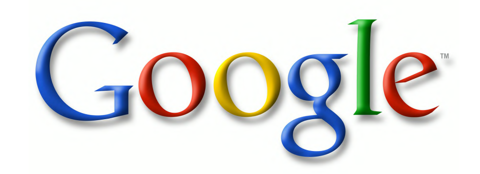
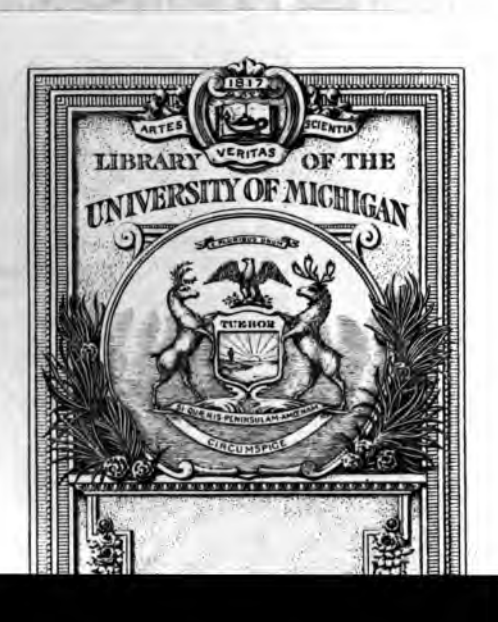





1817
ARTES
SCIENTIA
VERITAS
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
CIRCUMSPICE



LA VIE
DE
DOM ARMAND-JEAN LE BOUTHILLIER DE RANCÉ,

Abbé & Reformateur de l'Abbaye de la Maison-Dieu-Notre-Dame de la Trappe.

Par Dom PIERRE LE NAIN, *Religieux & Prieur de la même Abbaye, contemporain & témoin oculaire de toutes les actions de cet illustre Reformateur.*

In pace & æquitate ambulavit mecum, & multos avertit ab iniquitate. *Malach.* 2.

Il a marché avec moi dans un esprit de paix & d'équité, & il a détourné plusieurs personnes de l'injustice, dit le Seigneur, *en les instruisant de ma Loy.*

TOME SECOND.

A PARIS,
Chez FLORENTIN DELAULNE,
-Jacques, à l'Empereur.

DCCXIX.
vion & Privilege du Roy.

CHAPITRE III.

L'Abbé Dom Armand-François s'étant démis volontairement de sa Charge. Le R. Pere procure qu'elle soit donnée à un autre. L'estime que le Pape faisoit de M. de Rancé.

A Peine Dom Armand-François avoit-il pris la conduite du Monastere, que las du fardeau de cette dignité, qui traîne après elle quantité de soins qui détournent l'ame si facilement du bonheur de la contemplation, qu'il voulut à quelque prix que ce fût s'en décharger, afin de rentrer dans la paix de son cœur, alterée par les mouvemens qu'il devoit necessairement se donner pour remplir ses obligations : » car c'est une » necessité triste & fâcheuse (comme S. Leon lui-même » le remarque) de voir que les cœurs les plus reli- » gieux conversant parmi le monde, se trouvent sou- » vent, sans qu'ils le veulent, soüillez de la poussiere du » monde «. Ce bon Religieux trouvant donc en son ame de la diminution de sa premiere ferveur, alla trouver le R. Pere, lui découvrit son trouble, ses difficultez, ses inquiétudes qui étoient : » Qu'il ne lui étoit pas » possible (disoit-il) de s'appliquer à Dieu, comme » dans cette tranquilité qu'il goûtoit auparavant, & » qu'il étoit venu chercher dans cette solitude. Il a- » joûta, que sa résolution étoit prise ; mais qu'il étoit » bien aise de ne rien executer qu'il n'eût sçu qu'elle » étoit sa pensée «. Le R. Pere lui demanda un jour pour recommander cette affaire à notre Seigneur, afin de lui parler avec plus d'assurance & de certitude. Le jour étant passé, le R. Pere lui demanda s'il persistoit dans sa résolution ; il lui répondit : » Qu'il y » persistoit, & qu'il croyoit que la volonté de » Dieu étoit qu'il executât ce que le Ciel lui inspi- » piroit ; que ce mouvement étoit une impression de » son Esprit, & qu'il étoit obligé de le suivre sans » l'examiner davantage. J'ai toujours eu ce dessein ;

& quoique j'aye cru : qu'il étoit plus à propos de differer, à cause des orages qui s'élevoient contre moi, des tempêtes qui s'excitoient de toutes parts, des Libelles diffamatoires, des Lettres scandaleuses, des Ecrits imperieux, & des médisances qui se répandoient par tout ; neanmoins j'ai toujours perseveré dans mon sentiment & j'y suis encore «.

C'est ce que le R. Pere ayant écrit à Monseigneur Archevêque de Paris, ce grand Prélat, qui se faisoit toute rencontre un vrai plaisir d'obliger l'ancien bbé son ami, ne manqua pas d'en parler encore au oi, qui agréa le R. Pere Jacques de la Cour, que . de Rancé lui presentoit, & lui donna l'Abbaye ; rquoi le R. Pere de la Chaise lui écrivit en ces ternes : Le Roi a apposé aux expeditions de votre Successeur, quelques conditions qui vous feront assez connoître l'inclination qu'a sa Majesté de soutenir votre Reforme : c'est d'y nommer en regle pendant qu'elle sera observée ; & c'est pour cela qu'il ne se conserve le droit d'y nommer en Commande, qu'au cas que vos Successeurs viennent à l'abandonner ». Ce Billet est de 1699.

Un grand Prélat lui en témoigna aussi sa joye : » Je puis vous assûrer, lui manda-t'il, que le Roi a témoigné, dans toute cette affaire une estime & une grande considération pour vous « ; mais si sa Majesté nna en cette occasion des marques publiques la considération qu'elle avoit pour le saint Abbé, Pape & toute l'Italie n'en donnoient pas moins : Dom Jacques ayant été nommé par le Roi, on

M. le Cardinal de Boüillon voulut loger ce Frere, fit son affaire de la sienne ; Il présenta à sa Saint la Lettre que l'Abbé de la Trappe lui écrivoit, & Pape la reçut avec toute l'estime possible. Il don le Gratis entier, dans un tems où il avoit été prié n'en plus accorder, & accompagna cette faveur tant de marques de bonté & d'estime pour Monsieur la Trappe, qu'il fit voir clairement qu'il le regard comme la gloire & l'ornement de son siécle ; jusqu se recommander specialement à ses prieres & à celles ses Freres. Le Pape voulut voir ce Frere de la Trap qui eut le bonheur de lui baiser les pieds ; & on dit que c'étoit une audiance d'importance, tant l'e tretien fut long. Sa Sainteté voulut sçavoir de la bo che de ce bon Frere ce qu'elle avoit elle-même lû da le Livre des devoirs de la Vie Monastique, compo par cet homme incomparable. Elle fut agréableme surprise d'entendre le détail & la pratique de ces d voirs, & ce Frere n'en rapportoit pas une que le P pe n'en donnât des marques d'admiration. Enfin ava qu'il se retirât il lui ordonna de dire à M. de la Trap de conserver sa santé, qui étoit précieuse à l'Egli

Ce Frere revenant en France, passa par la Toscan il en trouva tous les passages gardez par l'ordre Grand Duc qui vouloit lui parler. Ce Prince n'av jamais pû oublier tout ce qu'il avoit admiré dans M. la Trappe, lorsque dans l'un de ses voyages de R me il l'avoit vû à Florence ; & il se faisoit un plai sensible d'apprendre de ses nouvelles par une perso ne de sa Maison, encore qu'il en reçût souvent d Lettres. Ce Frere étant donc arrivé à Pise, fut co duit au Palais de son Altesse, qui le recut avec grandes démonstrations de joye ; ce Prince lui fit ce questions, & revenoit toujours à M. l'Abbé de la Tra pe, comme l'ayant uniquement en vûë. Tout ce qu lui raconta lui rappella dans la mémoire le zele av lequel il lui avoit autrefois parlé des affaires de s Observance, & du désir qu'il avoit d'en voir da tout l'Ordre les pratiques rétablies. Il admiroit ce g

e vaste & étendu qu'il avoit remarqué en lui ; cette
ofonde érudition, & cette vertu consommée : Mais
grand Prince fut aussi affligé de ce qu'on lui dit du
u de santé d'une personne qu'il cherissoit si fort. Il
argea ce Frere d'une Cassette de remedes exquis, avec
long mémoire de leur usage, & de la maniere de
en servir, avec une Lettre tres-respectueuse & tres-
rétienne pour cet illustre Abbé. Cela fait, le Prince
frit à ce Frere, de l'argent, des chevaux, & toutes
rtes de choses pour continuer son voyage.

Ce Frere étant arrivé à la Trappe avec les Bulles
u'on avoit demandées, présenta au Serviteur de
ieu une Lettre qu'un des premiers Cardinaux lui
rivoit, dans laquelle cette Eminence l'assuroit de la
rt du Pape : qu'il lui envoyoit des Médailles pour
us ses Religieux, avec Indulgence pleniere *In ar-
culo mortis*, lui donnoit sa benediction Apostolique,
à toute sa Communauté ; qu'il le conjuroit d'avoir
in de sa santé, & de prier pour sa Persenne. A ces der-
eres paroles que le Saint Pere se recommandoit à ses
ieres : le saint homme jetta un grand soupir, & dit
'un cœur contrit & humilié : » Hé qui suis-je ? moi
malheureux pécheur ; pour que le Vicaire de Jesus-
Christ, se recommande à mes prieres ? Qui suis-je ?
sinon un malheureux avorton, qui devroit être en
horreur & en oubli à tous les hommes «. Ces paro-
s de ce venerable Vieillard, jetterent dans la tristes-
ses chers Enfans, qui étoient huit ou dix dans sa
hambre, & demeurerent dans un profond silence ; tant
[redacted]

» vous voir & de vous parler sur les choses qui concer-
» nent votre salut, qui tendent à vous élever à la per-
» fection, à laquelle l'ordre de Dieu vous appelle : car
» il n'y a rien de quoi je sois plus chargé que de vous
» parler des veritez & des maximes des Saints. J'ai la
» consolation de l'avoir fait jusqu'ici, en particulier
» & en public, autant qu'il m'a été possible; cependant
» quoique ce sentiment soit dans mon cœur plus que
» jamais ; je suis contraint de vous dire que dans l'é-
» tat où je me trouve il m'est impossible de satisfaire
» autant que je le voudrois à cette passion. J'use de ce
» terme pour vous exprimer sur cela la violence de mon
» désir. Car quoique mon incommodité paroisse lége-
» re ; elle consiste dans une douleur vive, qui conti-
» nuant les jours & les nuits, fait que je passe le tems
» destiné au repos dans des insomnies & des souffran-
» ces continuelles. Les journées se ressentent tellement
» des maux de la nuit, que je me trouve dans un a-
» battement qui souvent ne me permet pas de dire ni
» d'entendre vingt paroles de suites sans ressentir des
» incommoditez qui vont jusqu'à l'accablement. Cela
» m'oblige de vous dire que pour éviter de tomber en
» des inconveniens plus fâcheux, & plus irremedia-
» bles, au lieu de me venir trouver confusément, &
» dans les heures où je serois dans l'impatience de vous
» entendre, ce qui arrive quelquefois, quoique la
» complaisance que j'ai pour vous m'empêche de vous
» en rien témoigner : Quand quelqu'un de vous, mes
» Freres, voudra me voir, il me le fera dire par Dom
» Maur, auquel il donnera un billet, & je lui ferai dire
» le jour & l'heure que je pourrai l'entendre & l'entre-
» tenir. Priez Dieu pour moi, mes Freres, demandez-
» lui que si je vous suis encore bon à quelque chose,
» il me rende la santé & la force de m'acquitter des
» devoirs dont il lui plaira me charger ; sinon qu'il
» me retire de ce monde, où je ne fais que vous scan-
» daliser par la molesse de la vie que je mene : qu'il
» abrege la tristesse que j'ai de me voir hors la voye
» de la Penitence dont il m'a donné un amour si sin-

cere depuis le moment que je me suis consacré à son service. Qu'il finisse mes jours dans la paix & dans un abandonnement sans reserve entre ses mains ; afin qu'il me joigne à mes Freres, dont la fin heureuse nous donne tout sujet de croire qu'il a recompensé leur fidelité, & l'attachement qu'ils ont eu à soûtenir jusqu'à la mort les rigueurs de la penitence qu'ils avoient si volontairement embarassées, en leur donnant pour jamais le repos & la gloire des Saints, que je vous souhaite mes Freres avec autant d'ardeur qu'à moi-même. Ce 22. Novembre jour de sainte Cecile à six heures du soir *1699*«.

Cet illustre Martyr de la vertu de penitence, qui timoit comme rien la continuation de ses maux excessifs ; pourveu qu'ils lui donnassent quelque relâche our exercer sa charité envers ses Freres, ne cessoit autre côté d'être persecuté par l'envie des méchans, our le rendre plus parfait imitateur de son Sauveur ucifié par l'envie des Juifs ; car environ trois mois ant sa mort, c'est-à dire, l'an 1700. un inconnu, fant de Belial, fils d'iniquité, comme parle l'Ecrire, eut la malice, prenant le nom de Frere Antoine eligieux de la Trappe, d'écrire un billet qu'il aessa à un Ministre d'Etat, dans lequel il lui donnoit antité d'avis touchant la conduite qu'il devoit ter dans des affaires qui regardoient le Gouvernement l'Etat, & sur tout les affaires de l'Eglise, le meçant de la part de Dieu, s'il négligeoit de les suie. Ce Ministre ayant reçu ce billet l'envoya au

» Monastere assez mauvais pour écrire un tel Billet «.

Le Ministre ayant reçu la Réponse du Pere, la porta au Roi : Sa Majesté lui fit écrire par ce Ministre le 14. Juillet 1700. qu'il ne croyoit point que ces avis vinssent de sa Maison : Voici comme parle la Lettre.

» Monsieur. Le Roi étoit bien persuadé qu'il » ne pouvoit pas venir d'une Maison aussi sainte » que la vôtre, une Lettre aussi extravagante que cel- » le que je vous ai renvoyée. Et ce que vous avez pris » la peine d'écrire sur ce sujet, n'a servi qu'à confir- » mer sa Majesté dans cette pensée, & lui a donné oc- » casion de s'étendre sur le sujet de toutes les vertus » qu'elle sçait qu'on pratique à la Trappe ; m'or- » donnant de vous dire qu'elle se recommande parti- » culierement à vos prieres & à celles de votre Com- » munauté. Je suis, Monsieur, votre tres-humble & » tres obéïssant serviteur «.

CHAPITRE IV.

Dernieres circonstances de la maladie du R. Pere.

Le tems approchant auquel Dieu vouloit couronner son Serviteur & mettre fin à ses persecutions & à ses travaux ; il l'affoiblit beaucoup plus que de coutume au commencement d'Octobre mil sept cent ; ses insomnies étoient de plus longue durée & plus frequentes, & sa toux si violente qu'elle ne lui donnoit plus de treve ni jour ni nuit ; & quand la nature accablée vouloit prendre un moment de repos (ce qui arrivoit ordinairement après avoir mangé) il étoit incontinent interrompu. De plus ; il n'y avoit aucune nourriture qui ne lui fût comme du fiel & de l'absinte : à peine pouvoit-il prendre chaque jour deux onces de pain & quelque cuillerées de boüillon, ne lui étant pas possible, comme il l'assûroit lui-même, d'en prendre davantage. A cela se joignit un autre accident, la fluxion qui se déchargeoit ordinairement sur sa

main, prit un autre cours, & se jetta sur sa poitrine qui augmenta considérablement sa toux ; ensorte que la nuit du quatorze au quinze d'Octobre, sa fluxion fut si violente, & il se trouva tellement accablé, qu'il ne put ce jour-là se lever qu'à quatre heures du matin, ce qui ne lui étoit jamais arrivé, & ceux qui l'aiderent à se lever eurent beaucoup de peine à le mettre sur sa chaise, tant sa foiblesse étoit extrême ; ses Freres lui en ayant témoigné leur affliction, il faut, dit-il, adorer les ordres de Dieu & s'y soumettre; n'est-il pas tems que je finisse ma carriere ? Il se trouva pour lors dans la Maison un Medecin, qui ne l'eut pas plutôt vû qu'il jugea que son mal étoit tres-pressant, & que sa poitrine inondée par ce débordement de cerveau n'y résisteroit pas deux jours, si l'on ne s'efforçoit de la dégager par quelques cordiaux ; le Medecin lui fit donc prendre un élixir qui ranima les esprits & tira le malade de l'assoupissement où il étoit, lui fit cracher quantité d'eau, & son poux intermittent reprit son mouvement naturel ; mais cet élixir ne remedia pas à son dégoût, dont la seule obéïssance pouvoit adoucir l'amertume, parce qu'il voulut conserver dans son cœur la pensée du fiel & du vinaigre que son Sauveur voulut boire sur la Croix.

Deux jours après, un Samedi 17. d'Octobre, le Frere Robert Celerier, qui avoit fait profession avec lui à Perseigne ; & que le R. Pere avoit toujours entendu depuis ce tems-là en confession, lui ayant dit que l'état où il le voyoit lui faisoit croire qu'il alloit bien-tôt être privé de sa présence ; qu'il le supplioit de vouloir bien lui donner les avis qu'il jugeoit lui être necessaires, lorsque Dieu l'auroit retiré de ce monde ; ce sage Directeur lui dit en lui serrant la main : » Il faut bien mon Frere se quitter; » soyez fidele à Dieu & à tout ce que vous lui avez pro- » mis, & il ne vous abandonnera pas. Aimez le Pere » Abbé qui est établi dans cette Maison, comme il » vous aime ; vous avez aussi Monseigneur de Seez » dont vous êtes aimé, vous pourrez avec liberté & » confiance vous ouvrir à lui, assurément il vous sou-

viendra «. Et après que ce bon Pere lui eut donné plusieurs avis pour le bien de son ame, il lui quitta la main, imprima sur son front le signe de la Croix, & l'embrassa, lui disant, » Priez Dieu pour moi «.

Le lendemain qui étoit un Dimanche 18. Octobre, il dit clairement à ceux qui étoient autour de lui; » Les » momens s'approchent; « Et depuis cette instant il commença à baisser sensiblement, conservant neanmoins toujours la même force & présence d'esprit. Comme on avoit prévû la veille qu'il voudroit selon sa coûtume entendre la Messe & y communier dans l'Eglise; le P. Abbé fit si bien qu'il lui persuada de rester dans sa chambre: Et quoique cette nuit eut été tres-fâcheuse pour lui, il ne laissa pas de se lever avant deux heures. On ne s'en étonna pas, parce qu'on sçavoit qu'il ne dormoit presque point les nuits qui précedoient ses Communions; les passant en soûpirs & dans une sainte impatience qui le faisoit languir d'amour après son Sauveur; en sorte que ce tems de la nuit lui paroissoit d'une durée infinie: on lui apporta donc le saint Sacrement, qu'il reçut avec toute la pieté dont son cœur étoit capable.

Le 16. sa poitrine se rengagea, & la fiévre qui l'avoit pris depuis quelques jours se changea en continuë d'une maniere fort violente. Sa langue s'enfla & devint toute rouge tant elle étoit enflâmée. Elle s'écorcha même dans la suite par l'acrimonie de l'humeur, & devint toute bluâtre. Sa gorge, son palais, ses gencives, se couvrirent d'une peau blanche comme celle que causent les brûlures. Il n'est pas difficile après cela, de s'imaginer quelles douleurs ce malade souffroit, quand il étoit obligé de prendre & d'avaler quelque nourriture. Mais ce saint homme poussa sa patience si loin, qu'il ne parla de cette cruelle incommodité que lorsqu'il fut contraint de montrer sa langue au Medecin, qui demanda à la voir deux jours avant sa mort.

Cette complication de maux jointe à un petit dévoyement & à l'extinction de sa voix, dissipa le peu d'esperance qu'on avoit euë jusqu'alors de son ré-

tabliſſement. Une vielleſſe de plus de ſoixante & quinze ans, dont il en avoit paſſé quarante dans une pénitence affreuſe & non interrompuë ; un travail continuel, des perſecutions ſans nombre & des plus étranges ; un temperament tres-délicat ; une ſanté ruinée par une longue maladie, & des douleurs tres-aiguës, devoient ſans doute lui ôter toute ſa vigueur : mais ſon courage auſſi-bien que ſa pieté, ſecondez par une vivacité d'eſprit qui lui étoit naturelle, ſoutenuë par de ſaintes habitudes, le rendoient toujours ſuperieur à ſa foibleſſe & à ſes douleurs ; parlant autant qu'il le pouvoit à ceux qui le venoient voir, d'un viſage ſerain, modeſte, honnête, toujours avec édification, & toujours égal à lui-même, toujours occupé de Dieu, s'entretenant doucement avec lui dans la priere ; & quand ſon mal lui donnoit un peu de relâche, il ſe levoit à ſon ordinaire ſur les trois heures du matin, récitoit ſon office, liſoit l'Ecriture Sainte, l'Imitation de Jeſus-Chriſt, & la Regle de ſaint Benoiſt. Il continua même de réciter le Pſeautier tous les jours ; & comme on lui repreſentoit que cette continuelle application lui étoit tres-nuiſible : »De quoi ſuis-je donc » capable, diſoit-il, ſi je ne le ſuis de prier Dieu« ?

Le Pere Abbé voyant l'homme de Dieu dans un grand danger, écrivit promptement à l'Evêque de Seez, qui l'avoit toujours aimé tendrement. Ce Prélat conjura le malade de ne plus ſortir de ſa chambre. Ce fut-là que ce véritable Enfant de l'Egliſe s'appliqua à ne perdre aucunes des graces que le Pape Innocent XII. accorda à toute la Chrétienté, par le Jubilé de l'année Sainte 1699. qui fut la derniere du Pontificat de ce grand Pape, ſi charitable envers les Pauvres, qu'il donna le Palais de Sixte V. aux Pauvres Invalides de l'un & l'autre ſexe, leur aſſignant plus de trente mille écus de rente pour leur ſubſiſtance, & une Maiſon de plaiſance qui y étoit jointe pour y prendre l'air, outre pluſieurs autres Benefices conſiderables ; ſi zelé pour la Religion qu'il donna encore cent cinquante mille écus au College *De propagandâ fide*, pour l'entre-

tien de quarante Missionnaires, afin que l'Evangile fût annoncée par toute la Terre, & si détaché de la chair & du sang, qu'il fit durant son Pontificat une Bulle, par laquelle tous les Cardinaux s'obligerent d'observer, qu'à l'avenir aucun ne seroit élevé sur le Siége de saint Pierre, s'il ne juroit de confirmer cette Bulle qui abolit entierement le Nepotisme; ce grand Pape qui mourut âgé de 86. ans, avoit, comme on a vû, une estime toute singuliere pour M. de la Trappe. Ce saint Malade commença dès le 24. du mois à se disposer à gagner le Jubilé Universel, par l'execution des choses prescrites par la Bulle pour les Infirmes.

Jusqu'alors il s'étoit toujours mis au-dessus de son mal par la grandeur de son courage : Mais enfin la sur-veille de sa mort le fiévre redoubla considérablement, ses jambes enflérent, ses douleurs le presserent universellement, excepté celles de sa main ; qui après l'avoir tourmenté d'une maniere cruelle l'espace de six ans, disparurent, & réduisirent sa main à la moitié de la grosseur qu'elle avoit auparavant ; ce qui prouvoit que la matiere étoit toute rentrée au dedans, & sa défaillance fut generale ; ce qui fit juger au Medecin (que le P. Abbé avoit fait venir de Seez) qu'il auroit de la peine à voir le 14. de sa maladie ; qu'il n'y avoit pas d'autre remede, que de le soûtenir le mieux qu'il seroit possible, avec quelques liqueurs, & ménager le peu de tems qui lui restoit pour son bien & celui de son Monastere. Il fut même d'avis, qu'on lui apportât le saint Viatique au plutôt. Ce Medecin ne se trompoit pas ; car le redoublemet fut si grand du 25. au 26. du même mois d'Octobre, que sur le minuit le malade demanda à se confesser ; ensuite on lui dit la sainte Messe dans sa chambre, suivant la permission qu'en avoit donnée l'Evêque de Seez, où il reçut pour la derniere fois notre Seigneur, qui lui fut donné en Viatique.

Après son action de graces, il fit approcher les deux Religieux qui depuis longtems étoient les plus assidus auprès de lui ; il les remercia avec des termes si hum-

bles & tellement pleins de tendresse des services qu'il lui avoient rendus durant ses infirmitez, qu'ils se fondoient en larmes. Il chargea l'un d'eux de ses papiers ; & l'autre lui ayant demandé : où il souhaitoit qu'on l'enterât ; dans la terre la plus déserte & la plus abandonnée, lui répondit-il, d'un ton fort élevé, qui faisoit bien voir le mépris qu'il faisoit de soi-même. Dans ce tems-là M. de Saint Loüis l'étant venu voir, lui dit : » Qu'il devoit mourir bien content de laisser » sa Communauté dans un état si parfait, si unie, » dans une si profonde paix, & dans la pratique si » exacte de toutes les Instructions qu'il lui avoit don» nées; que c'étoit une recompense de ses travaux, que » le Ciel lui donnoit dès ce monde «. Il répondit avec humilité & reconnoissance : » C'est Dieu qui a tout » fait, & bien loin de m'en rien attribuer, je suis per» suadé que si un autre que moi avoit reçu les mêmes » graces, il en auroit fait un meilleur usage. J'ai » néanmoins cette confiance que sa divine bonté me » pardonnera toutes les fautes que j'ai commises «.

Quoiqu'il souffrit ce jour-là 26. d'Octobre, toutes les douleurs d'une dissolution prochaine, il le passa neanmoins à son ordinaire, sur son siége dans ses exercices accoûtumez, dit son Breviaire, dicta quelques Lettres, écouta ceux de ses Freres qui lui voulurent parler, les consola en leur donnant des avis si humbles & si touchans qu'ils ne pouvoient lui répondre, que par des larmes & des soupirs, tant ils étoient saisis de douleur & de respect pour ce saint homme, qui dans cet état conservoit toujours cet air majestueux, & ce vif éclat qui brilloient dans ses yeux.

On avoit fixé une heure commode pour lui administrer l'Extrême-Onction ; mais le Medecin survenant avec le Pere Abbé, ils jugerent qu'il n'y avoit point de tems à perdre, parce qu'il alloit entrer dans un redoublement. Ainsi le Pere Abbé suivi de la Communauté, lui apporta incontinent les saintes Huiles. Le Pere Abbé s'étant approché de lui, ce saint Moribond marqua combien il étoit obligé à son Dieu, de l'a-

voir attiré à son service », dans un tems, dit-il, où
» je songeois si peu à mon salut, & de tant de gra-
» ces dont il m'a comblé depuis, & sur tout de celles
» dont il me favorise dans les derniers momens de ma
» vie «. Le Pere Abbé lui présentant le Crucifix, lui
» repartit, voilà mon Pere, celui qui vous a tiré des
» voyes dangereuses du monde, où vous étiez autre-
» fois, pour vous amener dans la solitude où il vous a
» donné le tems & les moyens de vous sanctifier, & de
» travailler au salut de tant d'ames qui se sont retirées
» sous votre conduite. Comme les graces qu'il vous
» a faites sont infinies, je ne doute pas que vous ne
» les ressentiez, & ne les reconnoissiez vivement : il
» veut présentement mettre le comble à votre bon-
» heur, & vous donner son Royaume ; vous voyez
» qu'il vous fait encore la grace de vous conserver
» jusqu'aux derniers momens, une connoissance &
» une liberté d'esprit toute entiere, & de recevoir au
» milieu de vos Enfans dans cet état de benediction
» vos derniers Sacremens ; ce vous doit être aussi un
» sujet de consolation de ce que vous laissez tout le
» monde en paix dans cette Maison. Dieu merci, il n'y
» a personne en ce Monastere qui ne se porte au
» bien. Le Malade répondit, Dieu par sa miseri-
» corde nous a délivré de tout ce qui pouvoit nous
» troubler ».

La ceremonie achevée, il témoigna qu'il désiroit de tout son cœur recevoir la benediction de l'Ordre ; & que ses besoins étoient si grands qu'on ne pouvoit lui donner trop de moyens de paroître avec confiance devant Dieu. Jettant ensuite les yeux sur tous ses Enfans, il les assûra qu'il avoit toujours eu pour eux des tendresses de Pere : qu'il les portoit dans son cœur ; que rien ne l'avoit tant rempli ni occupé que leur sanctification. Que le dépoüillement qu'il avoit bien voulu faire de son autorité n'avoit rien diminué de ses sollicitudes & de son attention à tous leurs besoins ; & qu'il ne manqueroit pas de se souvenir d'eux lorsque notre Seigneur lui auroit fait misericorde : » Il ajoûta,

vous ne devez jamais, mes tres-chers Freres, perdre le ſouvenir des graces, que Dieu vous a faites de vous retirer du monde corrompu; aſſûrez-vous qu'il continuera de vous regarder des yeux de miſericorde ſi vous perſeverez juſqu'à la fin avec un attachement inviolable dans les engagemens où vous êtes pour ſon ſervice, & ſur tout dans la pratique de la charité, l'union fraternelle & le ſilence, qui ſont comme les trois colomnes qui ſoûtiennent la Réforme de la Trappe. Ne vous découragez, ni ne vous allarmez point de ma mort, vous n'y perdrez rien; ce n'eſt point à ma perſonne que Dieu avoit attaché les graces & les benedictions dont il a voulu accompagner le paſſage de vos Freres qui vous ont précedé, mais à leur fidelité; pourveu que vous marchiez ſur leurs traces, vous éprouverez de ſa part les mêmes effets de ſa bonté, ſoit durant votre vie, ſoit au moment de votre mort «.

Diſant cela tout parloit en lui, ſa langue, ſes yeux, s geſtes, & ſon cœur encore plus que tout le reſte, & alloit continuer malgré ſon oppreſſion de poitrine & foibleſſe, lorſque ſes chers Enfans qui pour ne oint l'interrompre, avoient juſques-là retenu leurs ûpirs, éclatterent tout d'un coup en ſanglots; le Pe lui-même attendri d'un ſpectacle ſi touchant, leur connoître à ſon tour par ſes larmes, qu'il ne leur doit point en amour. Enfin ne pouvant plus parler, leur donna ſa derniere benediction, puis ils ſe retirent extrêmement affligez de la perte qu'ils alloient ire. Le Pere Abbé ſçachant que l'Evêque de Seez dé-

que son humilité & le profond respect qu'il avoit en toute sa vie pour l'Episcopat, lui avoient empêché de demander de pouvoir être assisté à sa mort par son propre Evêque, & de recevoir la benediction de notre Seigneur Jesus-Christ, par le ministere de celui que le saint Esprit avoit établi pour conduire son Eglise. Monseigneur de Seez de son côté ne désiroit pas moins de voir cette grande lumiere de l'Eglise se coucher sur notre horison, pour aller briller éternellement dans le Ciel empirée, & d'être le témoin d'une mort, qui devoit être siprécieuse aux yeux duSeigneur; puisqu'on lui avoit oüi dire plus d'une fois : qu'une des plus grandes craintes qu'il avoit euë durant l'assemblée du Clergé, étoit de n'avoir pas la consolation d'être présent à la mort de M. de la Trappe.

Certainement c'étoit avec raison : Qui est-ce qui n'auroit pas désiré de voir arriver heureusement au port de la sainte Eternité un vaisseau chargé de tant de richesses celestes ; car si la mort est d'ordinaire l'écho de la vie, celle de M. de Rancé ne pouvoit être que pleine de graces & de benedictions ; il se recommandoit toujours aux prieres de ceux qui le venoient voir, & leur disoit de demander à Dieu pour lui la patience, & ses Religieux après qu'il leur avoit donné sa benediction, sortoient d'auprès de lui tellement animez & fortifiez, qu'ils disoient qu'ils ne craignoient plus les démons. Ils consideroient sa benediction comme leur sauvegarde, & en faisoient si grand cas;qu'ils attribuoient à cette benediction aussibien qu'à ses prieres, toutes les graces dont le Ciel les favorisoit. Il les exhortoit sur tout à la confiance & à l'humilité ; sa plus grande occupation dans ses douleurs étoit d'adorer sans cesse la volonté de Dieu, & de s'y soumettre entierement. Il la benissoit continuellement, il repetoit souvent : » Seigneur, ayez pitié » de moi; par la grace de Dieu, disoit-il, je ne m'impa» tiente pas ; mais je suis si éloigné de souffrir ces pe» tits maux avec les mêmes dispositions des Saints qui » en ont enduré de si grands, que j'ai bien sujet de

» craindre que ce ne soit sans mérite que je souffre : je » ne désire point ma guérison, & c'est avec justice que » Dieu me châtie pour mes péchez. *Tibi soli peccavi :* » *cor mundum crea in me Deus : adoramus te Christe* » *& benedicimus tibi : quia per sanctam crucem tuam* » *redemisti mundum*«.

Dans ses plus grandes douleurs il recouroit sans cesse à la tres-sainte Vierge, & on lui entendoit dire » qu'il n'y avoit rien qui lui fût plus à cœur que de » servir, d'honorer, de prier cette tres-digne Mere de » Dieu, que rien ne lui étoit si sensible que tout ce qui » regarde son honneur «.

Il avoit une humilité toute extraordinaire ; quelqu'un lui ayant dit que Jesus-Christ le faisoit souffrir pour lui donner une plus grande gloire. Il repartit sur le champ : » C'est avec justice qu'il me traite ainsi, » c'est pour mes péchez «. Un autre lui dit : qu'il auroit bien voulu changer sa main saine avec la sienne qui étoit malade. » J'en serois bien fâché, lui » répondit-il, parce que vous faites de vos mains un » meilleur usage que je ne fais des miennes «. M. de saint Loüis lui ayant dit : qu'il ne croyoit pas qu'il y eût d'homme au monde qui eût reçu plus de graces que lui. » Il est vrai, Monsieur, dit le malade, j'en » ai reçu beaucoup ; mais je ne crois pas qu'il y ait » dans le monde un homme plus méchant que moi «. Le même l'étant venu voir une seconde fois, & lui ayant dit : » Vous allez retrouver au centuple dans » le Ciel, mon R. Pere, tout ce que vous avez donné » à Jesus-Christ «. Bien loin, repartit le malade, de » lui avoir donné quelque chose, c'est lui qui m'a » tout donné «. Son Medecin lui ayant representé que Dieu le traitoit comme il a accoûtumé de traiter ses amis ; puisqu'on voyoit peu de gens dans le monde souffrir avec patience la constance & l'égalité d'esprit avec laquelle il souffroit : Il lui repliqua, » Monsieur : Je vois bien qu'il n'y a que Dieu seul qui » puisse me soûtenir dans l'état où je me trouve «.

La mort & la vie lui étoient tres indifferentes, s'en

remettant parfaitement au bon plaisir divin. Dans le tems qu'il étoit le plus accablé par la foulle de ses maux, une femme vint à la Trappe qui se flattoit de le guérir ; on lui en parla, on le pressa même de se faire porter à la Basse-cour pour l'écouter ; mais il déclara qu'absolument il ne la verroit point : que les manieres qu'elle proposoit étoient toutes nouvelles, que tout ce qui étoit nouveau lui étoit suspect ; que Dieu pouvoit le guérir s'il le vouloit ; que pour lui il ne le désiroit pas : & que quand il auroit assez peu de vertu pour le désirer, il seroit tres fâché de l'être par une démarche si blâmable, & que la vie à ce prix, lui étant prolongée par une personne du sexe, elle lui seroit plus à charge que la mort, par le mauvais exemple qu'il laisseroit à ses Freres.

L'amour qu'il avoit pour le travail parut encore dans sa derniere maladie ; car comme on le prioit de se donner un peu de repos, & de suspendre pour un tems ce qu'il composoit sur les Evangiles : Il répondit, » je trouve toute ma consolation à méditer les paroles de Jesus-Christ, bien loin que ce me soit une peine & une fatigue «.

Il avoit une telle facilité à s'occuper de Dieu, & des choses saintes, que même en dormant, comme il l'a dit plusieurs fois à ses confidens, qui lui demandoient comment il avoit passé la nuit : » J'ai beaucoup rêvé, disoit-il ; croyant me préparer à la Communion, & j'y trouvois tant de plaisir, que j'aurois voulu que ces momens eussent toujours duré, parce que je m'occupois à faire mes prieres en dormant avec la même regle que si j'eusse été éveillé « : aussi faut-il dire que sa dévotion pour la sainte Communion étoit toute extraordinaire, sur tout vers la fin de ses jours, n'ayant jamais manqué, tant qu'il a eu assez de force, d'aller à l'Eglise soûtenu par un Frere Convers, pour y entendre la sainte Messe, quoiqu'il fût dans une grande foiblesse. Lorsqu'il étoit arrivé devant le saint Sacrement, il commençoit par adorer la tres-sainte

Trinité, comme le premier & le plus grand Mystere, & pour lequel le saint Esprit avoit gravé dans son ame une dévotion singuliere. Ensuite il s'appliquoit au saint Sacrifice selon les mouvemens de sa pieté. A l'élevation de la sainte Hostie & du précieux Sang de Jesus-Christ, il redoubloit sa foi & sa ferveur, & on lui entendoit prononcer ces mots : *Christe Salvator mundi miserere mei*, Jesus-Christ Sauveur du monde ayez pitié de moi. S'il apprenoit que quelqu'un de ses Freres fût tombé malade, il se faisoit porter au plutôt, ou conduire à sa Cellule pour le consoler, l'instruire, & s'il le voyoit en danger, pour lui donner tous les secours spirituels, si necessaires en ce dernier passage, & ne le quittoit qu'après lui avoir donné sa benediction, ce qui consoloit & encourageoit le malade pour aller au-devant de la mort : il en usoit de même à l'égard des Convers.

Mais ce cœur charitable ne s'occupoit pas seulement de ses Enfans, il répandoit encore sa tendresse jusques sur les Etrangers. On lui vint dire peu de de tems avant sa mort, que quatre ou cinq pauvres Ouvriers qui travailloient depuis longtems dans le Monastere, désiroient de le voir, il les fit venir à l'infirmerie, & témoigna tant de bonté, & d'affabilité, que ces pauvres gens pleuroient de tristesse, ce qui le toucha si fort qu'il leur fit donner quelque chose, avec promesse qu'il les reverroit encore.

CHAPITRE V.

Mort du Reverend Pere.

COmme M. l'Evêque de Seez a bien voulu écrire lui-même les circonstances de la Mort de l'illustre Abbé de la Trappe M. de Rancé ; nous nous contenterons de le suivre pas à pas pour voir ce saint

homme, cet autre Job mourir dans le petit réduit qu'il s'étoit fait pour multiplier ses jours dans la bienheureuse éternité, comme le palmier, & comme un arbre qui s'étend le long des eaux, dont les branches sont toutes chargées de rosée. L'Evêque étant donc entré dans l'infirmerie, fut extrémement consolé, de ce que les ardeurs de la foi de ce malade étoient encore plus vives que celles de ses peines; & de ce qu'il joüissoit d'une profonde paix au milieu des douleurs les plus aiguës, étendu sur sa paillasse, revêtu de ses habits Religieux, comme une victime qui n'attend plus que le coup par lequel elle doit être immolée & offerte en sacrifice à la Majesté divine. Ce Prélat l'assûra qu'il étoit sensiblement touché de l'extrémité où il le voyoit: qu'aussi-tôt qu'il l'avoit sçu il avoit tout quitté pour se rendre auprès de lui pour ne le plus abandonner; qu'il devoit cela à tant de graces que Dieu avoit répanduës sur lui, à l'édification qu'il avoit donnée à l'Eglise, & en particulier au Diocese de Seez: enfin à l'amitié qu'il lui avoit toujours portée depuis qu'il étoit Evêque, de laquelle il se croyoit tres-honoré & tres-reconnoissant. Le Pere répondit que son dessein étoit accompli, lui avoüant franchement qu'il avoit ardemment souhaité recevoir sa benediction à ce terrible passage; mais que la modestie Religieuse l'avoit empêché de le prier de le venir visiter dans sa solitude: En finissant ces paroles il prit la main de l'Evêque, la porta à son front pour y former le mieux qu'il put le signe de la Croix, & se leva même pour la baiser, le Prélat s'étant assis auprès de lui, il l'entretint du bonheur qu'il avoit eu de recevoir cejour-là les Sacremens, & de l'empressement de ses Freres à le soulager: » Voilà, dit le Pere, comme Dieu a pris plaisir à me favoriser dans tous les tems de ma vie; il a toujours » répandu ses graces sur moi avec une liberalité in» finie; mais je n'ai pas sçu les ménager, je n'ai été » qu'un ingrat & un infidele, & malgré tout cela, » Monseigneur, vous voyez avec combien d'abondan-

» ce il me les continuë «. Sa voix étoit tres-foible ; mais en approchant l'oreille de lui, il étoit facile d'entendre toutes ses paroles, qui faisoient connoître combien son ame étoit remplie de Dieu.

Monsieur de Seez lui demanda s'il n'avoit pas toujours pour ses Enfans la même charité :» Oüi, Monseigneur, répondit le saint homme, depuis quelques » années, par la grace de Dieu, je ne suis plus qu'un » simple Religieux comme les autres, ils sont tous » mes Freres, & non plus mes Enfans ; je me tiens » assuré de leurs cœurs & de leurs prieres ; & s'il m'é» toit permis de regreter la perte de ma voix, ma dou» leur ne seroit que de ne leur pouvoir faire entendre » combien je les aime, & avec quelle tendresse je les » conserve au fond de mon cœur ; j'espere les y porter » devant Dieu, s'il d'aigne me recevoir dans le sein » de sa misericorde; ce qui fut dit en presence de plu» sieurs Religieux «.

Sur les huit heures du soir le Prélat voulut s'enfermer avec lui, comme il l'avoit désiré. Dès que le malade l'eut apperçu il se découvrit, & pria un Frere de le mettre à genoux pour recevoir la benediction de son Evêque, mais ce Prélat s'y opposa, le remit sur sa chaise & s'assit auprès de lui ; & ils resterent seuls. Le Pere le pria de vouloir bien l'écoûter ; il lui fit une confession generale de toute sa vie avec autant d'ordre & de présence d'esprit que si elle n'avoit été que de huit jours. Le Prélat dit dans sa Relation, qu'il avoit connu dans cette action plus qu'en pas une autre, que Dieu avoit donné à ce grand homme un esprit élevé, vif, & pénétrant, une ame simple & d'une candeur admirable : & qu'il avoit rempli son cœur des sentimens de l'humilité la plus profonde ; d'obéïssance, de patience, de penitence, de pauvreté évangelique & de charité : dispositions qui procedoient d'une conscience pure & d'une foi sincere. Il ajoûte, que l'ayant interrogé s'il n'avoit rien à demander au Roi pour sa Communauté : » Je vous prie, Mon» seigneur, lui répondit le malade, d'assurer sa Majesté

» jesté de ma fidelité : & que s'il plaît à mon Dieu de » me recevoir dans le Ciel, je ne cesserai point de lui » demander la santification de sa Personne sacrée, & » la prosperité de l'Etat. Que je supplie sa Majesté de » continuer au Monastere de la Trappe sa protection » royale dans les choses seulement qui serviront à main- » tenir la Discipline Monastique ; pour toutes les au- » tres je souhaite qu'elle soit entierement oubliée, & » que c'est-là la derniere & tres-humble priere que je » prends la liberté de faire à sa Majesté «.

Aussi-tôt que l'Evêque se fut retiré, le Pere Abbé avec quelques-uns de ses Religieux, entrerent dans la chambre du malade pour y passer la nuit auprès de lui. Dès qu'il eut apperçu le Pere Abbé, il le fit approcher, l'embrassa tendrement, & lui dit : » Mon » Pere, je vous aime, je vous honore, ne m'oubliez » pas dans vos prieres, & je ne vous oublierai pas » devant Dieu ; car quoique je ne sois qu'un malheu- » reux pécheur, j'espere neanmoins de sa bonté qu'il » me fera misericorde «. Le Pere Abbé lui répondit, qu'il s'étoit sacrifié pour lui, en consentant qu'on lui imposât une charge aussi pesante & aussi dangereuse que celle d'Abbé ; mais qu'il le conjuroit de prier notre Seigneur que ce fût pour sa gloire, pour son salut & pour celui de ses Freres. » Lorsque je » vous ai obéï (continua-t'il) j'ai toujours trouvé de » la consolation quelques penibles & difficiles que » fussent les emplois où vous m'avez mis en plusieurs » rencontres.

» Dieu ne manque jamais, reprend le Pere, de pro- » teger ceux qui ne s'engagent dans les charges que » par sa vocation, & qui ne s'y proposent que sa gloi- » re & le salut du prochain ; soyez sûr mon Pere, que » Dieu vous benira, je l'en prie & je ne cesserai point » de l'en prier de tout mon cœur «. Il pria ensuite le Pere Abbé de faire ses excuses au Roi d'Angleterre. Il avoit commencé une Lettre pour ce Monarque, il y avoit quelques jours ; mais son mal ne lui avoit pas permis de l'achever. Il le chargea aussi d'écrire à

plusieurs de ses amis, qu'il s'étoit souvenu d'eux dans les derniers momens de son sacrifice.

Quoiqu'il eût passé une tres-mauvaise nuit, dans sa toux continuelle, dans le rallement & dans les plus grandes ardeurs de la fiévre, il ne laissa pas de se lever à son ordinaire & de mettre ses souliers, quoiqu'il n'eût plus que quelques heures à vivre. Dès qu'il fut assis; on remarqua sur son visage des indices d'une mort prochaine. Le Pere Abbé & les Religieux lui demanderent sa benediction, il les embrassa tous les uns après les autres en leur serrant la main, & leur donnant des avis conformes à leur dispositions, mais en peu de mots; après quoi on le laissa quelques momens en repos. Il s'assoupit, & au sortir de cet assoupissement, il étendit la main en regardant ceux de ses Freres qui étoient présens, & leur dit d'un air tendre & enflâmmé: » Adieu; Jesus soit avec vous dans toute » l'Eternité: *In nomine Patris, & Filii, & Spiritus* » *sancti*; ce qu'il prononça d'un ton ferme, faisant » le signe de la Croix sur eux «. Le Pere Abbé lui ayant demandé: s'il vouloit bien que toute la Communauté vint aussi recevoir se benediction: » Vous » ne sçauriez, lui répondit-il, dans l'état où je suis, » me donner une plus grande consolation; qu'ils vien» nent «. Il étoit environ quatre heures du matin, & comme ils étoient occupez à dire la Messe, où à la servir, on ne pût les faire venir que les uns après les autres; il leur témoigna à tous la même tendresse & la même bonté; & sur le modele du Fils de Dieu la veille de sa Passion, il leur recommanda tres-particulierement l'union & la charité fraternelle, mais avec des paroles toutes de feu & de flâmmes: » Je » prie notre Seigneur, dit cet incomparable mourant, » qu'il vous benisse & qu'il vous couvre des aîles de » sa protection, qu'il vous comble de toutes les gra» ces qui vous sont necessaires pour vous rendre entie» ment des hommes selon son cœur: qu'il vous con» firme dans cette union & cette charité sainte, où il » vous a établis: c'est elle qui vous conduira dans

» son Royaume ; c'est par elle qu'il vivra en vous & » vous en lui, & que vous ne serez qu'un avec lui » dans toute l'Eternité : C'est ce que je vous souhaite, » au nom du Pere, & du Fils, & du Saint Esprit «.

Outre cette benediction, il ne laissa pas malgré sa foiblesse de leur dire ces paroles : » Conformez-vous » à toutes les volontez de Dieu établies dans la Mai» son : si vous le faites, vous serez de vrais Disci» ples de Jesus-Christ, c'est à vous que s'adresseront » ces paroles sorties de sa bouche : Soyez Saints, par» ce que je suis Saint. Observez tout ce que j'ai établi » parmi vous, sans changement, sans alteration, » sans diminution, je n'ai rien établi que par l'Es» prit de Dieu : Mes chers Freres, vivez dans la cha» rité & dans l'union, dans la crainte & dans l'a» mour de Dieu. Et de tems à autres redoublant son » zele : Soyez tous à Jesus-Christ, leur disoit-il, & » Jesus-Christ sera tout à vous. Soyez lui si fideles, que » rien ne soit capable de vous séparer de vos moin» dres devoirs «.

L'Evêque étant revenu à l'infirmerie le malade fut extrémement consolé, & ce Prélat lui ayant témoigné son étonnement de ce qu'il conservoit aux approches de la mort une si grande présence d'esprit. » Il » est vrai, Monseigneur, dit l'homme de Dieu, que » mon esprit est dans une parfaite liberté ; il n'y a que » la misericorde de Dieu qui puisse me tenir en cet » état ; les hommes n'y peuvent rien «. L'Evêque lui demanda s il étoit toujours dans les souffrances: » J'y » suis plus que jamais, dit le malade, ce sont des » graces que Jesus-Christ me fait, je les ressens tres» vivement ; j'avoüe sincerement, que s'il m'aban» donnoit à moi-même, je tomberois dans l'abatte» ment, la lâcheté & l'accablement. Mais je dois pu» blier à la gloire de mon Dieu; qu'il a la bonté de me » porter entre ses bras, il touche uniquement mon » cœur, il le ranime & le fait triompher de ma foi» blesse «.

Les maux en effet, dont Dieu l'affligeoit étoient si

grands, & l'Evêque en fut si touché qu'il ne pût s'empêcher de s'écrier : » Mon Dieu ! quelle consolation » vous me donnez : quel exemple ! Jamais sacrifice » ne parut plus volontaire ni plus tranquille que celui » que M. de la Trappe fait de sa vie : aussi esperons-» nous qu'il sera d'une agréable odeur devant Dieu «. Le saint Moribond entendant ces paroles & interrompant sa Grandeur, s'écria : » Helas ! qu'est-ce que » ma vie, Monseigneur ? & qui suis-je moi-même » tout entier pour oser en faire à Dieu une offrande ? » est-elle digne de sa Majesté ?

Cette vûë de la grandeur de Dieu l'ayant occupé quelque tems, il ajoûta : » Par la grace de notre Sei-» gneur, je suis également disposé à souffrir ou à » mourir dès ce moment, selon qu'il plaira à Dieu » d'en ordonner : & je le supplie de me faire toujours » cette faveur de n'avoir en toutes choses qu'une même » volonté avec la sienne «. M. de Seez voyant le Serviteur de Dieu exhorter encore ses Enfans à la paix, il prit de-là occasion de lui dire : qu'il mouroit comme saint Jean l'Evangeliste, qui n'avoit pas d'autres paroles à dire à ses Disciples, sinon celles-ci, *Filioli diligite alterutrum, quia præceptum Domini est; & si solum fiat sufficit.* Le R. Pere ajoûta : » Oüi, je les exhorte » de s'entr'aimer, parce que c'est le grand comman-» dement de la Charité : l'observer, c'est remplir tous » les autres «.

M. d'Aquin craignant de le trop fatiguer le quitta pour s'entretenir avec quelques Religieux présens, & il leur disoit qu'un Abbé faisoit une plus grande pénitence que les autres, puisqu'outre les austeritez de la Regle, il étoit exposé à beaucoup de soins, de fatigues & de peines d'esprit. Sur cela le malade répondit avec une vivacité surprenante, qui n'avoit aucun rapport à la foiblesse où il se trouvoit : » Oüi, » Monseigneur, rien n'est plus véritable, le monde » est à un point de corruption qu'il n'y a plus moyen » d'y vivre ni d'avoir de relation avec lui sans une » peine extrême. Quelques éloignées que soient nos

» relations, ce sont-là nos croix les plus pesantes, » & s'il en est d'insuportables, ce sont celles qui nous » viennent du côté du monde «.

Le Pere Abbé sçachant que M. de Rancé depuis sa démission, ne disposoit plus de rien sans permission, il invita ce malade à donner au Prélat son Breviaire, son Nouveau Testament, & sa Regle. Le malade le fit de la maniere du monde la plus humble, & la plus reconnoissante.

Cependant plus sa fin s'approchoit, & plus la tranquilité & la paix de son cœur s'augmentoient, comme il paroissoit évidemment sur son visage. Mais vers le milieu du jour, il lui prit une si grande foiblesse qu'on le crût mort; mais quelqu'un s'approchant de tres-proche, on lui entendoit dire d'une voix foible: » O » Eternité! quel bonheur! ô mon Dieu d'être une » éternité avec vous «! Comme il fut revenu de cette foiblesse, on lui présenta le Crucifix, il l'embrassa avec tous les sentimens de la pieté la plus tendre, il le baisa, puis la tête de mort qui étoit au pied de la Croix, pour témoigner à Dieu qu'il recevoit la mort d'un bon cœur. Ayant rendu le Crucifix au Religieux, qui ayant seulement baisé l'image du Crucifix & non pas la tête de mort; il lui dit avec cette vivacité qui lui étoit ordinaire »: Pourquoi ne baisez-vous pas aussi » la tête de mort? baisez-là, mon Pere, baisez-la, » puisque vous ne devez pas craindre sa réalité, c'est » elle qui finit notre exil & toutes nos miseres. C'est » par elle qu'on va à JESUS-CHRIST «. Ce Religieux crut que le Pere lui prédisoit par ces paroles sa mort prochaine: En effet il le suivit bien-tôt.

Voyant qu'il n'avoit plus que quelques momens à vivre, on fit préparer la cendre sur laquelle il devoit mourir, & l'on fut avertir M. de Seez & le Pere Abbé, qui étoient au Refectoire. Ils se rendirent en diligence à l'Infirmerie: ils trouverent le malade qui regardoit tranquilement le nouvel autel, sur lequel il alloit achever son sacrifice. Quand tout fut prêt, il s'aida lui-même à se mettre sur la cendre, autant que

ses forces le lui purent permettre. Ainsi couché sur ce lit de pénitence, M. de Seez lui donna de l'eau-benîte en se mettant à genoux auprès de lui. Comme l'on commençoit les prieres pour les Agonisans; le Prélat le pria de mettre sa main dans la sienne : il le fit avec un profond respect, témoignant jusqu'au dernier soupir son obéïssance à son Pasteur légitime. Ensuite l'Evêque lui présenta le Crucifix, & lui dit : » Monsieur, ne demandez-vous pas pardon à Dieu, & me » connoissez-vous. Monseigneur, répondit-il d'un ton » de mourant, je prie Dieu tres-humblement & du » fond de mon cœur de me remettre mes péchez quel-» ques grands qu'ils soient, par leurs qualitez, & par » leur nombre. Je tremble devant sa justice; mais il » m'a donné par sa misericorde toute la confiance » qu'un fils doit avoir en la bonté de son Pere «. Sa foiblesse ne lui permit pas d'en dire davantage; mais un moment après il continua : » Je conjure le » Pere Tout-Puissant le Pere des misericordes, le » Dieu de toute consolation, par les mérites du Sang » de Jesus-Christ, de daigner me recevoir au nombre » de ceux qui chanteront éternellement ses loüanges, » & qui l'aimeront éternellement. Pour vous, Mon-» seigneur, je ne vous oublierai pas, si Dieu m'ac-» corde cette grace, & je vous connois parfaitement «.

L'épuisement où il étoit fit demander au Prélat, si on avoit soin de lui faire prendre quelque chose pour le fortifier : Il répondit lui-même : » Rien n'a échap-» pé à l'attention de leur charité pour moi : ils ont » pourvu à mes besoins. C'est ce qui m'a conservé » ce reste de vie, qui me procure la consolation de » remettre mon ame entre vos mains pour la presenter » à Dieu «.

Après ces paroles : celles qu'il proferoit pendant quelque peu de tems, n'étoient plus entenduës; après quoi la voix lui revint un peu. Le Prélat qui connoissoit l'impatience de ces derniers momens qui décident de notre éternité, lui récitoit de tems en tems les passages les plus touchans des Pseaumes & d'autres

endroits de l'Ecriture Sainte. Le Pere qui n'étoit occupé que de Dieu, suivoit & goûtoit ce que l'Evêque disoit; ainsi lui ayant prononcé ce verset de David: Le Seigneur est ma lumiere & mon salut; le malade acheva: Qu'est-ce que je craindrai? L'Evêque continua: Quand je serois livré au plus rude combat: Le Pere ajoûta: Je mettrai en lui toute ma confiance. Enfin M. de Seez, Seigneur Jesus c'est vous qui êtes mon Protecteur & mon Liberateur. Le Pere faisant un grand effort dit: » Seigneur ne tardez pas davantage, » mon Dieu hâtez-vous de venir «. Ce furent là les dernieres paroles qu'il prononça, ou du moins qui furent entenduës sortant de sa bouche & ne parla plus; mais il ne perdit rien de cette présence d'esprit qu'il avoit toujours conservée jusqu'alors; car l'Evêque ayant fait ouvrir toutes les portes de sa chambre qui étoit pleine de monde; & toutes les autres portes, pour laisser la consolation à ses Enfans de recüeillir les derniers soupirs de leur Pere; d'être témoins des graces dont il plaisoit à Dieu d'accompagner sa mort, & qu'ils fussent animez par son exemple à poursuivre leur carriere que Dieu recompense d'une fin si heureuse. On remarqua que cet agonisant témoigna ou par ses regards que ce que ce Prelat venoit de faire ne lui étoit point désagréable, de voir encore ces Freres autour de lui: car on a pû dire avec quelque sorte de proportion, ce que le Disciple bien aimé a écrit de son divin Maître: ».Qu'ayant aimé les siens qui étoient » dans le monde il les avoit aimé jusqu'à la fin de sa vie. Cette présence d'esprit (qui devoit être d'autant moins vive en lui qu'il s'approchoit du dernier soupir) ne le quitta point; car M. de Seez lui ayant formé le signe de la Croix sur le front, le R. Pere le regardant tendrement, lui serra la main, & levant les yeux au Ciel il expira sans aucun simptome ni mouvement. » C'est ainsi (écrit l'Evêque de Seez dans sa Rela» tion) qu'il posseda jusqu'au dernier soupir, son ju» gement, sa foi, son amour pour Dieu, sa confiance

» dans sa misericorde, l'esprit de penitenc
» la perseverance finale, sa charité, so
» de ses Religieux, la paix de Jesus-C.
» caracteres d'une grande & sainte ame
» en lui, & la misericorde de Dieu qui
» à la perfection de la vie Monastique, l
» mort aussi douce & aussi sainte, que
» il avoit permis qu'il fût affligé les de
» de sa vie, avoient été violens, &
» exacte, severe & laborieuse «.

Ainsi mourut Armand-Jean le Bouthi
Abbé de la Trappe, le 27. du mois d
sept cens, à deux heures après midi, à
xante & quinze ans, après en avoir
sept dans la solitude & dans l'exercice d
ce si rigoureuse & d'une charité si ent
ont eu peu d'exemples dans ces derniers
le Ciel que le nombre de ses Enfans croi
poussiere & comme la multitude des d
Jacob; que je meure de la mort des juste
fin de ma vie ressemble à celle de cet ill
mateur de la vie Religieuse, & à celles de
qui ont été jusqu'ici les parfaits imitat
homme apostolique, comme il l'a été l
Jesus-Christ. O qu'il est glorieux d'en
Dieu! Et que les adorateurs d'un Dieu
persecuté des méchans ont de consolations
leurs jours.

L'Abbé de Rancé a été dans
accablé d'infirmi

entre les mains de M. d'Aquin
plus illustres lumieres de cette
celui qui avoit pris tant de
ne du Pere de Famille, ait goû-
ır de son fruit.

PITRE VI.

..bé de Rancé. Révelation de sa
l. Sentimens de véneration pour

e eut rendu l'esprit, on récita les
es. Monseigneur de Seez dit un
ité sur la perte qu'elle venoit de
les uns & les autres de marcher
te illustre défunt leur Pere, puis
ie l'on pût disposer le Corps du
pour être mis dans le tombeau.
on le porta à l'Eglise vis-à-vis le
la lampe selon la coûtume, & dès
ulut donner des marques sensibles
ure qu'il reserve aux Corps de ses
la Resurrection generale, en re-
aux, des mortifications & des souf-
ndurées pour son honneur pendant
on fut surpris de voir le visage
dans les derniers tems de sa vie &
, étoit tout décharné, tout pâle &
roître tout à coup plein, vermeil,
trait d'un homme mort; mais beau,
de serenité; en sorte qu'on ne pou-
voit le regard... sans respect & sans se sentir touché
de véneration pour une Relique si précieuse; car il
sembloit qu'il fût dans une santé parfaite. Il demeura
dans l'Eglise depuis ce jour 27. Octobre, jusqu'au
29. qu'on le porta en terre. Le 28. jour de saint Si-
mon saint Jude, toutes les Messes se dirent pour le

dans sa misericorde, l'esprit de penitence, le don de la perseverance finale, sa charité, son cœur, celui de ses Religieux, la paix de Jesus-Christ. Ainsi les caracteres d'une grande & sainte ame se firent voir en lui, & la misericorde de Dieu qui l'avoit conduit à la perfection de la vie Monastique, lui accorda une mort aussi douce & aussi sainte, que les maux dont il avoit permis qu'il fût affligé les dernieres années de sa vie, avoient été violens, & sa penitence exacte, severe & laborieuse ".

Ainsi mourut Armand-Jean le Bouthillier de Rancé bbé de la Trappe, le 27. du mois d'Octobre mil pt cens, à deux heures après midi, à l'âge de sointe & quinze ans, après en avoir passé trente pt dans la solitude & dans l'exercice d'une penitensi rigoureuse & d'une charité si entiere, qu'elles nt eu peu d'exemples dans ces derniers siécles. Fasse Ciel que le nombre de ses Enfans croisse comme la oussiere & comme la multitude des descendans de ncob; que je meure de la mort des justes, & que la n de ma vie ressemble à celle de cet illustre Reforateur de la vie Religieuse, & à celles de ses Freres, ui ont été jusqu'ici les parfaits imitateurs de cet omme apostolique, comme il l'a été lui-même de esus-Christ. O qu'il est glorieux d'endurer pour ieu! Et que les adorateurs d'un Dieu crucifié & ersecuté des méchans ont de consolations sur la fin de urs jours.

L'Abbé de Rancé a été dans ses dernieres années ccablé d'infirmitez, persecuté de gens mal inten-

né, ait rendu l'ame entre les mains de M. d'Aquin son Prélat, l'une des plus illustres lumieres de cette même Eglise, & que celui qui avoit pris tant de peine à cultiver la vigne du Pere de Famille, ait goûté le premier la douceur de son fruit.

CHAPITRE VI.

Les Obseques de l'Abbé de Rancé. Révelation de sa gloire dans le Ciel. Sentimens de véneration pour sa mémoire.

DEs que le R. Pere eut rendu l'esprit, on récita les prieres ordinaires. Monseigneur de Seez dit un mot à la Communauté sur la perte qu'elle venoit de faire, encourageant les uns & les autres de marcher sur les traces de cette illustre défunt leur Pere, puis on se retira, afin que l'on pût disposer le Corps du Serviteur de Dieu pour être mis dans le tombeau. Deux heures après on le porta à l'Eglise vis-à-vis le grand Autel, sous la lampe selon la coûtume, & dès ce moment Dieu voulut donner des marques sensibles de cette gloire future qu'il reserve aux Corps de ses Saints au jour de la Resurrection generale, en recompense des travaux, des mortifications & des souffrances qu'ils ont endurées pour son honneur pendant leur vie. Car l'on fut surpris de voir le visage du saint Abbé qui dans les derniers tems de sa vie & sur tout à sa mort, étoit tout décharné, tout pâle & tout défiguré, paroître tout à coup plein, vermeil, sans ride ni aucun trait d'un homme mort; mais beau, plein de majesté & de serenité; en sorte qu'on ne pouvoit le regarder sans respect & sans se sentir touché de véneration pour une Relique si précieuse; car il sembloit qu'il fût dans une santé parfaite. Il demeura dans l'Eglise depuis ce jour 27. Octobre, jusqu'au 29. qu'on le porta en terre. Le 28. jour de saint Simon saint Jude, toutes les Messes se dirent pour le

repos de son Ame, au grand Autel, depuis trois heures du matin jusqu'à midi, sans interruption: on fit de même le lendemain que l'Evêque de Seez dit la grande Messe. Il fit ensuite l'inhumation. Dans le tems que ce Corps saint étoit dans l'Eglise, les Religieux hors le tems des régularitez, étoient continuellement auprès de lui fondans en larmes; les uns lui baisoient les pieds, les autres les mains. Chacun d'eux s'empressoit d'avoir quelque chose de lui; quelques-uns le cœur saisi de douleur, se tenoient devant lui sans parole & presque sans mouvement; c'étoit à qui lui feroit toucher des linges, des chapelets. Enfin tous l'invoquoient en leur particulier comme un Saint, & chacun en sa maniere profitant du tems qui lui restoit, contemplant ce pieux Corps, témoignoit sa tendresse & sa dévotion pour un si bon Pere. Il y avoit toujours successivement jusqu'à trente Religieux en prieres, récitant tous ensemble le Pseautier fort posément. Si-tôt que la nouvelle de sa mort se fut répanduë, on vit venir des lieux circonvoisins un grand nombre de personnes; sur tout des Curez & autres Ecclesiastiques qui celebroient la Messe pour lui. Dans le moment qu'on le mit dans la fosse, le chœur chantoit ce verset du Pseaume 131. » *Si custodierint filii tui testamentum tuum* : Et si vos Enfans » gardent mon alliance & les préceptes que je leur » enseignerai, & que leurs Enfans la gardent aussi » pour toujours, il seront assis sur votre trône; car le » Seigneur a choisi Sion. Il l'a choisi pour sa demeure: » c'est-là le lieu de mon repos. C'est-là que j'habiterai, » parce que je l'ai choisi «. Ce qui convient parfaitement au sujet dont il s'agissoit, & aux Regles que ce pieux défunt a établies dans ce Monastere, si ses Successeurs les observent fidelement.

Quoique le lieu destiné pour la sepulture des Abbez soit le Chapitre, cependant afin de suivre l'intention du défunt on l'inhuma dans le Cimetiere, ce saint Pasteur ayant voulu se trouver, même après sa mort, au milieu de ses cheres Brebis: Mais ce qu'il y eut

d'étonnant ; c'est que ce corps mort depuis trois jours, ne rendit aucune mauvaise odeur, quoique plusieurs de ses Freres eussent souvent leur visage collé sur le sien dans l'amertume de leur cœur, ne le pouvant quitter ni s'arracher d'auprès de lui.

Quant à son ame, quoique nous ne soyons pas obligez de déferer aux visions & aux révelations que l'Eglise n'a point encore juridiquement approuvées ; cela n'empêche pas qu'elle ne les reçoive avec respect quand elle n'y trouve rien qui ne soit conformes aux Regles de la Foi, & que l'on ne puisse croire pieusement. C'est sur ce principe, qu'ayant examiné les Révelations de sainte Ildegarde, de sainte Gertrude, de sainte Brigide, & de plusieurs autres Saintes, elle les propose à ses Enfans comme tres-utiles à leur édification. Sur ce fondement si solide & si raisonnable, nous dirons qu'une sainte Religieuse tres-favorisée des dons du Ciel, a déclaré que le saint Abbé de la Trappe étoit monté droit au Ciel, & qu'à l'instant de sa mort il s'étoit trouvé dans un dégré de charité si pure & si parfaite, qu'il avoit mérité de joüir dès ce moment d'un tres-haut dégré de gloire dans le Ciel comme un or entierement épuré, pour être placé dans le Temple de la bienheureuse Eternité : C'étoit ce que Dieu lui avoit fait voir.

A cette premiere Révelation nous en rapporterons une qui ne mérite pas moins notre croyance ; puisqu'elle est arrivée à un Prélat d'un mérite singulier. M. de Tafoureau Ecclesiastique du Diocese de Sens, vint un jour se jetter aux pieds du S. Abbé pour le conjurer de le recevoir au nombre de ses Enfans, en qualité de Frere Convers. Le R. Pere qui ne le connoissoit que par sa vertu, lui dit qu'il se donneroit bien de garde de priver l'Eglise d'un si excellent sujet ; qu'il croyoit que N. S. le destinoit pour être l'un des Princes de son Eglise. Cette prédiction s'accomplit dans son tems : car ayant été sacré Evêque d'Alet, il a rempli les devoirs de l'Episcopat avec tant de fidelité, qu'il y est mort en odeur d'une grande sainteté. Ce digne

rélat a donc aussi assuré que deux ou trois jours a-
ès la mort de l'Abbé de la Trappe dont il n'avoit
aucune nouvelle ; il s'étoit apparu à lui dans une
ande gloire ; que depuis il s'étoit toujours recom-
andé à ses prieres, dont il avoit ressenti des effets
es-particuliers, & que par ses mérites il avoit obte-
des graces toutes extraordinaires.

En effet, l'estime & la véneration que toute la
rre a euë pour sa mémoire, est une voix publique qui
êche par tout sa sainteté, & le sublime dégré de
oire qu'il possede maintenant dans le Ciel, comme
a tout lieu de le croire pieusement. On ne finiroit
nais si l'on rapportoit ici combien de personnes du
emier rang, de toutes sortes de professions & d'états,
t écrit des Lettres au Pere Abbé de la Trappe pour
marquer la véneration, l'estime & le respect qu'ils
oient pour le saint Abbé de Rancé. Loüis XIV. de
orieuse mémoire, qui l'avoit toujours honoré &
otegé, ne pût apprendre sa mort sans douleur, &
rès s'en être fait rapporter toutes les circonstances,
Majesté en fut attendrie jusqu'aux larmes ; Elle en
elle-même le récit aux trois Princes ses Petits-Fils,
enant de-là occasion de leur donner des avis dignes
sa pieté & de sa Réligion, aussi bien que de la con-
dération qu'il avoit pour ce défunt.

Le Roi & la Reine d'Angleterre n'en furent pas
oins touchez ; car leur Majestez Britaniques écrivi-
nt au Pere Abbé de la Trappe le 8. Novembre
00. en ces termes dans une même Lettre. » Je n'ai

» m'avoir éveillé de l'assoupissement où j'étois, aussi
» bien que la plûpart des gens qui sont obligez par
» leur état de vivre dans le grand monde où je m'é-
» tois laissé entraîner comme les autres, malgré tout
» ce qui m'étoit arrivé de fâcheux : Si je ne m'étois
» attaché à suivre les bons avis de ce saint Abbé, &
» de tous ses Enfans qu'il a si bien reglez pour l'édi-
» fication de toute la Chrétienté : Je ne sçais ce que
» je serois devenu. Le Comte de Perth en arrivant
» ici m'a mis entre les mains ce que vous m'avez
» envoyé de reliques du saint Abbé, que je conser-
» verai, comme m'étant tres-cheres, & je ne sçaurois
» assez vous en remercier. Au reste je ne prétend
» pas perdre la bonne coutume de vous aller voir après
» Pâques, & je vous en avertirai auparavant. Je dois
» tout à votre saint Abbé & à votre Communauté, je
» tâcherai tant que je vivrai de vous donner toutes les
» marques d'estime & d'amitié qui seront en mon pou-
» voir. Mais quand je n'irois pas pour l'amour de vous
» j'irois pour l'amour de moi-même, parce que je sens
» que les voyages que je fais dans votre sainte solitu-
» de me fortifient & m'encouragent dans l'état où je
» suis, & où Dieu me tient, j'ai besoin de tels exem-
» ples. Je vous demande la continuation de vos prieres
» & de ne jamais douter de mon amitié.

» Le Roi me permet ici (écrit la Reine d'Angle-
» terre son Epouse, de vous faire mille remercimens
» du Crucifix, & du Livre que vous m'avez envoyez
» appartenant à votre saint Abbé. Vous m'avez fait
» en cela un plaisir extrême, & c'est un présent qui
» m'est aussi cher que vénerable. J'ai reçû la nouvel-
» le de cette précieuse mort avec des sentimens de dou-
» leur & de joye qu'il m'est impossible d'exprimer, &
» que je crois que vous pouvez comprendre : Car je
» m'imagine que vous & tous ceux qui ont eu le bon-
» heur de connoître ce saint homme, ont éprouvé les
» mêmes sentimens. J'ai été ravie d'apprendre par My-
» lord Perth, que quoique vous ne possediez plus votre
cher Pere, son Esprit est demouré parmi vous, & en

» chacun de vous. Je prie Dieu de tout mon cœur
» qu'il y demeure toujours, & pour sa plus grande
» gloire, & pour l'édification de tout le monde; de
» mon côté je vous assure que je conserverai tou-
» jours une grande véneration pour votre Maison, &
» une estime particuliere pour une personne choisie
» par un Saint, pour être à la tête d'une sainte Com-
» munauté «.

Le Roi d'Angleterre conserva jusqu'au tombeau ces sentimens d'estime & de véneration pour le R. Pere défunt, & pour son Monastere, puisque quelques jours avant sa mort, il chargea le Duc de Perth d'écrire ce billet au Pere Abbé : » Je vous conjure, &
» tous vos Confreres pour l'amour du saint Abbé, de
» vouloir bien m'accorder la continuation de vos sain-
» tes Prieres; j'en ai un besoin extrême pour moi, &
» pour mes Enfans; & je vous aurai une tres-grande
» obligation «.

Monsieur le Chancelier de France assura de même le Pere Abbé, qu'il étoit d'autant plus sensible à la perte que ses Religieux faisoient de leur Pere; que personne ne le consideroit davantage, & n'avoit une estime plus singuliere que lui, de son mérite & de sa vertu.

» L'heureuse fin (écrivoit au Pere Abbé, le
» Grand Duc de Toscane) qu'a faite Mon-
» sieur votre R. Pere Abbé l'ancien, qui a pleine-
» ment couronné la belle carriere de ses jours tous
» consacrez à Dieu, qui étoit l'unique objet de toutes
» ses pensées & actions; ce grand Serviteur de la di-
» vine Majesté, qui a été à juste titre l'édification de
» toute l'Eglise, a mérité de joüir dans le Ciel de la
» recompense de ses grands travaux, que son cœur
» tout pénétré de l'amour divin, lui faisoit cherir
» comme un gage précieux de son salut éternel. Qu'il
» est heureux de se voir maintenant dans une posses-
» sion qui ne finira jamais! Cela doit m'inspirer une
» grande véneration pour lui, & me servir de motif
» pour étudier sans cesse les grands exemples qu'il a

» donné à tout le monde, par sa pieté & l'assiduité qu'il a euë de se conformer en toutes choses à la volonté de Dieu. Pour moi je conserverai toute ma vie des sentimens de vénération pour sa digne mémoire. Je veux croire que la charité qu'il conservoit pour son prochain étant au monde, lui inspirera présentement au Ciel de m'obtenir du Tout-puissant le pardon de toutes les fautes que j'ai commises dans ma vie, & je demande aussi pour cela le secours de vos saintes prieres, que j'espere que vous & toute votre Communauté ne me refuserez pas, vous assurant qu'en toutes rencontres je ne vous oublierai point; c'est de quoi je vous prie d'être bien persuadé, aussi-bien que de me croire véritablement, mon Reverend Pere, votre tres-affectionné, le Grand Duc de Toscane «.

Cet illustre Prince a tant fait auprès de sa Sainteté, & du Roi de France, qu'il n'a pas été au pouvoir de l'Abbé de la Trappe de lui refuser de ses Religieux. Il lui en envoya donc huit: un Abbé avec quatre Novices & quatre Convers pour aller servir Dieu selon les pratiques établies à la Trappe par le saint Abbé dans un Monastere de l'Ordre de Cîteaux, à trois lieuës de Florence, que ce grand Prince leur avoit préparé l'an 1704. & ils partirent de France pour l'Italie le 19. de Janvier 1705.

Mais quels témoignages d'estime n'ont point eu pour sa mémoire tant d'illustres Prélats de ce Royaume, non-seulement par les services solemnels qu'ils ont fait celebrer en leurs Dioceses pour le repos de son Ame : mais encore par les loüanges, & les titres d'honneur qu'ils lui ont donné. Ils ne l'ont pas consideré simplement comme le Reformateur d'un Monastere de Religieux, ni comme le modele des Moines, mais comme une lumiere éclatante de l'Eglise, comme un homme envoyé de Dieu pour le bien du public; comme une source abondante de benedictions pour toute la France : Ils ont dit, que la douleur de sa mort devoit être d'autant plus generale & plus pro-

ndé, que l'Eglise voyoit éteinte cette Lampe dans Il-
ël, jusques là que ceux mêmes qui l'ont le plus cruel-
nent persecuté durant sa vie, n'ont pû s'empêcher
rès sa mort, de lui donner de grandes loüanges &
s éloges magnifiques, rendant ainsi à ses mé-
es la justice qu'ils lui avoient refusée durant sa
e.

Et effet, cet illustre défunt étoit un parfum pré-
eux qui répandoit son odeur dans toute la Maison
Seigneur, qui par ses discours & encore mieux
r son exemple, a attiré à la pénitence les plus
ands pécheurs, & les a retiré des abîmes de la cor-
ption. C'étoit une voix de tonnerre, qui reten-
soit de tous côtez pour inspirer aux hommes le mé-
is du monde, le néant de ses grandeurs, la soli-
té des biens de la vie future: c'étoit un flambeau
dent & éclatant à la faveur duquel tant d'ames in-
ocentes ont suivi JESUS-CHRIST, sa Croix, ses op-
obres, ses souffrances.

Or, afin qu'on en soit persuadé, nous en allons
nner des exemples, qui feront voir les grands talens
'il avoit pour gagner des ames à Dieu, & les con-
ire à la perfection Evangelique.

CHAPITRE VII.

Conversions admirables de plusieurs Personnes de distinction, faites par les soins du R. Pere.

ıur lui des pensées de paix, & qui vouloit lui
entir les effets de sa grande misericorde, com-
par lui inspirer une tres-grande estime pour
: de Rancé, qu'il connoissoit de réputation de-
ongtems. Il étoit dans l'une de ses Terres assez
: de la Trappe l'an 1662. quand on lui dit: que
: Rancé étoit en son Abbaye avec cinq ou six
ıbles Moines irritez contre lui de ce qu'il pen-
. les réformer; tous gens capables des plus
s excès & prêts à le sacrifier à leur fureur.
:ntilhomme vint lui offrir ses services de la
re du monde la plus obligeante dans le dessein
préserver du péril qui le menaçoit (comme
dit ailleurs.) La maniere pleine de recon-
nce avec laquelle Monsieur l'Abbé le reçut
ıfiance qu'il témoigna en Dieu; le mépris gene-
qu'il fit paroître en cette rencontre, en mépri-
ar une grandeur d'ame le danger où il se voyoit
é, toucherent si fort ce Brigadier, que depuis
ns-là il eut toujours M. de la Trappe dans la
:, & cherchoit toutes les occasions de le voir;
l ne pût le joindre qu'en l'année 1672. qu'il vint
ndre visite dans son Abbaye. Il fut à la verité
difié de la regularité & des grands exemples
remarqua dans cette Maison; mais son cœur
cela n'en fut pas changé, il ne se repaissoit que
imeres, & ne se remplissoit que d'idées, de ré-
on & des charges où il aspiroit. Dans le tems
étoit le plus occupé de certaines pensées, Dieu
t qu'il lui arriva un accident dont il pensa per-
vûë, ce qui l'obligea de se retirer à la cam-

les Abbez ses Successeurs, seroit fort bon pour un homme las du monde, qui ne voudroit plus penser qu'à son salut, & à s'édifier par les exemples du saint Abbé & de ses Religieux.

Il raconta au Pere l'envie que Dieu lui avoit donnée, le priant de trouver bon qu'il vint demeurer à la Trappe. Le saint Abbé l'embrassa tendrement, & lui accorda tout ce qu'il désiroit. Ce Gentilhomme retourna à Paris, obtint du Roi la permission de vendre son Regiment, avec beaucoup de difficultez, renonça entierement au commerce du monde, pour servir Dieu le reste de ses jours dans la retraite; se mit sous la conduite de M. de Rancé; commença par une Confession generale: reçut de ses mains la maniere de vivre qu'il devoit garder le reste de ses jours; & depuis ce bon Pere en prit le même soin qu'il prenoit de ses Religieux.

Aprés celui-ci nous rapporterons l'exemple de M. le Commandeur de Laval. Il demeuroit ordinairement en son Château de Gourné, éloigné de trois lieuës de la Trappe. Ses vûës se bornoient aux fortunes du tems, & il n'avoit pas même la teinture des obligations du Christianisme; & pensoit aussi peu à l'Eternité que s'il n'y en eût point eu. M. de Saint Loüis son ami en avoit beaucoup de chagrin, il lui en parloit souvent; mais fort inutilement, il le pressoit instamment de venir voir le saint Abbé; mais il lui avoüa franchement, que la raison pour laquelle il ne le vouloit pas voir; c'étoit qu'il craignoit qu'il ne le fit changer de vie. Enfin M. de Saint Loüis le pressa si fort que ne pouvant plus résister à ses instances, il vint se jetter aux pieds du saint Abbé, qui le releva promptement, avec cet air plein de douceur, qui charmoit tous ceux qui l'abordoient. Il n'en fallut pas davantage pour gagner ce cœur fier & hautain. Il se découvrit à lui avec une candeur surprenante; il lui avoüa qu'ayant été fait Chevalier de Malthe à cinq ans, il n'avoit jamais sçu les obligations de son état. Le Pere l'entretint quelque tems avec tant de bonté, que le Chevalier

lui dit en le quittant, que la visite qu'il lui avoit renduë, étoit le jour le plus précieux de sa vie : & qu'il auroit l'honneur de le voir pour profiter de ses conseils. Depuis ce jour-là il ne songea plus qu'à changer de vie ; il se disposa par un serieux Examen, à faire une Confession generale ; lisant en particulier ce qu'il écrivoit de ses péchez, il versoit des torrens de larmes, & fondoit en pleurs comme un enfant, tant le R. Pere lui avoit obtenu de graces par ses prieres. » Que Dieu est bon, s'écrioit-il ! que je suis un mé» chant homme! helas! si j'étois mort en cet état, je se» rois éternellement damné«. Il fit sa Confession generale à un Curé du Pays, homme sçavant & tres-éclairé, que le Pere lui fit venir. Cette Confession qui dura plusieurs jours, étant finie M. de la Trappe le vint voir en sa chambre, dans l'appartement des hôtes. Si-tôt que ce Commandeur l'apperçut, il courut l'embrasser fondant en larmes, lui protestant qu'après Dieu il lui devoit son salut. Le R. Pere joignit ses larmes aux siennes ; le Confesseur & M. de Saint Loüis en firent de même. Ensuite le Pere Abbé lui donna un reglement de vie pour le reste de ses jours, & le renvoya rempli de cette joye, que cause la bonne conscience, & de tems en tems, ils s'entr'écrivoient ; & le Commandeur suivoit tres-fidelement ses avis. S'en étant allé à Malthe quelque tems après, il eut un ardent desir de revoir son sage Directeur ; mais à peine étoit-il arrivé à Paris qu'il y tomba malade, & finit ses jours d'une maniere tres-sainte & tres-chrétienne.

M. d'Herouville Capitaine de Cavalerie, dans le Regiment de M. de Saint Lieu son frere, vivoit sans aucune crainte de Dieu, toujours prêt à se battre en duel, & passa de la sorte une vie toute criminelle devant Dieu & les hommes, l'espace de 60. ans, ayant entendu parler de la sainteté de l'Abbé de la Trappe : comme il connoissoit M. de Saint Loüis depuis près de quarante ans, il fit plus de cinquante lieuës pour le venir trouver au logis Abbatial ; il en fut reçu

avec beaucoup de joye, son ami lui ayant demandé des nouvelles de sa conscience, il lui confessa que depuis trente années il menoit une vie détestable. Qu'il ne joüissoit des biens qui lui restoient que l'épée à la main, & qu'il étoit à tous momens en danger d'être chassé de sa propre maison par ses créanciers. M. de Saint Loüis informa le R. Pere de l'état pitoyable de ce Gentilhomme, & ajoûta qu'il croyoit son mal incurable : » Non, non, répondit le Serviteur de » Dieu, son mal n'est point incurable, ce sont ces sortes » de pécheurs que Dieu prend plaisir à faire rentrer en » eux-mêmes, rien n'est impossible à la main du Tout- » Puissant. M. de Saint Loüis mena le Sieur d'Herouville saluer le R. Pere Abbé, & le laissa seul avec lui, afin qu'il eut la liberté de lui ouvrir son cœur, ce qu'il fit l'espace d'une heure. M. de Saint Loüis étant venu retrouver M. d'Herouville, il le vit fondant en larmes, ensorte qu'il ne put lui dire une seule parole. Monsieur de Saint Loüis le ramenant en leur appartement, d'Herouville joignit les mains en disant : » Est-il possible qu'il se trouve au monde un homme » comme celui-là ? Etant arrivez au logis Abbatial, » il fondoit en larmes. Sur quoi son ami lui dit : Il » faut, Monsieur, que vous ayez perdu tout ce cou- » rage où je vous ai vû autrefois, pour être affligé au » point où vous l'êtes : Non, répondit-il, je ne l'ai » pas perdu ; mais je vois bien que si j'en crois Mon- » sieur l'Abbé, il faut que je le perde ; car si je change » de vie mes créanciers me chasseront de ma maison, » ils me feront mourir de faim «. Etant revenu voir le saint homme, il lui fit prendre la résolution de faire incessamment, & si tôt qu'il seroit de retour chez lui, une Confession generale, & de changer de conduite, lui marquant ce qu'il devoit faire le reste de ses jours, & le renvoya plein de consolation. D'Herouville executa tres-exactement les conseils du Pere, vécut encore trois ans, & s'étant accommodé avec ses créanciers, qui étoient tres édifiez de sa conversion, il finit ses jours d'une mort tranquille, plein de

confiance en la bonté de Jesus Christ, dans sa crainte & son amour.

M. de Fieubet Conseiller d'Etat, & l'un des premiers Magistrats du Royaume, étant venu voir le R. Pere par occasion en son Monastere, y resta deux jours; s'informa de M. de Saint Loüis, comment il vivoit en cette solitude. » Il lui dit que sa grande occupation étoit de lire l'Ecriture Sainte, & d'aller » passer deux bonnes heures avec un Livre au milieu » des bois, pensant aussi peu au monde que s'il n'y » en eût jamais eu : Cela surprit M. de Fieubet; mais » l'autre répartit, comme je ne suis pas venu ici » pour y apprendre d'autre science que celle de mon » salut je ne sçaurois m'ennuyer à m'instruire de cette » doctrine; parce que si je trouve dans ma lecture quel- » que passage qui me parle ou de la grandeur de » Dieu, ou de sa misericorde, je l'adore en paix » avec une douceur extrême, que rien ne trouble; » car je n'entends que le ramage des oiseaux, qui se- » lon moi ont plus d'agrément que les plus beaux » concerts de musique. Il faudroit, Monsieur, faire » les épreuves de ce que je vous dis, pour goûter les » charmes de ce desert «. Ils firent au Pere le récit de leur entretien, à la Pentecôte, qui n'étoit pas éloignée. M. de Fieubet avec M. Courtin revinrent à la Trappe; mais auparavant ils crurent en devoir parler au Roi. Sa Majesté demanda à Monsieur Courtin, s'il n'avoit point encore été voir cet ancien ami, depuis qu'il s'étoit retiré; car M. de Rancé & lui se connoissoient dès l'âge de cinq ans : Non, Sire, répondit-il : » Vous auriez dû l'aller » voir (repliqua le Roi; quand on a un ami qui a » autant de vertu que M. de la Trappe, on ne » doit pas l'oublier. Je ne l'oublie pas, reprit Mon- » sieur Courtin; mais, Sire, lorsqu'on va voir les » Saints, il me semble qu'il faut avoir des dispositions » pour le devenir. Vous devez l'aller voir; conti- » nua le Roi : je le ferai, Sire, dit M. Courtin, » puisque votre Majesté me le permet & me l'ordon-

» ne ; nous y irons M de Fieubet & moi «.

Etant donc arrivez à la Trappe, ils furent tous deux édifiez au de-là de tout ce que l'on peut dire, de l'entretien qu'ils eurent avec ce digne Superieur ; de sa conduite, de la regularité de sa Maison ; mais M. de Fieubet le fut encore davantage : & il lui fit confidence des dispositions de son ame, & lui découvrit le dessein qu'il avoit de se retirer du monde pour ne plus vaquer qu'à la grande & unique affaire de son salut. Le R. Pere lui dit qu'une affaire de cette consequence devoit être mûrement pesée devant Dieu ; il lui conseilla de chercher quelque autre lieu que la Trappe pour se retirer. M. de Fieubet ayant reçu cet avis fit un mémoire de ce qu'il avoit remarqué de plus édifiant dans cette Abbaye, & qui l'avoit touché davantage. Dans ce mémoire il disoit : » La » vie du Pere Abbé est admirable ; mais inimitable, » & je compterois pour le dernier de tous les bonheurs » du monde, de pouvoir vivre comme M. de Saint » Loüis «.

Etant de retour à Paris il continua de prendre les avis de l'Abbé de Rancé, & ce fut par son conseil qu'il se retira dans la suite chez les Camaldules à Gros-Bois. La suite a fait voir combien M. de Fieubet avoit profité des instructions de l'homme de Dieu ; car il a passé le reste de ses jours dans tous les exercices de la pieté la plus pure, & s'est rendu un sujet d'admiration & d'édification pour tous les gens de bien.

Enfin, c'est une chose connuë de tout le monde, que le Marquis de Ganges Brigadier des Armées du Roi, & Colonnel de Dragons, étant venu voir un jour M. de la Trappe, & l'ayant prié de trouver bon qu'il le vit de tems en tems ; cette conversation lui a été si utile, qu'il publioit par tout, que c'étoit à ce saint Abbé à qui, après Dieu, il étoit redevable de son salut, par les bons sentimens où il se trouvoit.

CHAPITRE VIII.

Le R. Pere a fait de tres-grands biens par le crédit que lui donnoit sa vertu, ses Ecrits, ses Avis, & la vertu de ses saintes Prieres dans l'Eglise.

C'Est une chose bien surprenante, & peut-être unique en ce dernier siécle, qu'un simple Abbé qui faisoit profession de n'avoir rien de particulier qui le distinguât de ses Freres, qui ne rendoit jamais de visite, qui ne sortoit presque jamais de son Monastere; qui fuïoit le monde le plus qu'il lui étoit possible, ait neanmoins étendu son nom jusqu'aux Pays les plus éloignez, ensorte que par le bon usage qu'il faisoit des talens que Dieu lui avoit donnez, il sembloit tenir dans ses mains les cœurs des grands & des petits pour en disposer à sa volonté. C'est par ses avis que la paix succedoit à la discorde entre les ennemis, que plusieurs Dioceses ont conservé leurs Evêques, qui les vouloient quitter pour se retirer dans la solitude; que quantité de Pasteurs qui s'aquittoient saintement de leurs emplois, y sont demeurez fidelemement attachez malgré le dessein qu'ils avoient d'y renoncer; que d'autres qui étoient entrez comme des loups dans la bergerie, ont cedé leurs places à des sujets plus dignes & plus capables de les remplir; que l'état Monastique a repris une beauté qu'il n'avoit pas; que des familles mêmes tres-désunies se sont reconciliées. Un Duc ne pouvoit se résoudre à voir ses propres enfans: les Princes & les Rois mêmes, pour me servir des termes d'une Lettre écrite sur ce sujet, & toute l'Europe avoit travaillé en vain à cette reconciliation; cependant le R. Pere les met tous d'accord par une seule Lettre qu'il écrivit à ce Duc; ensorte qu'il se rendit à tout ce que cet ange de paix vouloit & lui proposoit.

Mais que dirons-nous des biens qu'il a fait à l'Or-

e Monaſtique par ſon exemple, par ſes ſoins, par
s Livres. Le monde commença d'eſtimer ce genre
vie dont il avoit ignoré la ſainteté; les Moines
nnurent leurs devoirs, frappez d'une nouvelle lu-
iere, à laquelle perſonne ne s'attendoit. Il n'y eut pas
ılement des particuliers Religieux en grand nombre
ıi touchez de ſes avis quitterent leurs déſordres, &
ffectionnerent au bien; il y eut encore pluſieurs
aiſons Religieuſes de l'un & de l'autre ſexe, qui ſe
formerent & changerent de vie; d'autres qui de-
anderent au R. Pere des Regles de conduite pour
re plus fideles à l'état qu'ils avoient embraſſé. Plu-
urs Abbez de l'Ordre prenant exemple ſur lui, éta-
irent dans leurs Maiſons, autant qu'il leur fut poſſi-
e, la maniere de vivre qu'il avoit établie dans la
enne. Les Superieurs qui n'avoient jamais étudié l'é-
nduë de leurs charges, apprirent alors qu'elle étoit
ur obligation. Il y eut pluſieurs Abbeſſes qui ſe por-
rent d'elles-mêmes à ſe dépoſer par la connoiſſance
ıe leur donna la lumiere des Lettres de M. de la
rappe, & par la conviction qu'elles eurent de leur
capacité pour remplir cette dignité, & en un mot
eſque tout ce qui s'eſt fait de bien dans ces derniers
ms dans les Communautez Religieuſes, eſt dû à ſes
rits. Pluſieurs Seculiers mêmes en ont admirable-
ent profité, ſe ſervant des principes qui y ſont ſi
lidement établis pour regle de leur conduite; cepen-
ınt combien a-t-on vû de gens ſe revolter contre?
'y a t'il pas eu des Superieurs qui en ont interdit la
cture à leur Religieux, comme nous l'avons déja re-

fait de son tems quelque bien considerable, où il n'ait eu part par ses conseils.

Il n'a pas seulement profité à l'Eglise de la maniere que nous venons de dire ; mais il lui a encore été tres-utile par les dons particuliers de graces gratuites dont le Ciel l'avoit avantagé. Souvent il pénétroit le fonds des cœurs, & les pensées les plus secrettes ; & l'Evêque de Luçon a publié hautement, qu'il avoit été lui-même témoin que le saint Abbé de la Trappe, connut se qui se passoit dans le cœur d'un de ses Novices, & que dans la surprise où il en fut, il dit à un de ses amis. » J'estime, Monsieur, cette » avanture pour en faire rendre graces à Dieu par ceux » qui l'apprendront, & pour lui en rendre graces vous-» même «. De plus, Dieu lui réveloit des évenemens arrivez ce même jour à plus de cent lieuës, & il en parloit avec la même certitude que s'il les eût vû de ses propres yeux. Que dirons-nous de la certitude de ses prédictions ? n'a-t'il pas assuré que la Reine d'Angleterre auroit un Fils, avant qu'elle fut accouchée ?

Quels prodiges n'a-t'il point fait ? il a guéri par ses prieres en un instant l'un de ses Freres des écrouelles tres-inveterées. Un autre, d'une fiévre ardente, par sa propre parole. Il en guérit un autre de sa surdité par sa seule benediction. Il fortifia les nerfs foibles d'un autre. Il en retira un autre des portes de la mort par son seul attouchement joint à ses prieres : & cela d'une maniere toute visible.

Il a obtenu par son oraison un fils à un grand Seigneur de la Cour, âgé de 68. ans, & de qui l'Epouse étoit sterile. Que ne pourrions-nous point dire de tant d'autres merveilles que Dieu a operées par les mérites de son Serviteur, pendant qu'il vivoit encore sur la terre ? Mais le peu que nous en avons rapporté, suffira pour montrer que Dieu est toujours admirable dans ses Saints. Nous ne pouvons cependant passer sous silence ce que j'ai appris moi-même de sa bouche ; car voici ce qu'il me dit un jour sous le nom d'un autre.

» Vers la Toussaints de l'an 1686. un Religieux
» eut un songe, que je considerai comme une espece
» de vision, par laquelle Dieu lui vouloit faire con-
» noître quelque grand malheur qui devoit arriver.
» Ce Religieux au milieu de son sommeil s'imagina
» qu'il disoit la Messe, & qu'après la Consecration il
» lui sembla voir trois gouttes de sang dans la sainte
» Hostie, & entendre ces paroles qui en sortoient,
» d'une maniere qui faisoit fremir : *Les Jugemens de*
» *Dieu sont terribles.* Ces paroles le remplirent d'effroi :
» quelques momens après il entendit de nouveau la
» sainte Hostie qui disoit, *tremblez, tremblez, tremblez*;
» puis peu de tems après elle repeta, mais d'une voix
» étonnante *tremblez*; puis elle demeura dans le si-
» lence : après ce silence qui fut court, elle recom-
» mença pour la troisiéme fois : *Tremblez.* Alors ce
» Religieux s'éveilla saisi de crainte, hors de lui-mê-
» me & presque évanoüi de la terreur où ces paroles
» l'avoient mis : & il se vit dans le même état où
» étoit Daniel lorsqu'il eut des visions de Dieu ; &
» qu'il disoit : *In visione tua dissolutæ sunt compages*
» *meæ & nihil in me remansit virium.* Car il se trouva
» si foible qu'à peine pouvoit-il se remuer, & il fut
» longtems à revenir de son étonnement«. On laisse au Lecteur à faire l'application de ce rêve mysterieux ; on sçait seulement que deux ans après, c'est-à-dire, l'an 1688. le Prince d'Orange se rendit le maître de l'Angleterre, en bannit le reste de la Religion Catholique, & obligea le Roi Jacques son beau-pere à se refugier en France. On sçait les calamitez qui furent les suites d'un si triste évenement. On sçait quels ont été depuis les guerres, les incendies, les cruautez des Fanatiques, la famine & autres semblables fleaux, qui ont comme inondé la France, l'Allemagne, l'Espagne, l'Italie, & les autres Provinces Chrétiennes, qui durent encore à présent, & qui font le sujet des larmes & des soupirs de tous les gens de bien. Que si par ces trois taches de sang qui parurent dans l'Hostie, on entendoit la ruine de la

eligion, dans les trois Royaumes d'Angleterre, Ecosse & d'Irlande, dont le Prince d'Orange se endit le Maître : peut-être qu'on ne se tromperoit pas.

Venons maintenant aux prodiges que le saint Abbé a operez après sa mort, par ses prieres. Le premier sera de quelques guérisons miraculeuses, dont voici les termes des Certificats.

Nous Regentes d'Alet (c'est-à-dire Maîtresses d'Ecoles) dans la seule vûë de rendre témoignage à la verité, & marquer notre reconnoissance pour l'assistance que nous avons reçuë de Dieu par les mérites & les intercessions de son Serviteur Monsieur de Rancé, Abbé de la Trappe, avons fait la déclaration suivante.

» MArguerite Fromilhaque & Jeanne-Marie Amalrie, toutes deux Regentes de ce Diocese, ayans » été envoyées chacune avec leurs compagnes, par » Monseigneur notre Evêque, dans quelques lieux les » plus pauvres de son Diocese, pour y enseigner pendant » l'hyver la doctrine Chrétienne aux jeunes Filles, » tomberent malades, l'une le 19. d'Octobre de l'année derniere 1703. & l'autre le 20. du même mois de » la même année, & furent attaquées toutes deux d'une » fiévre maligne avec le pourpre, accompagnée de redoublemens tres-forts & tres fâcheux. Cette maladie » ne promettoit rien moins, suivant le sentiment du » Medecin & de l'Apotiquaire, qu'une mort prochaine, sur tout à l'égard de ladite Jeanne-Marie Amalrie ; dans cette juste apprehension, elles reçurent le » saint Viatique & l'Etrême-Onction : on donna avis » de leur état à Monseigneur notre Evêque ; il nous » envoya un morceau de l'écharpe qui avoit servi à » soutenir le bras malade du saint Abbé de la Trappe, » nous exhorta à faire une neuvaine à son honneur, » & nous promit de joindre ses prieres aux nôtres. » Nous executâmes ses ordres ; on mit un morceau de » cette écharpe sur la tête de chacune des malades : » d'abord ladite Jeanne-Marie Amalrie fut délivrée

d'une violente douleur de tête qu'elle ressentoit auparavant ; & après la neuvaine elles furent entierement guéries & quittes de leurs fiévres & de toutes ses suites ; & comme le Medecin & l'Apotiquaire le dernier jour de la neuvaine entroient dans la chambre de ladite Jeanne- Amalrie, qui la veille étoit à l'extrémité, même dans le délire & dans un grand abattement, ils crurent la trouver mal à son ordinaire. Elle les entendant, se mit sur son seant, & leur dit dès leur premier abord qu'elle ne sentoit plus de mal, & qu'elle vouloit se lever. Ces Messieurs s'approcherent, ne doutant pas que ce ne fut l'effet de son délire ; mais ils trouverent qu'elle étoit sans fiévre, & qu'elle raisonnoit fort juste. Cette guérison les surprit extrémement, & ils ne purent s'empêcher de dire, qu'il y avoit eu du miracle, & quelque chose d'extraordinaire, & de divin : il arriva toutefois, que celle qui avoit été attaquée de sa maladie un jour plutôt que sa compagne, fut aussi guérie un jour plutôt qu'elle. C'est ce que nous déclarons être veritable : en foi de quoi nous avons signé la présente déclaration avec nos deux Compagnes Marguerite Formilhaque & Jeanne-Marie Amalrie, sur qui Dieu a voulu faire voir les effets de sa misericorde, & nous faire ressentir le pouvoir qu'a auprès de lui M. l'Abbé de la Trappe. Fait à Alet ce 5. Septembre 1704. Marguerite Formillaque, Jeanne-Marie Amalrie ; Jeanne Mart. Je certifie tout ce que dessus comme ayant été obligée de garder

» que parce que la guérison desdites Marguerite Fro-
» milhaque & Jeanne-Marie Amalrie, dans le même
» tems qu'elle se fit, nous fut rapportée avec les mê-
» mes circonstances, par celles de leurs Compagnes qui
» les voyoient tous les jours pendant leur maladie.
» Nous certifions pareillement que sur l'avis qu'on
» nous donna du danger où étoient ladite Fromilha-
» que & Amalrie; nous leur envoyâmes de la serge qui
» soutenoit le bras malade de feu M. de Rancé ancien
» Abbé de la Trappe, que par respect nous portons
» sur nous, & conseillâmes à quelques autres Regen-
» tes de faire pour leurs Compagnes malades une neu-
» vaine, afin que si leur guérison étoit utile pour la
» gloire de Dieu, & pour leur salut, elles pussent
» l'obtenir de sa divine bonté par l'intercession de son
» fidele Serviteur feu Monsieur l'ancien Abbé de la
» Trappe. En effet, Dieu rendit la santé à ces deux
» malades à la fin de la neuvaine, & leur guérison
» fut si parfaite, qu'environ un mois après elles fu-
» rent en état de retourner à leur emploi; & elles s'en
» sont acquittées dans les lieux forts près de ce Dio-
» ceses, depuis le 6. Septembre de ladite année 1703.
» jusqu'après Pâques de la présente année 1704. En
» foi de quoi nous avons donné le présent Certificat,
» que nous avons signé, scellé de notre sceau, & fait
» contre-signer par notre Secretaire. Donné à Alet ce
» onziéme du mois de Septembre 1704. Charles-Nico-
» las, Evêque d'Alet «.

Par Monseigneur, Ginesson, Secretaire.

Extrait d'une Lettre de l'Evêque d'Alet à l'Auteur, du 24. Juillet 1706.

» AU mois de Decembre 1701. étant en retraite au
» Seminaire avec mes Curez, on me vint deman-
» der des Reliques pour une femme qui depuis cinq
» jours étoit en travail, les Medecins l'avoient aban-
» donnée, & croyoient son enfant mort dans son
» sein, & la femme sans esperance: c'étoit son pre-

» premier enfant. Je donnai une de mes Croix Pasto-
» rale, où il y a des reliques, & du même morceau de
» serge que j'avois donné à nos Regentes en 1703. qui
» avoit servi au bras malade du R. Pere. Je leur dis
» de se bien recommander à ce saint homme. Ils le fi-
» rent, & en mettant la relique sur la malade, tous ceux
» qui étoient présens se mirent en prieres : la malade
» se recommanda aussi au saint Protecteur. Il étoit
» huit à neuf heures du soir. Quelque tems après elle
» perdit connoissance ; on lui apporta le saint Viati-
» que sans qu'elle put le recevoir : sur les trois heu-
» res après minuit on entendit quelque petit bruit
» dans le lit de la malade : on y regarda & l'on trou-
» va qu'elle étoit accouchée toute seule d'un enfant
» qui se portoit fort bien. Elle resta près de deux
» jours sans parler, & l'enfant se porte à merveille,
» & elle aussi «.

Autre Témoignage.

Au nom du Pere, du Fils & du S. Esprit.

» NOus soussignez, certifions la verité d'un mira-
» cle que Dieu a operé par les prieres & mérites
» de feu M. l'Abbé de Rancé, Réformateur de la
» Trappe.

» Une pauvre fille nommée Marie Sarrey, de la
» Paroisse de Mahoru au Diocese de Seez, âgée de
» 33. ans, se trouvant dans l'impuissance de travailler
» pour gagner sa vie, se vit obligée au commence-
» ment de l'année 1709. de se refugier à la porte du
» Monastere de la Trappe pour subsister des charitez
» qui s'y font, & se faire panser le bras gauche,
» qu'elle s'étoit cassé dans une chûte d'épilepsie dont
» elle étoit attaquée depuis quelque tems. Des per-
» sonnes de charité avoient employé divers remedes
» pour la soulager dans son mal ; mais sans effet. Le
» R. Pere Sandrin Jesuite, qui faisoit la Mission au
» Diocese de Seez, en fit de même, mais avec aussi

» peu de succès. Un Frere Convers qui avoit soin de » panser son bras cassé, nommé Frere Moyse, se » servit durant neuf jours d'un remede qu'on lui avoit » enseigné comme souverain pour guérir l'épilepsie ; » mais inutilement. Cette pauvre fille tomboit du haut-» mal 5. 6. 7. jusqu'à douze fois en un même jour, & » chacun de ces accès duroient au moins une demie » heure, & souvent plus de trois quarts d'heure. Elle » s'y agitoit avec tant de violence qu'elle faisoit com-» passion à tous ceux qui la voyoient en cet état, & » qui étoient en grand nombre. Elle sembloit une pos-» sedée, mordant ses bras, ses habits, & tout ce qu'elle » trouvoit, se débattant comme une furieuse, se dé-» chirant le visage, & se donnant de la tête & des » bras contre tout ce qu'elle rencontroit ; quelquefois » crachant & vomissant le sang ; pour empêcher qu'elle » ne se blessât ou tuât, il falloit cinq ou six personnes » pour la tenir, & toutefois ils ne pouvoient souvent » empêcher qu'elle ne se levât par secousse & qu'elle » ne se mordit par tout où elle pouvoit s'attraper. » Comme ceux qui l'assistoient durant les nuits, n'é-» toient point assez forts pour la soutenir dans ses ac-» cès, on fut obligé de la lier, de crainte qu'elle ne » se tuât ; ce qui neanmoins n'empêchoit pas qu'elle » ne revint souvent de ses chûtes toute meurtrie & tou-» te déchirée. Le Frere Convers qui avoit soin de pan-» ser son bras cassé, dont les douleurs se renouvel-» loient sans cesse par des chûtes continuelles, vou-» lant la soulager lui fit une espece de manchon fort » épais, fait de diverses pieces de drap qu'il mit sous » son bras malade & une menotte à chaque bras pour » attacher les deux bouts l'un à l'autre, afin de la re-» tenir & de l'empêcher qu'elle ne se blessât à ce bras, » lorsque les accès de son mal la prenoient. Elle en eut » deux qui durerent près de 24. heures, au sortit des-» quels elle fut trois jours sans connoissance, en l'un » desquels elle parut morte pendant douze heures » sans que l'on put juger qu'elle ne l'étoit pas, que par » le battement qu'on lui sentoit au cœur. Il y avoit des

» jours où elle s'évanoüissoit un tems considérable ; à
» peine étoit-elle revenuë à soi qu'il lui survenoit un
» accès de haut-mal.

» Ces chutes violentes & si frequentes qui lui du-
» rerent plus de deux ans, la réduisirent enfin à l'ex-
» trémité. Elle se confessa comme pour la derniere
» fois ; elle reçut le saint Viatique, & l'Extrême-On-
» ction ; & l'on n'attendoit plus que sa mort. Sur ce-
» la le Frere Convers nommé Bruno, qui avoit le
» soin des pauvres, lui conseilla d'invoquer le saint
» Abbé Réformateur de la Trappe, & le prier de de-
» mander à Dieu sa guérison. Il lui dit : qu'on lui don-
» neroit des linges qui avoient servi à la main malade
» de ce saint homme, & qu'elle eut soin de les met-
» tre sur elle, qu'on feroit une neuvaine à son tombeau
» pour sa guérison, & que comme elle ne pouvoit pas
» entrer au dedans du Monastere, elle se traînât si elle
» pouvoit à un certain lieu qu'il lui marqua, où se
» tournant du côté du tombeau du saint Abbé ; elle fit
» là ses prieres. Elle consentit violontiers à tout cela,
» & la neuvaine commença le 31. Août 1710. qui é-
» toit un Dimanche, mais on oublia ce jour-là & le
» suivant à lui donner les linges qu'on lui avoit pro-
» mis, & elle tomba à son ordinaire ces deux premiers
» jours de la neuvaine. Au troisiéme qui étoit le se-
» cond de Septembre, on se souvint, qu'on ne lui avoit
» point donné du linge du saint Abbé ; on lui en don-
» na promptement ; aussi-tôt qu'elle les eut reçu &
» qu'elle les eut mis sur soi, elle fut guérie : elle ne
» tomba ni ce jour ni le suivant, ni plus depuis en au-
» cune maniere. Pour reconnoissance de sa parfaite
» guérison, elle fit une seconde neuvaine, & envoya au
» tombeau du Saint les menottes, dont par la grace de
» notre Seigneur, elle n'avoit plus besoin. Cette gué-
» rison a pour témoins une infinité de personnes qui
» venoient à la porte du Monastere, à la vûë desquel-
» les elle tomboit de la maniere qu'on vient de rap-
» porter : C'est ce que nous certifions comme vérita-
» ble & assuré, sçachant par nous-même quelle étoit

» la maladie de cette fille, & que sa guérison ne peut
» être que miraculeuse : En foi de quoi nous avons si-
» gné le present Acte «.

Jean de Bellanger, Curé de Soligny.
C. Seguret, Curé de Pignerolles.
François Fayant, Curé de Prépotin.

» JEan Meuger, Prêtre, Vicaire deservant le Be-
» nefice-Cure de saint Martin de Fay, avec plu-
» sieurs de mes Paroissiens qui suivent, J. Blanchou,
» B. Blanchou, S. Blanchou, A. Ginberud, L. Blun-
» chas, F. Burgar, Berallou F. Denis.

» FRançois le Comte, Prêtre, Vicaire deservant le
» Benefice-Cure de Saint Denis de Maheru, avec
» plusieurs de mes Paroissiens qui suivent. F. Le Comte,
» M. le Peltier, Langlois, G. Lorieu, J. Repaisseu,
» F. de Létang-Macontou, Noël Ressicol, Loüis Fai-
» be, M. Guittard, le Chevalier Portou, F. Bruno
» Convers, F. Paconen Convers. Les Certificats des
» Curez qui sont ici nommez, sont tous au bas dans
» l'Original.

Autre Certificat.

Au nom du Pere & du Fils & du saint Esprit.

» J'Ai soussigné Frere Theodore Novice-Convers,
» certifie & confesse à tous qu'il appartiendra,
» qu'ayant été atteint d'une maladie considerable le 14.
» de Février 1705. après avoir souffert des maux tres-
» cuisans l'espace de dix-sept jours; je tombai dans
» une paralisie dont la moitié de mon corps demeura
» perclus, de telle sorte que j'étois insensible à tout,
» & pour mieux m'exprimer, j'étois véritablement
» mort dans les parties affigées ; de maniere que l'art
» de la Medecine m'étant tout à fait inutile, & me
» voyant destitué de tout secours humains, j'eus re-
» cours à Dieu, reclamant l'intercession de notre bien-

ieureux Pere Armand-Jean le Bouthillier, le priant nstamemnt qu'il me favorisât en mon extrême necessité : & pour satisfaire ma dévotion, je priai & fis prier le tres-R. Pere Abbé de permettre qu'on me donnât quelque chose qui eût touché notre bienheureux Pere, & qu'assurément je serois guéri. Chose merveilleuse! les Infirmiers n'eurent pas plutôt appliqué sur ma cuisse & sur mon bras affligez, e peu de linge qui avoit servi à la main malade de notre saint Pere, qu'au même moment je sentis venir une sueur gluante, accompagnée d'un frémissement dans les parties affligées, qu'au bout de trois quarts d'heures, ou environ, je me trouvai entiement guéri des parties que les linges avoient touchez. Tous ceux qui me virent furent tres-surpris de me voir dans une telle disposition, & moi je m'écriai : Je suis guéri. L'Infirmier me dit alors de remuer ma jambe sur laquelle on n'avoit appliqué aucun linge : Je lui dis qu'il m'étoit tout à fait impossible ; & pour être convaicu de ce que je disois, on m'y enfonça des épingles jusqu'à la tête sans que j'en ressentisse aucune douleur : mais comme je me trouvois libre d'une partie de mes membres, je m'armai d'une foi vive ; & priai derechef qu'on m'appliquât de ces saintes Reliques sur ma jambe, ce qui me fut accordé trente heures après ; & si-tôt que l'application fut faite, je me trouvai parfaitement guéri. Je me levai & m'en fus témoigner ma reconnoissance à Dieu, qui avoit eu la bonté de me guérir par l'intercession de son Serviteur.

» sie, suivie d'un mal d'estomach extraordinaire, qui
» me conduisoit au tombeau. Les Infirmiers represen-
» terent au tres-R. Pere Abbé que j'étois dans un ex-
» trême danger; je demeurai sans parole vingt-quatre
» heures. Après avoir recouvert l'usage de la palore,
» je demandai que l'on me donnât quelque chose qui
» eût touché à notre bien-heureux Pere; aussi-tôt on
» me donna un ongle du doigt de ses pieds, & un pe-
» tit morceau des linges qui m'avoient déja servi. Je
» pris l'ongle & fis vœu d'aller pendant neuf jours au
» tombeau; le cinquiéme ne fut pas passé que je pris
» de l'eau & mis desdits linges dedans que je bûs.; a-
» près quoi je me trouvai dans le moment guéri de
» mon hydropisie, & de la fiévre sans qu'il me restat
» la moindre incommodité. Chose surprenante! il y
» avoit tres-peu que je venois de recevoir les saintes
» Huiles, & le cierge allumé: on n'attendoit que le
» moment que je rendisse l'esprit; & à l'instant même
» je me levai de mon grabat pour rendre graces à
» Dieu, & lui marquer combien j'étois redevable à
» sa misericotde. Je fus ensuite à la sainte Messe, &
» à tout le Service du jour, & de là au travail. Voilà
» les graces que j'ai reçuës de ce Dieu d'amour, qui n'a
» pas eu égard à mes iniquitez; mais à sa seule bon-
» té: Que mille actions de graces lui en soient ren-
» duës durant toute l'éternité. Amen. F. Theodose,
» Novice-Convers de la Trappe.

» Nous soussignez, certifions que le susdit Acte de
» Frere Theodose Novice-Convers de la Trappe,
» est sincere & veritable, & nous déclarons par la con-
» noissance que nous avons euë par nous-mêmes de
» ses maladies & infirmitez & de la maniere subite &
» extraordinaire dont il en fut guéri, que nous l'avons
» vû depuis sa guérison dans une parfaite santé,
» & s'occuper aux travaux les plus rudes & les plus
» pénibles «.

F. Jacques Abbé de la Trappe.

F. Spiridion Prieur.

F. Pierre ancien Sous-Prieur.

F. Bernard Directeur & Confesseur des Novices Convers.

F. Gerard Infirmier.

Autre Attestation.

» J'Ai soussigné Frere Romain Lescaux, pour rendre témoignage à la verité, déclare que depuis » dix-huit mois j'ai eu un mal au genoüil gauche » d'une humeur froide, ou goûte sciatique, dans la » jointure des os & des moüelles, ce qui m'avoit causé » une enflure, qui me prenoit depuis la cuise jusqu'au » gras de la jambe, avec une grosse louppe qui paroissoit à côté du genoüil lorsque je le pliois, ce » qui me causoit des douleurs insuportables, ne pouvant reposer ni jour ni nuit. J'eus recours au Chirurgien de la Paroisse de Soligny, pour être soulagé; mais tous ses remedes & ses soins furent inutiles. Je m'adressai au Convers Chirurgien du Monastere pour recevoir quelque soulagement; & ses » remedes n'urent pas plus d'effet que les précedens. » J'eus recours à un autre Convers qui avoit de tres-bons remedes pour de pareils maux, mais toujours » inutilement; de sorte qu'ayant perdu toute esperance de guérison, je m'adressai à Dom Bernard, » Directeur des Convers & des Freres Donnez, pour » l'informer de mon affliction. Il me conseilla de faire » une neuvaine sur le tombeau du R. Pere ancien Abbé de la Trappe, & en même-tems me donna » du linge qui avoit servi à ce saint Religieux. Si-tôt que j'eus commencé ma neuvaine & enveloppé » mon genoüil du linge, l'enflure se dissipa & mon » mal cessa, dont je suis parfaitement guéri, graces à » Dieu par l'intercession du R. Pere ancien Abbé: » En foi de quoi j'ai signé ce présent Acte comme » étant tres-véritable «.

Fait au Monastere de Notre-Dame de la Trappe ce septiéme Janvier, de l'année de notre salut 1707. Fre-

re Romain Lescaux, en qualité de Frere Donné de la Trappe.

Cet Acte encore attesté par Mulot Chirurgien de Soligny, le 18. Janvier 1707.

Par Dom Bernard, Directeur des Freres Convers & Donnez de ladite Abbaye, le premier Mars 1707.

Par le F. Damien, Convers, Chirurgien de la Trappe, le 2. Mars 1707.

Et par le Frere Moyse, Convers du Monastere de la Trappe, le 8. de Mai 1707.

Autre Attestation.

» J'Ai soussigné, Sœur Sophie, déclare qu'étant à » l'Infirmerie depuis le 29. Août 1704. ayant la fiévre continuë & une enflure universelle avec une op» pression si violente, que je me voyois en danger de » mourir, autant de fois que je me mettois au lit. » Mon mal étoit si fort augmenté que le Medecin en » desesperoit. Le Lundi 29. Septembre je commu» niai dans l'Infirmerie avec beauçoup de difficulté, » & Madame m'ordonna que si j'avois encore le bon» heur de communier, de ne me point lever, de crain» te de quelque accident. Le 30. Septembre on me pro» posa de me donner l'Extrême-Onction, qu'on re» mit au lendemain : Et ce même jour je me trouvai » tres-inquiettée sur la trop grande tranquilité où j'é» tois ; & pensant que cette trop grande assurance » pouvoit venir d'une trop grande témerité, il me vint » en l'esprit de prier le saint Abbé de la Trappe d'in» terceder pour moi auprès de Dieu, pour obtenir ma » guérison, si Dieu ne me jugeoit pas encore digne de » me retirer de cette vie. Je pris sur moi un morceau » d'une Tunique de ce saint Abbé. Je fus un peu sou» lagée, mais sans esperance de guérison. Le Mercre» di au soir premier jour d'Octobre, j'entendis ma » Sœur Fortunée qui disoit qu'étant devant le Saint » Sacrement, elle s'étoit trouvée pressée de dire qu'il » falloit me mettre la Tunique du saint Abbé. Je la

» demandai, on la mit sur mon lit, ne jugeant pas
» qu'on dût me remuer à cause de la grande enflure,
» & de l'extrême accablement où j'étois. Le lendemain
» 2. Octobre Fête des saints Anges, on me revêtit
» de la Tunique, & aussi-tôt je me trouvai dans je
» ne sçai quelle consolation interieure, avec quelque
» chose de si sensible, que j'avois peine à l'exprimer.
» Dans l'instant je vis diminuer mon enflure : celles
» qui étoient pour lors à l'Infirmerie furent extrême-
» ment surprises de me voir marcher sans peine. La
» plus ancienne fut si touchée de ce qu'elle voyoit,
» qu'elle dit qu'il falloit aller remercier Dieu de ce
» bienfait ; elles sortirent toutes de table sans avoir a-
» chevé de dîner, & nous fûmes ensemble dire le
» *Te Deum*, pour lui rendre graces. Signée, la Sœur
» Sophie «.

Cet Acte est encore attesté par Madame Angelique Abbesse des Clairets, par les Sœurs Fabrole, Jeanne Gelasie, Marie-d'Egypte, Olimpiade-Henriette, Jacqueline-Eugenie, Infirmiere ; Sœur Fortunée, toutes Religieuses du même Monastere, le 22. Decembre 1704. du Frere Malachie, Profès de l'Abbaye de la Trappe, & Confesseur des Clairets, le 13. Janvier 1705. & du F. Bretou, le 16. de Novembre, comme Medecin de la Maison.

Autre Attestation.

» ENfin, en Novembre 1704. notre R. Pere Abbé
» se trouva saisi d'une violente migraine, accom-
» pagnée de maux de cœur, qui lui durerent plusieurs
» jours sans qu'il pût ni manger ni dormir. Etant ve-
» nu à Matines après avoir commencé l'Office de
» la sainte Vierge, il se sentit si pressé de son mal,
» qu'il fut obligé de sortir de l'Eglise, & de se re-
» tirer dans la Sacristie : là il lui vint dans l'esprit de
» mettre sur sa tête quelques-uns des linges qui a-
» voient servi au R. Pere, pour panser sa main ; il
» le fit, & dans le même tems il se trouva entierement

» guéri, & dans une parfaite santé«.

J'ai soussigné, certifie que la chose est telle qu'elle est ici rapportée. F. Jacques, Abbé de la Trappe.

CHAPITRE IX.

Des Ouvrages du R. Pere Abbé de la Trappe M. de Rancé.

LE R. Pere se retirant en son Abbaye, n'avoit aucune pensée de composer des Ouvrages qui pûssent faire parler de lui après sa mort. » Je suis convaincu, » disoit-il, que les pécheurs qui ont autant offensé » Dieu que moi, ont plus besoin de larmes & de » componction que de Livres & d'Etudes, & que » rien ne leur convient davantage que d'aimer & ado- » rer Dieu dans le silence & le secret de leur cœur. » Se cacher, se taire, & demeurer dans le repos, » c'est leur partage«. Il en étoit tellement persuadé, que se plaignant un jour à quelqu'un de ce qu'il avoit fait imprimer de ses Ouvrages, il dit, que le plus grand sujet de sa douleur, étoit qu'en cela il avoit agi contre ses intentions & les résolutions qu'il avoit prises de se consacrer à la retraite & au silence, & sa douleur fut telle qu'il voulut faire un vœu de ne jamais donner au Public aucun de ses Ouvrages : Mais ceux à qui il parloit, lui representerent fortement que ce vœu pourroit bien n'être pas agréable à Dieu ; parce qu'il se trouveroit des occasions, où par son ordre & pour les interêts de sa gloire il seroit obligé de soûtenir la vérité : Qu'étant Abbé, il n'étoit point à lui mais à l'Eglise & à ses Freres ; qu'il devoit les éclairer, non-seulement pendant sa vie, mais encore après sa mort. En effet, Dieu disposa tellement les choses par sa Providence; que le saint Abbé ne put se défendre de mettre au jour plusieurs excellens Ouvrages, qu'il ne fit qu'avec des répugnances extrêmes, & pour obéir aux ordres du Ciel. C'est ce qu'il écrivit à un

de ses amis, en ces termes : » Je vous dirai, Monsieur, que je ne suis pas sans embaras sur ce que » vous me faites l'honneur de m'écrire ; je n'ignore » pas qu'il y a bien des gens qui disent que je devrois » demeurer dans le silence ; je sçai aussi qu'il y en a » une infinité d'autres qui me disent que je rendrai » compte à Dieu des sentimens & des lumieres qu'il » m'a données sur mon état ; que je ne puis en conscience les tenir cachées, que je dois les rendre » publiques, soit afin déclairer les ames qui faute de » connoissances, ne font rien dans les Cloîtres de ce » qu'elles y devroient faire, & qui y vivent dans la » dissipation, au lieu de s'y conduire avec pieté : » soit pour empêcher que ceux qui voudroient effacer » de la mémoire des hommes ce qu'ils ne veulent » point pratiquer, ne réüssissent pas dans leurs desseins. » Quand je dis à ceux qui ne veulent pas que je de» meure dans le silence, que je m'attirerai une mul» titude infinie de personnes qui crieront contre moi ; » ils me répondent que c'est une timidité, & une » crainte mal fondée, qu'un homme de ma profes» sion ne doit point apprehender ; & que quand je ne » devrois profiter qu'à dix ames selon le cœur de » Dieu, je serois trop heureux & trop recompensé du » peu de ce que j'aurois fait. Que pour la mauvaise » volonté des hommes, les Saints l'ont comptée pour » rien quand il a été question de la gloire de Dieu, & » du salut de ses Elûs. Que je dois les imiter, & que » dans le fonds ne parlant que des matieres qui me » conviennent, & des obligations de mon état ; on ne » sçauroit me blâmer avec justice. On ajoûte à cela, » la Parabole des Talens, & la condamnation de celui » qui cacha le sien dans la terre & qui n'en fit aucun » usage. Voilà, mon cher Monsieur, comme je me » trouve, & je voudrois bien qu'on m'eût résolut ce » doute «.

Or, le premier Ouvrage que le Serviteur de Dieu composa, mais qui n'a point été donné au Public, fut ses Déclarations Latines.

Le II. fut la Lettre qu'il écrivit à un Abbé de ses amis, qui mal informé de la maniere dont il agissoit dans les humiliations & les corrections; lui avoit envoyé une Dissertation pour la combattre, comme nous l'avons rapportée en son lieu.

Le III. fut le Livre des devoirs de la Vie Monastique, dont on a parlé dans cette histoire.

Le IV. fut celui des Eclaircissemens, pour répondre à un grand nombre d'objections que des personnes habiles & sçavantes faisoient contre diverses choses qu'il avoit inserées dans ses Livres de la Vie Monastique.

Le V. fut la Traduction de l'explication de la Regle de saint Benoist, qu'il fit à la sollicitation & aux empressemens de plusieurs Abbez de son Ordre. Un grand Prélat ayant lû cet Ouvrage, lui écrivit pour le prier d'en adoucir quelques endroits; mais le R. Pere lui fit cette réponse: » Je vous prie de considérer, » Monseigneur, que si ce n'étoit pas une necessité d'é» crire sur la Regle de saint Benoist, ce m'en étoit » une indispensable de le faire selon la vérité & selon » le mouvement de ma conscience; j'aimerois beau» coup mieux que cet Ouvrage fut suprimé ou ré» duit en cendre, que s'il m'eut échappé une pensée » qui allât à favoriser le relâchement que je suis obli» gé de condamner: ou que je donnasse lieu d'attri» buer à saint Benoist ce qu'il n'a ni pratiqué ni en» seigné: car outre la confusion publique qui m'en » reviendroit, je vous avouë que je ne suis pas ca» pable de soutenir la pensée du compte que je ren» drois à Dieu, d'avoir trahi mes sentimens & mes lu» mieres «.

Le VI. fut la Traduction des Livres de saint Dorothée Auteur Grec, qu'il entreprit pour satisfair quelques-uns de ses Religieux, qui la lui avoient de mandée.

Le VII. fut la Réponse au Pere Mabillon, sur le fa des Etudes.

Le VIII. fut une seconde Réponse au même Pere,

e même sujet, qui n'a point été imprimée.

Le IX. fut le Recüeil de ses Maximes.

Le X. fut la Lettre qu'il écrivit à son Altesse Royale Madame de Guise.

Le XI. fut le Traité des Obligations des Chrétiens. Cet Ouvrage n'est que le commencement & l'ébauche 'un autre; car ses grandes occupations ne lui permient pas d'y mettre la derniere main.

Le XII. l'Explication des saints Evangiles. Cet Ouvrage est le fruit de sa pieté. Car dans le cours de es infirmitez & au milieu de ses maux les plus vifs, 'étant rempli que de veritez contenuës dans les divies Ecritures, sur tout des Evangiles, ses amis le ressèrent d'en mettre quelque chose par écrit.

Le XIII. fut un Recüeil d'une petite partie des Instuctions qu'il faisoit à ses Freres dans le Chapitre, u à la Conference. Ce Recüeil ayant été fait par Dom Malachie, depuis Abbé de Bousolazzo en Toscane, nviron 20. ans après la Réforme, le R. Pere ne nanqua pas à son humble priere de le revoir & d'y oucher en la maniere qu'il le jugea plus utile.

Le XIV. est la Relation de la mort d'un grand nomre de ses Religieux, qu'il fit en divers tems, selon es occasions qui se présentoient.

Le XV. un Recüeil de Reglemens qu'il a fait pour a conduite de son Monastere, pour y établir une réularité exacte. D'abord il mit sur une feüille volente s Pratiques principales & fondamentales de sa Reorme : pour le reste, il regloit le tout de vive voix, onformément aux Ordonnances de ses Peres, qu'il a-

se trouvent dans le dernier Manuscrit que l'on conserve à la Trappe. Depuis ce tems, il n'y toucha plus, persuadé qu'il faut une bonne fois tenir ferme dans les pratiques & les coûtumes d'une Réforme, quand une bonne fois on les a meurement établies.

Le XVI. de ses Ouvrages sont ses Lettres qui sont en tres-grand nombre.

Outre cela, il a composé quantité de petits Traitez de Pieté qui ne sont point imprimez ; & ce n'est pas lui qui a fait imprimer les Cartes de ses Visites aux Clairets, quoi qu'elles soient de lui. On lui a encore attribué plusieurs Ouvrages ; entre autres les Entretiens de l'Abbé Jean & du Prêtre Eusebe, qui assurement ne sont point de lui.

On s'étonnera sans doute, comme ce grand homme, qui faisoit reglément chaque jour deux heures d'oraison mentale de suite, sans parler de l'Office divin, & de l'assistance tres-reguliere au Chœur, qui étoit sans cesse accablé de visites & de Lettres, qui étoit assidu au travail manuel avec ses Freres, qui veilloit nuit & jour sur leur conduite, & le bon ordre de son Monastere, qui étoit presque toujours infirme, malade, dans les douleurs & les langueurs, par l'épuisement de ses forces : Comment, dis-je, un homme en cet état à pu composer tant de Livres si excellens & si utiles à l'Eglise ? Mais on peut dire de lui ce qu'on a écrit de saint Bernard, qui accablé d'un nombre infini d'affaires, & d'infirmitez, nous a laissé tant d'admirables Ouvrages, que Dieu le remplissoit de ses lumieres & de sa sagesse, quand il étoit question de parler, d'agir & d'écrire : *Divinam ipsi loquenti, agenti, scribendi sapientiam adfuisse nemo dubitare potest* : Aussi peut-on ajoûter, que l'Esprit saint conduisoit la main de M. l'Abbé de la Trappe, comme il a conduit celle de ce grand Saint pour écrire. Car pour en donner un exemple, il composa son Explication de la Régle dans l'espace de quatre mois, & dans le tems qu'il étoit le plus accablé de visites des plus grands Seigneurs du Royaume, & d'affaires importan-

tes. Il fit encore son Livre des Etudes Monastiques à peu près en aussi peu de tems ; car le Seigneur, pour m'expliquer avec un Prophete, tenoit toujours son cœur dans le repos, remplissoit son ame de ses splendeurs, & engraissoit ses os de l'onction de son divin Esprit : Bref ce saint Personnage étoit comme un jardin toujours arrosé, & comme une fontaine dont les eaux ne sechent jamais ; c'est pourquoi le Seigneur l'a choisi pour remplir d'édifices les lieux qui avoient été déserts depuis plusieurs siécles, & relever les fondemens de la Vie Réguliere & Monastique, abandonnez pendant une longue suite d'années.

Fin du cinquiéme Livre, & de la premiere Partie.



LIVRE SIXIÉME.

Où il est traité de ses héroïques Vertus.

SECONDE PARTIE.

CHAPITRE PREMIER.

De sa foi & de sa soûmission à l'Eglise, & son attachement au saint Siége Apostolique.

NOtre digne Réformateur du celebre Monastere de la Trappe, a toujours consideré l'Eglise Catholique, Apostolique & Romaine, comme l'unique Epouse de Jesus-Christ, la colomne, & la dépositaire de la Foi, la fidele & la véritale interprette des divines Ecritures, l'Arche unique dans laquelle on peut se garantir du déluge, de l'erreur, du mensonge, & du naufrage de la perdition. Il sçavoit que le Pere Eternel a renfermé dans son Fils incarné, toutes les véritez de notre sainte Religion, & que ce Fils bien-aimé nous parle par cette Eglise. Pénétré de ces véritez, ce grand homme a toujours mis pour le solide fondement de sa pieté, l'obéïssance qu'il devoit à cette Mere commune des fideles ; il l'a toute sa vie regardée comme sa Mere, son flambeau, son guide assuré ; il l'a toujours écoutée dans ses Livres sacrez, dans sa Tradition, dans les grands Evêques des premiers Siécles que cette Eglise considére comme ses Peres & ses Docteurs. Ce fut pour s'attacher à ses maximes, qu'il fit toujours son unique occupation de regler sa foi, ses mœurs & toute sa conduite sur les instructions qu'il recevoit de cette Maîtresse de la vérité ; qu'il écoutoit ceux qu'elle nous propose comme les dépositaires de sa pieté & saine doctrine, & qu'il a pris un soin nom-

pareil de s'éloigner autant qu'il a pu de toutes les nouvautez profanes.

Et pour faire voir qu'elle a été sa croyance sur les Dogmes de la Religion, il étoit persuadé que les Evêques de ces derniers tems, sont encore les dignes Successeurs des Apôtres, comme étoient ceux des premiers siécles; qu'ils sont les Anges du Seigneur dans la bouche desquels on doit rechercher sa foi, c'est-à-dire, la verité de la Réligion. » Ils sont véritablement, di-» soit-il, les yeux du Seigneur, parce que c'est par » eux qu'il veille sur son Eglise; & manquer de leur » obéïr, c'est blesser les yeux de Dieu-même, & l'of-» fenser par l'endroit le plus sensible, rien ne l'étant » davantage que la prunelle de l'œil «. En quoi il suivoit parfaitement l'esprit & l'exemple de saint Bernard, que tout le monde sçait avoir eu pour les Evêques un respect, une véneration & une déference extraordinaire. Aussi nos Seigneurs les Prélats ont-ils eu pour M. de Rancé une estime si profonde, qu'ils l'écoutoient, le consultoient, le visitoient, & lui communiquoient tres-souvent, & de vive voix & par écrit leurs affaires les plus importantes; & bien qu'il se renfermât dans les bornes de sa profession; qu'il ne souffrit jamais que ses Freres eussent la moindre connoissance des choses du dehors, & qu'il ne leur en parlât jamais pour ne pas troubler le repos de leur solitude; laissant aux Rois, aux Princes & aux Magistrats la conduite de l'Etat; aux Souverains Pontifes & aux Evêques les affaires de l'Eglise; leur apprenant seulement à lever les mains au Ciel, tant pour les uns que pour les autres, & à leur rendre toute la soumission possible sur tout en matiere de foi: Cependant lorsque des personnes de mérite le pressoient de se déclarer à eux sur ces sortes de matieres, il l'a toujours fait, clairement & nettement; & voici ce qu'il en a écrit à l'un de ses amis.

» Je déclare que j'ai signé simplement les Consti-» tutions des Papes, touchant la condamnation des Li-» vres de Jansenius, sans distinguer ni séparer les ma-

» tieres ; & j'ai cru & crois encore que les Propo-
» sitions qu'ils ont condamnées sont dans les Ouvra-
» ges de cet Auteur & dans son sens : non pas pour
» le sçavoir par mon experience ni pour les y avoir vû
» de mes propres yeux, comme on prétend que je le
» doive dire, puisque je n'ai jamais lû les Ecrits de
» cet Auteur ; mais par ce que les Souverains Pontifes
» l'ont défini, & que j'estime que le Chef de l'Eglise
» reçoit de la part de Dieu une assistance, une lu-
» miere & une particuliere protection, non seulement
» dans la décision des Dogmes ; mais encore dans les
» choses qui regardent l'édification de la foi, &
» qui concernent la direction des Peuples & le gou-
» vernement de l'Eglise.

» Secondement, je n'ai jamais eu la pensée de con-
» damner les opinions touchant la grace qui sont con-
» traires à celles de S. Thomas, & je n'ai garde d'écire
» que ceux qui les tiennent, ne soient pas en sureté
» de conscience ; puisqu'on les soutient dans les Ecoles
» de Théologie, & que l'Eglise veut bien qu'on les
» enseigne. Mais la conviction dans laquelle je suis,
» que c'est une obligation principale à tous ceux
» qui sont engagez dans le soin des ames de s'appli-
» quer par dessus toutes choses à la lecture & à la
» méditation des saintes Ecritures ; qui sont des sour-
» ces vives qui couleront sans discontinuer jusqu'à la
» consommation des siécles, & continueront leur pu-
» reté malgré l'affoiblissement & la décadence des
» tems ; me fait dire, que si les Pasteurs en faisoient
» ordinairement leurs études, & s'ils y joignoient la
» lecture des Peres, ils y trouveroient un fond d'ins-
» truction, de lumiere & de piété qui leur donneroit
» l'intelligence dont ils auroient besoin pour l'exerci-
» ce de leurs charges, qui les rendroit capables de dis-
» cerner l'ivraye d'avec le bon grain. Et pour ce qui
» est de ces cas difficiles & extraordinaires, ils auroient
» recours aux Evêques & aux Docteurs Catholiques &
» approuvez de l'Eglise, en qui ils connoîtroient une
» vertu & une érudition plus éminente. C'est ce qu'on a

» fait dans l'Eglise pendant tant de siécles. Signé Frere
» Armand-Jean Abbé de la Trappe, ce 20. Juillet
» 1684 ».

Il rendit le même témoignage de la pureté de ses sentimens à l'Archevêque de Paris Monseigneur François de Harlai, dans une Lettre. » En un mot, Monseigneur (lui dit-il) afin de vous déclarer mes sentimens, & me faire connoître à vous tel que je suis,
» je vous dirai comme si j'étois devant Dieu; que
» j'ai consideré comme un bonheur attaché à ma profession, de n'être point obligé d'entrer dans toutes
» les contestations qui depuis ces derniers tems se sont
» élevées dans l'Eglise; j'ai embrassé les décisions du
» saint Siége & celles des Evêques de France, comme les regles de ma croyance & de ma conduite. J'ai
» condamné tout ce que l'Eglise a condamné dans son
» sens & dans son esprit, sans équivoque, je n'ai
» souffert que nul de nos Religieux ayent lû aucun
» Livre qui ait traité de ces matieres contestées;
» & je leur ai toujours appris que le seul parti qui
» leur convenoit étoit celui de la soumission & de la
» docilité.

Un Curé de Paris l'ayant prié de lui dire à quoi il s'en tenoit dans ces questions: Il lui répondit sur le même ton: » Je n'ai jamais défendu Jansénius, j'ai
» condamné les propositions censurées, je me suis soumis aux Constitutions du Pape simplement, sans restriction & en la maniere que les Evêques l'ont désiré
» de moi, selon le mouvement de ma conscience, qui
» ne m'a dit autre chose, sinon que cette conduite
» étoit la meilleure à suivre; ceux qui en ont pris
» une contraire ont eu leurs raisons; mais je ne les
» ai jamais approuvez. Je vous avouë, Monsieur, qu'à
» mesure que les extrêmitez de ma vie s'approchent, &
» que ma santé s'affoiblit, ma soumission s'augmente:
» & je suis persuadé que s'il arrive que je me sois
» trompé, suivant le sentiment de ceux que Dieu m'a
» donné pour Pasteurs & pour Guides, mon erreur ne
» me sera jamais imputée: & je dirai pour lors avec
confiance

» confiance, *Non sum turbatus te Pastorem sequens,* » *& dies hominis non desideravi* : Parce que c'est lui » tout seul que je regarde dans ceux qui me le repre» sentent, & qui me tiennent sa place : Comme je con» nois en tout cela le désinteressement de ma con» duite, & la pureté de mes motifs ; il me jugera » dans sa compassion, & les hommes n'auront aucun » sujet de se plaindre de moi, quand je n'aurai rien » préferé à leur amitié, que celle de Jesus-Christ «.

Ainsi s'exprimoit ce Docteur vrayment Catholique; car il fut toujours si jaloux de la pureté de sa foi, qu'il ne pouvoit souffrir qu'on le soupçonnât le moins du monde d'y donner aucune atteinte. Ainsi étant informé qu'on faisoit courir dans le monde: que l'Abbé de la Trappe se repentoit de la soumission qu'il avoit renduë aux Evêques, dont il leur avoit donné des preuves par la signature du Formulaire, il écrivit ce qui suit à une personne de grande qualité.

» Je ne sçaurois m'empêcher de vous dire encore » un mot dans la derniere ouverture de mon cœur ; » il n'y a rien de moins vrai que ce que vous sçavez » que l'on a dit que je faisois pénitence d'avoir signé » le Formulaire, puisque je le signerai toutes les fois » que mes Superieurs le désireront, & que je suis per» suadé qu'en cela mon sentiment est le veritable «.

Ce fut à l'occasion de ces discours, & d'autres semblables, qu'il écrivit à Madame de Guise la Lettre suivante.

» Votre Altesse Royale me permettra de lui dire, que » bien que depuis que je me suis retiré du monde j'aye » vêcu d'une maniere si exacte, qu'il ne m'ait échapé ni » action ni parole qui ayent pu donner sujet aux bruits, » qu'on répand contre moi : Que je n'aye rendu au » Pape, ni à mes Superieurs Ecclesiastiques une obéïs» sance sincere: Que j'aye jamais pris de parti contre le » sentiment de l'Eglise dans les questions agitées, que » celui d'en gémir devant Dieu, & de le prier pour » elle; que l'on ait ignoré dans ce Monastere jusqu'au » nom des choses & des personnes, qui causoient ces

» divisions : cependant mon innocence ne m'a pas » mis à couvert, on n'a pas laissé d'attaquer ma » conduite & ma Religion même, & de m'imputer par » la calomnie la plus noire & la plus injuste, des opi- » nions ausquelles je n'ai jamais pensé. Je puis dire » à V. A. R. que ce qui a excité contre moi la maligni- » té des hommes ; c'est que je n'ai pas voulu entrer » dans leurs interêts & dans leurs passions ; que je me » suis conservé dans la paix, & qu'au lieu de suivre » les maximes ordinaires ; j'ai essayé de marcher par » des voyes plus étroites, & n ai pris pour regle, » autant qu'il m'a été possible, que la verité & les exem- » ples que les Saints nous ont laissez.

» Je proteste à V. A. R. que si l'on vivoit à la » Trappe avec déreglement, & que nous voulussions » retrancher les pratiques qui nous rendent differens » des Observances des autres Communautez Religieu- » ses ; ma vie ne seroit censurée de personne. J'aurois » pour Approbateurs tous ceux qui me traitent avec » tant d'injustice : Ma consolation, Madame, je la » trouve dans le témoignage de ma conscience. Jesus- » Christ qui étoit la sainteté même, a bien voulu ê- » tre regardé comme un Séducteur, non-seulement » pour sa propre humiliation ; mais pour l'instruction » de ceux qui le servent, & qui ne voulant plaire qu'à » lui seul, nous ordonna de ne faire aucune démarche » pour plaire aux hommes. C'est se mécompter, Mada- » me, que de prétendre édifier l'Eglise par des voyes qui » ne sont pas droites. De réputation en ce monde je » n'en mérite, ni n'en désire point ; mais s'il est utile » pour la gloire de Dieu que j'en aye, il m'en donne- » ra & me la conservera auprès des personnes, où elle » sera necessaire ; & pour ceux qui se scandalisent » mal à propos des actions qui n'ont rien de repre- » hensibles ; ils porteront devant Dieu la peine de leur » scandale. Pour moi, Madame, je n'ai devant les » yeux que Jesus Christ & la verité toute seule, je » ne me mets point en peine de l'approbation des hom- » mes. Cet état est tout à fait assuré, & une condui-

ontraire ne conviendroit nullement à des gens
. sont obligez comme moi par leur profession de
vre dans la retraite & dans le silence «.

ien ne nous peut mieux convaincre de l'opposi-
que le Serviteur de Dieu avoit pour la mauvaise
ctrine, que la Lettre qu'il écrivit à un des plus
rans hommes du parti, laquelle a été certifiée être
itablement de lui, par un Abbé de la Trappe, l'un
ses Successeurs ; dont voici les termes.

» Je certifie que ce projet de Lettre à M. de N.
que feu notre Pere l'ancien Abbé mon prédecesseur,
» n'a pas jugé à propos de lui envoyer, est veritable-
» ment de lui. Fait ce 15. Novembre 1702. Signé, F.
» Jacques Abbé, de la Trappe «.

Nous n'en rapporterons que ce qui a rapport à notre sujet, & omettrons ce que nous en avons déja dit dans cette histoire.

Ce sçavant homme s'étoit plaint à M. de la Trappe de ce qu'il ne soutenoit pas des gens qu'on persecutoit injustement, & sur tout M. Arnaud, & M. de Saint Cyran ; voici comme il répond : » On pourroit
» s'imaginer, Monsieur, quand vous dites qu'au lieu
» de persecuter ceux que Dieu frappe, je devrois avoir
» compassion d'eux ; que j'avois suscité des perse-
» cutions à M. Arnaud, ou que j'avois composé des
» volumes pour le rendre odieux aux hommes, ou que
» j'avois fait contre lui quelque déclaration publique ;
» cependant c'est à quoi je n'ai jamais pensé. Il m'est
» seulement échappé quatre lignes écrites sans dessein
» qu'on a relevées, je ne veux pas dire par malign-
» té, mais avec un peu trop de délicatesse ; & que
» prudence aussi-bien que la charité vouloit qu'on n
» gligeât. Vous me faites un crime, Monsieur,
» m'être servi du mot de parti, j'ai parlé comme j
» entendu parler les autres, & comme j'ai parlé m
» même il y a plus de soixante années . . . Pour
» qui est de M. Arnaud, je l'ai toujours regardé c
» me un homme d'une doctrine & d'une érud
» profonde. Cependant quand je fais réflexion

reſiſtance qu'il a faite aux ordres de l'Egliſe, & la maniere dont il a combattu ſes déciſions, il n'en faut pas davantage, Monſieur, pour m'obliger à former contre lui des ſentimens & des idées bien differentes de celles que vous prétendez que j'en ai dû avoir; neanmoins toutes ces conſiderations ne m'ont jamais porté à m'expliquer contre lui; au contraire j'ai toujours témoigné à ſes amis auſſi-bien qu'à lui-même, quand j'en ai eu l'occaſion, particulierement lorſqu'on fit la paix de l'Egliſe, que j'avois beaucoup d'eſtime pour ſon mérite. Je ſuis demeuré ferme dans mes ſentimens ſans qu'aucune raiſon ait été capable de m'en détourner; j'avois des amis qui lui étoient favorables & à ſon parti, comme M. de Gondrin Archevêque de Sens; M. l'Evêque de Tournay, auparavant Evêque de Comminge; M. l'Evêque d'Angers; M. de Pompone, & beaucoup d'autres: Mais tous ces motifs ne m'ont pas fait changer d'avis; comme je n'avois devant les yeux que la verité en la maniere qu'elle m'étoit propoſée par l'Egliſe, je n'avois garde de m'arrêter aux ſentimens des hommes. Mais ce qui fait voir quel a été mon déſintereſſement & la ſincerité de ma conduite dans toutes ces conteſtations, c'eſt la Lettre que j'écrivis à M. le Maréchal de Bellefond, dans laquelle je déclarai: que dans ces matieres je m'étois contenté de demander à Dieu dans mes prieres qu'il donnât la charité aux hommes, qu'il rétablit parmi eux l'union & la paix qui paroiſſoient en être bannies, [redacted]

» dire, rempli des véritez & des maximes de l'Evan-
» gile, en rendant à l'Eglise une soumission parfaite
» dans les troubles dont elle étoit agitée. Il me parla
» des matieres du tems avec beaucoup d'étenduë; il
» me loüa d'avoir embrassé les décisions du Saint Sié-
» ge, & m'exhorta de tout son possible à ne rien é-
» couter de contraire. Il me mena un jour dans son
» cabinet, où après m'avoir lû quelques Ecrits des
» plus Sçavans qui eussent été composez contre la si-
» gnature; il me dit en levant les yeux au ciel: ces
» Ouvrages son beaux & éloquens: cependant je ne
» vois rien de solide, rien qui prouve que l'opinion
» de ceux qui ne veulent pas signer soit véritable;
» ni qui détruise le sentiment de ceux qui sont per-
» suadez qu'un Chrétien est obligé de suivre les Dé-
» crets du S. Siége. Il faut demeurer fermes & mourir
» dans ces sentimens, les raisons contraires ne va-
» lent pas la peine d'être écoutées.

» La veille de mon départ d'Alet, il retomba sur
» la signature, & me dit encore tout ce qu'il pût pour
» me confirmer dans l'opinion où j'avois toujours été:
» Me disant que la volonté de Dieu, étoit qu'on re-
» connut son Eglise; & que tous les Chrétiens doi-
» vent la regarder comme leur Mere. Je le laissai
» dans ces sentimens. Je sçai qu'il en changea depuis:
» mais je sçai aussi de quels artifices on s'est servi
» pour l'y porter.

» Vous dites, Monsieur, que l'on a cru que je
» craignois trop les hommes, & que le désir de con-
» server notre Maison, m'avoit porté à les flater. A
» quoi je répons, que ceux qui ont ces pensées ne me
» connoissent pas, qu'ils jugent de moi par la relation
» des gens qui en jugent selon leur caprice, & qui ne
» méritent pas qu'on ajoûte foi à ce qu'ils disent:
» Pour moi il y a longtems que je compte pour rien les
» jugemens des hommes; car comme d'ordinaire leurs
» connoissances ne sont point assurées, aussi leurs ju-
» gemens sont toujours incertains: il y a plus de vingt-
» cinq ans que chacun parle de moi selon son caprice,

» ou selon le mouvement de son humeur : Tout cela » ne m'a point empêché d'aller mon train ordinaire, » & j'ai résolu de ne me pas arrêter un moment. Et » comme j'ai toujours été persuadé que je n'ai rien fait » qui ne soit dans l'ordre de Dieu, malgré les affaires » que le monde a essayé de me susciter ; je me suis con» servé dans la paix sans que rien ait été capable de la » troubler. Tout ce que vous me dites sur cela, Mon» sieur, est une regle generale, dont l'application ne » me convient point. Je suis en repos sur le témoigna» ge de ma conscience, & sur le sentiment des person» nes dont la doctrine & la religion n'ont jamais été » soupçonnées.

» Entre beaucoup de raisons qui m'ont empêché de » prendre aucune liaison avec les Jansenistes : outre » que mes propres lumieres m'en ont toujours éloi» gné ; je vous dirai que demandant un jour à un » Ecclesiastique de mes amis, considérable par sa pieté, » par l'emploi qu'il avoit dans l'Eglise, & qui avoit » été des plus attachez à leurs interêts : Pourquoi il » s'en étoit séparé ? Il me répondit que ceux qui vou» loient être la regle des autres, devoient être cons» tans ; & que si on voyoit d'où ils étoient partis, » & où ils étoient alors : on trouveroit de l'un à l'au» tre une distance infinie. Que dans les commencemens » ils avoient été remplis de desseins de reformer tout » le monde & d'en changer la face, & qu'ayant ren» contré des oppositions ausquelles ils ne s'atten» doient pas, ils avoient pris des voyes toutes diffé» rentes, & qu'un homme sage & désinteressé n'avoit » garde d'épouser leur caprice, & de s'attacher à leurs « imaginations.

» Une autre fois m'étant informé par Lettre, d'un » homme distingué dans l'Eglise par la sainteté de sa » vie, par sa grande conduite, & par la place qu'il y » occupoit ; & lui ayant demandé ce qu'il pensoit de » Jansenius : Il m'écrivit qu'il n'avoit jamais eu de » peine sur sa condamnation, qu'il avoit excedé dans » ses opinions, & qu'enfin les questions qui naissoient

» entre les Chrétiens sur les choses de la Religion, de-
» voient finir par les décisions de l'Eglise.

» Un autre Ecclesiastique, Docteur de la Faculté de
» Paris, qui méritoit qu'on l'estimât par sa doctrine &
» par les emplois qu'il avoit eu dans l'Eglise, celebre
» dans le parti des Jansenistes, exilé pour leurs inte-
» rèts, vint un jour à la Trappe où il fut attaqué
» d'un mal considérable. Dans la pensée qu'il eut
» que Dieu l'appelloit, il voulut se confesser à moi,
» & me voulut faire une déclaration generale de tou-
» te sa vie. Et sur ce que je lui demandai quels étoient
» ses sentimens sur le Jansenisme : il éleva sa voix,
» & me dit qu'il loüoit Dieu de ce qu'il l'en avoit sé-
» paré : Et ajoûta : Appartient-il à des Docteurs par-
» ticuliers de s'opposer au Souverain Pontife, & de
» rendre inutile la condamnation d'un homme qu'il
» croit coupable des erreurs qu'on lui a imputées,
» au lieu de respecter ses décisions & de s'y soumet-
» tre ? Je suis penetré de la bonté de Dieu pour moi,
» de m'avoir ouvert les yeux.

» Vous sçavez sans doute que M. le Prince de Conty
» approchant des derniers momens de sa vie ; pressa
» M. l'Evêque d'Alet, qui l'assistoit dans sa maladie,
» de le quitter & de s'en retourner en son Diocese.
» Aussi-tôt qu'il fut parti, il déclara devant tout le
» monde, qu'il mouroit soumis à l'autorité du Saint
» Siége Apostolique, & qu'il se soumettoit à la con-
» damnation de Jansenius, pour le fait, comme pour
» le droit. Ce n'étoit pas la crainte des Puissances hu-
» maines, qui le faisoit parler de la sorte ; mais celle
» des Jugemens de Dieu, devant lequel il se croyoit sur
» le point de paroître.

» Je demandai un jour à un autre Docteur de la
» Faculté de Paris, qui avoit eu une union tres-étroi-
» te avec les Jansenistes, & qui s'étoit trouvé dans
» leurs assemblées ; ce qui l'avoit obligé de s'en retirer.
» Il me répondit qu'il n'y avoit point d'homme de bien
» & d'honneur qui pût entretenir une telle Societé ;
» s'il arrive (ajouta-t'il) qu'un homme prudent dise

quelque chose pour moderer le sentiment d'un autre qui fait quelque proposition excessive, on s'éleve contre lui avec violence ; on le traite avec emportement ; on en vient aux injures, on le traite de prévaricateur : enfin on ne garde plus aucune mesure ni de charité, ni de bienseance.

» Il ne se peut, Monsieur, que vous ne sçachiez que feu M. de Saint Cyran y fut une fois poussé d'une maniere si vive & si dure, qu'il s'en retira avec indignation, & qu'il protesta, qu'il ne se trouveroit jamais en telle assemblée. Vous dites, Monsieur, qu'il y a de mes amis qui apprehendent que Dieu ne se retire de la Trappe, parce qu'au lieu d'avoir compassion des Jansenistes, & d'être touché des injustices qu'on leur rend, je flatte les Puissances à leurs dépens, & au préjudice de ma conscience. Il m'est aisé de vous répondre que ceux dont vous me parlez, forment contre ma conduite un jugement témeraire : Je n'ai eu garde d'entrer dans la cause des Jansenistes ; parce que je l'ai cruë injuste ; & Dieu m'a toujours soutenu contre les persuasions de ceux qui ont voulu m'y attirer, & m'a empêché de tomber dans leurs piéges. Pour ce qui est de la crainte qu'ils ont, que l'esprit de Dieu ne se retire de notre Monastere, jusqu'ici elle est tres-mal fondée, & pour vous le prouver, je suis obligé de vous dire, que jamais Dieu n'y a été servi avec plus de fidelité : Que jamais nos Freres n'ont été unis d'une charité plus vive : que jamais la discipline n'y a été plus étroite qu'elle l'est à présent. Que si dans la suite

» Permettez moi, Monsieur, de vous dire, que
» c'est injustement que vous me reprochez de ne m'ê-
» tre point expliqué sur les questions qui ont agité
» l'Eglise; c'est-à-dire, selon vous, d'être demeuré in-
» different entre la vérité & l'erreur; puisque je ne
» pouvois le déclarer davantage qu'en signant le For-
» mulaire comme j'ai fait, & en témoignant, lorsque
» j'en ai eu l'occasion, qu'on devoit se soumettre aux
» décisions du Saint Siége Apostolique, dans les dou-
» tes & les difficultez qui regardent la Foi & la Re-
» ligion: mon motif n'a pû être, comme vous le di-
» tes, d'avoir la paix avec les hommes, sans me
» mettre en peine de la conserver avec Jesus Christ:
» ce que j'ai cru ne pouvoir faire en me revoltant con-
» tre l'Eglise.

» Pour ce qui est de M.... je suis persuadé que
» j'ai fait ce que j'ai dû faire. Le Roi me fait écrire;
» que c'est un homme qui manque au respect qu'il
» lui doit, & qu'il ne trouve pas bon que je lui don-
» ne l'entrée dans notre Monastere: Mon sentiment
» est que je fais la volonté de Dieu quand j'obéïs au
» Roi, & que je ne veux point avoir de commerce a-
» vec ses ennemis, je lui ai trop d'obligation pour avoir
» sur cela d'autres dispositions.

» Je vous confesse qu'une des premieres choses qui
» me rendit la conduite de ces Messieurs suspecte, fut
» une rencontre assez particuliere. J'avois résolu de
» me retirer du monde, & quitter les Benefices dont
» je joüissois depuis l'âge de dix ou onze ans: je parlai
» de mon dessein à un homme de mes amis, qui me
» demanda si je n'avois pas pris conseil des Jansenis-
» tes, sur un fait si important: Je lui dis que non;
» que je m'étois contenté de consulter les Regles de
» l'Eglise. Il me pressa de prendre leur avis; & com-
» me je lui dis que cela n'étoit point necessaire: il
» me repliqua qu'il le feroit lui-même, & qu'il me
» diroit leur pensée: véritablement il me surprit;
» lorsque deux jours après il me vint trouver,
» & me proposa comme un expedient admira-

» ble une ouverture à laquelle je ne m'atten-
» dois pas, qui étoit de ne me pas défaire de tous
» mes Benefices ; mais de les garder pour en distribuer
» les Revenus aux Jansenistes qui étoient dans la per-
» secution: il est vrai que je ne pus comprendre que des
» gens qui vouloient passer pour être entierement dé-
» tachez de toutes les choses d'ici bas, fussent capables
» de faire paroître un sentiment aussi interessé que ce-
» lui-là. Je ne vous en dirai pas davantage, Monsieur,
» en voilà plus qu'il ne faut pour faire connoître la
» disposition, où je me trouve, & je n'ai aucun scru-
» pule sur les choses que vous pensez m'en devoir
» faire ; ma conscience est dans un profond repos ; &
» c'est elle-même qui m'empêche de donner les éclair-
» cissemens qu'on me demande, dont on ne manque-
» roit pas de tirer des consequences contraires à mes
» intentions : je ne veux pas donner sujet de croire de
» moi ce qui est tres-éloigné de ma pensée ; j'ai bien
» du déplaisir, Monsieur, que mes sentimens se ren-
» contrent si contraires aux vôtres. Cela n'empêche
» pas que je n'aye pour votre personne toute la con-
» sidération que vous méritez, & que je ne sois avec
» beaucoup de vérité & de respect, &c «.

L'humilité de M. de la Trappe, l'a sans doute em-pêché d'envoyer cette Lettre ; mais la vérité, la foi, & tant d'autres traits de vertus qui y brillent ; sur tout cette soumission parfaite, & cette obéïssance aveugle que ce saint homme & cet enfant de la foi (pour parler avec l'Apôtre) rendoit à l'Eglise, nous a pressé de la transcrire ici ; car comme il le disoit lui-même à ses Freres : » Jamais la vérité n'a été si rare quelle l'est
» maintenant dans la bouche aussi-bien que dans le
» cœur des hommes. Imitez (continuë t'il) les actions
» des Saints. & gravez-les dans le fonds de vos cœurs;
» éloignez - vous dans votre profession, des choses
» qu'on appelle communes, & des maximes populai-
» res ; essayez par tous vos soins de vous rendre con-
» formes au petit nombre, puisque c'est le nombre
» des Elûs de JESUS-CHRIST «. C'est ainsi que parloit & que pensoit cette grande lumiere du désert,

étant persuadé que ceux que Dieu nous a donné pour Pasteurs & pour Peres, ayant reçu les premices de son Esprit saint, sont beaucoup plus Eclairez que nous; qu'ils ont retenus, & retiennent parfaitement ses véritez & ses maximes divines : C'est-là où l'on doit s'arrêter.

CHAPITRE II.

L'amour que le R. Pere avoit pour l'Eglise Romaine, & sa fidelité à suivre sa morale & sa discipline.

IL ne suffit pas à un vrai Catholique d'écouter l'Eglise comme sa Mere dans les matieres de la Foi & de la Religion ; il doit encore avoir pour elle un amour tendre & des sentimens respectueux qui le portent à suivre également les principes de sa morale, & ceux de sa croyance. C'est ce que l'Abbé de Rancé a fidement pratiqué toute sa vie ; & qu'il a toujours inspiré à ses chers Confreres, leur recommandant sans cesse les besoins de l'Eglise & de l'Etat. Ce qu'il faisoit toujours avec des expressions si vives, & des termes si tendres qu'il ne pouvoit retenir ses larmes : » Je » vous recommandai il y a peu de tems (leur disoit- » il un jour) de prier avec application pour les be- » soins de l'Eglise : ce que j'ai maintenant à vous dire: » C'est de vous recommander autant que je le puis, » de rendre à Dieu de continuelles actions de graces, » de l'assistance qu'il a eu la bonté de lui donner. Je » ne vous dis pas dernierement dans le détail quels é- » toient ces besoins que je vous avertis de recomman- » der à notre Seigneur ; il n'est pas toujours necessai- » re que ces évenemens particuliers passent à la con- » noissance des personnes qui font profession d'une » vie retirée comme vous, je crus qu'en vous disant » en general que c'étoient les besoins de l'Eglise, que » cela suffisoit pour vous engager d'y prendre toute » la part que vous deviez selon les Regles de votre

» Profeſſion ; & d'ailleurs comme j'en étois informé,
» & que je ſçus que vos intentions ſont unies aux
» miennes, il ne falloit pas vous en dire davantage.
» Je ne ferai pas difficulté de vous dire maintenant
» pour exciter de plus en plus votre reconnoiſſance
» que ces beſoins preſſans dont je vous parlois, étoient
» les perils dont l'Egliſe & la Religion étoient mena-
» cez, qui donnoient un juſte ſujet de crainte à tous
» ceux qui ont le cœur tendre pour ſes interêts, & qui
» prennent autant de part qu'ils y ſont obligez à tout
» ce qui la touche. Que ces beſoins preſſans ſont
» ceſſez par la protection de celui dont les yeux ſont
» toujours ouverts pour la conſervation de ſon Peu-
» ple. Et qui par un effet d'une bonté toute pater-
» nelle veut bien ſe laiſſer fléchir aux prieres de ceux
» qui ont recours à lui, & qui implorent ſon ſecours
» avec une entiere confiance : C'eſt là mes, Freres, un
» coup favorable de la main toute puiſſante de Dieu,
» & une marque ſenſible de ſon infinie bonté, & de
» la vigilance avec laquelle il veille ſur les neceſſitez
» de ſon Egliſe ; & c'eſt ce qui nous doit engager à
» lui rendre ſans ceſſe des actions de graces, qui par-
» tent d'une reconnoiſſance vive & animée «.

Il eſt vrai-ſemblable que cette faveur du Ciel, dont parle ici à ſes Religieux le R. Pere, & dont il veut qu'ils remercient Dieu tres-particulierement, étoit la défaite du Prince d'Orange, qui après avoir entierement banni la Religion Catholique d'Angleterre, ne prétendoit pas moins que de la détruire en France, où [redacted]

» lâche pour sa prosperité. Nous devons prendre part
» aux perils & aux calamitez qu'il l'affligent; c'est dans
» ces occasions que nous devons être sensibles à ses
» interêts, gémir de ses maux, nous réjoüir de ses a-
» vantages & de l'assistance qu'elle reçoit, tant de la
» part de Dieu, que de celle des hommes, & en rendre
» des remercimens continuels à celui qui est l'Auteur
» de tout bien, & le puissant Protecteur de ceux qui
» mettent en lui toute leur confiance «.

L'Abbé de la Trappe dit encore dans une de ses Lettres : » Il y a ici quarante-trois Religieux de
» Chœur, qui n'ont autre occupation que celle de ser-
» vir Dieu, & de lui offrir de continuelles prieres
» pour l'Eglise & l'Etat : Q'on dise ce qu'on voudra,
» voilà la grande occupation des Religieux, & parti-
» culierement de ceux de la Trappe : Que les Moi-
» nes, (disent les Peres d'un Concile tenu l'an
» 909.) ayent soin de vivre comme ils y sont obligez,
» dans la pieté; que leur occupation soit de prier pour
» la prosperité des Rois, pour la tranquilité de l'Egli-
» se; & que selon la signification de leur nom ils vi-
» vent dans la retraite & le silence.

» Je puis vous assurer (dit encore le R. Pere dans
» un autre) que les playes que l'on fait à l'Eglise, me
» percent le cœur, & que je perdrois la vie avec plai-
» sir, en m'opposant à ceux qui ont l'audace & la té-
» merité de s'élever contre elle. Que ne dois je point
» à Jesus-Christ ? & qui a-t'il que je ne sois obli-
» gé de faire pour son service, après toutes les marques
» qu'il m'a donnée & qu'il me donne encore tous les
» jours de sa misericorde « ?

Je dis plus, ce dévot Personnage ne manquoit jamais tous les matins, étant même malade à l'Infirmerie, d'employer une heure en oraison pour prier pour l'Eglise, pour le Souverain Pontife, pour les Prélats, pour le Clergé, pour le Roi, pour ses amis & ses ennemis; & dans sa priere toutes ces personnes repassoient comme en revûë dans son Esprit ; s'arrêtant tres-particulierement à prier pour le Pape & la Personne sacrée des Evê

ues : & l'on voyoit alors son visage changer selon ses
ées differentes, tantôt guai, tantôt triste & abatu,
ivant les bonnes ou les fâcheuses nouvelles qu'il ap-
enoit des affaires de l'Eglise ; & on l'entendoit sou-
nt s'adresser à notre Seigneur, d'un ton de voix ani-
é : „*Episcopis miserere*, Seigneur ayez pitiez des Evê-
ques, donnez-leur votre Esprit pour conduire votre
Troupeau".

Cette tendresse pour la sainte Eglise étoit la cause
l'affection toute particuliere qui le portoit à prier
faire prier pour la conservation de sa Majesté tres-
hrétienne, parce que ce grand Roi pendant tout son
egne a travaillé sans relâche au bien & à la gloire de
sainte Eglise. C'étoit, dis je, pour demander à Dieu
ntinuellement qu'il conservât longtems cette lumiere
son Israël; que cet homme admirable obligeoit toute
Communauté de lever sans cesse les mains au Ciel :
Je vous avertis, disoit-il, un jour à ses bons Reli-
gieux, comme je ne cesse point de le faire, & de vous
le réïterer toutes les fois que l'occasion s'en présente,
de lui recommander la Personne du Roi : afin qu'il
lui plaise de répandre ses graces & ses benedictions,
tant sur lui que sur ses Etats : qu'il continuë de
donner sa protection à l'heureux succès de ses
Armes ; & qu'il le fasse regner heureusement. Ce
sont là vos principales obligations ; & vous ne sçau-
riez négliger de vous en acquitter sans manquer à
votre devoir, & à agir contre mes intentions ". La
ison qu'il en apporte en un autre endroit. " C'est

» V. A. R. sçait avec combien de zele & d'application
» nous lui demandons la conservation de sa Personne au-
» guste ; & ce n'est pas seulement en nous l'effet d'une
» disposition generale qui doit être dans tous ses Su-
» jets ; mais d'un attachement profond & cordial. Et
» je puis assurer V. A. R. que l'on ne peut être plus
» pénétré que je le suis des moindres maux qui lui ar-
» rivent. Je suis bien aise d'ignorer toutes les nou-
» velles ; mais je serai infiniment obligé à V. A. R.
» de nous mander celles qui regarderont une santé
» qui nous est si précieuse, & de laquelle dépend le re-
» pos & le bonheur du Royaume. Les graces que
» Dieu lui fait sont si grandes, qu'on ne lui sçauroit
» demander autre chose, sinon qu'il conserve tous les
» bons sentimens de son cœur ; car il ne se peut qu'une
» Puissance aussi grande que la sienne ne fasse de
» grands biens à l'Eglise, pour la consolation de tous
» les Chrétiens.

» Le Roi me comble de tant de graces & de bontez,
» (écrivoit-il encore à un grand Prélat) & le senti-
» ment que j'en ai ; est quelque chose de si profond,
» qu'il n'y pas de paroles capables de l'exprimer : Il
» a toujours été le principal objet de nos prieres, &
» nous n'oublions jamais dans notre retraite de deman-
» à Dieu sa conservation, son salut, sa durée, & la
» prosperité de son Regne, & nous continuerons de le
» faire jusqu'à la fin de nos jours, avec d'autant
» plus de fidelité & de zele, que sa pieté nous donne
» plus de moyens de servir Dieu, en nous maintenant
» dans l'Observance que nous avons embrassée. Pour
» ce que vous me mandez touchant mes Freres, j'espe-
» re qu'ils conserveront une mémoire immortelle des
» obligations qu'ils ont à la bonté du Roi, & qu'ils
» se souviendront après ma mort des sentimens que je
» leur en ai donnez «.

Personne n'ignore que la pieté du saint Abbé, & sa Religion pour le bien d'un si grand Roi, l'a porté à faire dire tous les jours une Messe pour sa Majesté ; & une Collecte à toutes les Messes, à quelque jour

que ce fût, excepté à celle des Morts.

Il suivoit avec une fidelité inviolable, non-seulement la Foi de l'Eglise; mais sa discipline & sa morale; c'étoit pour cela qu'il avoit tant d'éloignement pour les opinions qui ne sont pas marquées dans la vénerable Antiquité. » Pour ce qui est de mes sentimens sur la Morale Chrétienne (écrit-il à un de ses » amis) je fais profession publique de m'attacher uniquement à ceux que Jesus-Christ nous enseigne dans » son Evangile, & que les saints Peres nous ont expliquez: C'est dans ces véritables sources que les » Chrétiens doivent puiser les Regles de leur conduite: Et je ne sçaurois souffrir qu'on affoiblisse » des véritez saintes, pour fortifier les inclinations de » la nature, & favoriser la convoitise: Jesus-Christ » ayant déclaré, qu'il n'étoit pas venu dans le monde pour y établir une fausse paix, mais pour y apporter l'épée; c'est-à-dire, afin d'y détruire la loi » de la chair, pour y faire regner celle de l'esprit. » Je suis fort convaincu: qu'il faut se garantir des » opinions excessives, & ne pas porter les choses à un » point où l'on ne puisse atteindre; mais je le suis » aussi, qu'il n'est pas moins dangereux d'élargir les » chemins au de-là des bornes que Jesus Christ nous » a tracées, de donner le nom de bien à ce qui est » mal, d'entrer en des condescendances molles, de » flatter les pécheurs dans leurs impietez; & de mettre comme dit un Prophete, des coussins sous leurs » coudes, au lieu de couvrir leur tête de sac & de » cendres. Je veux dire par-là qu'on ne doit jamais manquer de leur dire la vérité, de leur faire » connoître leurs obligations, & de leur inspirer » des sentimens d'une conversion, qui soit sincere & » profonde «.

CHAPITRE III.

De sa confiance en la divine Providence, & de son desinteressement.

LE sommeil des justes est tranquile, dit le Prophete; parce que ce n'est point un sommeil de mort, de tiedeur & de négligence; mais un sommeil de paix dans lequel l'homme dégagé des soins inutiles de cette vie, & du travail de ses passions, trouve son repos dans le sein de Dieu, entre les bras de son adorable Providence, dans l'admiration de sa bonté & dans la reconnoissance de ses bienfaits. C'étoit l'état du Juste dont nous écrivons les vertus; sa confiance en Dieu étoit telle, & pour le spirituel & pour le temporel; qu'il a bien pû dire, sur tout depuis sa conversion: *Quoniam tu Domine singulariter in spe constituisti me.* Que le Courtisan établisse ses esperances dans la faveur des Princes; que l'ambitieux les mette dans les dignitez & les grands emplois; que l'avare les fonde sur son or & son argent: pour moi je mettrai mon esperance uniquement en vous mon Dieu: *Singulariter in spe*; c'est-là le fondement solide de cette paix profonde dont mon cœur joüit.

Il est vrai que M. de Rancé avoit une certaine grandeur d'ame naturelle qui lui inspiroit un mépris pour l'argent, l'interêt, le respect humain, & pour tout ce qui est indigne d'un homme d'honneur; qualitez ausquelles la grace s'étant jointe, lui communiqua un dégré d'élevation si sublime, & une confiance en Dieu si parfaite, qu'il est peu de saints Instituteurs ou de Réformateurs d'Ordre dans l'Eglise, qui l'ait porté plus loin.

Nous ne nous étendrons point ici sur l'esperance qu'il avoit en la divine misericorde, nous avons vû dans le cours de sa vie, & sur tout dans sa derniere maladie, combien son ame étoit pénétrée de con-

fiance en son Sauveur. Nous nous arrêterons uniquement en ce Chapitre, à cet appui qu'il avoit sur la divine Providence. Et parce qu'en ce sujet les exemples sont de plus fortes preuves que les plus beaux discours ; nous montrerons par les effets jusques où ce grand Serviteur de Dieu a porté cet abandon dont nous parlons.

Un des amis du R. Pere l'ayant un jour supplié de l'éclaircir sur un doute ; sçavoir s'il n'avoit jamais fait réflexion, que son Monastere dépensoit beaucoup plus par an, qu'il n'avoit de revenu, & que sa Maison cependant ne s'endettant point, il falloit necessairement que Dieu fît un miracle continuel en faveur de sa Communauté. » Il répondit à cet ami, que l'ayant » voulu examiner deux fois, & ayant connu que cela » étoit ainsi, il n'avoit plus examiné depuis «. Cet ami lui fit cette question à l'occasion des dépenses qui étoient venuës à sa connoissance durant l'année 168., qui avoit été fort sterile, & neanmoins l'Abbaye n'ayant que neuf à dix mille livres de rente, il y avoit toutes les semaines près de trois mille pauvres à qui on faisoit l'aumône à la porte du Monastere : cet ami sçavoit de plus qu'il avoit vuidé tous les greniers de la Maison, & acheté de toutes parts pour deux mille sept cent liv. de bled ; que les aumônes en argent avoient été quatre fois redoublées, & qu'avec tout cela on faisoit encore bâtir : Cet ami, dis-je, ne pouvoit comprendre comment sans un secours extraordinaire de la Providence, l'Abbaye pût subvenir à tant de dépenses : & qui plus est, il falloit que les Freres Convers pendant la même année, s'appliquassent à cuire deux fois le jour pour les pauvres, outre la Communauté : Cependant au milieu de tant de fatigues, Dieu les conserva toujours en pleine santé ; & l'un d'eux, (qui jusqu'alors avoit presque toujours été indisposé) se laissant ronger l'esprit d'inquiétudes & de peines, étant appliqué à travailler pour les pauvres, recouvra une santé parfaite, & commença à joüir d'une paix & d'une tranquilité si surprenante, qu'il ne fut

plus occupé que du bonheur qu'il avoit de servir Jesus-Christ en la personne des pauvres.

Si Dieu recompensoit avec tant de liberalité la confiance que son Serviteur avoit en son admirable Providence durant l'année 1989. ce que nous allons dire sera voir beaucoup plus clairement combien notre Seigneur se plaisoit dans les services que ce saint Abbé lui rendoit. Premierement, il ne demandoit rien aux Novices qui faisoient Profession ; il aimoit mieux laisser perdre le bien du Monastere que de le ravoir par procès ; quoique souvent ses Fermiers le payassent fort mal, il ne vouloit pas neanmoins qu'on les pressât de payer ; il refusoit presque toujours les presens & les aumônes qu'on vouloit faire à sa Maison (comme nous le dirons bien-tôt) & cependant ce Monastere a toujours subsisté depuis sa Réforme : il n'y avoit presque pas d'années qu'ils ne fallut faire des dépenses considérables ; car il fit réparer toute l'Eglise depuis le fondement jusqu'au toît, bâtir un logis Abbatial, fit faire de nouveaux dortoirs, venir de l'eau à la fontaine ; parce que celle qui s'y trouvoit étoit gâtée, ce qui fut une dépense de quinze cens livres : enfin payer les taxes imposées à l'Abbaye, & cependant la Maison a toujours subsisté pendant que tant d'autres ont été détruites dans la France par la misere des tems. Si l'on fait réflexion à toutes ces choses, il est impossible de n'y pas appercevoir le doigt de Dieu. L'on a vû souveut que quand les terres du pays produisoient trespeu de choses, celles de la Trappe portoient du grain en abondance, & que les arbres étoient chargez de fruits, lorsque par tout ailleurs il n'y avoit presque rien.

L'année 1684. les bleds de ces quartiers n'avoient presque pas la paille du grain que l'on avoit semé ; & ceux du Monastere étoient si beaux que tous ceux qui les voyoient étoit dans l'admiration.

L'année suivante Dieu multiplia la farine dans les greniers ; car durant près de deux mois, ceux qui en prenoient, trouverent qu'elle ne diminuoit point. La

même année une terre abandonnée ayant été ensemencée d'herbes, produisit des légumes avec tant d'abondances que le R. Pere (qui n'admiroit pas ordinairement les faits les plus rares) ne put s'empêcher d'y remarquer que la benediction du Ciel y étoit toute visible. En une autre année où tout étoit extrêment cher, & où l'on ne pensoit pas pouvoir nourrir les pauvres qui venoient fondre de tous côtez aux portes du Monastere ; ceux qui battoient le bled dans la grange proche des portes de l'Abbaye, qui pour l'ordinaire avoient achevé leur ouvrage en quinze jours au plus tard, ne purent qu'à peine en venir à bout dans trois mois ; le bled se multipliant entre leurs mains à mesure qu'ils le battoient.

Aussi le saint Abbé fondé sur les promesses de Jesus-Christ : » Donnez & l'on vous donnera : & encore, » cherchez avant toutes choses le Royaume de Dieu & » sa Justice, & tout le reste vous sera accordé « : Sans s'informer si le Celerier avoit de l'argent ou non, il lui ordonnoit toujours les mêmes aumônes, qu'il lui faisoit redoubler dans les années où les besoins des pauvres étoient plus grands.

C'étoit aussi par le motif de cette même confiance qu'il avoit en Dieu ; que dans les comptes qu'on rendoit à la Communauté, il ne s'interessoit que sur l'article des aumônes, dans la crainte qu'il avoit qu'on ne les diminuât de quelque chose.

» Il disoit souvent au Celerier, donnez mon Frere, » donnez abandomment aux pauvres, non des petites » pieces ; mais des écus & des pistoles s'il le faut, afin » que le pauvre en soit secouru plus d'un jour ; & que » ce ne soit pas seulement pour son besoin present, mais » pour ceux à venir «. Cette parfaite confiance, & ce repos que ce grand Serviteur de Dieu avoit sur la Providence, en tout ce qui regardoit sa personne & son Monastere, attiroit tant de benedictions sur lui & sur les siens, que la chose paroît incroyable : car outre plus de six vingt personnes de la Maison, Religieux, Convers, Donnez, Domestiques, qu'on nourrissoit

tous les jours, & à qui on avoit soin de distribuer tout le necessaire ; il falloit faire état de recevoir chaque année plus de six mille hôtes, dont la plupart demeuroient plusieurs jours dans la Maison, & qu'on y recevoit honorablement selon leur qualité & leur rang. Les pauvres que l'on y assistoit & ausquels on donnoit au moins une livre de pain par jour, étoient en si grand nombre qu'on auroit peine à le croire. On a vû des années, où depuis le commencement du Carême jusqu'à la Moisson, on nourrissoit chaque semaine jusqu'à quatre mille & cinq cens pauvres : on en a vû d'autres où les aumônes emportoient plus de la moitié du revenu de l'Abbaye. Une année chere, l'on vit dès la Toussaints, à la porte Abbatiale, les jours qu'on y faisoit la charité trois cens pauvres : vers Noël environ treize cens ; en sorte que toutes les semaines leur nombre augmentant peu à peu, monta jusqu'à trois milles, sans compter les pauvres qui s'y présentoient ordinairement & qui avoient leur aumône reglée ; cependant ce Pere charitable ne voulut pas qu'on en congediât aucun, & il les nourrit tous jusqu'au mois de Juillet de l'année suivante.

On ne parle point ici de ceux que ce saint homme assistoit en secret, soit de pain soit d'argent, comme tant de familles ruinées, de pauvres Curez, de pauvres malades. Il donna une fois jusqu'à cinq cens livres à un Abbé dont le Monastere avoit été brûlé par les Ennemis, à un autre douze cens livres, à d'autres Abbez d'autres sommes considérables. Un pauvre passant s'étant adressé à lui, il en eut tant de compassion, que non content de l'avoir habillé tout de neuf, nourri deux mois dans la Maison, il lui donna encore cent francs pour achever son voyage. Ayant sçu qu'une pauvre fille hérétique à deux lieuës de la Trappe, avoit abjuré son héresie, il lui fit tenir deux cens livres. Il donna jusqu'à onze cens livres pour fonder des Ecoles de filles dans la Ville de Mortagne. Il fournit aux frais necessaires pour entretenir de jeunes gens aux études, à d'autres pour leur faire apprendre des métiers.

Il faisoit panser à Paris par des Chirurgiens, de pauvres blessez & payoit leur dépense.

Que dirons-nous de la charité qu'il exerça envers les Etrangers & les pauvres passans : aux uns il donnoit un écu, aux autres deux ou trois, & quelquefois jusqu'à cinq ou six. Un Soldat malade s'étant présenté devant lui, il lui fit donner un lit dans une chambre de la Basse-court, & destina un Frere Convers pour en avoir soin, le faisant traiter avec autant de bonté que s'il eût été l'un de ses Religieux : ce pauvre homme ayant été guéri au bout de quatre mois, fut si touché de la maniere dont on l'avoit traité, & pour son ame & pour son corps; qu'il ne voulut jamais sortir de l'Abbaye: le R. Pere voyant sa bonne volonté le reçut au nombre de ses Freres Convers. Voilà l'effet de sa confiance, qui le portoit en toute occasion à un désinteressement extraordinaire; aussi ne mettoit-il sa confiance qu'en Dieu seul, & non sur le bras des hommes.

Quelquels personnes de ses amis ayant appris : que l'Abbaye étoit dans une grande necessité: recueillit à son insçu de grandes aumônes pour les lui envoyer : comme il étoit prêt de le faire, on lui écrivit ce qu'on avoit fait pour sa Communauté : il manda à ses amis qu'il n'avoit besoin de rien, & il ne toucha pas un seul denier de cette somme qui étoit tres-considérable, pour ne pas donner la moindre atteinte à sa confiance : car son désinteressement étoit tel, qu'il disoit souvent qu'il auroit une extrême joye s'il voyoit son Monastere sans argent, sans revenu, sans aucun bien, sans même de cellules pour se loger : » Parce qu'alors (ajoûtoit-il) » nous ferions dans ces Bois, autour de ces Etangs, » de petites cabannes comme les anciens Solitaires de » la Théabaïde que nous devons imiter; nous trou- » verions aussi-bien qu'eux assez dequoi nous nourrir, » & étant moins riches des biens de la terre, nous tra- » vaillerions davtanage à acquerir ceux du Ciel «.

Dans le tems que son Monastere paroissoit plus épuisé par les dépenses; c'étoit dans ce tems-là même qu'il croyoit que par une plus grande confiance en ne-

tre Seigneur, il falloit moins ménager. Dans une année qu'il se presentoit regulierement deux fois la semaine jusqu'à douze cens pauvres à la porte : Un Abbé de l'Ordre de Cîteaux s'étant adressé à lui dans sa necessité, il lui ceda aussi-tôt douze cens livres qui étoient dûës à la Trappe, afin qu'il les touchât ; il est vrai que dans le même tems il se presenta à la Maison deux Postulans, dont l'un lui offroit deux mille écus, & l'autre neuf cens livres, si on vouloit bien les recevoir : mais le saint Abbé ayant examiné leur vocation, & ne les jugeant pas propres à son Institut, les renvoya tous les deux.

Un Prêtre du Dauphiné lui ayant écrit, qu'il avoit un grand désir de venir se ranger sous sa conduite ; mais qu'il ne le pouvoit pas, parce que son pere avoit besoin de lui. M. de Rancé lui manda qu'il étoit obligé d'assister une personne qui le touchoit de si près ; cependant l'Ecclesiastique le pressant encore d'avantage, l'Abbé lui écrivit de lui faire sçavoir à quoi pouvoit aller ce qui étoit necessaire pour la subsistance de ce bon Vieillard, ce que le Prêtre lui ayant marqué, aussi tôt le R. Pere lui envoya la somme qu'il demandoit, afin que ce Postulant fut en état d'executer son pieux dessein.

Un Gentilhomme se sentit tellement honoré de ce que M. de la Trappe l'avoit associé de prieres à sa Communauté, qu'il lui fit offre de six cens livres, sur quoi l'Abbé lui fit écrire qu'il donnât cette somme aux pauvres de ses quartiers qui en avoient plus de necessité que lui ni ses Religieux.

Le Celerier de la Maison ayant prêté cent écus à un Prieur de l'Ordre, comme ce Prieur differoit à les rendre, & que le Celerier se trouvoit avoir besoin d'argent pour les pauvres : il le pria de lui rendre cette somme ; le Prieur le fit de fort bonne grace : mais le R. Pere l'ayant sçû, reprit severement son Celerier, de ce qu'en cette occasion il avoit paru trop attaché au bien du Monastere, & renvoya la somme au Prieur pour s'en servir dans ses besoins.

Un homme de qualité l'ayant extrêmement preſſé de recevoir cent cinquante loüis d'or, afin qu'on dit tous les ans à la Trappe ſix Meſſes pour le repos de l'Ame de Madame ſon Epouſe ; le R. Pere y conſentit quoique contre ſon gré ; mais faiſant alors réflexion ſur ces paroles de ſaint Bernard, » Notre Profeſſion à » l'exemple des ſaints Moines, nous oblige à gagner » notre vie par les travaux de nos mains ; & non à la » tirer du Sanctuaire de Dieu & de ſon Autel « ; il ſe perſuada qu'il ne devoit pas recevoir cette ſomme ſans la permiſſion du Chapitre General, ſuivant les Statuts de l'Ordre. Cette affaire ayant donc été propoſée dans le Chapitre : on y fit d'abord quelque difficulté, qu'il étoit tres-aiſé de lever ; mais le R. Pere ravi d'avoir trouvé cette excuſe pour ſe défaire de cet argent, le renvoya auſſi-tôt. La perſonne fut tres-édifiée d'une action ſi nouvelle, & qui a ſi peu d'exemples. Depuis il tint ferme pour ne plus recevoir de retributions pour des Meſſes, diſant que cela étoit défendu par les Statuts de ſon Ordre, page 288. Monaſt.

La Mere d'un Religieux qui mourut quelques ſemaines après ſa Profeſſion, voulut donner cent loüis d'or au Monaſtere en reconnoiſſance de ce que ſon fils y avoit été reçu, & de ce qu'il y étoit mort ſaintement; l'Abbé refuſa abſolument cette ſomme, & lui écrivit en ces termes.

Madame, comme nous n'avons reçu la Profeſſion » de notre cher Frere Theodoſe votre fils en l'état où » il étoit, que parce que nous avons cru que c'étoit

» tre considerée ; & nous en sommes bien recompensez
» par la consolation que nous avons euë de le remet-
» tre entre les mains de Dieu avec des circonstances si
» heureuses, que nous ne pouvons douter, qu'il ne lui
» ait fait misericorde. Pour nous, Madame, nous
» n'avons besoin de rien, la pauvreté dans laquelle
» nous vivons, fait que nous sommes toujours dans
» l'abondance. Monsieur N. vous rendra ce que vous
» avez eu la bonté de lui donner ; je vous prie de
» mettre les pauvres à notre place, & de donner aux
» Enfans trouvez de Paris, ce que vous auriez voulu
» donner à notre Monastere «.

Voici encore deux traits d'un admirable désintereſſement : un jour comme on plaidoit, le Celerier s'apperçut que les Officiers de la Seigneurie n'appelloient point un des Tenans, pour reconnoître ses rentes ; il en demanda la raison ; l'un des Tenans lui dit à l'oreille que ce pauvre homme avoit été pendu, & que par consequent les heritages étoient confisquez & réünis au Domaine de l'Abbaye. Le Celerier s'étant informé qui en joüissoit, il y eut un Gentilhomme qui ayant tiré le Pere à part, lui dit qu'étant trespauvre, la necessité l'avoit contraint d'en prendre possession. Le Celerier lui représenta son injustice & le tort qu'il faisoit au Monastere, & en avertit le saint Abbé, qui bien loin de faire de la peine à ce pauvre Gentilhomme, voulut qu'on le laissât joüir de ce bien durant sa vie, celle de sa femme & de ses enfans. Un autre Seigneur d'une grande qualité, ayant acquis en ces quartiers une Terre chargée de rente envers l'Abbaye de la Trappe, le Décret s'en fit sans que le Pere Abbé ni les Religieux y fussent appellez ni informez ; ainsi il n'y eut point d'opposition au Decret pour la conservation de leurs droits. A quelque tems de-là, le Celerier ayant fait demander à ce Seigneur les arrerages qui étoient échûs ; ce Proprietaire fit voir par son Decret qu'il ne devoit rien à l'Abbaye de la Trappe, ayant acquis sa Terre sans qu'elle parut chargée d'aucune Redevance. Cette réponse suffit au

Pere Abbé & à toute ſa Communauté ; ils ne cherche
rent aucun moyen de juſtifier leur bon droit , & re
terent fort conſolez de cette perte, puiſque la Prov
dence l'ordonnoit ainſi ; mais Dieu ſe contentant d
ce ſacrifice , ne laiſſa pas de parler au fonds du cœu
de cet homme de qualité, & lui fit entendre que l
modeſtie de M. de Rancé , & de ſes Religieux ne le
devoit pas priver par la malice d'autrui , de ce qu
leur étoit ſi légitimement dû. De ſorte qu'encore qu'
ne ſe crut pas obligé de s'établir nouveau débiteur en
vers eux , leur conduite le porta à les reconnoître pou
le principal de la rente, & à leur payer les arré
rages.

Mais ce n'étoit pas ſeulement en ce genre de bien
qu'on remarquoit l'entier déſintereſſement de cet i
luſtre Réformateur , il l'étendoit en toutes choſes
s'il avoit des amis il ne les employoit que rareme
dans les affaires qui lui ſurvenoient. Ce fut l'agréab
réproche que lui fit un jour le Procureur General d
Parlement de Paris : « Sans bleſſer , lui écrivoit-il ,
» reſpect que je dois à votre pieté & à votre ſageſſe
» j'oſe dire , Monſieur , que vous épargnez trop l
» ſervices qu'on peut rendre à votre Abbaye , & bea
» coup plus aux pauvres , en conſervant le peu de bie
» dont vous nouriſſez tant de miſerables , & dont j'a
» prend qu'on vous ravit une partie ſans vous mett
» en peine d'y remedier «.

Enfin le bienheureux Pere étoit tellement mort
tout ce qui s'appelle ſentiment de la chair & du ſang

res ; & jamais il ne lui a témoigné, que dans une seule rencontre, qu'ils fussent parens, bien éloigné de ces foiblesses si communes dans les Cloîtres où l'on voit regner la prédilection qu'ont la plupart des Superieurs à l'égard de leurs proches, Religieux ou Religieuses, source funeste d'une infinité de jalousies, de murmures & d'autres maux.

CHAPITRE IV.

La conduite qu'observoit l'Abbé de Rancé dans la reception de ses Religieux. Ses sentimens sur l'interêt de son Monastere.

PUisque la Reception des Sujets dans une Maison Religieuse, fait le point capital des Superieurs, & que de-là dépend tout le bien ou le mal de ces Communautez, on ne peut se dispenser ici de faire voir la conduite qu'observoit ce digne Abbé, envers ceux qu'il recevoit en son Monastere, & comme il l'a confirmée & vigoureusement soutenuë de vive voix & par écrit, cela nous montre avec quelle force il s'est soulevé contre les Receptions interessées. On ne doute pas que sa Doctrine sur cet article ne fasse peine à bien des gens ; mais que peut prescrire la mauvaise coutume (dit Tertullien) contre la vérité ? Rien sans doute : » Les Saints (disoit celui dont nous racontons les » vertus) ont bien soufferts que ceux qui se donnoient » à Dieu dans leurs Monasteres, leur donnassent aussi » de leurs biens & qu'en lui consacrant leurs personnes ils lui consacrassent aussi quelque partie de leurs » richesses ; mais ils ne l'ont jamais exigé. Il n'ont eu » garde d'attacher un engagement si saint, & une vo» cation si divine à des interêts & à des considérations » temporelles : Comme ils sçavoient que Dieu appelle » à son service les grands & les petits, les pauvres & » les riches, ils admettoient indifferemnent les uns & » les autres & ne demandoient d'eux qu'un cœur pur,

des intentions droites, & une volonté sincere de mourir entierement à toutes les choses de la Terre, pour vivre uniquement à Jesus-Christ. C'est dans ce parfait dégagement que l'on a vû naître, & se former tant de Communautez Religieuses. Comme les vocations étoient pures, qu'il n'y avoit rien d'humain, & qu'ils n'avoient en vûë que Dieu seul, dans l'accomplissement de leur dessein ; aussi rien ne s'opposoit aux impressions de la grace, son saint Esprit s'y répandoit avec plenitude ; & l'on peut dire que les Cloîtres étoient alors autant de Sanctuaires, où les Ames qui s'y consacroient à Jesus-Christ, faisoient par la pureté de leur vie l'ornement & la principale beauté de leur Maison «.

» Mais enfin cet or si épuré ne laissa pas de se ternir dans la suite : *Obscuratum est aurum, mutatus est color optimus.* La vertu de la vie Monastique s'affoiblit, & entre tant de divers déreglemens qui la défigurerent, rien ne lui causa de si grandes playes que l'amour & le désir d'acquerir des richesses ; on prit & l'on exigea de ceux qui vouloient entrer dans les Monasteres, particulierement dans les Communautez de Filles, des sommes considérables, comme des conditions sans lesquelles on n'y admettoit personne ; l'on fit entrer cette Profession angelique dans une négociation honteuse, & l'Esprit de Dieu s'en étant retiré, on y vit autant de desordres, de profanations & de scandales, qu'il y avoit eu autrefois de sainteté, de bon exemple & d'édification «.

de pour en être les flambeaux & le sel de la terre. Ce fut par ce motif qu'il refusa un fameux Prédicateur d'un Ordre tres celebre, qui lui demandoit l'habit à chaudes larmes. On sçait les efforts, que fit M. Hermant, Docteur de Sorbonne, voulant forcer pour ainsi dire le R. Pere à lui ouvrir les portes de sa Maison, qui lui furent fermées, parce que ce digne Superieur ne crut pas pouvoir admettre en conscience en sa solitude un homme si utile à l'Eglise, & si capable de la servir. Ce fut par ce même motif, qu'il s'excusa de recevoir un grand Archevêque, qui avoit resolu de quitter son Diocese, où il faisoit beaucoup de bien, pour passer le reste de ses jours à la Trappe, où l'on conserve les Lettres originales de ce digne Prélat, qui se rendoit si recommandable par ses grands exemples, sa génerosité Episcopale, son amour pour l'ancienne Discipline, & sa vie vrayement Apostolique. Le R. Pere a gardé la même conduite envers plusieurs autres Prélats des plus illustres du Royaume, qui lui avoient témoigné le même désir : Entre autres les Evêques de Grenoble, de Pamiers, les Abbez de Sept-Fons, d'Orval, & plusieurs autres Ecclesiastiques d'un rang & d'un mérite distinguez : que s'il en a reçu quelques-uns qui paroissoient être necessaires à l'Eglise & utiles à l'instruction des Peuples, ce n'a été que par des raisons particulieres, & par une lumiere divine qui lui découvroit la volonté suprême dans la vocation de ces personnes, comme l'Histoire Ecclesiastique nous en fournit une infinité d'exemples de tres-grands Evêques, qui par inspiration ont quitté leur Troupeau pour se retirer dans les Monasteres.

Si le R. Pere se conduisoit avec tant de pureté, & de détachement dans la Reception de ses Religieux pour n'y regarder pas mêmes les plus grands exemples que tant de gens de bien auroient pû donner à sa Communauté : Sans doute qu'il étoit bien éloigné, comme on a vû, d'y envisager l'interêt temporel. C'est ce qui l'a porté à recommander si fort à ses Freres & à ses Successeurs l'observation fidele des Regles

» venus, profits, aumônes, de quelque nature que » ce soit, & de quelque maniere que ces choses » lui ayent été données, ou sous quelque cause ou » titre que ce puisse être, ordonne que toutes cho- » ses soient incorporées & confonduës avec l'argent » & les autres biens communs du Monastere. C'est » pourquoi si ces pensions des parens causoient quel- » que tentation aux Enfans & qu'il prétendissent avoir » la liberté d'en user, quand ce seroit même avec la » permission des Superieurs : il seroit de la charité, » de la prudence chrétienne, & du zele qu'on doit » avoir pour la pauvreté Religieuse, de les refuser, de » crainte d'exposer les gens foibles & de leur donner » une occasion de chute & de scandales «.

Pour appuyer de plus en plus ce qu'il avance sur la sainte pauvreté Religieuse, il cite fort à propos les Statuts & Chapitres generaux de son ordre (Monast. pag. 528. 544. 328. & 593.) qui défendent expressément à tous les Religieux de l'Ordre de conserver de l'argent en aucun lieu que dans la Cellerie ou Tresor, & ordonnent que les Abbez & autres Officiers reçoivent de la bourse commune l'argent qu'ils auront à dépenser, & défendent à qui que ce soit d'en tirer d'autre part : ce qui s'accorde parfaitement avec l'Ordonnance de Benoist XII. (qui avoit été Religieux du même Ordre de Cîteaux) qui veut que les Religieux & les Abbez de cet Ordre reçoivent des Celeriers ou Boursiers, l'argent dont ils auront besoin, soit dans leurs voyages, soit pour d'autres necessitez : & que si on leur met de l'argent entre les mains lorsqu'ils sont hors de leurs Monasteres, soit des Fermes, soit d'autre part, ils rendent cet argent aux Celeriers aussi-tôt qu'ils seront de retour, & que s'ils en ont dépensé quelque chose, ils lui en rendront compte. Que s'ils agissent autrement, qu'ils soient exclus de l'entrée de l'Eglise, & privez des Sacremens jusqu'à ce qu'ils se soient corrigez. Ce Pape défend de plus, qu'on laisse ou qu'on mette en la puissance de l'Abbé seul, l'argent qui vient des biens du Monastere ; mais

cet argent soit mis dans quelque coffre fermé de
s clefs, dont l'Abbé en doit avoir une, le Prieur
tre, & le Celerier la troisiéme, pour y être con-
é fidelement.

elon M. de Rancé, l'usage de recevoir de l'argent
r entrer en Religion n'est pas moins blâmable que
i d'avoir son pecule étant Religieux ou Religieu-
étant contraire à la Loi de Dieu, aux sentimens
Saints, & aux intentions de l'Eglise, cette con-
e de ne pas recevoir des Sujets dans les Monasteres
oins d'une dot, d'une somme, ou de quelque au-
chose semblable, est contraire à la Loi divine qui
damne toute Simonie. Il cite pour soûtenir sa pro-
tion, un grand nombre de décisions des Souve-
s Pontifes, & des Conciles qui défendent ces sortes
actions, de pactes & de négociations, & dépo-
les Abbez qui en auront ainsi usez; voulant mê-
que les Religieux ou Religieuses qui auront été
s de cette maniere, avec le Superieur ou la Supe-
re qui les auront reçus, soient chassez de leurs
nasteres sans esperance de retour, & enfermez
s une Observance plus exacte pour y faire peniten-
jusqu'à la mort; à moins qu'ils ne soient reçus de
veau par dispense dans leur premier Monastere,
ils n'occuperont que des places inferieures à celles
ils occupoient auparavant.

Il distingue ensuite deux sortes de Monasteres, les
pauvres & les autres riches: Il appelle des Monas-
s pauvres, ceux qui ne peuvent pas recevoir un
s grand nombre de Sujets qu'il n'y en a, ni fournir

qui puisse la faire subsister avec les autres Sœurs ; & si quelqu'une de celles qui sont entretenuës des biens de la Maison, vient à mourir, on en recevra une autre en sa place sans dot & sans pension : ou que si la pauvreté de la Maison est telle que les nouveaux Profès soient obligez de s'habiller eux-mêmes, on ne recevra rien d'eux au de-là du juste prix de leur vêtemens. Il ajoute fort à propos que cette impuissance de recevoir plus de Sujets que la Maison n'en peut nourir, ne doit pas être causée par des dépenses inutiles, comme des bâtimens, de bonne chere, d'acquisitions, d'ornemens précieux, de meubles curieux : » Cela supposé (dit le saint Abbé) si après avoir exposé » à la personne qui se présente pour être reçuë au de-là » du nombre, l'impuissance où est la Maison de la rece- » veir, elle offre, ou même si on lui propose d'ap- » porter avec elle quelque pension pour sa subsistan- » ce, on peut l'admettre ; & en cela il n'y a rien contre » la conscience : quand même cette personne s'obli- » geroit de parole ou par écrit de donner ce qu'on » lui a dit être necessaire pour son entretien : mais il » faut être dans la disposition de la recevoir à profes- » sion si elle en est trouvée digne son Noviciat expiré : » quand même il se rencontreroit par hazard qu'elle » ne pourroit tenir la parole qu'elle auroit donnée ; » sans quoi cette maniere rigoureuse de faire dépen- » dre sa profession de l'execution actuelle de cette pro- » messe, tiendroit visiblement de la Simonie, ressenti- » roit l'esprit d'avarice, & causeroit un mauvais » exemple.

» Il appelle Monasteres riches, ceux qui peuvent » faire subsister plus de Sujets qu'il n'y en a ; pour » ceux-là ils ne doivent rien recevoir, pas même sous » prétexte de bâtimens d'Eglise, ou autre Edifices : » Dieu ne veut pas (dit-il) qu'on lui érige des Au- » tels, ou qu'on lui bâtisse des Temples avec des mains » impures : sa Maison qui est toute sainte ne doit ê- » tre construite que par des moyens de benediction, » parce qu'il rejette les offrandes des pécheurs & re-

» garde avec horreur les holocaustes de rapines & » d'injustices. S'imaginer qu'il suffira (continuë ce » grand Personnage) après avoir violé sa Loi, foulé » aux pieds les Decrets des Souverains Pontifes, & » méprisé les Ordonnances de l'Eglise, de lui offrir » le prix de ses infractions; c'est deshonorer sa sainte» té, & s'attirer le reproche terrible, qu'il fait faire aux » méchans par son Prophete : As-tu donc osé croire » que je serois complice de ton iniquité, & que je » partagerois avec toi ton injustice ? Non, non, je pu» nirai ton péché, & ton crime retombera sur ta tê» te. *Arguam te & statuam contra te faciem tuam* «.

Il prouve ensuite solidement, que l'usage des Receptions en Religion avec pacte & convention, est contraire aux intentions de l'Eglise; & qu'il est faux qu'elle l'autorise aujourd'hui par son silence: & il déclare que cette même Eglise l'a défendu dans tous les tems. » Elle l'a condamné (dit-il) par les Canons » des Conciles, par la bouche des Papes, par les Ins» tructions des Saints : & bien loin que ses décisions » (qui ne sont en cela que * du droit divin ; ayent » été ou puissent être affoiblies par aucune détermi» nation contraire) on peut dire qu'elles ont été re» nouvellées dans ces derniers siécles, comme nous le » voyons, non-seulement dans le Concile de Sens; mais » encore dans celui de Trente, Session 25. Qui ordon» ne qu'on rétablisse les Congrégations Regulieres » selon leurs Institutions primitives; & que l'ancien» ne Discipline y soit observée. Or il n'y a rien de » si clair, que les Saints qui ont instituez differens » Ordres dans l'Eglise, n'y ont point introduit ces » exactions, puisqu'il n'y a rien de si opposé aux sain» tes Regles qu'ils y ont établies, qu'une négociation » si sordide & si scandaleuse. Que si l'Eglise dissimule » aujourd'hui ce désordre, c'est qu'elle ne peut pas » toujours remedier aux maux qu'elle condamne, & » qui sont le sujet de ses pleurs & de ses gemisse» mens «.

* des confirmations.

Ce Restaurateur de la Discipline Religieuse, passe ensuite à un autre abus, qui est de donner de l'argent au Monastere pour des festins, ou des ornemens d'Eglise, ou pour faire des présens aux Superieurs ou Superieures, Maîtres ou Maîtresses des Novices, sous prétexte que c'est la coûtume. Il condamne fortement tout cela par les Decrets des Papes Gregoire X I. & Urbain I V. qui ordonnent : que les Receptions soient entierement gratuites, que l'on se contentera de recevoir avec actions de graces de la charité des personnes qui seront admises dans les Monasteres, ce qu'elles voudront donner sans pacte & sans convention : & que ceux qui contreviendront à ce Reglement. si ce sont des personnes seculieres, aussi-bien que celles qui auront donné l'argent, que celles qui l'auront reçu) encourent l'excommunication ; & si ce sont des Communautez Religieuses, qu'elles soient punies de suspension, & d'excommunication, & tant les uns que les autres ne pourront être absous (si ce n'est à la mort) sans une permission expresse du saint Siege.

Puis ce grand Abbé s'adressant à ses propres Freres, leur parle ainsi : » Il est certain ; que nous vous » proposons une vérité ferme, claire & constante ; mais » quand nos raisons n'auroient pas toute la force & la » certitude qu'elles ont en effet ; il faut au moins de» meurer d'accord, qu'elles en ont assez pour balancer » & rendre incertaine l'opinion contraire, & pour don» ner à ceux qui la suivent de justes sujets de crain» te & de défiance. Cela étant, Mes Freres, comment » est-il possible que des personnes qui ne doivent avoir » en ce monde d'autre désir, que celui de plaire à Je» sus-Christ, puissent dans une matiere si importan» te, s'exposer à commettre une action que Jesus» Christ a toujours regardée avec horreur, & que » son Eglise a tant de fois condamnée : Est-ce-là l'ai» mer véritablement ? Est-ce-là lui en donner des mar» ques que de se mettre volontairement au hazard de » lui déplaire, & de se rendre indignes de son » amitié « ?

» On dira peut-être, qu'on est dans une entiere » assurance, & qu'on agit sans scrupule & sans crain- » te; mais il est question de sçavoir si cette assurance » est bien fondée: car la securité quand elle est fauf- » se ne sert de rien pour la justification d'un pécheur: » & celui qui fait le mal sans scrupule, lorsqu'il y a » raison d'en avoir; n'est gueres moins coupable que » celui qui le fait contre le sentiment de sa conscien- » ce. Or ne suffit-il pas pour se défier, de se conduite » & de la tenir pour suspecte, de sçavoir que l'Egli- » se & les Saints Peres l'ont condamnée, comme une » pratique détestable? Et n'est-il pas vrai, M. F. » que si les ames qui ont l'honneur d'être unies à » Jesus-Christ, en qualité d'épouses, n'avoient de- » vant les yeux que sa gloire & leur propre sancti- » fication; cette seule pensée les rempliroit de frayeur: » & qu'elles aimeroient mieux souffrir mille maux » que de s'exposer au danger de commettre des cri- » mes qui les priveroient pour jamais du bonheur de » sa présence; joignez à toutes ces considérations les » inconveniens qui naissent de ces conventions impu- » res, & interessées, & vous en connoîtrez encore » mieux la difformité & la corruption. Pensez qu'el- » les sont la source d'un nombre presqu'infini de » murmures & de scandales, qu'elles deshonorent » la Profession Monastique, qu'elles font passer les » Religieux pour des gens interessez & avares; » qu'elles donnent lieu de croire que l'Esprit de Dieu » n'est plus parmi eux; que les Cloîtres comme le » reste du monde ne sont plus gouvernez que par la » cupidité: que l'interêt seul décide des Vocations, » & que l'avarice a seule le pouvoir d'ouvrir & fer- » mer les portes des Monasteres: Croyez que les » personnes vertueuses ayant en horreur (comme dit un » Pape) ces coûtumes détestables, n'osent pas s'y enga- » ger, voyant qu'on y en reçoit qui n'y sont point » appellez: que des parens bien loin d'offrir à Jesus- » Christ des Epouses toutes pures & sans taches, lui » en donnent un grand nombre qui sont indignes de

ſainteté, & de ſon amour ; & qu'ainſi, par une
te inévitable, ſon Sanctuaire devient un lieu de
ordre & de profanation. Ç'a été pour remedier à
ſi grands maux ; que l'Egliſe a fait tant de Conſ-
tions differentes pour bannir l'amour de l'ar-
t des Maiſons conſacrées à Jeſus-Chriſt ; mais ce
s'eſt allumé malgré les ſoins qu'elle a pris pour
indre ; & l'embraſement eſt devenu ſi grand &
neral, que toute ſon autorité n'a pas été ca-
e de l'étouffer «.
là quelle étoit la doctrine de ce grand Maître de
cipline Religieuſe, ſi reſpectable par la pratique
rdres de l'Egliſe, qu'il vouloit qu'on obſervât à
re ; comme on le voit par les ſages conſeils qu'il
it aux perſonnes qui le conſultoient ſur cette
re: Et voici celui qu'il donna à une Novice, qui
prié de lui écrire ce qu'elle devoit faire ſur
ſes Superieures differoient ſa Profeſſion, par-
e ſes parens n'étoient plus en état de donner au
ſtere la dot, qu'ils avoient promiſe.
e vous aſſure (lui mande-t'il) que ſi cela eſt
i ; je ne vous conſeillerois pas d'achever dans la
iſon où vous êtes ce que vous y avez déja
mencé ; puiſqu'on n'y obſerve pas les ordres
'Egliſe dans la Reception des Filles, on doit
exclure ou les admettre avec des intentions pu-
, déſintereſſées & ſans autre vûë que celles ſur
uelles on doit juger de leur vocation ; c'eſt l'Eſ-
de Dieu qui conduit les ames dans les Reli-
ns ; & il faut que celles qui reçoivent & qui ſont
iés, n'ayent devant les yeux que ſa gloire & la

CHAPITRE V.

Combien le saint Abbé étoit embrasé de l'amour de Dieu & du zele de sa gloire seule adorable.

PLus le fer est longtems dans la fournaise, plus il s'échauffe, se déroüille & s'embrase : tel étoit le erviteur de Jesus-Christ dont nous parlons. On ne oit point être surpris de ce que nous allons raporter e son amour pour son Dieu, & du zele qui le dé-oroit pour sa gloire. Son ame étoit toujours comme bîmée dans la fournaise de la sainte Oraison & de la Méditation des saintes Ecritures. Il donnoit réglement rois heures de suite chaque jour à la contemplation : lorsqu'il ne pouvoit plus travailler manuellement, alloit passer ce tems à genoux devant le tres-saint acrement ; & comme ses infirmitez lui ôtoient la puis-ance de se trouver au chœur pendant la grandeMesse, se plaçoit dans une Chapelle fort humide, d'où il e sortoit point qu'elle ne fût finie. Outre cela il prioit ouvent dans sa chambre, s'entretenant amoureuse-nent avec Jesus-Christ, où on l'a quelquefois sur-ris le visage tout enflâmé, les yeux baignez de lar-nes & élevez au ciel vers ces montagnes éternelles. De plus, c'étoit du tresor des saintes Ecritures, & sur out des Prophetes & du nouveau Testament que ce rand homme puisoit les veritez anciennes & nouvel-

» l'objet necessaire de mon adoration ; votre bonté & » votre misericorde le sont aussi de mon amour, & le » commandement que vous nous en faites, n'est que » pour nous en rendre l'obligation plus pressante ; cependant miserable que je suis; quoique rien ne me dût » être plus agréable, ni plus doux que d'aimer ce qui » est infiniment aimable, que tout ce que je suis, tout » ce que je sçai & tout ce que je connois de vous me » presse de vous aimer : j'ai peine à vous donner en» tierement toutes les affections de mon cœur, & les » créatures qui me solicitent sans cesse gagnent tou» jours quelques-unes de celles, qui ne sont dûës qu'à » vous, ô mon Dieu.

» Quel moyen de ne vous pas aimer, Seigneur, quand » on connoît ce qu'on fait en vous aimant : Car, c'est » par l'amour, comme vous l'enseignez, que vous » adoucissez nos peines, c'est par l'amour que nous » vous cherchons, & que nous frappons à la porte » de votre cœur ; c'est par l'amour qu'elle nous est « ouverte : c'est par l'amour que nous conservons les » dons & les graces que vous nous avez accordées : » enfin, c'est l'amour qui guérit les maladies de nos » ames, & qui ferme les playes que le péché leur » a faites.

» Vous voulez, Seigneur, que je joigne à l'amour » que je vous dois, l'amour de mon prochain, & » pourvû que je me tienne dans les regles que vous » m'avez prescrites, bien loin de diminuer celui que » je vous porte ; il ne fera que l'augmenter, puisque » c'est vous, mon Dieu, que j'aime en lui ; & que » tout ce que j'y trouve je ne le dois aimer que pour » l'amour de vous. Je sçai qu'on péche en deux manie» res à son égard, l'une en lui faisant injure ; l'autre » en lui refusant les secours qui lui sont necessaires, » lorsqu'on peut les lui donner. Celui-là, mérite jus» tement le nom de méchant qui tombe dans l'une ou » l'autre de ces fautes : & ceux qui vous aiment véri» tablement, Seigneur, ne les commettent jamais. Re» pandez donc, mon Dieu, ce double amour dans mon

» ame, puisqu'elle sera toujours vuide, quelque chose qu'elle fasse si elle est sans amour, & qu'elle sera entierement remplie, si elle vous aime sans bornes ».

Cet amour divin dans ce cœur de Seraphin, étoit une source continuelle de saintes affections, tantôt de foi, tantôt de ferveur, tantôt de reconnoissance & de gratitude, tantôt d'esperance, tantôt de crainte, tantôt de pénitence, tantôt de mépris du monde, tantôt d'union à Jesus-Christ, tantôt de désir de posseder son bonheur éternel, tantôt d'admiration & de joye, & toujours d'anéantissement & de confusion.

Sa FOY lui faisoit dire souvent: « Vous nous dites, » Seigneur, que celui qui croit en vous vivra, quand » même il seroit mort: O! que la force & le mérite de » la foi sont grands, & que ceux à qui vous avez » donné la grace de croire sont heureux! & au contraire, que malheureux & dignes de compassion sont » ceux qui au lieu de trouver la vie dans leur foi, n'y » rencontrent que la mort: Cependant ce malheur » n'est que trop ordinaire, comme vous nous l'apprenez vous même, lorsque vous nous déclarez, que » plusieurs viendront au jour que vous jugerez le monde, & vous diront: Seigneur, nous avons prêché, » nous avons chassé les démons, nous avons fait des » miracles en votre Nom; & vous ne leur donnerez pour » toute récompense que ces paroles terribles: Je ne vous » ai jamais connu, retirez-vous de moi, vous qui vivez dans l'iniquité. Ces miserables ont eu la foi; » mais parce qu'ils n'ont pas eu la charité qui en est » l'ame, elle leur a été inutile; leurs œuvres ont » été mortes à vos yeux, pendant qu'elles paroissoient » vivantes à ceux des hommes, & leur conduite n'ayant » eu que les dehors, & non pas la sincerité qu'elle » devoit avoir, elle n'a servi qu'à les rendre plus » coupables & à leur attirer une condamnation plus » rigoureuse.

Sa FERVEUR. Ah! Seigneur, joignez donc s'il

us plaît la charité à la foi que vous m'avez donnée; rtifiez ma croyance, excitez en moi cette vigueur, tte vivacité sainte, sans laquelle nous ne sçaurions archer dans vos voyes d'une maniere qui vous plai- ; rendez-moi fidele dans la pratique de toutes les ritez que vous m'avez enseignées, dans l'observa- on de vos volontez, dans l'accomplissement de tous es devoirs; & afin que mes propres persuasions, & utes les connoissances que j'ai reçuës de votre mi- ricorde, ne s'élevent pas contre moi dans ce jour quel vous me viendrez juger, & que je ne sois pas nombre de ceux qui ont crû, mais qui ne se sont s conduit suivant les lumieres de leur foi; qui ont nnu la volonté de leur Maître, mais qui ne l'ont s executée; que j'agisse en tout par votre amour, que votre charité anime & vivifie tous les états de a vie: soyez-en, Seigneur, la fin: comme vous en vez être la récompense.

Sa Gratitude. Seigneur, je loüerai votre saint om, dans tous les tems de ma vie, & jamais ma uche ni mon cœur ne cesseront de publier vos iianges. Mais si la vûë de vos misericordes me mble de joye, elle me remplit en même-tems de nte & de douleur: & le moyen que cela ne soit s ainsi, Seigneur, quand je mets votre bonté, qui a point de bornes auprès de ma reconnoissance qui a de si étroites & de si resserrées? Vous éclairez, on Dieu, toutes mes voyes: Vous me soûtenez r une protection puissante: Vous me couvrez ntre les attaques d'une multitude innombrables ennemis visibles & invisibles. Vous me preservez s piéges qu'ils me tendent, & plus ils ont d'applica- on pour me perdre, plus vous en avez pour me fendre. Vous me parlez par vos divines Ecritures, r les Instructions de vos Saints; par les Exem- es de vos Serviteurs. Vous m'excitez par des inspi- tions secretes; & vous n'oubliez rien de tout ce ii me peut rendre digne de cette gloire immortelle laquelle vous me commandez d'aspirer. Voilà,

» Seigneur, des marques d'un amour, &
» té infinie : Cependant au lieu d'exprim
» suis obligé par toutes mes actions, co
» tant de traits enflâmez, la grandeur d
» timens ; je n'y vois rien qui ne me repr
» gratitude : Je reconnois ce que je vou
» sans vous le rendre, & si mes passion
» assez malignes, ni assez violentes pou
» du service que je vous ai voüé ; Elle
» elles m'arrêtent, elles m'empêchent d
» avec toute la promptitude que je fero
» toient plus détruites qu'elles ne sont, &
» eusse uniquement devant les yeux. Rass
» Seigneur, toutes les puissances de mon
» sez-les dans votre main d'une maniere a
» seulement ne souffrez pas qu'il y ait n
» partage ; mais ne permettez pas qu'il s'
» qui ne réponde à tous ses bienfaits, d
» vez favorisée, & aux desseins que vous
» & faites que comme le soleil prend &
» re la matiere des pluyes & des rosées q
» les campagnes, vous trouviez aussi dan
» mon cœur de continuels sujets de rép
» des graces & des benedictions toujours
» Son ESPERANCE. Vous ordonnez, m
» votre misericorde, d'esperer les biens c
» promettez, afin de nous rendre plus f
» complissement de vos ordres. Vous nou
» nos esperances ne seront point confond
» pendant vous nous déclarez ; que l'espe
[redacted]

» nos efforts, ce qu'on ne sçauroit avoir que par l'o-
» peration de votre saint Esprit. C'est être ingrat, que
» de ne pas tenir autant de compte que l'on doit des
» secours & des moyens que vous nous donnez pour
» devenir dignes de vos promesses, de ne faire aucun
» usage des talens que l'on reçoit de votre bonté, de
» dissiper vos dons, & de les rendre inutiles : car c'est
» témoigner qu'on n'en connoît ni le prix ni la va-
» leur. Enfin c'est être ingrat, que de tourner ses
» affections du côté des créatures, soit qu'on les don-
» ne toutes entieres, soit qu'on les partage; & que
» l'attrait que l'on sent pour les biens imaginaires, &
» les faux plaisirs qu'on en attend, fait que l'on
» vous refuse dans son cœur la place qui vous y est
» dûë, qu'on veut tenir à elles & à vous toute en-
» semble; puisque c'est allier des esperances qui ne
» sçauroient être compatibles. Préservez-moi, Sei-
» gneur, de ce triple malheur, faites que je vous con-
» noisse, & que je me connoisse; c'est-à-dire, mon
» extrême foiblesse, & votre puissance infinie, que je
» m'abîme dans le sentiment de mon néant; & que
» je me releve sans cesse dans la vûë de vos miseri-
» cordes. Faites que nul de vos ordres n'échappe à
» la fidelité de mon cœur, ni à la promptitude de
» ma main; & que votre volonté passe dans mes œu-
» vres au moment qu'elles me seront connuës : Faites,
» Seigneur, que mon ame soit comme un vase de be-
» nediction, qui reçoive & qui conserve jusqu'aux
» moindres goutes de cette rosée celeste dont vous me
» favorisez continuellement. Que je ramasse toutes les
» miettes qui tombent de votre divine table : & qu'on
» lise dans toutes les circonstances de ma vie, que je
» n'ai qu'une affaire ici bas; qui est de vous écouter
» & de vous obéïr. Rassemblez aussi toutes les puis-
» sances de mon cœur, & pénétrez-le de cette gran-
» de instruction que vous avez donnée au monde,
» lorsque vous avez défendu de mettre notre confian-
» ce dans les Grands de la terre, & dans les Enfans
» des hommes, à cause qu'ils sont incapables de nous

donner les vrais biens : Enfin, Seigneur, diſpoſez les choſes de telle ſorte, que je ne déſire que vous ; que je ne ſoupire qu'après vous, & que je renſerme en vous toutes mes eſperances.

» SA CRAINTE. Quand je penſe, Seigneur, aux extrêmitez de ma vie ; au compte que je ſuis obligé de vous rendre à ce jugement ſi rigoureux, à cette juſtice inflexible qui punira tout ce qui aura mérité de l'être ; à cette multitude infinie de péchez, d'actions, de paroles, de penſées, qui ſont effacées de ma mémoire, & qui ſubſiſtent dans la vôtre ; à cette ſentence effroyable qui chaſſera pour jamais vos ennemis de votre préſence, & de la ſocieté de vos Saints : Quand je penſe que vous avez trouvé de l'iniquité dans vos Anges, & que les Cieux avec toute leur beauté ne ſont pas exempts de taches devant vous : Et enfin, quand je penſe que vous laiſſerez dans un éternel oubli, ceux qui vous auront oublié ; que cette nuit affreuſe qui doit être leur partage, jointe à tant d'horribles ſupplices n'aura ni bornes ni adouciſſement : Je me trouve rempli de triſteſſe & d'effroi ; accablé ſous le poids de ma douleur ; je ne puis me ſouffrir moi-même, de ce que je profite ſi peu de mes connoiſſances, & que je ne devrois m'occuper d'autres choſes que des moyens que vous me donnez pour éviter de ſi grands maux, & de ce que je vis comme ſi je n'avois rien à craindre. Mais ſi je me tourne d'un autre côté, Seigneur, & ſi je remets la fin de ma cauſe dans un [redacted]

» perte évidente appuyer leur pied sur la terre ; & » comment par une bonté qui ne se peut comprendre; » vous avez fait en sorte que les maux mêmes dans les- » quels vous avez permis qu'elles soient tombées, ont » contribué à les rendre heureuses. Je vois en même » tems ces couronnes que vous avez préparées pour re- » compenser leur combats : le Royaume de Gloire qui » les attend ; je les vois revêtuës de robbes plus blan- » ches que la neige, qui suivent l'Agneau à ces fon- » taines délicieuses à ces paturages divins, qui joüis- » sent avec lui d'une beatitude immortelle. Je les vois » dans cette lumiere inaccessible, qu'aucun œil n'a ja- » mais vû, nul esprit n'a compris, & nulle bouche » ne peut exprimer. Et je m'écrie avec votre Apôtre : » Qu'elle comparaison y a-t'il, Seigneur, entre les » travaux & les recompenses ? Et que les hommes sont » aveugles d'aimer mieux demeurer pour quelques » momens en des cabannes de terre & de bouë, que » d'habiter pour jamais dans des tabernacles éternels, » d'un éclat & d'une magnificence infinie : Faites, Sei- » gneur, que la double face de votre éternité me soit » toujours présente ; que je joigne à la crainte des » maux, l'esperance des biens futurs ; & que je mé- » nage avec tant de fidelité ces dispositions si oppo- » sées, ces graces si précieuses : que j'obtienne de » votre misericorde la délivrance des uns & la joüissan- » ce des autres.

» Sa Penitence. Vous nous dites, Seigneur, que » ceux qui abandonneront leurs déreglemens & leurs » excès, & qui par une sincere conversion reviendront à » vous, vous les recevrez : Mais, helas! il arrive souvent » que la déclaration que leur fait votre bonté infinie au » lieu de faire de vrais pénitens, ne fait pour l'ordinaire » qu'endurcir les pécheurs, lorsque se flattant dans » leurs cupiditez, ils méprisent l'effet de vos promes- » ses, & meurent dans l'impénitence & la langueur. » Faites, Seigneur, que comme je reconnois & déplore » l'égarement de ces ames ingrates, je profite de leur » malheur ; que j'évite l'écuëil contre lequel elles se

brisent ; mettez en moi les dispositions
que vous me faites esperer : Employez
feu pour la guérison de mes maux , &
pêchez que je ne vous donne aucun su
tirer la main que vous m'avez tenduë.
» SON MEPRIS POUR LE MONDE. C
ment , Seigneur , de vouloir trouver d
quelque chose qui mérite qu'on s'y a
t'il un mécompte pareil à celui de co
me une habitation aimable un lieu de ba
de supplices ; nos jours passent comme
ils sont pleins de douleurs & d'amertum
sont défigurées par un nombre infini
nos passions nous dominent , nos affa
quiettent ; nos craintes nous troublent
nous dissipent , les travaux nous accab
tations nous pressent , les maladies nou
nous sommes à charge à nous mêmes.
nous persécutent , nos amis nous manc
& souvent les choses desquelles nous a
pendre notre repos , sont celles qui
vent , & qui causent nos ennuis. Enf
je ne découvre en ce monde qu'un ama
& cependant si vous ne reglez les mouv
cœur , & si vous ne prenez sur lui un
lu , tous ces sentimens me seront inutile
rerai les mains vuides dans ma servitu
mes chaînes , je consentirai à tous mes
une illusion que je ne puis comprendre
vroit être l'objet de ma haine , remplir

» occupations toutes frivoles & vaines qu'elles sont, me
» paroissoient des choses solides, & que je me laissasse
» aller (comme font ceux qui ne vivent que pour lui)
» à la passion de lui plaire, si honteuse, & si fausse:
» mon égarement seroit sans retour, ma perte seroit
» assurée, & je n'aurois rien à attendre de vous, ô
» mon Dieu ! que la peine dont vous punissez si juste-
» ment ceux qui ont quitté la voye de la vérité,
» pour suivre celle de l'erreur & du mensonge. Fai-
» tes donc, Seigneur, que je me conduise par les
» lumieres que vous m'avez données; que je m'épri-
» se ce qui mérite de l'être, que je me refuse tout
» entier à ce qui n'est pas digne de moi; que selon le
» précepte de votre Eprit saint, je n'aime ni le monde,
» ni rien de ce qui est à lui; que je n'en considere les
» biens que pour vous en faire un sacrifice; & pour
» les maux, que je les accepte avec patience, comme
» le châtiment de mes péchez.

» Que l'aveuglement des hommes est effectivement in-
» concevable; vous nous apprenez que la voye qui con-
» duit au Ciel est étroite; & que dans le grand nombre
» de ceux qui la cherchent, il y en a peu qui la trou-
» vent : cependant comme si vous n'étiez pas véritable
» en vos paroles, ou que l'on ne fît aucun cas de la
» récompense que vous promettez, chacun fait ce
» qu'il peut pour se mettre dans l'abondance; les
» uns ne sçauroient se rassasier de richesses & de plai-
» sirs : les autres ont une ambition sans bornes, & ne
» trouvent rien même dans leur fortune quelque gran-
» de qu'elle soit, qui les contente : d'autres s'abandon-
» nent à un luxe & à une somptuosité démesurée: d'au-
» tres font toutes choses pour acquerir de la réputa-
» tion & de la gloire : d'autres ramassent & rassem-
» blent en eux-mêmes tous ces excès differens : Enfin
» il y en a qui s'étant délivrez de ces inconveniens si
» grossiers, & si contraires à toutes vos maximes, ne
» laissent pas d'y être, par les lumieres, par les en-
» tretiens, par les habitudes, par les complaisances,
» & par le plaisir qu'ils prennent à écoûter ceux qui

» bonheur dont elles joüiſſent : Helas ! que je ſuis
» éloigné de cet état de benediction, quand je me
» conſidere, & que je me vois tout revolté contre moi-
» même, mes ſens ne me ſont point ſoumis, mon imagi-
» nation m'emporte, ma raiſon me trompe, & ma vo-
» lonté au lieu de produire en moi cette paix ſincere qui
» eſt le fruit de l'obéïſſance, me remplit d'inquiétude,
» lorſque je m'apperçois qu'elle ne ſe ſoumet point à
» vos ordres, dans la fidelité qui vous eſt dûë. Faites
» donc de moi, & en moi, Seigneur, tout ce qu'il
» vous plaira, rendez-moi fidele, & pour lors je ſerai
» heureux, & dans le tems & dans l'éternité, puiſque
» vous ſerez toujours mon bonheur, vous qui ne pou-
» vez ni vous trouver ni vous plaire, que dans les
» ames innocentes «.

L'amour de ce venerable Abbé ne s'arrêtoit pas à des ſeules affections, ſon cœur brûloit ſans ceſſe d'un zele ardent de la gloire de ſon Dieu ; ce fut le ſeul motif qui lui fit quitter le monde, & tous les avantages qu'il y trouvoit, qui lui fit embraſſer une vie ſi pénitente, qui lui fit endurer avec une patience invincible, tant de calomnies & de perſecutions, d'infirmitez & de maladies, qui lui fit entreprendre de ſi pénibles voyages, écrire tant de Lettres, compoſer tant de ſi beaux Livres, & s'oppoſer avec tant de vigueur au relâchement des Cloîtres. » Je n'ai point eu
» d'autre deſſein (diſoit-il) en ce que j'ai écrit des
» deſordres des Cloîtres, que la gloire du nom de Dieu
» & la ſanctification de nos Freres ; & s'il m'eut été
» neceſſaire de tremper ma plume dans mon ſang pour
» donner plus de force & d'efficace à mes paroles, je
» l'aurois verſé juſqu'à la derniere goutte, & je puis
» dire comme l'Apôtre, quoi qu'avec une charité in-
» finiment au-deſſous de la ſienne : que volontiers je
» ſouhaiterois d'être chargé de toutes les maledi-
» ctions du monde pour attirer ſur eux toutes les
» graces & les benedictions du Ciel ; principale-
» ment ſur ceux avec qui je ſuis unis par une même
conſecration, & par une même naiſſance «. Ce

» saintes, gravez-les en moi avec des traits & des » caracteres si profonds, que je ne puisse jamais les » effacer : Faites qu'ils s'y conservent, & que ni le » commerce du monde, ni l'envie de plaire aux hom- » mes, ni l'amour de moi-même, ni le soin des cho- » ses temporelles, ni la paresse, ni la vanité, ni l'in- » constance, ni la malignité, qui m'est si naturelle, n'em- » pêchent point que ces veritez ne se répandent dans » mon cœur, & sur toute la conduite de ma vie : en- » sorte que toutes mes œuvres soient dignes d'une per- » sonne qui ne sçait ce que c'est que de préferer quel- » que chose au service qu'elle vous doit : Vous comp- » tez, Seigneur, toutes les graces que vous me fai- » tes ; vous tenez des registres exacts de tous vos » dons : & quand je considere qu'il n'y a ni pensées, ni » inspirations, ni lumieres, ni vûës, ni désirs, ni af- » fections, ni connoissances, ni instructions, dont vous » ne nous demandiez un compte severe, toutes mes » infidelitez dont le nombre est infini, se presentent à » moi, & pour lors je n'ai ni paix ni consolation qu'en » m'abandonnant entre vos mains dans l'esperance » que j'ai qu'en regardant parmi toutes mes miseres & » mes désordres, la volonté que j'ai toujours conser- » vée d'être à vous, & de vous plaire, vous ne me re- » jetterez point de devant votre face : car vous nous » avez promis, mon Sauveur, par la bouche de votre » Prophete, que vous vous laisseriez toucher par les » mouvemens & les dispositions secrettes des ames, » qui vous desirent, & qui vous cherchent en » verité «.

Son Desir du vrai bonheur. » Oüi, ceux-là » sont veritablement heureux, ô mon Jesus, qui vous » possedent, & dans lesquels, selon votre parole, vous » établissez votre demeure. C'est-là le sort de ces » ames pures, qui ne craignent rien davantage que » d'admettre en elles quelque chose qui blesse la sain- » teté de vos regards ; qui veillent incessamment » à la garde de leur cœur, afin qu'il ne leur échappe » ni action, ni parole, ni pensée qui ne soit digne du

recüeillement, une attention, & une dévotion si pleine de respect, que c'étoit la seule marque exterieure qui le distinguoit de tous les autres ; car il n'avoit ni Ornemens, ni Calice, ni Aube, ni Missel qui lui fussent affectez. Il est vrai que la tendresse de sa conscience étoit telle, que la moindre dissipation l'empêchoit de celebrer & de communier, ne disant ordinairement la Messe que les Dimanches & les Fêtes, en esprit de penitence de ce grand nombre de péchez qu'il disoit avoir autrefois commis avant sa conversion à l'égard de ce redoutable Mystere, pour lequel il avoit une véneration si profonde qu'il ne voulut jamais permettre qu'il y eût une Chapelle où l'on dît la Messe à l'infirmerie pour la consolation des malades. Il sçavoit sur cela les Ordonnances des Conciles qui défendent de celebrer en des Chapelles particulieres sans la permission expresse des Evêques ; croyant qu'il y avoit moins d'inconveniens que des Chrétiens n'assistassent pas à la Messe, même des jours d'obligation, lorsqu'ils ne peuvent pas l'entendre, que de la celebrer en des lieux non consacrez : & que si cela se fait, que ce soit rarement, & pour des cas tout extraordinaires ; & si l'on dît la Messe dans sa chambre dans sa derniere maladie, ce ne fut que pour obeïr à M. de Seez son Evêque, qui voulut en cela consoler ce saint Moribond ; dans tout autre tems, quoiqu'il fût tres-incommodé, si-tôt que le Celebrant s'habilloit pour dire la Messe, il descendoit de l'infirmerie pour l'entendre ; mais auparavant

avertir, & leur apprendre à celebrer d'une maniere tres-édifiante. Aussi les Prêtres de ce Monastere offroient cet adorable sacrifice avec tant de pieté qu'un de ses Religieux ayant dit la Messe, un homme qui l'avoit entenduë, dit au Celerier, lorsqu'il fut de retour à la chambre des Hôtes, en fondant en larmes: benie soit la Mere qui a mis un tel Enfant au monde. Je n'avois jamais entendu la Messe, je n'ai commencé qu'aujourd'hui à l'entendre.

C'étoit par ce profond respect pour le tres-saint Sacrement de l'Autel, que le R. Pere prenoit de grandes mesures lorsqu'il s'agissoit d'élever quelqu'un de ses Religieux au Sacerdoce: » Disant qu'une de ses » plus grandes craintes avoit toujours été de se char- » ger au Jugement de Dieu, d'un compte aussi grand » que celui de lui donner des Ministres pour une fonc- » tion, qui demande une sainteté si angelique: c'est » pourquoi durant l'espace de trente ans, il n'a fait » ordonner que quatre Religieux de sa Maison «.

Après la dévotion au tres-saint Sacrement de l'Autel, celle qui doit tenir le premier rang dans le cœur d'un vrai fidele, c'est la pieté envers la tres-sainte Vierge Mere de Dieu. Le R. Pere avoit pour cette Reine du Ciel, & de la Terre, une si grande vénération, qu'elle ne pouvoit aller plus loin. Il ne prononçoit jamais l'auguste nom de Marie, sans incliner la tête; & s'étant un jour apperçu qu'un de ses Religieux y avoit manqué; il le reprit avec tant de zele, qu'il fit trembler tous les Freres, & finit sa correction par ces paroles: » Quoi! pouvez-vous entendre » prononcer ce saint Nom, comme un Nom du » commun: ah! si vous aviez vû un rayon de l'éclat » qui environne cette Reine des Anges, vous seriez » également saisis de respect & de frayeur; & je doute » que votre ame en pût supporter l'éclat sans se séparer » de son corps «. Pendant tout ce discours son visage parut tout enflâmé; ce qui fit penser qu'il recevoit pour lors quelque faveur particuliere de cette Mere du pur amour, qui a tant de tendresse pour ceux qui l'aiment & la servent.

Lorſque les Freres qui le venoient voir en ſa cham-bre ſe retiroient d'auprès de lui, l'adieu qu'il leur donnoit, étoit celui-ci : Je vous recommande à notre » Seigneur & à ſa ſainte Mere «.

Ce vrai Fils du grand ſaint Bernard, portoit, à l'imitation de ce Peré, tous ſes chers Enfans à une vraye dévotion pour cette Patrone de leur Ordre : » Je » ne me ſçaurois laſſer (leur diſoit-il un jour) de » vous parler de l'obligation où vous êtes de vous » adreſſer ſouvent à la tres-ſainte Vierge. Je le fais tou- » tes les fois que l'occaſion s'en préſente : C'eſt un » devoir qu'on ne ſçauroit vous mettre trop ſouvent » devant les yeux : puiſqu'on peut dire avec vérité, » que notre ſalut en dépend effectivement ; & j'ai tou- » jours regardé comme un caractere de réprobation les » ſentimens de ceux qui diſent que ce n'eſt pas un pré- » cepte ; & que l'on peut ſe ſauver ſans invoquer la ſain- » te Vierge. En vérité, dequis qu'on ſçait que le mon- » de entier ne ſubſiſte que par le mérite de l'Incarna- » tion & de la naiſſance de ſon Fils : que c'eſt le fonde- » ment du ſalut des hommes, & que c'eſt cela ſeul qui » leur a ouvert la porte du Ciel, je ne vois pas par quelle » préſomption, & par quelle témerité ces perſonnes » prétendent y pouvoir entrer ſans réverer celle dont » il s'eſt ſervi pour nous en donner l'entrée : Seroit-ce » en effet reconnoître autant qu'on y eſt obligé, ce » que l'on doit à la bonté d'un Dieu qui s'eſt voulu » incarner pour retirer le monde du naufrage ; de ne » pas reverer celle dont il s'eſt ſervi pour former cet-

» de son salut, si l'on n'a recours à cette divine Mere,
» ou pour obtenir les graces qui nous sont necessaires,
» ou pour nous conduire heureusement de cette vallée
» de larmes jusqu'au port de notre salut ; ou pour nous
» retirer des désordres & des vices où nous aurions le
» malheur de nous plonger. Ce seroit effectivement
» négliger le plus puissant secouts & le moyen le plus
» efficace, que nous puissions avoir auprès du Fils,
» pour en obtenir quelques faveurs.

» L'Eglise qui a toujours été appliquée comme
» notre bonne Mere, à rechercher les moyens les plus
» avantageux, pour procurer le salut de ses Enfans,
» n'en a guéres trouvé de plus propre que celui-là,
» & elle l'a même jugé si efficace, que pour les porter
» à engager ce même Fils à leur accorder les secours
» dont ils ont besoin : Elle croit ; qu'il n'en faut pas
» davantage que de lui remettre devant les yeux,
» qu'il a bien voulu prendre naissance pour nous dans
» le sein de cette chasteMere : C'est ce qu'elle nous met
» dans la bouche, & que nous lui disons tous les jours;
» *Memento salutaris auctor.* Souvenez-vous auteur &
» principe de notre salut ; que vous avez bien voulu
» prendre naissance pour l'amour de nous, dans le sein
» d'une Vierge, Mere, toute pure, & toujours Vier-
» ge. *Ex illibata Virgine.* Si l'Eglise ne lui en dit pas
» davantage, c'est qu'elle juge que c'en est assez pour
» lui faire comprendre tout ce que nous attendons de
» lui. Elle s'adresse incontinent après à cette Reine des
» Anges ; pour nous apprendre que c'est par son
» moyen, & par son entremise que nous devons at-
» tendre les graces dont elle l'appelle la Mere ; *Maria*
» *Mater grat a*, & que c'est principalement sur sa mé-
» diation, que nous devons nous reposer (après les mé-
» rites de son Fils) pour l'affaire de notre salut. C'est
» pourquoi, mes chers Freres, nous ne sçaurions nous
» adesser à elle avec trop d'application, & d'assidui-
» té. Vous me direz peut-être, que vous chantez tous
» les jours des Hymnes, & des Cantiques à sa loüan-
» ge ; je vous repondrai que c'est une bonne chose ;

» mais que vous n'en devez pas demeurer-là ; & que » vous ne vous acquitterez point de ce que vous lui » devez en qualité de Religieux, & de Religieux de «l'Ordre de Cîteaux : Si outre ces prieres & ces suf- » frages publics & communs, vous n'avez encore quel- » ques pratiques particulieres, par lesquelles vous » l'honoriez en vous adressant à elle ; comme la ré- » citation du Chapelet (à ceux qui peuvent avoir le » loisir) les Litanies, ou quelques autres prieres : Si » vous ne faites quelques aspirations, ou quelques éle- » vations de cœur vers elles, comme vers notre Pro- » tectrice, en lui disant du plus intime de votre cœur : » *In te sunt oculi nostri ; ne pereamus Virgo benedicta.* » Je vous dirai, mes Freres, pour ce qui me re- » garde : que je tiendrois une journée perduë, & tres- » mal passée, si je n'avois trouvé quelques momens » pour recourir à elle, en lui recommandant mon sa- » lut : c'est aussi ce que je vous exhorte de faire, & de » quoi vous ne sçauriez vous dispenser sans vous éloi- » gner de mes intentions : puisque, comme je viens » de vous dire, la dévotion à la sainte Vierge est l'un » des plus puissans secours que Dieu vous ait mis en » main pour votre santification «. Tels étoient les sentimens de tendresse & de pieté du saint Abbé de la Trappe, pour l'Immaculée Mere de Dieu, la Patrone de son Monastere.

Ce Serviteur de la Reine du Ciel, ne se contentoit pas d'inspirer sa dévotion à ses Religieux, il auroit voulu la graver dans tous les cœurs avec des charbons de feu ; il en parloit dans ses entretiens, dans ses con- versations ; dans ses Ecrits, dans ses Lettres : » Vous » parlez (lui disoit un jour l'Evêque de Limoges) » avec tant de dévotion, & de tendresse filiale de la » tres-Sainte Vierge, & du Culte qu'elle s'est acqui- » se dans votre Abbaye, que j'ai cru devoir faire la » lecture de votre Lettre à des personnes qui étoient » auprès de moi, lorsque je la reçûs «.

Après la tres-digne Mere de Dieu ; il honoroit tous les Anges, & les Saints du Paradis : & vouloit que l'on sanctifiât d'une maniere tres-religieuse leurs Fêtes.

Un jour de ſaint Bernard, Fête de l'Ordre, s'étant apperçu de la fenêtre de ſa chambre, que l'on conduiſoit à la Maiſon une charette chargée de bled, d'une Ferme qui étoit proche ; il eut tant de douleur, de ce qu'on avoit travaillé ce jour-là, qu'il voulut qu'on brûlât tout ce bled ; & l'on eut bien de la peine à obtenir de lui qu'au lieu de le brûler on le donnât aux pauvres.

Cette dévotion pour toute la Cour celeſte, l'excitoit à réciter l'Office en ſon particulier, quand il étoit malade, & à le chanter & faire chanter au chœur aux heures preſcrites avec un cœur tout plein de Dieu, des poſtures & des manieres dignes de la ſainteté de celui à qui il parloit, il étoit toujours tout droit ſans jamais s'appuyer ſur les côtez des chaiſes, ni ſur les ſiéges de miſericorde : quoiqu'il ſe trouvât tellement incommodé ſur les dernieres années de ſa maladie, qu'à peine ſe pouvoit-il ſoûtenir qu'avec un bâton ; enſorte qu'on l'auroit plutôt pris pour un ange en cette action, que pour un homme mortel : car quoiqu'il n'eut pas naturellement la voix forte ; il chantoit cependant les loüanges de Dieu & de ſes Saints avec tant de ferveur, qu'il excitoit à la pieté tous ſes Freres, même les plus languiſſans, ſurtout lorſque dans les Pſeaumes, il ſe rencontroit des Verſets plus tendres & plus affectifs ; car alors on lui voyoit le viſage tout enflâmé ; & ne pouvant quelquefois ſe contenir ni ſe poſſeder (quoique le Chœur fut composé de cinquante Religieux) ſa voix s'élevoit au-deſſus de celle de tous les autres.

Il alluma par ſes diſcours, & par ſon exemple une telle dévotion parmi ſes Freres, pour bien s'acquiter des divins Offices, que ſouvent ceux qui venoient au Monaſtere en étoient touchez juſqu'aux larmes. La ſeule vûë des Religieux au Chœur, a ſouvent operée de grandes converſions : & pluſieurs Poſtulans ont déclaré que ce qui les avoit déterminé à ſe donner à cette Maiſon, étoit la pieté & l'eſprit de religion, qui ſe voyoit dans les ceremonies & dans le culte qu'on

rendoit à Dieu, pendant les divins Offices, & les saints Mysteres. aussi disoit-on, que les Religieux de la Trappe chantoient à chaque heure de l'Office avec autant d'élevation d'esprit & de ferveur, que si c'eût été pour la derniere fois.

Pour cela, le R. Pere, demandoit que les Religieux fussent entierement découverts au Chœur, ne permettant qu'aux infirmes (& encore pour la ...ur) de se couvrir la tête à moitié, à cause de l'humidité de l'Eglise, & du grand froid de l'hyver; & il croyoit ce respect si essentiel à la Majesté divine, qu'il faisoit difficulté de recevoir au Noviciat des personnes qui n'étoient pas capables de supporter cette nudité de tête, comme il paroît par plusieurs de ses Lettres. Il ne pouvoit souffrir qu'aucun de ses Freres s'acquitât négligemment de cette obligation: Quoi! mes Freres, disoit il, devez-vous vous épargner, lorsqu'il s'agit de loüer la Majesté d'un Dieu infiniment Saint. Vous craignez de vous incommoder quand il faut le benir avec toute la Cour celeste: mille & mille gens sacrifient tous les jours leurs vies pour les Rois de la Terre, & pour le service du Roi de l'Univers vous êtes des lâches; vous n'êtes Religieux, mes Freres, que pour vous sacrifier & vous immoler en chantant ses loüanges. Il punissoit séverement les moindres fautes du Chœur. S'il y voyoit un Religieux dans une posture indecente, il le faisoit tenir debout les journées entieres hors de sa place: s'il appercevoit quelqu'un bâiller d'une

si-tôt qu'elle eut commencée l'Office, tous les Religieux, au nombre de plus de cinquante; crurent entendre tres-sensiblement les Anges chanter leur mélodie & leur divin concert, mêlant leurs voix avec la leur: Le R. Pere à qui on en fit le récit, dit: » Qu'il » croyoit aussi l'avoir entenduë; mais qu'ils ne méri» toient pas que Dieu leur fit une telle faveur «. Et une autre fois il leur sembloit que tout le Chœur depuis le haut jusqu'en bas ne fut qu'une seule voix, & que dans la voûte de l'Eglise il y avoit un autre Chœur, dont la douce mélodie étoit extraordinaire, & qui s'accordoit parfaitement avec celle des Religieux. De plus le R. Pere racontoit lui-même à ses plus intimes amis: Qu'un de ses Religieux étant en oraison, voyant en esprit un de ses Freres étendu sur la cendre, prêt d'expirer, entendit des voix mélodieuses qui chantoient autour de lui. Ce Religieux ayant rapporté à son Abbé, ce que Dieu lui avoit fait voir durant sa priere; le Pere pour l'humilier le traitra d'abord de visionaire; neanmoins voulant s'informer de la chose à fond; il lui demanda le nom du Religieux qu'il avoit vû en cet état, lui en nommant plusieurs qui ne pouvoient pas vivre lontems; mais ce Religieux lui répondit: Que ce n'étoit pas un de ceux-là: mais un homme tel qu'il lui nomma, qui alors se portoit bien; lequel cependant mourut peu de tems après, avec tant de marques de son bonheur éternel que l'Abbé ne douta point que les Chœurs des Anges ne l'eussent conduit dans le sein d'Abraham.

La Pieté de M. de Rancé ne le portoit pas seulement à glorifier Dieu & honorer ses Saints; mais à prier encore fort assiduement pour tous les besoins de l'Eglise, comme nous avons dit, & tres-specialement pour les Fideles-Trépassez; il ne laissoit passer aucune occasion de recommnnder à ses Freres cette dévotion. Il leur disoit qu'ils ne pouvoient faire de prieres plus agréables à Jesus-Christ, ni qui leur fût plus utile que celle qu'ils faisoient pour les ames du Purgatoire. Quant à lui il celebroit souvent pour leur repos.

tant hors d'état de dire la Messe, il récitoit tous les
urs au Pseautier, les prieres pour les Défunts. L'on
ait aussi, qu'il rétablit l'ancienne pratique de l'Or-
e, de faire dire tous les jours une Messe des Morts,
l'exception de cinq ou six jours dans l'année que
Eglise ne le permet pas, à cause de la solemni-
é.

Au reste, la pieté de cet homme divin, étoit
es-solide; puisqu'elle étoit appuyée sur les vrais
ndemens de la dévotion: En voici les principes
u'on a trouvez écrits de sa main.

Le premier, faire chacun de ses exercices avec es-
rit interieur.

2. Souffrir patiemment les défauts de ses Freres &
s'informer de la conduite des Domestiques.

3. Leur parler & les reprendre par des mouvemens
e charité & non par humeur.

4. Fuir le monde, ses affaires & son commerce, &
e se relâcher en rien des résolutions qu'on a prises
ur ce sujet; afin que rien n'empêche les avantages
u'on doit trouver dans la solitude.

5. Penser tous les jours à ses péchez & à la mort.

6. Se donner le plus qu'on pourra au saint exercice
e l'oraison.

7. Employer le tems, & remplir toutes ses journées
ar de saintes lectures de l'Ecriture Sainte, de l'Evangi-
, & des Epîtres des Apôtres; mais toujours à genoux
ec dessein de réduire en pratique ce qu'on aura lû,
d'en exprimer les veritez dans ses actions.

[redacted]

avec soin toutes les occasions de les obliger, & à se persuader que l'on ne fait jamais assez pour eux.

CHAPITRE VII.

L'amour de M. de Rancé pour son Etat & sa Profession Religieuse.

DEux choses nous font voir plus claire que le jour combien le saint Abbé de la Trappe estimoit son état, & la vocation où la bonté de Dieu l'avoit engagé; les soins inexplicables qu'il a pris d'établir dans son Monastere la Discipline Monastique, & les peines qu'il a prises pour procurer la Réforme dans son Ordre. Nous parlerons autre part de la premiere preuve: Voyons ici jusqu'où il a poussé son zele pour remettre l'Ordre de Cîteaux dans sa splendeur, & faire revivre dans toutes ses Maisons (s'il avoit pû) l'esprit de ses saints Fondateurs. Cet Ordre si celebre autrefois dans l'Eglise, d'où sont sortis tant d'Evêques, tant de Cardinaux, tant de Papes, tant de Docteurs; par un malheur qu'on ne peut assez pleurer, étoit tellement déchû dans ces derniers tems, qu'il pouvoit bien avec Job déplorer sa misere, & pousser ses douleureux soupirs. » Qui m'accordera d'être encore com» me j'ai été, dans ces jours heureux où Dieu pre» noit lui-même soin de me garder, lorsque sa lampe » luisoit sur ma tête & que dans les ténébres je mar» chois à sa lumiere, comme j'étois aux jours de ma » jeunesse, lorsque Dieu habitoit dans ma Maison; » lorsque le Tout-Puissant étoit avec moi, & toute » ma famille autour de moi: mais maintenant je suis » méprisé des personnes plus jeunes que moi. Je suis » devenu le sujet de leurs chansons, & l'objet de leur » raillerie «. C'est à peu près la peinture que le saint Abbé nous fait de son Ordre dans ses Ecrits, & de plusieurs autres qui sont tombez en décadence après avoir été d'une si grande édification dans l'Eglise de

Dieu pendant tant de siécles. » Pour ce qui est de
» notre Ordre (écrivoit il un jour à un de ses Confi-
» dens) je n'y vois rien qui ne me confirme dans les
» sentimens que j'en ai depuis longtems, & qui ne me
» fasse craindre que sa destruction ne soit inevitable.
» Si Dieu y étoit servi, si l'on y vivoit avec pieté, &
» que l'on y conservât de l'amour & du zele pour l'ob-
» servance des Regles, j'espererois tout de sa protec-
» tion contre l'opposition des hommes; mais les cho-
» ses y sont dans un état si déplorable que je ne puis
» m'empêcher de regarder tout ce qui nous arrive de
» fâcheux, comme des effets de la colere de Dieu & des
» marques de sa justice.

» Il y a plus de quatorze ans que je ne cesse de
» crier, qu'on quitte Dieu, qu'on néglige les devoirs
» les plus essentiels : cependant personne ne m'é-
» coute, chacun suit ses voyes ordinaires; & comme
» si ce n'étoit pas la principale de leurs obligations;
» les Superieurs aussi-bien que les Inferieurs ne sont
» point zelez pour maintenir la pieté & la disci-
» pline dans leurs Cloîtres. Il n'y a ni silence, ni
» charité, ni retraite, ni penitence, ni obéissance,
» ni union; tout y est dans une confusion si grande,
» qu'il se peut dire qu'encore que les vices grossiers
» n'y soient pas ordinaires; le veritable esprit de Re-
» ligion y est rare. Les Prieurs n'ont dans la tête
» qu'une folle ambition de faire les Abbez, comme
» si être Abbé étoit un grade fort honorable. Ils sont
» incessamment hors de leurs Monasteres; ils passent
» des années entieres à Paris, sous prétexte d'y so-
» liciter des affaires, & quand ils sont dans leurs
» Maisons, leurs Religieux ne trouvent en eux, ni
» instructions, ni consolations, ni exemples. Je ne
» vous dis pas cela de trois ou quatre; mais quand
» je vous dirai qu'en cela ils sont presque tous égaux;
» je ne vous avancerai rien qui ne soit vrai.

» D'Abbez présentement, il y en a peu, dont si
» vous en connoissiez le fond, les sentimens & les
» maximes, à la reserve d'un tres-petit nombre, vous

fiez surpris de leur aveuglement. L'Abbé de
nomma des Religieux pour lui succeder, qui
ulement n'avoient pas la moindre des qualitez
aires; mais qui en avoient de toutes contraires:
:s étoient si courtes & si bornées, qu'il sembloit
ne connût rien de tout ce qu'il devoit con-
. Si je vous avois dit la verité de tout ce que
& de ce que j'apprends tous les jours, je
suré que vous seriez de mon avis, & que vous
z comme moi, qu'une observance aussi dére-
n'est pas digne que Dieu la soûtienne. On ne
se point de faire des diligences auprès des
es; on entasse sollicitations sur sollicita-
& on laisse Dieu comme si on le comptoit
ien. Pour moi j'ai bien tôt épuisé le credit
amis, par le nombre de Lettres, & de re-
ındations que j'en ai tirées, & il n'y a que
oignage qu'on a rendu au saint Siége, tou-
notre Observance; qui l'ait porté à la soû-
mais comme l'on ne s'est point adressé à
& qu'on ne s'est point mis en peine de re-
les maux par une vie plus exacte, qu'au
ire on élargit ses voyes le plus qu'on peut;
on met uniquement son esperance dans le se-
des hommes, je suis convaincu que la Réfor-
dans son dernier periode; & qu'elle n'aura
oins que le succès qu'on en attend.
vous mande tout cela, non-seulement pour dé-
r mon cœur: mais afin que vous recommandiez
ı nos miseres; & que votre charité étant in-
e de tout, vous puissiez parler à nos Peres, &

» toyable, que quand Rome & la France nous accor-
» deroient ce que nous demandons, il est presque im-
» possible d'en tirer ni utilité, ni avantage. Les sim-
» ples Religieux ne sont point assujettis; presque tous
» les Prieurs sont partagez contre les Abbez, & ne
» veulent point quitter cette vie de liberté qu'ils ont
» goûtée: & les Abbez pour la plûpart ont si peu
» de lumiere, qu'ils prétendent reformer un Obser-
» vance comme on réformeroit un Etat; c'est à-dire,
» d'une maniere toute politique & toute humaine: &
» si jamais on avoit la liberté de faire quelque assem-
» blée pour chercher les moyens de remedier à nos
» maux, à peine s'en trouveroit-il un seul qui eut
» du respect & de la considération pour son Confre-
» re: l'on n'y verroit que confusion, qu'excès, qu'em-
» portement; & au lieu que la persecution qui dure
» depuis tant d'années, devoit nous réünir tous au-
» près de Dieu dans un même esprit & un même
» cœur, chacun sans consulter Dieu, ni sa conscience,
» veut suivre son imagination & son humeur. Ne pen-
» sez pas que j'exagere, ni que je vous dise rien
» que je ne sçache, & l'effet que cela fait sur moi,
» est d'augmenter l'amour que Dieu m'a donné pour
» la retraite, & mon dégoût pour le monde, car
» comme j'ai grande raison de l'apprehender, nous
» tomberions sans doute dans le malheur des autres,
» pour peu que nous négligeassions de veiller sur nous-
» mêmes; c'est pourquoi nous avons un extrême be-
» soin de nous rendre exacts à suivre les volontez de
» Dieu; & nous rendre plus fideles que jamais à nous
» acquitter de tout ce que notre Profession demande de
» nous.

» Je gémis tous les jours de ma vie (écrit-il à un
» autre) de voir la décadence où est l'Etat Monasti-
» que; jamais il n'a été si défiguré; il faut que Dieu
» fasse des prodiges pour lui rendre, je ne dis pas
» tout; mais quelque chose de ce qu'il a perdu. Le
» monde est tellement entré dans le fond des Cloîtres
» qu'il s'y fait connoître dans presque toute sa mali-

» gnité & sa dissipation ; ceux mêmes qui pensent
» mieux que les autres, sont si bornez dans leurs sen-
» timens, que quand on les approfondit on n'y trou-
» ve rien qui contente. Le mieux qu'on peut faire est
» de se consoler en Dieu de la misere de nos tems ;
» & comme il n'y a plus à présent de ces grands
» vaisseaux où ceux qui vouloient servir Dieu fidel-
» lement se retiroient en foule ; il faut se servir
» d'esquifs ou de barques, quelques petites qu'elles
» soient, pour se garantir du naufrage qui est presque
» universel ; & au cas que cette voye soit fermée, il
» faut demeurer dans le lieu qui nous est assigné par
» la Providence, en attendant qu'elle nous ouvre quel-
» qu'autres portes, & dire à Dieu comme son Pro-
» phete, *Salvum me fac Deus quoniam defecit sanc-*
» *tus* «.

L'on sera surpris sans doute d'entendre parler le saint Abbé de la Trappe, d'une maniere si étonnante ; & l'on dira qu'il avance des choses opposées à la vérité & contraires à la charité, qu'il auroit été plus à propos d'ensevelir dans le silence, que de les publier ; mais on doit considerer que les Saints qui regardent les choses dans les lumieres de Dieu, qui n'ont d'autres vûës que la gloire de son saint Nom ; & qui comme lui reconnoissent de grands défauts dans des conduites que le commun des hommes estime fort innocentes ; se laissant quelquefois emporter au zele que le saint Esprit forme en eux pour s'élever contre les désordres qui regnent dans le monde ; témoins ces anciens Prophetes, Isaïe, Ezechiel, Jeremie, & les autres qui nous ont laissé, ou plutôt l'Esprit de Dieu par leur organe, des peintures si affreuses de la vie des Prêtres, & des Ecclesiastiques de leurs siécles, & qui ont crié si haut contre ces Pierres vivantes du Sanctuaire, dispersées dans tous les coins de la terre ; de même, que n'ont point écrits les plus grands Saints, contre le relâchement qui s'introduisoit dans les plus celebres Congrégations qui étoient alors dans l'Eglise, sans avoir rien dit pour cela de contraire à la vérité, ni

à la charité, puisque c'étoit le charité même qui le y poussoit. » Peut-on trouver mauvais (disoit M. de » Rancé, lui-même) que la maison étant en feu » l'on éleve sa voix pour appeller ceux qui sont capa» bles de l'éteindre; ou pour éveiller ceux qui dor» ment, & qui n'y pensent pas, de crainte que de» meurant dans le sommeil; l'incendie ne les sur» prenne, & qu'ils ne périssent dans les flâmmes » Quoi donc! peut-on n'avoir pas de zele pour la » gloire de Jesus-Christ, & souffrir que les libertins » se servent des mauvais exemples des Moines pour » blasphêmer son saint Nom, en lui imputant le dé» reglement de leur conduite, comme s'il en étoit » l'auteur, comme s'il les avoit formez dans son Egli» se, sans autre obligation que celle d'y vivre dans » la molesse? Endurera-t'on patiemment qu'on dise que » les Moines sont des hommes faineans & inutiles dans » le monde? qu'ils sont à charge au public, que les » Cloîtres sont des lieux de bonne chere & de licen» ce, des sources de confusion? qu'il s'y trouve moins » d'ordre que parmi les personnes engagées dans le » siécle, que tout y est dans la dissipation? Que la » Religion ne consiste que dans une figure exterieure, » qu'on l'avilit, qu'on l'abaisse & qu'en la réduisant » au nom & à la l'habit, on prive Jesus-Christ de » l'honneur qu'il a prétendu retirer d'un état si rele» vé & d'une profession si sainte?

C'est même ce que les Empereurs n'ont pû souffrir; car nous lisons qu'en onze cens quatre-vingt, l'Empereur Manuel (de qui Guillaume Archevêque de Tyr, loüe extrêmement la magnificence, les aumônes, la catholicité & son union avec le Pape Alexandre III.) fonda lui-même à l'entrée du Pont Euxin un Monastere en l'honneur de saint Michel, où il rassembla les plus parfaits d'entre les Moines, leur assignant pour leur subsistance, non des terres, des vignes & autres biens immeubles, qui les auroient dissipez; mais il constitua leur revenu sur le Tresor Imperial: blâmant sur cela ses Prédecesseurs, son Pere & son Ayeul, qui

donnant aux Monasteres quantité de terres fertiles & de belles prairies, avoient par-là donné lieu à l'avarice & au libertinage des Religieux : » Les Moines (di» soit-il) doivent habiter des cavernes, des deserts & » des lieux écartez, puisqu'ils ont renoncé au monde » pour ne s'y plus montrer; cependant (continuë ce » Prince) l'Etat Monastique ne consiste presque plus » aujourd'hui que dans l'habit, la grande barbe, & » l'exterieur, tant il y en a peu qui vivent suivant » la sainteté de leur Profession «.

Mais que n'a pas fait l'Abbé de Rancé pour remedier au desordre des Cloîtres ? Non content de gémir nuit & jour devant Dieu, de voir sa Majesté deshonorée, par la vie d'un nombre presque infini de Moines dereglez; non content d'observer en son particulier une conduite si exacte, si réguliere, & si sainte, qu'il servoit d'un miroir vivant à tous les Religieux de son tems, de faire connoître par ses doctes & solides Ecrits à tous ses Freres, le vrai chemin par lequel ils devoient marcher : Quels mouvemens ne s'est-il pas donné pour renouveller dans tout son Ordre l'esprit primitif des saints Fondateurs; & avec quelle liberté ne se plaignoit-il pas des moindres retardemens que l'on apportoit à un si grand bien ? La suivante qu'il écrit à un grand Archevêque, fera foi de ce que nous avançons.

» Vous n'avez pas répondu à ma Lettre, Monsei» gneur, & vous ne m'avez point accordé ce que je » vous demandois en faveur du Pere Abbé de N. ce» pendant je ne puis que je ne fasse de nouvelles ins» tances pour vous conjurer de ne pas souffrir que » ceux qui l'attaquent avec tant de malignité & si peu » de fondement, viennent à bout de leur dessein. Il y » a même des gens du monde qui m'ont écrit, & qui » m'ont fait des complimens sur ce sujet, comme si » la chose retomboit sur moi, à cause de l'amitié que » j'ai pour lui. Je vous avouë, Monseigneur, que je » ne sçaurois comprendre que j'aye si peu de crédit au» près de vous, que vous me refusiez dans une occasion

» de cette nature, & que vous me traitiez comme si
» vous ne me connoissiez pas. Je ne vous parle de la
» sorte que pour vous témoigner combien il m'est sen-
» sible que vous hésitiez sur une priere si pleine de
» justice, & dans une chose qui dépend absolument de
» vous. Faites réflexion, Monseigneur, que l'on a vû
» des révolutions de fortune plus grandes & plus affer-
» mies que la vôtre. Que s'il vous arrivoit jamais une
» pareille destinée (de quoi Dieu vous préserve) il
» n'y auroit peut-être pas un de ceux que vous con-
» siderez comme vos amis, qui ne vous tournât le dos,
» & qui ne pesât sur votre disgrace, si cela contri-
» buoit à leur élevation, & que le seul Abbé de la
» Trappe demeureroit ferme attaché à vos interêts &
» à votre service, & aussi prêt qu'il y a vingt-deux
» ans, à souffrir les dernieres extrêmitez plutôt que
» de s'en séparer. Je ne sçais pas si vous comptez
» cela pour rien; mais je le compterois pour quelque
» chose si j'étois à votre place. Après tout, Mon-
» seigneur, quoique vous fassiez, les sentimens que
» j'ai pour vous sont si avant dans mon cœur qu'il n'y
» a rien qui soit capable de les détruire: Je vous
» supplie tres-humblement de le croire, & d'être per-
» suadé que c'est avec toute la sincerité possible que
» je suis.

CHAPITRE VIII.

De l'Esprit de douceur de Monsieur l'Abbé de la Trappe.

L'Une des premieres leçons que le Dieu des Vertus veut que nous apprenions de lui, & de laquelle il nous a donné lui même de si grands exemples, conversant parmi les hommes: c'est l'esprit de mansuetude & de douceur. Cette vertu a éclaté dans le R. Pere, d'une maniere admirable; & c'étoit le charme innocent

avec lequel il gagnoit & enlevoit tous les cœurs. Il n'y avoit rien de mieux reglé que son exterieur, ses regards, ses paroles, ses gestes, ses actions, le ton de sa voix, son marcher, tout respiroit en lui, la simplicité, la candeur, la mansuetude, la douceur. Il évitoit également en ses manieres la lenteur & la précipitation; & s'il étoit obligé par quelque necessité de se hâter, il le faisoit sans avoir rien d'indecent ni de leger.

Il étoit dans chaque action, tel que cette même action le demandoit. On le voyoit à l'Eglise avec une gravité, un respect une attention, une recollection, une pieté, une dévotion digne de celui à qui il parloit: s'il lui falloit faire une exhortation, ou une correction, il se donnoit la voix, le mouvement, & le geste necessaires pour animer son action. S'il étoit au travail, c'étoit avec la ferveur & la force qui lui sont propres. S'il lui falloit recevoir les Hôtes, c'étoit l'affabilité, la joye, l'honêteté & l'humanité même qui parloient en lui. Hors ces occasions, il conservoit toujours un exterieur uniforme, mêlé d'un air tranquile & d'un serieux agréable, qui remplissoit de joye & de consolation ceux qui l'abordoient; en sorte qu'à le voir seulement, chacun étoit porté à la pieté, au recuëillement, à la retenuë, à la componction. Ainsi étant un jour entré dans la Cathedrale de Seez, un Chanoine le voyant dans le Chœur, fut si édifié de ses manieres, qu'il résolut à l'heure même de quitter le monde & de se mettre sous sa conduite: ce qu'il executa fidelement le plutôt qu'il lui fut possible, quoiqu'il n'eût pas assez de santé pour y faire profession. Et comme il est dit du grand saint Antoine, que la douceur qui brilloit sur son visage le faisoit reconnoître entre tous ses disciples; de même le seul exterieur du R. Pere le peignoit si au naturel, que ceux mêmes qui ne l'avoient jamais vû ne s'y trompoient pas. Etant une fois allé à Paris, pour les affaires de l'Ordre, quelques personnes qui cherchoient les occasions de lui

parler, l'ayant rencontré par hazard sur le chemi bien qu'ils ne l'eussent jamais vû, le connurent aus tôt, & s'étant approchez ils lui demanderent s'il n toit point M. l'Abbé de la Trappe ? Il leur répon naturellement qu'oüi, que c'étoit lui-même. » No » vous avons connu (lui dirent-ils) par votre recuë » lement, votre douceur, & votre modestie ; enso » que nous n'avons point douté que ce ne fût vous

Cette douceur exterieure provenoit d'une consci ce pure, d'une ame admirablement tranquille, d'un cœur pacifique infiniment éloigné de troubl de passions, de contentions & de procez. Une p sonne lui en ayant suscité un fort mal à propos, co me la justice de sa cause demandoit qu'il se défend il le fit ; mais voici les regles qu'il prescrivit l même à son Avocat, sans permettre qu'il y ajoû rien du sien, comme ils font d'ordinaire.

Comme l'on croit qu'on ne peut pas se dispen de répondre à la présentation du Sieur de N. sans donner avantage d'obtenir un Arrêt contre nous, Procureur, ou l'Avocat qui se présentera pour no exposera simplement au Conseil : Que l'Abbé de Trappe & ses Religieux, ayans résolu en general, n'avoir & de ne poursuivre aucun procez, ils fait en particulier tout ce qu'ils ont pû pour n'en po avoir avec le Sieur de N. Qu'il est vrai qu'à l'occas d'une Commission qu'ils avoient obtenuë du Conse ils lui avoient fait donner une Assignation l'an passée, pour empêcher seulement la Prescription d

[redacted]

ſemblées pour terminer à l'amiable : juſqu'à ce qu'enfin dans la derniere aſſemblée les Avocats s'étant trouvez de differens avis ſur un point de Droit qui les arrêtoit, & duquel ils dirent que dépendoit le Jugement principal des autres points en conteſtation ; il fut arrêté entre eux que l'on prendroit les avis de deux habiles Avocats du Conſeil : & l'on convint de part & d'autre que les ayant, les parties ſe remettroient tout de nouveau, tant pour les droits que pour les faits en diſcuſſion, au jugement des Avocats arbitres, joints à deux Gentislhommes, auſquels on s'en rapportoit abſolument ; & pour cela les uns & les autres ſe donnerent parole d'honneur de rien faire pendant tout ce tems.

Les Religieux de la Trappe ſont demeurez dans les termes de cette convention, & n'ont fait aucune démarche que pour avoir les avis des Avocats, qu'ils n'ont pû obtenir ; cependant contre des précautions, ſi ſagement & chrétiennement priſes, & contre une porole donnée avec tant de circonſtances par le Sieur de N. & ſes Coheritiers, par les Avocats, en préſence des amis communs ; on apprend que ledit Sieur de N. pourſuit au Conſeil & que par une ſurpriſe auſſi injuſte qu'elle eſt honteuſe à un homme d'honneur : il demande une Audiance pour obtenir un Arrêt contre ledits Religieux. On peut juger par-là à quel homme ils ont affaire. Je ſuis chargé de leur part de préſenter au Conſeil, que quelques pourſuites que faſſe ledit Sieur de N. ils n'y répondront point autrement que par ce que je viens d'expoſer ; ſur quoi le Conſeil fera telle attention & donnera tel Jugement qu'il lui plaira.

Le Procureur ou l'Avocat qui plaidera, ſe renfermera, s'il lui plaît, dans les termes ci-deſſus expoſez, ſans s'étendre au de-là, étant ceux dans leſquels l'Abbé & les Religieux de la Trappe veulent demeurer avec tout le monde, autant qu'il eſt poſſible & permis : car ils conviennent qu'il y a des cas où la conſcience les obligeroit d'en uſer autrement.

Son Abbaye ayant eu une affaire à peu près ſem-

» ſonnes qui leur témoignent de la confiance «.

Le Celerier de ſon Monaſtere, lui demanda un jour s'il trouveroit bon qu'en cedant même une certaine Dixme conteſtée, on fît cependant une oppoſition pour empêcher la preſcription : » Gardez-vous-en bien, » (lui dit cet Ange de paix avec un zele extraordi- » naire) j'ai trop d'averſion pour les Procès, il n'en » faut point commencer pour n'être pas obligé d'en » pourſuivre ; & nous ne ſcandaliſerons point notre » prochain «. Puis s'animant encore d'avantage : » Je » vois bien (pourſuit-il) que vous ne ſerez jamais » que des chicaneurs. Je n'aurai pas un demi pied de » terre ſur le viſage, qu'on oubliera tout ce que j'ai » dit : Vous plaiderez pour trente ſols; Mais Dieu vous » punira, vous donnera ſa malediction, & retirera » ſon Eſprit de deſſus vous «.

C'étoit par ce même eſprit de bonté & de douceur, qu'il ne pouvoit ſouffrir qu'on preſſât les Débiteurs du Monaſtere. Un des Fermiers de l'Abbaye ne voulant point payer, quelqu'un dit en preſence du Pere : Il faudroit donner cent coups de bâton à ce Fermier : » Il faudroit lui donner cent coups de bâton (lui ré- » pondit auſſi-tôt le ſaint homme) j'aimerois mieux » les recevoir moi-même «. Et ſur le champ il défendit expreſſément qu'on lui fit aucune pourſuite. En ayant fait mettre un autre un jour ou deux en priſon, parce qu'il ne vouloit pas ſatisfaire à ſon dû ; il en eut tant de douleur, qu'il en étoit comme hors de ſoi, » Diſant ſans ceſſe à ceux qui l'approchoient, Ah ! je [redacted]

» par aumône au Meunier, tout ce qu'il nous peut de-
» voir, à la charge qu'il profitera de la remise que
» notre Monastere lui fait, & qu'il sera plus homme
» de bien à l'avenir qu'il n'a été jusqu'à présent.
» Fait à la Trappe ce 2. Mars 1684 «.

F. Armand Jean, Abbé de la Trappe.

Un Premier Président de Parlement, étant venu à la Maison : le Celerier qui ne pouvoit obtenir du Pere qu'on fît aucune poursuite auprès des Débiteurs pour en être payé : alla trouver secretement ce Président, s'expliqua avec lui sur une affaire de consequence. Ce Magistrat répondit que le R. Pere Abbé étoit obligé de poursuivre cette affaire. Le Celerier se croyant bien fort d'avoir l'avis du Premier Président, ne manqua pas de le rapporter à M. de Rancé, qui lui dit : » Mon Frere, si je voulois connoître le bon droit de » notre Maison, j'en écrirois à M. le Premier Président; mais en fait de ma conscience je ne le prendrai pas pour mon Juge. En un mot je ne veux point » absolument qu'on plaide «.

Une affaire ayant été accommodée par Arbitrage entre un Curé & son Monastere, il dit : Que si ce Curé faisoit naître quelque nouvel incident pour revenir sur l'affaire en question, il prioit Dieu de tout son cœur, que sa Communauté perdît ce Procès (si elle le poursuivoit) quelque juste qu'il fût, & cela avec dépens & avec honte : » & je le prierai » (disoit-il) de maniere que je ne doute point que » Dieu ne m'accorde cette grace, puisque cette confusion seroit pour nos Freres une instruction plus puissante que toutes celles que je leur ai pû donner jusqu'à présent sur cet article «.

Il écrivit un jour ces mots à un Magistrat de ses amis : » Je viens d'apprendre que l'on a coupé cinq » ou six Arbres dans une de vos Terres, & que les » Officiers prétendent que nous n'avons pas dû en user » ainsi; quoiqu'ils ne soient pas dans les taillis, mais » dans les hayes, cela s'est fait sans ma participa- » tion. Je vous conjure, Monsieur, & vous demande

» comme une grace particuliere (en cas que la chose » soit contre les Regles) de nous condamner pour » l'exemple, sans avoir aucun égard à l'amitié dont » vous m'honorez. Je vous parle avec la derniere sin» cerité «.

Un Abbé l'ayant supplié d'écrire en sa faveur à un Magistrat de ses amis, pour implorer sa protection, dans une affaire qu'il avoit avec certains Religieux de son Ordre, il s'en excusa, & lui écrivit en ces termes: » J'ai toujours désaprouvé ; que des Religieux plai» dassent ensemble, les uns contre les autres, cela ne » se pouvant faire, qu'ils ne trahissent la sainteté de » leur Profession, qu'ils ne scandalisent le Public ; & » qu'ils ne donnent lieu aux gens du monde, de dire » qu'ils se conduisent par un esprit d'interêt & de chi» canne, comme le reste des hommes. Quand il s'agit » de défendre la gloire de Dieu, l'importance du su» jet justifie la conduite de ceux qui se trouvent en ces » sortes d'affaires ; Mais il n'y a rien de semblable en » celle-ci, la chose ne sçauroit être ni plus légere, ni » de moindre consequence qu'elle est. Il n'y a personne » qui ne la regarde comme un point d'honneur ; & » pour moi j'aimerois mieux avoir la derniere place » dans l'Eglise des Bernardins en paix & en charité : » que d'emporter la premiere place par des contesta» tions & des procès. Si ce sentiment que j'annonce » n'est pas goûté, ce n'est pas qu'il ne soit véritable, » & je suis assuré que vous le jugerez tel, quand vous » y aurez fait attention ; mais c'est qu'il n'est pas se» lon les usages, & que l'on est accoûtumé à voir plai» der les Religieux comme les autres «.

Ayant appris que quelques-uns de ses amis vouloient plaider contre une Communauté qu'il cherissoit beaucoup, il écrivit aux uns & aux autres, presque dans les termes de l'Apôtre, qui reprochoit aux Corinthiens les contestations qu'ils avoient ensemble : » Je suis tout à fait contristé (dit-il) à ceux de cet» te Communauté, de l'affaire que vous avez avec N. » n'y a-t'il pas moyen de vous accommoder ? & faut-

» il qu'il naisse entre des gens, qui n'ont qu'un Dieu » devant les yeux, des questions qui ne se puissent ter- » miner par des voyes de douceur ? Vous êtes obligez » de faire tous les pas & toutes les avances, il faut mê- » me courir après les gens, & tâcher à les joindre, » s'ils vouloient vous échapper ; la paix est le plus » grand de tous les biens, & il faut tout tenter pour » la conserver, & comme il n'y a rien que je doive » plus désirer que de la voir regner par tout ; il n'y a » rien aussi que je ne doive dire & faire pour éloigner » tout ce qui pourroit causer des dispositions con- » traires. J'ai toute ma vie tenu cette conduite, & » je suis persuadé, que vous jugerez qu'elle me convient » plus que jamais dans la profession où je suis «.

Il disoit un jour à un de ses amis, s'entretenant familierement avec lui : » Qu'il ne voudroit jamais de » procès, ni petit ni grand, quelque juste qu'ils fus- » sent : qu'il falloit absolument s'abandonner à Dieu, » qui ne manquoit jamais de prendre la cause de » ceux qui lui abandonnent leurs interêts, de crainte » de lui déplaire ; qu'il ne pouvoit penser sans frémir » à ces paroles de Jesus-Christ : Donnez encore votre » robbe à celui qui vous enleve votre manteau, & il » ne trouvoit presque jamais dans les Moines aucune » raison de contester ce qu'on voudroit leur enlever «. Cet ami lui ayant reparti ; que toute la question étoit de sçavoir si les Moines étoient Proprietaires, s'ils pouvoient disposer tellement des biens du Monastere, qu'on pût regarder ceux qui leur avoient été donnez comme des biens à l'égard desquels on peut dire, *quæ tua sunt, ne repetas* : A quoi il répondit vivement : Qu'il se trouveroit sur ce principe, » qu'il n'y auroit que les Religieux à qui il fût per- » mis de plaider, sous prétexte de défendre un bien » qui ne leur appartient pas ; qu'il consentiroit plû- » tôt à se faire seculariser que d'être dans une telle » pensée ; puisqu'il s'ensuivroit aussi, qu'il y auroit » toujours quelque précepte auquel un Moine ne seroit » point obligé ; que les Seculiers avoient l'avantage

on-seulement de ne pouvoir pas refuser ce qu'on
eur demande; mais encore de donner ce qu'on ne
eur demande pas : & que les Moines seuls ne pour-
oient jamais être dans ce cas. Qu'ils étoient bien
Proprietaires de dissiper, ou faire mauvais usage;
nais quand il s'agissoit de se conformer au senti-
nent de l'Apôtre, ils n'étoient plus qu'Usufruitiers.
Que l'opinion qu'ils n'étoient que des œconomes de
eurs biens, servoit à justifier leur avarice, leur dé-
eglement & toutes leurs injustices. Que les premiers
ideles n'avoient donné leurs biens à l'Eglise que dans
'intention de perpetuer les aumônes, en établissant
es œconomes qui les perpetuassent après leur
nort; & que s'ils revenoient au monde, ils ne pour-
oient désaprouver qu'ils ne se rendissent pauvres
ux-mêmes, en se défaisant non-seulement de ce
u'on leur demande; mais en donnant même à ceux
ui en ont besoin, & qui ne leur demanderoient
as. Que ce qui avoit enfin refroidi la charité des
Fideles, étoit que les Moines s'étoient persuadez,
u'il ne leur étoit plus permis de quitter tout pour
uivre Jesus-Christ, & qu'ils pouvoient perpetuer
eur proprieté, au lieu que si on les voyoit comme
utrefois disposez à donner tout aux pauvres, on
eur donneroit encore avec abondance «.

CHAPITRE IX.

[redacted]

plus saintes pensées que toutes celles qu'il pouvoit leur dire dans ses Conferences. Enfin, qu'ils s'avançoient plus dans les voyes du salut par leur humble soumission aux volontez divines ; que par tous les soins qu'il prenoit de leur conduite. Il en étoit si vivement persuadé qu'un Religieux de l'Ordre l'ayant entendu se mettre ainsi au-dessous de tous ses Freres, ne pouvant se persuader qu'il parlât sincerement, lui dit: Mais, mon Pere, comment pouvez-vous dire cela ? Alors le saint homme se leva tout d'un coup de son siége, & lui fit voir avec une force, une vehemence, & une ferveur si grande, jusqu'à quel point il étoit inutile à sa Communauté, & combien tous ses Confreres étoient meilleurs que lui ; que ce Religieux en fut si surpris, qu'il lui fut impossible d'y répondre un seul mot. Un de ses Freres lui marquant un jour la douleur qu'il avoit de ce qu'il ne seroit plus leur Superieur, puisqu'il s'étoit démis de son Abbaye : » Mon Frere, lui répondit-il avec sa tranquilité ordinaire, vous n'y perdrez rien, je suis persuadé que » ceux qui me succederont, feront beaucoup mieux que » moi, & répareront toutes les fautes que j'ai com» mises pendant mon gouvernement. Je vous parle, » (écrivoit-il à un ami) des dispositions de mes Fre» res ; car pour les miennes elles sont pitoyables : » quand je me regarde, je me trouve si contraire à ce » que je devrois être, qu'il me faudroit des siécles en» tiers pour me mettre dans l'état où je les vois ; & » je connois parfaitement par ma propre experience, » qu'il faut une vertu que je n'ai point, pour travail» ler à sanctifier les autres, & à se sanctifier soi-mê» me «. Et si en quelques rencontres particulieres, il étoit obligé de reconnoître qu'il rendoit quelques services à ses Confreres, il disoit ces paroles de S. Paul : » *Neque qui plantat, neque qui rigat : sed qui in» crementum dat Deus.* Que Dieu fait tout avec nous ; » & que toute la vigilance, & l'application des hommes » servent de peu sans le secours divin « ; ou bien il gardoit un silence profond lorsqu'on lui donnoit quelque

[illegible] Jésus-Christ, qui se tai[illegible] qu'en répondant, [illegible] & met en danger la f[illegible]

[illegible] de soi même, qu'il re[illegible] : il disoit que q[illegible] ; c'étoit que [illegible] à n'en point dou[illegible] les hommes : il [illegible] les mêmes sentim[illegible] pour le c[illegible] de ses doule[illegible] « Vous [illegible] dit-il) il n'y a [illegible] à un ch[illegible], que celle proche [illegible] marques de [illegible] prenoit plaisir à [illegible] Il ne pouvoit sou[illegible] Il demandoit [illegible] ses Confreres, & se rendoi[illegible] préferant en toute c[illegible] son ce qui regardoit la régularité & la gloir[illegible] Dieu à leurs lumieres aux siennes. Il leur donnoit [illegible] vent ses Ouvrages à corriger, suivant avec simp[illegible] té, ce qu'ils avoient la liberté de lui représenter : [illegible] sant qu'il aimoit mieux ne pas réüssir dans une a[illegible] re, en suivant le conseil de ses Freres, que d'y ré[illegible] en ne suivant que son propre esprit. Il ne souf[illegible] aucune marque de distinction que celles que les [illegible] Abbez de l'Ordre ont prescrites. La premiere

lui apportât seulement un petit morceau de pain au bout d'un couteau, & qu'on le mît auprès de lui. Ceci paroîtra peu à ceux qui ne connoissent pas le caractere de l'esprit des Saints, & qui ne font pas réflexion que le saint Esprit a voulu qu'on rapportât dans les Livres saints, le Sacrifice que fit David, d'un peu d'eau que ses Officiers lui apportoient de la Citerne de Bethlehem, pour éteindre sa soif, la répendant devant Dieu, plûtôt que de la boire, & mille autres faits semblables.

A peine avoit-il fait une faute qu'il s'en accusoit lui-même, & s'en confondoit devant tous. Un jour ayant humilié un de ses Religieux de ce qu'il avoit pris un papier pour un autre, il ne se fut pas plutôt apperçu qu'il se trompoit lui même, qu'il commença à s'accuser d'être un broüillon, un inconsideré, & à s'humilier avec un tel mépris de soi-même, que celui qui en fut témoin en fût plus édifié que s'il avoit entendu le plus beau discours du monde.

Il ne croyoit pas qu'il y eût rien en lui qui méritât la moindre considération : Il disoit que s'il y avoit quelque peu de bien, c'étoit comme quelques petits grains qu'on ramasseroit dans le creux de sa main dans un grand tas de bled, où il semble qu'il y ait beaucoup de beau froment, pendant qu'on n'y trouve que de la paille : cependant qu'il mettoit toute sa confiance dans les mérites de Jesus-Christ, & qu'il esperoit qu'il lui feroit misericorde. Un de ses amis lui ayant dit : Qu'il devoit avoir une grande consolation de voir tant de bons Religieux dans sa Maison, puisqu'on ne pouvoit douter que tous ceux qui mouroient entre ses bras n'allassent au Ciel : » Helas ! Monsieur, il est vrai, lui répondit-il, que plusieurs y ont » trouvé un port fort heureux : Mais s'il y en a un » seul de damné par ma faute ; que deviendrai-je ? » Si j'avois sçû comme je le sçai maintenant, quel est » le fardeau dont les Superieurs sont chargez : je me » serois plutôt allé cacher dans les deserts de la » Thébaïde, que d'être jamais Abbé «. Interrogé par

un de ses Religieux, à qui il pourroit donner sa voix à l'élection d'un nouvel Abbé ou d'un Prieur : » Vous » devez trembler en ces occasions (lui répondit le » saint homme) car quelque sujet de consolation que » me donnent tous nos Freres, on ne peut neanmoins » s'imaginer la grandeur des obligations d'un Moine, » à qui Dieu a confié la conduite des ames : Si je con- » noissois quelqu'un qui fût tel que je me connois » être moi-même, je ne conseillerois jamais à per- » sonne de l'admettre au gouvernement.

Jamais il ne perdoit de vûë ce qu'il avoit été avant sa conversion, cette pensée qui le remplissoit de confusion pour sa personne, lui donnoit des entrailles de tendresse & de bonté pour les autres. Un des siens scandalisé de voir au nombre des hôtes un homme dont la réputation étoit entierement flétrie : » Et moi (lui répartit cet humble Serviteur de Dieu) » qu'étois-je avant ma conversion ? engagé dans les » compagnies les plus mondaines, occupé du divertis- » sement de la chasse, à la suite d'une meutte de » chiens, une épée au côté, les cheveux longs, & » un cors de chasse à la main ; & néanmoins en cet » état je ne laissois pas de voir un saint Evêque qui » me traitoit avec une douceur extraordinaire, & qui » se contentoit de me dire : Que si je voulois je fe- » rois bien autre chose que ce que je faisois «.

Il recevoit de plus, les avis que ses Confreres lui donnoient sur les fautes, où il tomboit, qui ne méritoient pas même qu'on lui en parlât, comme d'oublier un livre en sa place, dans le Cloître, & semblables choses, il s'en humilioit d'une maniere étonnante. Il ne donnoit qu'avec peine des avis aux gens de dehors, les renvoyant à des gens qu'il estimoit plus habiles que lui. Il refusa plusieurs fois la Charge de Visiteur, quoique le Chapitre General de l'Ordre lui eût déferé cet honneur. Il ne vouloit jamais dresser des constitutions pour des Religieuses, qui l'en avoient fait prier par un grand Prélat, à la demande duquel il répondit : » Qu'il croyoit que

« Dieu ne demandoit autre chose de lui, sinon qu'il » passât le reste de ses jours dans le silence, & sans » autre occupation que celle d'obtenir ses misericordes » par ses prieres & par la fidelité de sa vie «.

Il étoit toujours dans la crainte, suivant le commandement du Prince des Apôtres : *Cum metu & tremore salutem vestrum asperamini:* » Donnez-vous de garde, mes » Freres, (disoit-il à ses Religieux) de ces petits renards » qui peuvent détruire la vigne de vos ames : Helas ! » qu'est-ce que de nous ? notre vertu pour sublime » qu'elle soit, est toujours frêle & sujete au nau- » frage : il ne faut qu'un regard, qu'un retour sur » nous-même pour nous ravir le fruit de nos meil- » leures actions, un moment est capable de changer » notre fermeté en foiblesse, si Dieu nous abandon- » noit à nous-mêmes ; plus on est élevé plus on doit » craindre. Nous devons penser sans cesse qu'il y a » un Dieu, & qu'il n'y a que lui seul, qui par sa na- » ture ne tombe point, & qui puisse soûtenir ceux » qui lui plaisent, & qui s'appuyent uniquement sur » lui. Ceux qui me blâment, & qui prétendent que » je fais trop d'austeritez, ne connoissent ni mes be- » soins, ni mes miseres, & j'ai un reproche conti- » nuel à me faire, de ce que mes infirmitez ne me » permettent pas d'aller aussi loin dans mes obligations » que je le devrois, & par là, comme dit S. Pierre, » assurer ma vocation «.

Un Religieux lui ayant écrit, qu'il demandoit à Dieu qu'il lui prolongeât ses jours pour le bien de son Eglise : » Demandez-lui plutôt la conversion de mon » cœur (lui répondit-il) j'ai besoin de l'un, & je » crains que l'autre ne me serve qu'à augmenter mes » dettes, par le peu de soin que j'ai de m'acquiter de » ce que je lui dois ; & je vous confesse avec beau- » coup de simplicité & de vérité tout ensemble, que » je ne vois en moi qu'un vuide qui me fait peur. » Lorsque je me considere, je ne sçaurois compren- » dre comment on peut avoir l'idée que j'ai de ma

» profession, l'aimer comme je l'aime, & faire si peu
» ce qu'elle veut que je fasse «.

Ses Lettres ne sont remplies que des bas sentimens qu'il avoit de lui-même : » A le bien prendre (di-
» soit-il) je ne sçai ce qu'on veut faire d'un homme
» comme moi, sinon de l'oublier pour jamais ; car
» je ne sçaurois assez m'étonner de ce qu'on pense à
» moi, & qu'on s'apperçoive de ce que je dis, ou de
» ce que je fais, puisque pour tant de raisons tout
» doit être mis en oubli, & que si le monde ne nous
» oublie pas, il faut tâcher de l'oublier lui-même.
» Vous me demandez ce que je fais outre mes occu-
» pations ordinaires & régulieres : J'aurois bien de la
» peine à vous en rien marquer de considérable, &
» je passe ma vie d'une maniere si peu religieuse, que
» loin d'être content de ma conduite, de quelque
» côté que je me tourne, je ne vois en moi que des
» infidelitez. Dieu me donne tant de moyens de tra-
» vailler à mon salut, mieux que je ne fais, & j'ai si
» abondamment dans l'état où je suis, tout ce que peut
» désirer un grand pécheur pour faire pénitence ; que
» je tremble dans la vûë du compte que je dois rendre
» à Jesus Christ au jour du Jugement, de tant de
» graces qu'il m'a faites, entre lesquelles je mets
» la connoissance qu'il m'a donnée de l'obligation
» où est une ame qui a été assez malheureuse pour
» perdre la grace, de n'interrompre que le moins
» qu'il lui est possible, le cours de ses gémissemens &
» de ses larmes ; cependant à peine ai-je commencé à
» m'affliger, quelque sentiment que j'aye de mes de-
» voirs. Demandez-lui donc qu'il me convertisse en-
» tierement ; & que je ne sois pas du nombre de ceux
» ausquels il seroit avantageux qu'ils n'eussent jamais
» parlé, comme dit l'Ecriture «.

Il disoit à ceux qui l'estimoient : » Si j'étois mieux
» connu de vous que je ne le suis, vous ne penseriez
» pas de moi ce que vous en pensez : & vous n'auriez
» point de peine à croire, que si Dieu m'a retiré du
» milieu des hommes, & caché dans la solitude, ce

» n'est que parce que je lui eusse été inutile dans le
» monde ; & que j'y étois également indigne & inca-
» pable de rien faire pour sa gloire & pour son ser-
» vice. Il n'y a personne à qui on me puisse comparer
» qui ne me soit de beaucoup superieur. Oüi vous a-
» vez trop bonne opinion de la vie que je mene : Il
» est vrai que je reçois de Dieu des graces que je ne
» sçaurois exprimer ; mais parmi tant de marques de
» sa misericorde, le poids de mes inclinations m'empor-
» te & m'attache tellement aux choses d'ici-bas,
» que je me vois encore dans le fond des valées, au
» lieu d'être comme je devrois sur le sommet des mon-
» tagnes : il n'y a pas de moment dans lequel je ne
» dûsse me recrier : *Quis me liberabit de corpore mor-*
» *tis hujus ?* La mort toute seule finira ma course &
» mes infidelitez tout ensemble ; car la fin de ma vie
» s'approche : je suis aux extrémitez de mon voya-
» ge, & je n'ai encore rien moins fait que de me
» préparer au compte si exact qu'il faudra que je ren-
» de à Dieu, de toutes mes obligations : Je ne puis
» encore une fois penser sans douleur, que connois-
» sant comme je fais, quelle en est la grandeur &
» l'étenduë ; je me sois si peu mis en peine d'y satis-
» faire. Je dis aux autres ce que je devrois pratiquer
» le premier ; & je suis assuré que si j'avois été tel
» que j'ai dû être, mon exemple auroit eu dans les
» cœurs une toute autre force, & un autre effet que mes
» paroles «.

Il se plaignoit sans cesse du monde, comme d'un grand obstacle à sa perfection : » Dieu sçait (disoit-il)
» que je n'aime ni le monde, ni ses plaisirs ; & que si
» le monde ne me retenoit point j'irois à Dieu avec
» une vitesse incomprehensible ; mais cette pesanteur
» terrestre qui m'accable, fait que je ne puis m'éle-
» ver, & que je demeure comme lié malgré moi par
» mes cupiditez & par mes convoitises. Dieu veüille
» que ce soit malgré moi, que je ne me trompe pas,
» & que je ne sois pas assez malheureux pour aimer
» mes chaînes. Je ne sçai comment on jette les yeux

» sur moi pour prendre mes conseils ; car je ne trouve
» en moi ni lumiere, ni capacité ».

Son humilité lui rappelloit souvent comme à saint
» Jerôme, le grand jour du Jugement : » Ce qui me
» reste de vie n'est à proprement parler, qu'une déca-
» dence & un déperissement ; & je puis dire : *Paucitas*
» *dierum meorum finietur brevi* : Le principal est qu'il
» importe peu que la vie soit longue, pourvû qu'on
» l'ait bien passée ; c'est sur quoi j'ai de grands reproches
» à me faire ; mais quoique j'en pense dans ce moment,
» je suis assuré que j'en penserai encore autrement,
» lorsque de la part du Seigneur l'Ange m'appellera
» pour aller lui rendre compte de toutes mes actions,
» dont les plus saintes sont remplies de défauts & de
» miseres. Il est vrai que la misericorde de Dieu est
» grande ; mais il est vrai aussi qu'elle ne va jamais
» seule, & que sa Justice en est la fidelle compagne.
» Je vous supplie donc de le prier qu'il m'accorde tou-
» tes les benedictions qui me sont necessaires pour le
» servir d'une maniere plus digne de sa grandeur que
» je n'ai fait jusqu'à présent ; car dans la verité les
» idées & les sentimens que j'ai de mon état de Reli-
» gieux sont si grands, que quand je les mets auprès
» de mes œuvres ; je n'y vois rien qui ne me couvre
» de confusion, & qui ne me fasse craindre que le
» Seigneur ne se lasse de voir dans sa Maison un Ser-
» viteur si inutile, qui ne fait que dissiper ses dons, &
» abuser de toutes les graces qu'il reçoit incessamment
» de sa misericorde «.

Il étoit surpris de trouver en sa Communauté un seul de ses Religieux qui voulût l'entendre en Confession : » Je n'ai jamais pû me resoudre, disoit-il, à en-
» tendre en confession un Superieur quel qu'il ait été :
» car quand je regarde leurs devoirs, & que je les
» compare à leurs œuvres ; je trouve tant de diffe-
» rence entre ce qu'ils font & ce qu'ils devroient fai-
» re ; que je ne puis comprendre ; qu'ils soient contens
» de leur état, & qu'ils n'apperçoivent pas ce qui me
» saute aux yeux. Pour moi si mes Religieux par ten-

sse de conscience faisoient difficulté de me con-
er, ce qui arriveroit sans doute, si Dieu ne
: fermoit les yeux sur ma conduite, & sur le
ıvais exemple que je leur donne ; je n'en serois
nt étonné : & je le suis bien davantage, qu'il y
iit qui veulent bien m'écouter : quoique par la
ce de Dieu je ne fais autre chose que de m'appli-
:r à leur salut. Le refus qu'ils me feroient ne
'iroit qu'à m'humilier, & me faire rentrer en
i-même. C'est dequoi ceux qui conduisent les au-
: ont toujours grand besoin ; & dans la verité
›prehende toujours de charger la conscience de
x qui me confessent.«.

: grand & saint Religieux étoit donc bien éloi-
e vouloir passer pour un homme d'esprit & de
té, ni de mépriser les autres, & de rechercher
iianges & les applaudissemens des hommes.
mettez-moi de vous dire (écrivoit-il à un de ses
s) qu'étant Moine comme je le suis, j'ai renon-
par la grace de Dieu, à tous les titres, & à
tes les qualitez mondaines, & que celle que vous
donnez de Monsieur, ne me convient nullement:
l un autre je ne sçai, Monsieur, ce que c'est
: de faire de belles Lettres, je n'en ai ni l'esprit
e tems. Il est mal aisé que je dise rien à personne
lui serve : & si Dieu ne m'a pas donné les ta-
s pour être utile aux autres : je puis vous as-
:r que je n'ai pas la pensée que je le sois. Je n'ai
ais tant cherché la solitude qu'à present (assu-
:-il à un autre) je ne vois presque personne de
x-mêmes qui me viennent chercher de fort loin,
ce que je crains bien plus les visites des person-
, qui par une certaine opinion qu'ils ont des
ses éloignées, pour peu qu'elles paroissent ex-
ordinaires ; que tous les blâmes qu'on nous don-
parce que comme c'est un bien d'être importuné
hommes, & qu'assurément je n'ai aucune haine
tre eux ; je me sens en sureté devant Dieu de
:ôté là ; mais pour les visites, c'est où nous

sommes à plaindre ; parce qu'elles troublent notre solitude ; & que je suis assez foible pour ne me pas défendre des applaudissemens des hommes : Ne pensez pas que j'en sois plus à Dieu, pour être moins au monde ; je suis un homme dont les désirs dans ce miserable monde ne doivent tendre qu'à Jesus-Christ, & ma vie se passe ce me semble uniquement à vouloir ce que je ne fais point. Je n'ai rien à vous mander de ce desert, sinon que Dieu nous y fais beaucoup de graces ; mais nos cœurs sont durs, & notre reconnoissance tres-foible, ce qui fait que nous y sommes toujours miserables. Je vous assure qu'il faut que mon aveuglement soit extrême, ou que je vive sans réflexion : car pour peu que je me considere, il est mal aisé que je ne m'apperçoive combien ceux qui disent du bien de moi se mécomptent : Il est vrai que s'il arrive que quelques-uns s'expliquent à mon avantage, Dieu qui est plein de misericorde, permet que cela soit balancé ou détruit par le grand nombre de ceux qui ne sont pas de leurs avis. Ainsi les loüanges sont beaucoup plus dangereuses que les calomnies, & il faut bien moins de vertu pour s'empêcher de ressentir les mauvais effets d'une injure, que l'impression maligne d'une éloge. Ceux qui nous approuvent pour l'ordinaire nous font du mal, à moins que nous ne soyons extrêmement sur nos gardes ; il n'en est pas de même de ceux qui nous condamnent : Ainsi, Monsieur, profitez du sentiment où vous me croyez, & abstenez-[redacted]

» verité est que nous avons besoin des prieres de ceux
» qui nous aiment «.

Enfin, ce saint Abbé étoit si humble, qu'il croyoit que son indignité lioit les mains à Dieu pour lui empêcher de répandre ses benedictions sur ce qu'il faisoit de meilleur : » J'ai sujet de croire (écrivoit-il un
» jour) que mon indignité ne s'oppose aux bontez de
» Dieu, qui m'a fait la grace de composer le Livre de
» la Vie Monastique, & qu'elle ne soit un obstacle aux
» benedictions qu'on en tireroit, s'il étoit sorti de la
» main de quelqu'autre, qui fût plus selon son cœur
» que je ne suis : je veux dire un Serviteur plus fi-
» dele «.

CHAPITRE X.

Son amour pour ses Ennemis.

SI les gens de bien croyoient ne pouvoir assez estimer Monsieur l'Abbé de la Trappe, ni trop approuver sa conduite : les mauvais au contraire ne se lassoient point de le persecuter, & de le calomnier. L'envie, qui comme le ver du Prophete Jonas ronge le lierre jusqu'à la racine, lui suscita de toutes parts un grand nombre d'ennemis qui souvent ne trouvant rien à redire à ses actions, portoient leur malice jusqu'à juger de la pureté de ses intentions qu'ils prenoient toujours en mauvaise part ; & souvent même ceux à qui il avoit rendu de plus grands services & obligez en toutes manieres, étoient plus acharnez à le perdre de reputation, & lui imputer des fautes dont il n'avoit pas eu la moindre pensée.

Des Religieux, tant de son Ordre que d'autres Observances, firent consister leur pieté à décrier & sa Personne, & sa Reforme, & ses maximes. Ils inventerent des histoires qui ne furent jamais, & les débiterent comme des faits assurez ; des plus saintes pratiques de la Maison, ils en faisoient des crimes, en

les falsifiant & les tournant en ridicule, & dans leurs contes faits à plaisirs, ils alloient jusqu'à attaquer la foi, la pieté & la religion de cet illustre Monastere, publiant dans le monde qu'on n'y avoit point de dévotion pour la sainte Vierge, ni pour le Chapelet; que les Religieux y étoient des années sans communier; que les Prêtres sonnoient bien la Messe, mais qu'ils ne la disoient pas; que les Freres n'y observoient que malgré eux les Regles que l'Abbé y avoit établies; que cet Abbé étoit un fou qui avoit perdu le sens commun; que c'étoit une Réformateur indiscret, qui se laissoit emporter à un zele outré, & un ambitieux qui cherchoit à faire parler de lui.

Quoique les gens du monde fussent plus moderez que les Religieux, il s'en trouvoit neanmoins plusieurs qui séduits par tant de faux Ecrits répandus de toutes parts contre l'Abbé de la Trappe & ses Moines, conçurent une extrême aversion contre cette Reforme: jusques-là qu'on écrivit à une personne des plus considérables du Royaume, qu'il falloit envoyer une compagnie de soldats à la Trappe pour y renverser tout, & le détruire de fond en comble.

Au milieu de ces persecutions qui ont duré, non pas douze ou quinze mois; mais plus de trente années de suite: ensorte qu'un orage n'étoit pas encore passé, que l'enfer en suscitoit un autre, & quelquefois plusieurs ensemble, plus violens que les précedens; cependant ce parfait imitateur de Jesus-Christ, demeuroit ferme comme un rocher au milieu de la Mer battu des vagues de tous côtez. » Je suis devenu insen- » sible (disoit-il) à tout ce qu'on publie de moi; les » uns écrivent pour, les autres contre, les uns disent » que je suis bon, les autres que je suis mauvais: Je ne » suis précisément que ce que je suis aux yeux de » Dieu, que je dois comme Religieux & comme Chré- » tien ne perdre jamais de vûë; parmi ces tempêtes il » abandonnoit & sa personne & la justice de sa cause » entre les mains de la divine Providence. Ma réputa- » tion est à Dieu (disoit-il) il me la conservera, si

» elle est utile à sa gloire, malgré les efforts de ceux » qui l'attaquent. Que si elle est inutile j'y re- » nonce de tout mon cœur; & ma joye sera de me » voir le plus avili, & le plus méprisé de tous les hom- » mes : il est permis à un Evêque d'avoir soin de son » honneur, & de sa réputation, parce qu'elle lui est » necessaire pour le bien des Peuples : mais le Religieux » n'en a pas besoin, il n'est fait que pour être mé- » prisé, & retracer en sa vie les ignominies & confu- » sions de Jesus-Christ, en souffrant en paix & en si- » lence les injures les plus atroces, & les calomnies » les plus noires. C'est-là sa destinée, c'est-là sa gloi- » re. Il n'y a rien que l'envie n'ait suscité contre moi : » je sçai qu'il y a longtems que des gens font une » perquisition exacte de tout ce que j'ai fait dès mon » enfance, quoi qu'avec des intentions bien contrai- » res; mais je vous assure que les censures & les ap- » probations des hommes sont indifferentes à ceux qui » sont comme je dois être, occupez des Jugemens de » Dieu; mon âge ni ma santé ne me permettent pas de » les perdre de vûë. En un mot je puis bien essayer de » soûtenir les veritez saintes quand elles sont comba- » tuës; mais pour ma personne je l'abandonnerai tou- » jours avec plaisir «.

Le parti qu'il prenoit étoit de souffrir, non-seulement avec patience, mais encore avec joye, toutes les calomnies & les injures que Dieu permettoit qu'on lui fît, & de n'avoir pour tous ses Ennemis que de la tendresse, de la douceur & de la charité; car plus il sçavoit que des personnes étoient animées contre lui, plus il s'observoit pour n'en parler qu'avec moderation; en disant tout le bien qu'il pouvoit sans blesser sa conscience. Enfin il n'y avoit rien qu'il ne fît pour rendre à ces personnes benedictions pour maledictions, leur témoignant dans toutes les occasions des bontez particulieres.

Un certain Abbé de l'Ordre, d'ami qu'il étoit étant devenu son ennemi, sans que le saint homme lui en eût donné aucun sujet, se mit à le diffamer de tous côtez au dernier point. Cet Abbé ayant reconnu sa

sieur, vint à la Trappe pour le voir vers le tems de Pâques. On ne peut exprimer avec quelles marques d'amitié & de bonté le R. Pere le reçut : il ne le quitta point, il l'accompagnoit par tout ; il prenoit soin que rien ne lui manquât ; il lui fit dire la grande Messe les derniers jours de la Semaine-Sainte : il voulut même recevoir de sa main la sainte Communion le Jeudi-Saint, avec tous ses Freres. Il lui permit d'emporter une partie des Reglemens de la Maison, & lui fit donner ce qui en restoit, & même il lui accorda une grace qu'il avoit refusée aux meilleurs de ses amis : qui fut de lui donner Dom Eustache, l'un de ses Religieux qu'il cherissoit le plus, & qui fut depuis Prieur de la Trappe, & de le lui avoir donné pour toujours si sa Communauté qui connoissoit combien ce bon Pere étoit utile à la Maison, ne s'y fût fortement opposé. Quelqu'un lui ayant marqué sa surprise de ce qu'il traitoit avec tant de charité un homme qui l'avoit si maltraité, il répondit tranquillement : « Tout cela est possible, je n'y songe plus, ne faut-il pas pardonner à ses ennemis ? »

Ayant sçû que les Religieux d'un Monastere à qui il faisoit donner une aumône reglée, le décrioient par tout, il voulut qu'on la leur donnât plus abondante que de coutume.

Un Gentilhomme qui étoit sur le point de susciter un Procès à son Abbaye, & qui en avoit un autre à Paris, pour lequel il eut besoin d'une recommandation auprès des Juges, il vint trouver M. l'Abbé pour

ıuvres de ses paroissiens : Ce bon Pasteur lui en
ıommé plusieurs : Et un tel ? (c'étoit un paysan
étendant que certaines Terres de l'Abbaye lui
enoient, s'en étoit emparé sans autre forme de
, sans que le saint Abbé voulut permettre qu'on
etât) ne seroit-il pas aussi dans la necessité ?
ré lui dit qu'à la verité, il avoit autant besoin
ance que les autres ; mais qu'il n'avoit pas osé
parler, parce qu'il sçavoit l'injustice que cet
: avoit faite à son Monastere. » Hé bien, Mon-
(repliqua le Pere) ce sont ceux-là qu'il faut
alement assister ». Et dans le moment il enjoi-
ı Celerier de lui donner abondamment tout ce
uvoit lui être necessaire.

homme de qualité le pria de lui donner quelque
nandation : Aussitôt il dit : « Allons, il faut é-
: à Paris, en faveur de Monsieur N. car c'est un
eux qui nous veulent plus de mal «. Et fit pour
recommandation la plus forte qu'il put.

ınt appris la mort d'un Religieux, qui toute sa
ıvoit cessé de médire de lui, & de son Monaste-
fit mettre à la Sacristie ce billet écrit de sa main.
priera notre Seigneur Jesus-Christ, pour une
onne morte ennemie de cette Maison. Je vous
s cette circonstance ; parce que si vous êtes
rement chrétiens, ce vous est un pressant mo-
e le recommander à Dieu, avec plus d'applica-
& d'instance «.

autre fois ayant eu nouvelle de l'extrêmité où
un Curé qui l'avoit extrêmement troublé par
icannes : il écrivit de même ce billet qu'il mit
acristie : » On priera notre Seigneur Jesus-
ist, pour un bon Curé qui a reçu tous ses Sacre-
s. Il est dautant plus recommandable qu'il
eprend au moment qu'il est, une affaire contre
e Maison «.

certain Gouverneur après avoir répandu dans le
: des discours les plus capables de perdre le
re & toute sa Communauté, se trouva emba-

[redacted]

tyre des plus sanglantes qu'on eut jamais pû faire contre lui, on lui en lût quelques pages, dès qu'il l'eut entendu, & qu'il eut lui-même parcouru cet Ouvrage : » Il s'écria, on ne pouvoit rien m'apporter » qui fut plus propre à me disposer à bien celebrer » les divins Mysteres : car plus on me calomnie, plus » je me sens porté à pardonner, & plus j'ai de con» fiance que Dieu me fera misericorde «.

Un Abbé de qualité étant à manger chez des Religieux, leur dit sur la fin du repas, qu'il alloit faire un petit voyage à la Trappe, pour prendre les avis de M. de Rancé, sur quelque affaire de consequence. Le Superieur de ces Religieux n'eut pas plutôt entendu ces paroles, que se laissant aller à un emportement indigne, non-seulement de sa profession, mais d'un homme d'honneur ; se déchaîna contre l'Abbé de la Trappe, & dit entr'autres choses, que c'étoit un visionnaire, un hérétique. » La voix du Public & tous les » gens de bien (repartit cet Ecclesiastique) qui con» noissent ce grand homme, en rendent un autre té» moignage que vous : & je vous avouë, mon Pere, » que je ne puis commprendre qu'il y ait si peu de » charité dans votre Maison «. Etant arrivé à la Trappe, il ne pût s'empêcher de décharger son cœur au R. Pere. Mais le saint Abbé lui répondit : » Monsieur, » ni moi ni mes Freres, nous ne méritons pas que » vous entriez si fort dans nos iuterêts, & que vous » nous témoigniez tant d'amitié, nous ne vous som» mes pas moins obligé : mais au reste, je ne sçache » pas avoir donné le moindre fondement à cette ca» lomnie. Je n'ai jamais, que je sçache, médit de per» sonne ; je prierai & ferai prier pour ces bons Re» ligieux, afin que Dieu les délivre des dangereux » préjugez qu'ils ont contre nous : Quant à moi je » les aime de tout mon cœur, & je veux leur en don» ner des marques «. Ce qu'il fit effectivement dès le lendemain, qu'il leur envoya une douzaine des plus belles Carpes qui fussent dans les Etangs de la Trappe, avec un loüis d'or, se recommandant à leurs prieres.

Enfin, l'amour que ce véritable Imitateur de Jesus crucifié, avoit pour ses Ennemis, alloit si loin qu'on l'en blâmoit. C'est lui-même qui l'écrivit un jour à Madame de Guise : » Je m'apperçois, Madame, que quelques-uns de mes amis ont peine à supporter les choses qu'on dit contre moi ; à quoi je répons, que les calomnies rejaillissent contre ceux qui en sont les auteurs ; & je puis vous dire, par la grace de Dieu, car c'est purement son ouvrage, que je me sens de bronze à l'égard de ceux qui m'attaquent ; je dis par rapport au ressentiment de ce qu'on appelle injure, puisque d'ailleurs mon cœur est tendre pour eux. Je les plains du mal qu'ils se font, en prétendant m'en faire : Je prie Dieu pour eux, & ce me seroit une véritable joye de les pouvoir servir. Voilà, Madame, ma situation : & je veux bien qu'elle soit connuë de tout le monde «.

Il a toujours tellement aimé ses Ennemis, qu'il a ordonné qu'on dît tous les jours la Messe *pro inimicis* : & on lui a reproché qu'il alloit encore au de-là de ce que Jesus Christ ordonne en l'Evangile sur le pardon des Ennemis ; aussi-bien que les saints Peres dans leurs Ouvrages, ayant toujours dans le cœur & sur les levres ces belles paroles : » Si l'on sçavoit de quelle utilité nous sont nos Ennemis, on les acheteroit au poids de l'or ; il nous sauvent en nous affligeant, & nos amis nous perdent en nous flatant «.

Cependant quoique sa charité le portât à en agir de la sorte, lorsque les Calomnies ne regardoient que lui ou ses Religieux : neanmoins la même charité l'a quelquefois contraint d'écrire des Lettres tres-fortes à ceux qui les insultoient ; non pour repousser les injures par d'autres injures ; mais afin d'obliger les Calomniateurs à rentrer en eux-mêmes, à s'en repentir, & à réparer le scandale qu'ils causoient. Il a encore écrit d'une maniere vigoureuse à d'autres personnes, qu'il croyoit en conscience être obligé d'avertir de l'etat des choses, dont l'ignorance avoit été pernicieuse & nuisible à leur salut. Il en a écrit pour soûtenir

la

éputation du prochain, ou pour défendre l'hon-
r de Dieu outragé par ces Libelles diffammatoires.
ſt ainſique Jeſus-Chriſt gardoit un profond ſilence
nd'on ne s'attaquoit qu'à ſa perſonne particuliere :
is il parloit hautement lorſque ce que l'on diſoit
tre lui, regardoit auſſi ſon Pere, ou ſes Diſciples,
ſon Egliſe.

CHAPITRE XI.

Son Amour envers toutes ſortes de Perſonnes.

'Eſt à cette marque, ſelon l'Evangile, & la parole de notre Seigneur, que nous reconnoiſſons claire-nt, que l'illuſtre Réformateur de l'Abbaye de la rappe, étoit un vrai Diſciple de Jeſus-Chriſt, en ce 'il aimoit univerſellement tous les hommes ſans ex-ption. Nous venons de voir ſa Charité pour ſes En-mis, voyons maintenant ſa tendreſſe pour les Pau-es, & ſes entrailles pour les hôtes qui le venoient voir toutes parts ; & cela nous ſuffira pour nous con-incre qu'il a fidelement accompli le précepte de ce-i qui a dit : » Je vous donne un nouveau Comman-ment : Que vous vous entr'aimiez les uns les autres comme je vous ai aimé «.

Il a pu dire avec Job : » La compaſſion pour les pau-vres & les miſerables eſt cruë avec moi dès mon en-fance ; & elle eſt ſortie avec moi du ſein de ma me-re «. Nous en avons vû des exemples en M. de Ran-, lorſqu'il étoit encore engagé dans le monde, & u'il ne penſoit point ſerieuſement à ſon ſalut : Mais -tôt que le Soleil de Juſtice lui eut deſſillé les yeux our voir l'épaiſſeur des ténébres, dans leſquelles il archoit, la premiere vûë qu'il eût lorſqu'il penſa à retraite, ce fût de faire aux pauvres d'abondantes rgeſſes de ſes biens, afin de racheter la multitude de s péchez par l'abondance de ſes aumônes : car ayant our cent mille écus de biens : on ſçait qu'il ne s'en

est reservé que ce qu'il ne pouvoit se refuser à soi-même sans inhumanité.

On voit par un Acte de l'année 1662. qu'il donna à l'Hôtel Dieu de Paris deux Maisons qui lui appartenoient ; l'une loüée dix-sept cens livres, & l'autre 600. liv. Avant même qu'il fit sa Profession, il donna sa Bibliotheque au même Hôtel-Dieu, au cas que ses Religieux tombassent dans le relâchement. Etant Religieux il donna seize cens livres pour fonder des Ecoles Chrêtiennes, pour l'instruction des jeunes Filles de la Ville de Mortagne, comme on le voit par Acte du 8. Janvier 1698. insinué à l'Hôpital General de Paris, & par l'Approbation que l'Evêque de Seez fit de ces Ecoles, ausquelles ce saint Abbé donna des Reglemens dignes de sa pieté. Il avoit de plus formé le dessein de bâtir en son Abbaye un Hôpital pour y recevoir tous les passans, & les pauvres du pays ; mais il en fut dissuadé par des personnes d'une grande pieté, & d'un grand discernement, qu'il consulta sur ce sujet.

Il suppléa à ce défaut par une liberalité envers les pauvres, qui sembloit exceder les regles de toute la prudence humaine, mais non pas celles de sa tendresse pour les membres de Jesus-Christ, car considérant le bien de son Monastere, comme un revenu qui leur appartenoit ; il étoit persuadé que ses Religieux & lui-même n'y avoient part qu'en qualité de pauvres. Ainsi évitant soigneusement toute dépense superfluë, & la nourriture & l'entretien de ses Religieux (qui vivoient presque entierement du travail de leurs mains) ne montant pas bien haut, il réservoit chaque année le surplus du revenu pour en assister les pauvres selon les besoins inopinez qui pouvoient arriver, afin de n'être pas dépourvû : Et voici ce qu'il a ordonné sur ce sujet, tant dans ses Reglemens, que dans ses Déclarations.

„ On aura grand soin de secourir les Pauvres, & „ outre le pain & les viandes communes du Réfectoir „ qu'on leur donnera en la maniere accoûtumée, s'il „ y en a quelqu'un qui ait quelque besoin particulier, on „ lui donnera jusqu'à un écu & une demie pistole, selon

tez : ce qui s'entend des passans, & des
l'on ne connoît point ; car pour ceux du
u voisinage du Monastere, l'on n'y met
bornes ; on les assistera selon leurs necessi-
itant que les biens du Monastere le pour-
ettre, & le Celerier aura un soin tres-par-
: s'informer de tous leurs besoins.
it être parmi nous une regle constante de
aux besoins de tous les indigens ; de nous
de l'état des orphelins, des veuves, & au-
siteux des Bourgs & Villages voisins, & de
r de tout notre pouvoir, sans épargner
Monastere, dans la crainte d'en manquer.
s Religieux n'ont été plus riches que lors-
oient pauvres. Croyons, mes Freres, ce
le saint Esprit : Nous serons trop riches, si
gnons Dieu «.
qu'il a ordonné, & fait exactement prati-
durant toute l'année, à l'exception du tems
on que les pauvres s'occupoient dans la
ramasser les grains, ce qui leur donnoit
subsister, il faisoit donner deux fois la se-
in & des pois à tous les pauvres qui se pré-
la porte du Monastere. Il leur faisoit faire
ou accommoder à leur usage ceux des Re-
étoient usez au commencement de l'hyver.
us les ans habiller au-moins soixante pau-
nformoit en particulier des Curez du pays,
s de leurs paroisses, afin de les assister. Il
ne donner des linceüils pour ensevelir les
imation du saint homme Tobie ; il y avoit
tiaire de la Maison, une grande piece de
iée à cet usage ; il ordonnoit qu'on culti-
in le jardin, afin qu'on fût plus en état de
ux qui en avoient besoin ; & Dieu y don-
le benediction, qu'en une certaine année
hoses manquoient, & où la famine étoit
qu'on trouvoit des personnes mortes de faim
ez, & où le Celerier ne sçavoit au com-

enement quels moyens il prend
ller la Communauté composée de
nté de Dieu y pourvût de telle f
eux ne manquerent de rien : car
et cheres, on ne servoit au Réfec
munauté presque que des racines d
nt quatre ou cinq mois pour a
ntes les semaines on remplissoit t
res de choux & autres racines qu
faute de sel qui étoit tres-cher
bes fortes, comme du thin & a
Le Jeudi-Saint toute la Commun
is à un grand nombre de pauvre
aque Religieux leur ayant mis
ce d'argent, le R. Pere les cond
s Hôtes, les faisoit asseoir à tab
nné à laver les mains, & ayant l
neuroit debout tête découverte au
nt le dîner, les faisoit servir par l
prenoit soin que rien ne leur m
ès les graces dites, il les renvoy
nnant à chacun une livre de pai
elquefois à deux cens livres; car
lavoit les pieds sous les Cloîtres
tr quantité d'autres dans la salle
Outre ces aumônes publiques, il d
mbre en secret; particulierement
Ordre : J'ai reçu (lui écrit un
somme de . . . Il est assez diffi

» Ils ont été assez ordinaires au commencement de » notre Ordre, lorsque le zele, l'union, & la charité » y regnoient, & l'on ne peut trouver mauvais que ceux » qui sont entrez dans le même esprit, & les mêmes » dispositions, par une misericorde de Dieu toute sin- » guliere, entrent aussi dans les mêmes pratiques cha- » ritables, qu'on devroit, ce semble, faire paroître » présentement, avec d'autant plus d'éclat, que l'in- » terêt, l'avarice, la désunion, & l'attachement aux » biens de la terre, les a presque étouffées. Je me » tiendrai neanmoins dans les bornes du silence, puis- » que vous me l'ordonnez, & n'en parlerai pas da- » vantage; Mais je vous assure que je renfermerai au » dedans de moi une plenitude de gratitude, & de re- » connoissance qui ne tarira jamais «.

Durant les famines il remettoit aux Fermiers une bonne partie de ce qu'ils devoient à l'Abbaye, & n'exigeoit d'eux que ce qu'ils pouvoient payer, par rapport à ce qu'ils avoient recueilli. Pendant ces années de sterilité, comme il se trouvoit plusieurs gens de journées réduits à la mandicité, parce qu'il ne se trouvoit personne qui les employât : il les occupoit dans le Monastere pour leur faire gagner leur vie, & celle de leur famille; & pour lors il les faisoit travailler à des ouvrages qui n'étoient pas autrement nécessaires. S'il trouvoit des pauvres orphelins il les faisoit élever dans une maison particuliere, jusqu'à ce qu'ils fussent en âge de gagner leur vie par quelque métier qu'il leur faisoit apprendre selon leurs inclinations, & leurs dispositions. Toutes les personnes qui prenoient soin des pauvres ne craignoient point de l'importuner, parce qu'elles étoient toutes bien venuës à lui demander; & lui de son côté ne se plaignoit jamais de leurs importunitez. Le Celerier lui dit un jour, qu'un certain pauvre ne manquoit pas de venir tous les jours: Il lui répondit: » Hé quoi, mon Frere, parce que » vous dinâtes hier, ne voulez-vous pas dîner encore » aujourd'hui ? Si l'on manquoit de vous en donner, » n'en demanderiez vous pas ? Je veux qu'on lui en

donne tous les jours. Une autre fois le Frere Convers qui avoit le soin des pauvres, ayant demandé ce qui restoit du Réfectoire, afin de leur en faire part, le Réfectorier representa au Pere, qu'il n'y avoit précisément que ce qui étoit necessaire pour la Communauté : Mais le Pere lui ordonna d'en donner; disant qu'il aimoit mieux que les Religieux manquassent que ces pauvres gens, qui n'auroient peut-être pas la même patience qu'eux, pour endurer la faim «.

Mais il ne faut pas s'étonner s'il étoit si liberal en-ers tous les pauvres; puisqu'il l'étoit même envers eux qui lui faisoient du mal. Etant encore dans le nonde, un de ses Receveurs lui vint dire franchement : Monsieur, je vous ai bien volé cinq à six mille li-vres ; mais n'étant pas en état de vous les rendre, je vous prie de me donner du tems «. L'Abbé de Rancé ii répondit : » Je n'aurois jamais cru cela de vous, vous me faites confusion : allez, je vous les donne, n'en parlons jamais «. Un autre lui ayant pris une omme fort considérable, s'enfuit ; mais il revint quel-ue tems après, & bien loin de le faire châtier, il embrassa, & lui donna, selon sa coûtume, toutes es marques de tendresse qu'il auroit pû donner au neilleur de ses amis, sans lui parler du tort qu'il lui voit fait. Il en usa de même à l'occasion d'un pauvre nalheureux, qui étoit un homme de néant, comme n parle dans le monde, & qui néanmoins inventoit ous les jours de nouvelles faussetez contre le saint homme, car ayant trouvé le moyen de le faire venir

hôtes & les traiter même au-dessus de la pauvreté Religieuse : c'est la remarque de l'un des Auteurs de la Vie du R. Pere : » Une des choses, dit-il, des plus édi-
» fiantes qu'on voye à la Trappe, c'est la Reception
» des Hôtes : la charité, l'humilité, la propreté, le
» soin, l'attention qu'on a pour tous leurs besoins ne
» sçauroient aller plus loin : on les nourrit, on les
» loge même pendant plusieurs jours, sans s'informer
» qui ils sont, ni d'où ils sont. Les personnes les plus
» inconnuës, ceux mêmes dont on pourroit se plain-
» dre, ou soit de la mauvaise mine, ou qu'un extérieur
» mal composé rendroient par tout ailleurs méprisa-
» bles, tout y est reçu avec la même considération &
» les mêmes égards qu'on auroit pour des amis, &
» pour des personnes de distinction. Il semble qu'on
» ait envie de rétablir dans cette sainte Maison, la pre-
» miere égalité que Dieu avoit mise entre les hommes,
» & que le péché en a bannie. Tout le monde y est
» servi avec le même empressement. Deux Religieux, &
» plusieurs Freres Convers ou Donnez, qui sont des-
» tinez au service des Hôtes, sont appliquez à tous
» leurs besoins, avec autant & plus de respect & de
» ponctualité, que s'ils étoient à leurs gages. A l'ex-
» ception des œufs, on ne sert aux Hôtes que les
» mêmes choses dont les Religieux ont coûtume de se
» nourrir ; mais elles sont en plus grande quantité,
» & beaucoup mieux apprêtées. Ce qu'il y a de plus ad-
» mirable, est que les Religieux, les Convers, &
» Donnez qui servent aussi à manger aux Hôtes,
» n'ont souvent que deux onces de pain à manger,
» pendant qu'ils font à des étrangers & des inconnus,
» tout l'accueil & toute la bonne chere que la pauvreté,
» & la simplicité de leur état leur peut permettre.
» Tous les services dont on vient de parler, se ren-
» dent avec une charité humble & modeste, avec au-
» tant de joye & d'empressement, que si Jesus-Christ
» se rendoit visible, & qu'ils eussent le bonheur de le
» servir. On lit durant le repas l'Imitation de Jesus-
» Christ : les Hôtes gardent eux-mêmes si exacte-

» ment le silence : que personne n'est tenté de le » rompre. Après le repas ceux qui restent dans la » Maison se retirent dans leurs chambres, où on leur » fournit des Livres de dévotion, à moins qu'ils ne » désirent aller ailleurs «.

Nous ajoûterons à cette Relation, que le R. Pere conduisoit les personnes de considération par toute la Maison, pour leur faire voir la regularité & la propreté qui s'y trouvoit, & particulierement dans les Cellules des Religieux; quoiqu'avec une grande simplicité. La discipline qu'il faisoit observer dans la reception des Hôtes, étoit admirable. On trouvoit premierement, à la porte du Monastere un Religieux, qui pour l'ordinaire étoit Prêtre; son office étoit de recevoir les Hôtes, les entretenir, les conduire par tout où ils désiroient aller : avec le Prêtre étoit un Frere Convers destiné à les servir, & à suppléer à tout ce que ce Religieux ne pouvoit faire lui-même; quelquefois outre ce Religieux & ce Convers, le R. Pere mettoit encore un autre Religieux, nommé l'Hôtelier, pour entretenir les Hôtes, & les mener dans la Maison; & en ce cas le Portier ne leur parloit point qu'en cas de necessité; & après avoir reçus & indiqué ceux à qui ils devoient parler, il se retiroit. Pour ce qui est des Freres Donnez, ou des Seculiers, le R. Pere n'en a gueres souffert à la porte. Le Religieux même qui faisoit la fonction de Portier, ne s'arrêtoit point à leur parler ailleurs que dans leurs chambres, encore à voix basse & à porte fermée, pour n'être point entendu au dehors : gardant en tout autre lieu un silence exact & rigoureux : & même dans la salle voûtée à peine y disoit-on un mot qu'à voix basse, de crainte d'être entendu dans la Cuisine, qui en est proche. Ce silence imprimoit dans l'esprit des Etrangers une si grande apprehension de le troubler, qu'au sortir de table ils s'abstenoient de parler jusqu'à ce qu'ils fussent dans leurs chambres, ou en quelque autre endroit où ils eussent la liberté de s'entrenir de ce qu'ils avoient vû, évitant même d'aller & de ve-

nir dans leur appartement, sans necessité, de crainte d'interrompre le silence de ces saints Solitaires.

Durant les Offices ils restoient dans la Chapelle des Hôtes, n'y ayant point encore alors de tribunes; & il falloit une permission expresse du R. Pere, pour les faire entrer dans l'Eglise. Pour les Domestiques & les Valets des Hôtes, jamais ils n'y entroient non plus que dans les appartemens du Monastere. Personne n'entroit au Chœur sans l'ordre du R. Pere, & les Prêtres qui désiroient d'y dire la Messe, la celebroient ordinairement à l'heure du travail ou durant la grande Messe: afin de ne point rencontrer les Religieux, qui avoient ordre d'éviter les Hôtes en toute occasion, ainsi qu'il est porté dans leur Reglement. Quant au Réfectoire, le R. Pere n'accordoit gueres qu'aux persones de considération d'y manger avec la Communauté, & on ne menoit jamais les Hôtes voir la Maison, dans aucun autre tems que celui des Offices: à moins que ce ne fût des Evêques, ou quelque personne de la premiere qualité qui demandoit à voir travailler les Religieux. Aucun des Hôtes n'entroit dans le jardin, s'il n'y étoit conduit par le R. Pere, ou par un Officier Religieux; les Freres Donnez même n'y entroient jamais (à moins que ce ne fût en passant, & pour quelque necessitez extraordinaire) ni au dedans de la Maison, que pour assister au Chapitre en certains jours, ou à la Lecture spirituelle de devant les Complies; mais ils se rangeoient du côté des Hôtes, & jamais du côté des Religieux. Le Chapitre fini ils sortoient de l'interieur, & le Portier les conduisoit à l'appartement des Hôtes, pour assister à Complies dans l'aîle de saint Pierre, où ils entroient par la grande porte de l'Eglise. C'étoit-là où ils assistoient à l'Office & à la grande Messe, ne leur étant pas permis de se tenir dans l'autre aîle de saint Bernard, & moins encore dans le Chœur des Freres Convers, sinon les jours de Procession & de Communion.

Il leur étoit expressément ordonné sous peine d'être mis dehors, de garder un silence exact, non-seule-

ment entr'eux ; mais encore avec les Domestiques & les autres Seculiers.

Le Religieux Portier montoit au Dortoir après Complies, en même-tems que les autres Religieux, & en sa place un Convers prenoit soin des Hôtes : à moins que ce ne fût un Evêque, ou quelque personne distinguée, le Convers les servoit & les conduisoit à leurs chambres dans un profond silence ; & leur ayant demandé si rien ne leur manquoit, il leur faisoit une inclination profonde & se retiroit.

S'il arrivoit des Hôtes durant l'Office, on ne faisoit point sortir le Religieux Portier du Chœur, ou l'Hôtelier, à moins que ce ne fût un Prélat, ou autre d'un rang distingué : mais le Frere Convers les recevoit, & les prioit d'attendre que l'Office fût achevé, on les conduisoit (s'ils le désiroient) dans la Chapelle des Hôtes pour assister à l'Office, ou à la grande Messe.

Le Celerier ne parloit point à ceux à qui il avoit affaire dans l'appartement des Hôtes ; mais il les conduisoit dans son cabinet, proche la premiere porte, où le Portier renvoyoit ceux qui le demandoient.

Jamais Ouvrage de pieté, jamais Prédication ne fût plus patetique, ni ne fît tant de conversions, que ce profond silence & ce bel ordre qui se gardoit dans la reception des Hôtes qui venoient à la Trappe, & l'on ne sçauroit exprimer combien cette belle discipline faisoit d'impression sur tous les cœurs ; car il ne sortoit presque personne de ce saint lieu, qui ne fût pénétré de componction, & résolu de changer de vie.

La Charité du saint Abbé s'étendoit generalement sur tous les hommes ; mais particulierement sur les personnes de qualité qui le venoient voir : l'experience lui avoit appris ; combien il est difficile pour l'ordinaire que la grace se fasse jour dans les cœurs environnez des pieges que le monde leur tend : C'est ce qu'il écrivoit un jour au Maréchal de Bellefonds en 1678.
» Il ne faut point douter, Monseigneur, (lui dit-il)
» que la main de Dieu ne vous soûtienne dans le

» lieux où la Providence vous engage, & comme vous
» n'êtes point attaché à la Cour par des sentimens
» d'ambition & de vanité, vous devez esperer qu'il
» ne vous refusera pas dans les orages du monde, la
» même protection qu'il accorde dans le calme de la
» solitude. Cependant s'il n'est pas impossible de chan-
» ter les Cantiques du Seigneur, dans une terre étran-
» gere, il faut croire, & l'on a besoin de se le dire
» souvent, qu'il est difficile de garder fidelement ses
» voyes, lorsque l'on est environné d'affaires, de plai-
» sirs, de soins, d'occasions & d'exemples qui nous
» en proposent incessamment de toutes contraires. Dieu
» n'a pas commandé à tous les hommes de quitter le
» monde, il est de sa misericorde, de sa grandeur &
» de sa gloire, d'avoir dans toutes sortes de lieux &
» d'états des personnes qui le servent & qui soient se-
» lon son cœur; mais il n'y en a point à qui il n'ait
» défendu d'aimer le monde & tout ce qui lui ap-
» partient. C'est une obligation de laquelle il ne dis-
» pense personne : c'est un précepte general, & rien
» ne marque mieux la difficulté de l'accomplir, que
» la rareté de ceux qui l'observent. Enfin, Monsei-
» gneur, tout homme qui veut être à Jesus-Christ &
» demeurer en lui selon l'expression de l'Apôtre; c'est-
» à-dire, vivre de son Esprit, & lui être uni par les
» liens de la charité & de la grace, il faut de necessi-
» té qu'il marche comme Jesus-Christ a marché lui-
» même : *Qui dicit se in ipso manere, & ita ambulare*
» *debet sicut ille ambulavit.* Qu'il vive comme il a vêcu
» sur la terre, qu'il pense & qu'il opere comme lui; &
» qu'en un mot, il épouse toutes ses affections & tou-
» tes ses haines, & qu'il fasse en toutes occasions, ce
» qu'il estime que Jesus-Christ feroit s'il étoit en sa
» place. Car c'est se tromper que de s'imaginer que
» la vie d'un véritable disciple soit autre que celle du
» Maître : & ce seroit inutilement que nous préten-
» drions être semblable à Jesus-Christ dans l'éterni-
» té (ce qui est l'attente & l'ambition de tous les
» Chrétiens) si nous ne travaillions dans le tems à

» rendre notre conduite semblable à la sienne.

» C'est une verité qui paroît dure à ceux qui ai-
» ment le monde, & qui ont fait pacte avec lui; mais
» qui n'est pas moins constante, puisque c'est la veri-
» té même qui nous l'a enseignée : Mais au lieu de
» faire sur nous de tristes impressions, & d'abattre nos
» esperances, il faut au contraire qu'elle anime notre
» foi, qu'elle excite notre zele, notre vigilance, &
» notre pieté : car celui qui nous a imposé cette obli-
» gation; nous donne des moyens & des facilitez de
» l'accomplir.

» Dieu donne aux hommes le pouvoir d'executer ce
» qu'il commande, & il se laisse trouver à ceux qui le
» cherchent avec des intentions pures & sinceres.

» Je suis assuré, Monseigneur, que les pays, où
» vous êtes, ne sont pas si destituez de gens, que vous
» n'en rencontriez qui pensent comme moi, & qui font
» davantage, car ils vivent comme il pensent.

» Je m'attends bien que le nombre en sera petit, &
» si cela n'étoit pas, Jesus-Christ ne nous auroit pas
» dit que le chemin de la vie est étroit, & que la por-
» te en est si petite, que même de ceux qui la cher-
» chent il y en a peu qui l'a trouvent.

» Tout cela montre, Monseigneur, les necessitez
» qu'il y a de veiller sans cesse sur toutes ses voyes,
» & d'avoir devant les yeux autant qu'il est possible,
» celui qui doit être la regle & l'ame de toutes nos
» actions : c'est à quoi vous n'avez pas de peine à
» vous rendre fidele, Dieu vous ayant fait sentir dans
» votre retraite, que le monde n'a rien que de dé-
» sagréable pour ceux qui sont à Jesus-Christ; & que
» rien n'est comparable au plaisir qu'il y a de le servir
» & de lui plaire. Il n'y a pas de momens à perdre, &
» quoiqu'il faille mourir dans tous les tems, c'est
» particulierement lorsqu'il en reste peu, que l'on est
» prêt à en aller rendre compte, & qu'on est autant
» convaincu que je le suis, qu'il faut se repentir de
» tous ceux qui n'auront servi ni pour la gloire de
» Jesus-Christ, ni pour notre propre sanctification. «

C'est par de tels & semblables discours que le saint bé travailloit si efficacement avec le secours de la ce au salut de tant de personnes de distinction & mérite qui le venoient voir en foule dans sa solide, comme un autre Jean-Baptiste dans le desert; & s'ils recevoient de la bouche de ce grand homme les incipes de la vie dans les retraites, que la plûpart venoient faire à la Trappe, afin de profiter de ses instructions, & d'être animez par l'exemple, & la ferveur de ces bons Religieux, entre lesquels il y en avoit un si grand nombre qui avoient paru avec éclat dans le monde, par leurs emplois, leurs charges & eur rang, qu'on auroit peine à le croire.

CHAPITRE XII.

Sa vigilance & sa solicitude pour le salut de ses Freres.

Le saint Esprit donne à tous les Superieurs dans les Proverbes un commandement bien important; quand il dit (Prov. 27.) Remarquez avec soin l'état de vos brebis, & considerez de près vos troupeaux; car la puissance que vous avez ne durera pas toujours; mais la couronne que vous en recevrez, sera solide dans tous les siécles. C'est ce que l'Abbé de Rancé avoit sans cesse devant les yeux: car si son cœur brûloit de zele pour le salut de toutes sortes de personnes, des pauvres comme des riches; des enfans comme des vieillards, des étrangers comme de ses domestiques: c'étoit particulierement pour gagner les ames, qu'il faisoit de si grandes aumônes; qu'il exerçoit si charitablement l'hospitalité, qu'il travailloit jour & nuit à écrire des Lettres, composer des Ouvrages; & il se croyoit bien plus étroitement obligé de veiller sur tant de bons Religieux, que la divine Providence comettoit à ses soins. Il étoit sans cesse occupé de leur sanctification, dans la crainte qu'il avoit que dans un si

grand nombre, il ne s'en trouvât quelqu'un qui ne fût pas en l'état où il croyoit que tous doivent être pour recevoir de Dieu la misericorde éternelle, qu'il leur souhaitoit.

» Mon application, mes Freres (leur disoit-il un » jour en Chapitre) est de considerer si vous pratiquez » autant que vous le devez, ces douze dégrez d'humili» té qui sont contenus dans notre Regle; car je sçai » certainement que sans cela vous ne pouvez vous » sauver facilement, & lorsque je vois que quelqu'un » de vous fait quelque chose qui n'y a pas de rapport; » je tremble pour lui, je connois par la parole, » par les gestes, par les actions d'un Religieux » quelles sont ses dispositions interieures; & si j'y en » apperçois qui ne soient pas conformes à ces marques » d'humilité, je ne cesse point en particulier & en pu» blic de l'avertir de son devoir, étant persuadé qu'il » faut qu'il change s'il prétend joüir de Jesus-Christ, » qui ne recevra dans son Royaume que les ames hum» bles. Il leur disoit une autrefois que sa plus grande & » continuelle occupation étoit de considerer si chacun » d'eux en particulier se sauvoit; ce qu'il voyoit en » considerant s'il marchoient selon les sentimens des » Saints, & non pas selon les pensées des hommes«.

C'étoit cette Poulle mystique dont parle le Fils de Dieu, qui non-seulement rassemble ses Poussins sous ses aîles; mais qui en prend un soin si grand, si continuel & si particulier, qu'on la reconnoît, dit saint Augustin, entre tous les oiseaux, lorsqu'elle a des petits. Car tantôt il disoit à ceux à qui il avoit confié une partie de son gouvernement; celui-ci va bien: Tantôt il proferoit ces paroles dans une grande inquiétude: » Je crains extrêmement pour celui-là; parce qu'il » ne me paroît pas qu'il suive les maximes que les » Saints nous ont laissées, ni qu'il profite des grands » exemples qu'il voit ici«. Tantôt il prévenoit les tentations dont ils pouvoient être attaqués, & donnoit des armes spirituelles pour s'en défendre: Tantôt il instruisoit en particulier, & tantôt en public: Tantôt il

envoyoit querir ceux-là, pour s'informer de leurs dispositions interieures; tantôt il reprenoit ceux-ci des défauts dans lesquels il remarquoit qu'ils se laissoient aller. En un mot, c'étoit la Sentinelle posée sur les murs de Jerusalem, qui ne dort jamais, & qui ne cesse de loüer le nom du Seigneur, par sa vigilance, regardant de tous côtez, s'il ne découvrira point d'ennemi.

Il faisoit sur tout paroître cette grande application envers ses Religieux, dans le tems de leurs maladies & dans les derniers momens de leur vie. C'étoit pour cela qu'il observoit une stabilité si constante dans son Monastere, qu'il ne croyoit pas que des Superieurs pussent quitter leurs Cloîtres, non plus qu'un Berger son troupeau, sans des necessitez pressantes & indispensables, de crainte que pendant leur absence le loup ne ravisse quelqu'une de leurs brebis: » Parce qu'ils » ont promis dans leur Profession de garder la stabilité » de leurs Monasteres, disoit-il, avec les mêmes obliga- » tions de l'observer que leurs Freres: ils doivent donc » leur ressembler, & n'avoir rien qui les distingue, si ce » n'est ce qui est attaché à leur charge, & à leur au- » torité. Ils leurs doivent l'exemple, particulierement » dans les choses qui étant les plus pénibles & les » plus laborieuses, sont sujettes à de plus grandes ten- » tations: comme ils sont plus exposez à la dissipation » que leur Freres; par consequent ils ont encore plus » besoin qu'eux de reparer dans le repos de la soli- » tude les pertes qui leur arrivent dans leurs emplois. » Ils doivent communiquer à leurs Freres l'Esprit de » Jesus-Christ, ses sentimens & ses maximes: Or c'est » dans la retraite qu'il faut qu'ils l'invoquent, qu'ils » l'écoutent, & qu'ils s'en remplissent, comme il n'y » a rien en quoi la nature sente de plus grands & de » plus rudes combats qu'à supporter le poids de la so- » litude, comme le remarque le Bienheureux Hu- » gues General des Chartreux: *Nihil laboriosiùs exer- » citiis disciplinæ Regularis arbitramur quam silentium » solitudinis & quietem*; Il n'y a donc point d'occa-

» ſion dans laquelle un ſolitaire ait plus de beſoin que la
» main de ſon Superieur le ſoûtienne : Cependant il lui
» eſt entierement inutile lorſqu'il ne vit pas lui-même
» dans la retraite ; parce que ſon exemple le tente &
» l'affoiblit ; & ſa parole, au lieu de lui être de quel-
» que ſecours, perd toute ſa force par ſa conduite.
» Ainſi tout conſideré, la ſolitude eſt encore plus
» pour ceux qui gouvernent, que pour ceux qui leur
» ſont ſoumis. Les Superieurs ſe flattent donc fauſſe-
» ment d'une exemption, que Dieu ne leur a point
» donnée, puiſqu'ils ont une double obligation de
» demeurer dans leurs Mônaſteres : car ils y doivent
» leur ſtabilité, comme Religieux, & leur réſidence
» en qualité de Paſteurs. L'Abbé ſur tout doit ſe ſou-
» venir qu'il doit abandonner toutes choſes pour s'ap-
» pliquer avec tout le ſoin poſſible par lui-même, &
» non par le miniſtere des autres, à la conduite des
» ames que Dieu lui a commiſes, en veillant inceſſam-
» ment ſur cette Bergerie ſacrée, & prenant garde à
» ne s'en pas détourner par d'autres occupations : il
» faut qu'il ſoit toujours prêt d'écouter ſes Freres dans
» tous leurs beſoins ; qu'il ne ſorte jamais de la Maiſon,
» ſous prétexte de vaquer aux affaires, de rendre vi-
» ſite aux amis ou aux voiſins ; mais au contraire
» il doit être tellement perſuadé qu'il doit à ſa Com-
» munauté, ſon tems, ſon travail, ſa vie, ſa perſon-
» ne toute entiere, qu'il lui ravit injuſtement tout ce
» qu'il empoye ailleurs, à moins (comme on a dit)
» qu'il n'y ſoit obligé par des neceſſitez légitimes «
telles que ſont, au ſentiment de M. de Rancé, la
neceſſité de ſe trouver aux Chapitres Generaux, ou au-
tres Aſſemblées de leur Ordre, de faire les Viſites Re-
gulieres : » Et il arrive ſouvent continuë-t'il, que
» les Freres, que l'abſence de l'Abbé prive des ſe-
» cours dont ils auroient beſoin, s'adreſſent à d'autres
» dans leurs neceſſitez, & cherchent dans une main
» étrangere le pain qu'ils ne reçoivent pas de leur
» propre Paſteur, au grand dommage du Paſteur &
» des Oüailles. L'un s'accoûtumant à ſe décharger de

les ames, comme d'un fardeau péni-
tres se retirant avec plaisir de leur di-
le Regime du Pasteur qui est princi-
tué pour diriger les ames & connoî-
en elles de plus secret & de plus ca-
: à une inspection purement exterieure
: mais sur tout que l'Abbé ne quitte
onastere, sous prétexte d'engagement
: qu'il se persuade que rien n'est plus
Superieur qui doit se séparer de tout,
:r uniquement à sa charge, qu'il se
andonne tout entier à ses Freres; en
uisse dire, qu'il vit beaucoup plus pour
: lui«. C'est ainsi que parle ce di-
ur dans sa Vie Monastique & ail-

ignoit si judicieusement aux autres, il
:s-exactement. Il n'est jamais sorti de
pour des necessitez indispensables; &
s affaires temporelles ne la lui ont fait
lloit pas même voir les Fermes de l'Ab-
lorsqu'il en vendit une à son Evêque la
ju'il vint en son Diocese; mais ayant
Bienheureux Jean de la Croix, qu'il
ses Livres de la Vie Monastique, Tom.
la troisiéme Edition; il a dit depuis
oit jamais transporté, s'il y eût fait la
on. Depuis qu'il eut pris la conduite
:s Clairets, il ne sortit que trois fois
te Maison, & une quatriéme pour en
'Abbesse; dans les autres necessitez qui
faisoit ce qu'il pouvoit par ses Lettres,
:lerier ou par quelques autres person-
il l'abandonnoit à Dieu. Il resista mê-
: Evêque, qui le pressoit de sortir de
our sa guérison, & il aima mieux per-
le ses meilleurs sujets, que la mort
tems en tems, que de leur permettre
r, croyant en conscience ne le pouvoir

» plus ardent que l'envie de mourir, nos Freres désirent avec tant de passion de plaire à Dieu; que je » commence à croire qu'il exaucera leurs prieres, & » que dans peu de tems, ils se verront dans cette li- » berté parfaite, ou plutôt dans cette bienheureuse » perfection, où ils ne pourront plus l'offenser, & ils » trouvent tant de consolation dans l'esperance » d'une autre vie, que la fin de celle-ci leur semble » toujours trop éloignée «.

Dès qu'il sçavoit que quelqu'un d'eux étoit malade, il l'alloit voir jusqu'à trois fois le jour, afin de le consoler, le fortifier & lui faire faire un saint usage de l'état où il se trouvoit. Il alloit lui-même à la cuisine pour voir si l'on executoit les ordres qu'il y avoit donnez; regardant les infirmitez de ses Freres comme les siennes propres; les secourant de ses propres mains dans les maladies les plus dégoutantes, & quelquefois même aux dépens de sa santé, & de sa vie. Il ordonnoit aux Infirmiers de le venir avertir à quelque heure que ce fût, au cas qu'il arrivât quelque chose extraordinaire; & lorsque quelqu'un étoit à l'extrémité, l'on peut dire qu'il ne dormoit qu'avec inquiétude: on l'a vû centfois quoiqu'accablé de rhumatismes, passer la meilleure partie du jour & de la nuit à genoux auprès des mourans, étendus sur la paille essuyer la sueur de leurs visages; leur essuyant avec un mouchoir les flegmes de la bouche; s'en approcher pour entendre ce qu'ils disoient, sans craindre le mal qui pouvoit lui en arriver: ce qui donnoit à ces malades tant de consolation, que toutes les fois qu'il entroit dans l'Infirmerie il sembloit que les malades oublioient leurs foiblesses & leurs langueurs, pour aller le cœur plein de joye au-devant de lui, comme de petits Enfans au devant de leur Pere, qui d'un air plein d'amour & de bonté s'informoit de chacun d'eux comment il se portoit, de quoi il avoit besoin; jusques-là qu'on en voyoit qui pour l'avoir vû, étoient aussi contens que s'ils eussent été guéris. Rien ne pouvoit le retenir quand il s'agissoit de les assister: Un jour qu'il com-

ment admirable. Se voyant chargé de leurs ames, il s'appliqua d'abord à connoître le fonds des cœurs, les bonnes & mauvaises dispositions, & il s'acquit ces connoissances par les communications fréquentes que tous ses Religieux avoient avec lui, dans lesquelles ils lui decouvroient les secrets les plus cachez de leur conscience; Ensuite il regloit sur ses lumieres la conduite qu'il devoit tenir sur chacun d'eux, les faisant marcher à grands pas dans les sentiers étroits de la vertu, en corrompant à chaque moment leurs propres volontez, les reprenant des moindres fautes, & examinant jusqu'où alloit le détachement d'eux-mêmes, afin de les y confirmer de plus en plus. Il leur permettoit sans peine la privation de plusieurs choses, dont il croyoit qu'ils pouvoient se passer absolument (pour seconder en eux l'esprit de pénitence qui les animoit) Il les éprouvoit par grand nombre de mortifications du corps & de l'esprit, il leur refusoit les choses où ils paroissoient avoir quelque attachement, & leur ordonnoit celles où ils avoient plus de répugnance, & par cette voye si prudente, il les élevoit à une mort si generale de leurs propres inclinations, qu'ils ne paroissoient plus avoir de volonté; ensorte que leurs cœurs n'étant plus attachés qu'à Dieu, ils ne respiroient plus que la sainte Eternité : Car il sçavoit parfaitement bien, que l'on n'avance dans la sainteté, qu'à proportion qu'on se mortifie & que l'on combat ses désirs.

Pour ce qui regardoit les foibles & les infirmes, il leur proportionnoit les mortifications & les épreuves, usant envers eux d'autant d'indulgenec & de bonté, qu'une bonne Mere à l'égard de ses Enfans. Il les ménagoit dans le Chapitre, il leur accordoit mille choses qu'il refusoit à ceux qui étoient plus robustes. Si en les réprenant il croyoit les avoir troublez, il les envoyoit querir le jour même, afin de dissiper par les marques qu'il leur donnoit de sa tendresse, tout ce qui avoit pû leur causer quelque abbatement, considérant qu'il avoit à conduire des Solitaires, qui ré-

gulierement ne devoient parler qu'à lui seul de leurs dispositions interieures, & qu'un Religieux mécontent est exposé à mille tentations ; dont la moindre en vingt-quatre heures peut faire d'étranges progrès, & mille ravages dans son ame.

Cependant il prenoit toutes les mesures possibles pour les retirer de leurs assoupissemens indignes de la sainteté de leur profession, & par de légeres mortifications, il les accoûtumoit peu à peu à en supporter de plus grandes, & à s'élever par l'exemple de leurs Freres, qui portoient avec tant de courage le poids des humiliations à des choses plus parfaites, & n'accordoit aucune exemption qui pût diminuer ou affoiblir la regularité generale de la Communauté : Ainsi toutes les indulgences dont il usoit à l'égard des foibles, se bornoient à eux-mêmes, & au mileu d'un grand nombre d'infirmes qu'il avoit à ménager avec soin ; il maintenoit toujours l'esprit de pénitence, les reglemens & les pratiques ordinaires, & s'il relâchoit quelquefois de l'austerité de la Communauté, en faveur des infirmes : ce n'étoit que pour les resserer plus étroitement dans la suite, en leur inspirant une ferveur toute nouvelle. S'il accordoit sans peine des dispenses & des soulagemens à ceux de qui les infirmitez étoient manifestes : ce n'étoit qu'après y avoir serieusement pensé, particulierement envers ceux qui en avoient de secretes ; desorte qu'il arrivoit souvent que ses infirmitez vrayes ou fausses s'évanoüissoient ; & si elles perseveroient, il y avoit de grands égards.

Et tout cela, il pratiquoit à la lettre les avis qu'il

» avec toute l'exactitude possible ; mais pour les voyes » indirectes un Superieur ne doit jamais s'en servir ; » quand il aura pour ses Freres toute la charité que » Dieu lui commande d'avoir, & qu'il fera ce que sa » Regle, & l'exemple des Saints désirent de lui, Dieu » benira sa sollicitude ; & ne manquera pas de mettre » en leur cœur toutes les dispositions de reconnois» sance, de charité & de respect, qui peuvent être utiles » & convenables aux uns & aux autres. C'est le moyen » d'en épurer les sentimens, & d'empêcher qu'il s'y » en forme aucun qui ne soit digne de la sainteté de » leur état. Il n'y a rien de plus ordinaire, que de » voir naître dans les Cloîtres, sous prétexte de pieté » & de direction, des amitiez mal reglées, & des at» tachemens qui ne manquent jamais par leurs suites de » ruiner le bien des Communautez, & de scandaliser » le Public.

» Il est certain (écrit-il à une Abbesse) que la cha» rité & la douceur doivent se trouver dans toute la » conduite d'un Superieur ; mais je ne pense pas qu'on » doive ôter toute severité & toute vivacité dans la » direction ; car si cela étoit il n'y auroit dans une » Communauté Religieuse ni fermeté, ni vigueur, » ni discipline exacte : Tout y marcheroit par des che» mins relâchez, par des voyes molles & languissan» tes, on n'y verroit rien moins que le bon exemple, & » l'édification qui y doivent être. La severité en est » comme le sel, pourvû qu'elle ait la modération qui » lui est necessaire, & qu'elle soit accompagnée de » prudence ; il ne faut point douter qu'on n'en retire » des fruits & des utilitez considérables.

» Saint Bernard n'a point eu d'autres sentimens » que celui-là ; ce sont les maximes & les régles qu'il » nous a données. J'ajoute encore à cela, qu'il faut » qu'un Superieur trouve le secret de faire aimer la » séverité, qu'il la fasse désirer, & qu'il persuade » à ceux à l'égard desquels il est sévere, que c'est la » charité toute seule qui le rend tel, & qu'il agit en » cela non dans son inclination particuliere, mais

par la voye des croix, des afflictions, ‹
frances, & des persécutions de toutes n
comme nous l'avons vû dans l'Histoire de
il est à propos de montrer maintenant qu
sous la main de Dieu dans le silence, dans l'I
& dans une entiere soumission à ses ordres.

Nous avons vû avec quelle patience M. ‹
a souffert pendant tant d'années les infirm
porelles par lesquelles le Ciel l'a voulu épure
l'or dans le creuset ; afin de le rendre une H
de bonne odeur en sa présence. Il s'est aussi ı
même son propre persecuteur, en faisant à
sacrifice de sa vie par le martyre d'une pénit
tinuelle, par une infinité d'austerités sous
son corps s'est enfin trouvé entierement
Mais où sa patience a le plûs éclaté, ç'a
les persecutions continuelles que le monde lui
dès le moment qu'il l'a eu quitté, pour s
à son Dieu sans reserve. Quant aux pe
qu'il a soûtenuës, tant de la part du monde
la part de ses Religieux, avant qu'ils fussent en
ses sentimens, il les a endurées avec une patienc
de jetter de l'étonnement dans tous les cœurs

» mes iniquités sont infinies, ils ne douteroient nul-
» lement que les injustices apparentes qui me viennent
» du côté du monde, ne fussent des châtimens secrets
& véritables de la part de Dieu, & ne considerassent
» en cela les hommes comme les ministres de ses or-
» dres, & les exécuteurs de sa vengeance. C'est la
» disposition dans laquelle je suis, & que je dois re-
» garder dans les extrémités de ma vie comme un puis-
» sant motif pour obtenir que Dieu me juge dans sa
» bonté & dans sa clemence, le suppliant par son in-
» finie misericorde, d'accorder la paix à ceux qui nous
» l'ont refusée.

Nous avons vû dans les Chapitres précédens, combien sa charité étoit grande envers le formidable nombre de ses ennemis, qui ne cessoient de le persecuter, sans qu'il se soit jamais mis en état d'y répondre autrement que par des bénédictions ; & si quelquefois il a mis la main à la plume, ce n'a été que pour défendre plutôt l'interêt de l'Eglise, & de ses chers freres, que les siens propres, lorsqu'on l'accusoit de nourrir dans son Monastere des Erreurs dont il prouve parfaitement le contraire dans la Lettre qui suit, écrite à M. le Maréchal de Bellefond, duquel il étoit tres-estimé.

» Monseigneur, je ne puis m'empêcher de vous
» ouvrir mon cœur touchant les suppositions qu'on
» ne se lasse point de répandre à mon occasion, &
» ausquelles par la grace de Dieu je n'ai jamais donné
» aucun fondement légitime par ma conduite. Ce n'est
» pas pour vous prévenir en ma faveur que je vous en
» parle ; parce que je sçai que vous ne doutez pas de
» la pureté de mes sentimens, & que vous me rendez
» par tout une entiere justice : mais afin que vous
» puissiez dans les occasions, (si vous le jugez à
» propos, me donner cette marque de votre bonté)
» de dire précisément ce que j'ai toujours été, & ce
» que je suis encore sur les matieres du tems.

» Je vous dirai donc, Monseigneur, que depuis
» que je ne suis plus du monde, je n'ai jamais été d'au-

aucun Parti que de celui de Jesus-Christ & de son Eglise; car je confesse qu'auparavant je n'étois que trop dans celui de ses Ennemis, je veux dire le monde, la chair & le Demon. J'en ai vû avec douleurs les contestations, & je n'y ai point pris d'autre part que celle que peut avoir un homme qui s'en afflige devant Dieu, & qui gémit aux pieds de ses Autels, en considerant les entrailles de sa mere déchirées par ses propres enfans : J'ai toujours cru que je devois me soûmettre à ceux que Dieu m'avoit donné pour Superieurs & pour Peres, j'entends le Pape & mon Evêque. J'ai fait ce qu'ils ont désiré de moi. J'ai signé simplement le Formulaire concernant les cinq Propositions de Jansenius sans restriction & sans reserve; j'ai gardé tant de mesures sur tous ces differens, que non seulement je me suis abstenu d'en parler, mais j'ai même empêché que les Relations ne soient venuës jusqu'à ma connoissance, & que l'on y ait jamais ouvert la bouche, ni sur les questions, ni sur les personnes entre lesquelles elles s'étoient excitées. Plus j'ai vû que les esprits s'engageoient dans les disputes, & que la chaleur augmentoit entre les deux Partis, plus je me suis tenu à l'écart, de crainte d'entrer en des questions contraires à ma profession, ou qui fussent capables de troubler le repos de ma solitude : en demeurant cependant dans une résolution ferme & constante, d'embrasser les décisions de l'Eglise. Et en effet, où

» sur ma personne, & sur tous ceux desquels il lui a
» plu me confier la charge & la direction, en per-
» severant dans la priere, dans le silence, dans l'hu-
» milité, & plusieurs autres dispositions semblables,
» & qu'à moins d'un ordre de Dieu tout évident; je ne
» devois pas sortir d'une situation si propre à mon
» état.

» Cependant si quelqu'un vouloit sçavoir en cela
» quels sont mes sentimens, je n'en ai jamais eu de
» particuliers; j'ai toujours suivis l'opinion de saint
» Thomas«. Il déclare ensuite fort au long; que pour
la Morale, il suit le plus fidelement qu'il lui est
possible, celle de l'Evangile & des Saints.

» Voilà, Monseigneur, une déclaration de mes pensées
» & de ma conduite. Je prie Dieu que les hommes en
» soient contens: car je serois fâché d'être un sujet de
» chute & de scandale à personne. Mais si je ne suis
» pas assez heureux pour que cela arrive selon mes
» pensées, Dieu qui me défend de chercher à plaire
» aux hommes, & qui m'apprend qu'un Chrétien ne
» doit point avoir de consolation, que dans le témoi-
» gnage de sa conscience, conservera la pureté de la
» mienne; & j'espere qu'il ne permettra pas qu'il se
» se passe rien en moi à l'égard de ceux qui me trai-
» tent avec si peu d'équité, qui mérite qu'il m'en
» prive, & qu'il m'abandonne au trouble & à la
» confusion.

» La plus grande de mes peines, c'est de voir
» que des Chrétiens s'engagent sans y faire atten-
» tion, dans une perte toute certaine, lorsqu'ils
» essayent sans scrupule de rendre suspecte la Foi
» d'un homme tres-Catholique, de décrier sa personne,
» lui attribuant des maximes & des opinions qu'il n'a
» jamais eües. Il n'y a rien de plus étrange que de
» voir ceux qui ne voudroient pas toucher aux mœurs
» de leur prochain dans les choses les plus legeres,
» ne faire aucune difficulté d'attaquer sa Foi, & de
» dire que sa croyance n'est pas saine; cependant il
» faut qu'ils sçachent que leur zele & leurs intentions

» telles qu'elles soient, ne les justifieront pas, lorsque
» Dieu mettra les fausses justices dans leur véritable
» jour, & qu'il punira les médisans & les calomnia-
» teurs avec autant de sévérité que les blasphemateurs,
» les homicides & les adulteres. Il est constant, Mon-
» seigneur, qu'on ne peut croire avec conscience,
» ni publier du mal d'une personne, qu'on ne con-
» noisse avec certitude qu'elle en est coupable, &
» qu'il n'y ait obligation de le déclarer; & je voudrois
» bien demander à ceux qui se donnent si facilement
» le droit & la liberté de décider sur la Doctrine d'un
» homme caché, parfaitement soumis, & qui ne se
» mêle de rien, & qui n'a jamais ni dit, ni écrit une
» parole qui puisse recevoir une explication fâcheuse:
» & quelle nécessité les engage, & quelles certitudes
» ils pensent avoir de ses maximes & de sa conduite,
» ne l'ayant jamais vû, ni entendu, & ne sçachant
» rien que ce qu'ils en ont appris par des relations
» vagues & incertaines: comment ils accommodent
» cela avec le Précepte de Jesus-Christ qui leur défend
» si absolument de juger, sous des peines si rigoureu-
» ses? Prétendent-ils qu'après avoir excité des soupçons
» injustes & diffamatoires contre une personne inno-
» cente, ils en seront quittes pour dire qu'ils ont été
» mal informés & qu'ils n'y pensoient pas, & que
» Dieu les dispense de réparer par des satisfactions
» publiques le tort & l'injure qu'ils lui ont fait?

» Je prie Dieu, Monseigneur, qu'il vous comble
» de bénédictions & de prospérités; je n'aurois garde
» de vous souhaiter celle du monde, si je n'étois plein
» d'esperance que vous êtes en état d'en faire un saint
» usage, & qu'elles vous serviront à devenir encore
» meilleur que vous n'êtes. Je suis avec un respect &
» une fidélité qu'on ne peut égaler, Monseigneur,

Votre tres-humble & tres-obéissant Serviteur,

F. Armand Jean, Abbé de la Trappe.

Voilà les occasions où M. de Rancé a cru ne devoir pas se taire, pour faire connoître son innocence à tout le monde.

Le second chef sur lequel il a infiniment exercé sa patience & sa douceur, est le support du prochain, & principalement les défauts & les imperfections de quelques-uns de ses Confreres ; car il n'y avoit rien qu'il ne fît pour leur inspirer les sentimens qu'ils devoient avoir ; & quand il voyoit qu'il ne gagnoit rien par la douceur & la sévérité, il avoir recours à Notre Seigneur : & son humilité le portoit même jusqu'à se jetter quelquefois à genoux aux pieds des plus indociles, afin de les fléchir.

Voici ce qu'en a laissé par écrit un de ses Religieux. » On ne peut porter plus loin la charité & la pa- » tience que le R. P. Abbé a exercé envers un de ses » Religieux, qui peu de tems après sa Profession, se » trouva attaqué de tentations si violentes, qu'il eut sans » doute succombé, s'il se fût rencontré entre les mains » d'un Medecin moins sage & moins habile ; mais l'hom- » me de Dieu ne se rebuta point. Il traita ce malade » avec toute la douceur possible, & n'épargna rien » pour lui rendre le calme & la paix : & comme il » arrive quelquefois que des malades s'emportent » contre leur Medecin, ce Religieux dans l'agitation » de son mal, s'emportoit avec insolence contre le » saint Abbé, l'accusant d'être la cause de ses infir- » mitez, & lui reprochoit qu'il n'étoit ni honnête » homme, ni sincere dans ses paroles. Le Pere ju- » geant que ce qu'il diroit à ce Religieux ne serviroit » qu'à l'aigrir, dans le moment il se contenta de » baisser doucement la tête, attendant une occasion » plus propre à faire son possible pour le faire revenir » à soi, comme il arriva dans la suite «.

Un autre pressé d'une incommodité considérable, & croyant ne pouvoir en être soulagé que par le Serviteur de Dieu, vint le trouver pour lui dire l'état où il se trouvoit. Le Pere lui fit donner quelque chose pour le soulager. Deux Religieux en étant informés, s'adresserent le lendemain à M. de Rancé, & durant plus d'une heure ne cesserent de lui reprocher la liberté qu'il s'étoit donnée (n'étant plus Abbé)

(car il s'étoit demis de son Abbaye) d'avoir procuré quelque soulagement à ce Confrere. Le Pere écouta la dureté de leurs reproches avec une paix & une tranquilité étonnante, & ne leur répondit autre chose, sinon, » je ne le ferai plus mes Freres; je n'y retomberai » pas davantage «.

Dans le tems que le R. Pere étoit à Rome pour les affaires de la Réforme, le Prieur de la Trappe reçut à Profession un jeune homme qui promettoit beaucoup, âgé seulement de 18 ans; l'esprit en étoit vif; il avoit beaucoup d'ouvertures pour les Belles Lettres; mais étant reçu, on connut bientôt son humeur fâcheuse & son mauvais esprit, étant soupçonneux, inquiet, difficile à conduire & orgueilleux. Le R. P. après son retour de Rome, ne l'eut pas vû quinze jours, qu'il reconnut ce jeune homme tel qu'il étoit: Et ce qu'il y a de plus étonnant, c'est que le P. Abbé devint l'objet principal de ses mauvaises humeurs, de sorte que la vie de ce Religieux étoit toute composée d'ennuis, de tristesse, d'emportemens & de murmure contre ses Freres, & surtout contre son Superieur qu'il ne pouvoit souffrir. Il lui imputoit tout ce qu'il trouvoit de fâcheux dans son chemin, & ne cherchoit qu'à le chagriner. Le R. Pere au contraire dissimuloit toutes les peines que ce jeune homme lui causoit, sans qu'elles fussent connuës que de lui seul. Il essayoit par toutes sortes de moyens de calmer les mouvemens impetueux de son esprit & de son cœur. A force de bonnes raisons, il lui persuadoit quelquefois qu'il ne devoit point pour des chimeres se priver de cette paix sainte, sans laquelle il n'auroit jamais de consolation dans son état; & alors il témoignoit au R. Pere qu'il avoit pour lui toute sorte de vénération & de confiance: mais son humeur venant à s'irriter à la moindre occasion, il revenoit trouver le Pere, tantôt tout échauffé, tantôt tout morne & mélancolique, & vomissoit en sa présence toute l'aigreur dont il étoit rempli. Le Saint homme qui le confessoit comme tous les autres, lui donnoit quelquefois un Confesseur particulier: Mais à peine

étoit il confessé deux ou trois fois, qu'il retournoit
n Abbé, lui disant que son cœur n'étoit point
repos, & qu'il n'avoit de confiance qu'en lui.
R. Pere Abbé ne manquoit pas de le recevoir avec
ant de douceur & de charité qu'auparavant, s'ap-
quant à calmer ses inquiétudes.

Comme il aimoit la lecture, il demandoit souvent
Pere des Livres qui ne lui convenoient pas; mais
Pere ne jugeant pas à propos de les lui accorder,
arce qu'il demandoit à les lire plutôt par curiosité
ue par dévotion, sa bile s'échauffoit de telle ma-
iere, qu'il lui disoit mille duretés indignes d'un
homme de sa profession. Le Pere qui le connoissoit in-
capable de soutenir des remontrances severes qui l'au-
roient porté à de plus grandes extrémitez, le ramenoit
doucement, & ne le quittoit point, qu'il n'eut entie-
rement calmé l'orage. Il vint une fois témoigne à son
Superieur, que cette envie insatiable de lire toutes
sortes de Livres curieux étoit entierement éteinte en
lui, & qu'il venoit pour preuve de cela, lui remettre
tous ses Livres entre les mains. Le Pere voulant voir
s'il lui parloit sincerement, le prit au mot, lui té-
moignant qu'il étoit bien aise de le voir en cette dis-
position. Le Religieux surpris de ce qu'on lui ôtoit ses
Livres, en marqua aussitôt son chagrin; d'où le
R. Pere prit occasion de lui faire voir l'état déplo-
rable où il étoit, en vivant ainsi attaché à ses volon-
tés, & en suivant en tout ses mauvaises inclina-
tions.

Telle fut la disposition de ce pauvre Religieux pendant plusieurs années, & tel étoit l'exercice de patience qu'il donnoit au Serviteur de Dieu, qui le trouvoit tantôt paisible, & tantôt inquiet, aujourd'hui fervent, demain tiede, maintenant humble, quelques momens après insupportable par ses emportemens, & néanmoins toujours traité avec la même bonté, & ses freres ne pouvoient comprendre que dans les Chapitres où le Pere avoit accoutumé de reprendre les moindres fautes avec séverité, il distinguât ce Frere

de tous les autres par la douceur avec laquelle il le traitoit, continuant toujours de demander à N. S. sa conversion.

Il l'obtint enfin, & Dieu ayant compassion de ce pauvre Religieux, lui ouvrit les yeux, & lui fit connoître ses égaremens, & dans le trouble & l'agitation de sa conscience, il vint trouver le Saint Abbé pour lui exposer son aveuglement, avec des larmes & des gémissemens qui toucherent l'homme de Dieu. » Ah! mon » Pere, disoit-il, ayez pitié de moi, je reconnois à » présent que depuis plusieurs années, j'ai tout donné » à mes passions, que je n'ai suivi que les égaremens » de mon cœur, que j'ai été un Religieux sans Re» ligion, & un Moine sans pieté & sans dévotion: » Aidez-moi, s'il vous plaît, à trouver grace devant » Dieu; je ne trouve pas d'autre moyen pour cela, » que de vous faire une Confession générale de tous » mes désordres «.

Le R. Pere ravi de le voir dans ces sentimens de componction, l'embrassa, le consola, l'encouragea à mettre parfaitement sa confiance en Dieu, & le remit au lendemain, que ce nouveau Pénitent ne manqua pas de le venir trouver, & le conjurer de lui permettre de renoncer à tous ses désordres en présence de toute la Communauté.

Le R. Pere lui répondit, que Dieu agréroit son humiliation; mais qu'il jugeoit qu'au lieu de faire cette Confession publiquement, qu'il suffiroit qu'il la fît devant sept ou huit Religieux qu'on choisiroit; à quoi il répondit, qu'au moins on le chatiât, & qu'on lui donnât une rude penitence. Le jour venu, il se jetta à genoux devant les Religieux, & s'accusa de la maniere la plus exacte & la plus humiliante, des fautes qu'il avoit commises depuis qu'il étoit Religieux, & en particulier, de celles qui regardoient le R. Pere. » Mon Pere, lui dit-il, je vous ai traité d'une ma» niere indigne de votre caractere. Je vous ai rendu le » mal pour le bien, je n'ai payé que d'ingratitude la » douceur que vous m'avez témoignée; je me suis élevé

» contre vous avec injustice ; pardonnez-moi, afin » que Dieu me pardonne *. Ses larmes & ses sanglots entrecoupoient ses paroles, & l'on n'a gueres vû de spectacle de penitence plus touchant que celui-là. La Confession finie, comme la pénitence qu'on lui fit faire ne lui parut rien en comparaison de la grandeur de ses fautes, cela l'obligea de s'écrier, parlant au R. P. Les hommes m'épargnent ; mais helas ! Dieu me traitera-t-il de même, & se servit de termes si vifs en exprimant sa douleur, que ceux qui étoient présens ne purent eux-mêmes retenir leurs larmes. Ils ne furent pas moins surpris d'apprendre de sa bouche ce qui leur étoit inconnu depuis tant d'années, tant de sa part, que de celle du Reverend Pere auquel ils dirent que l'enigme étoit expliquée, & qu'ils comprenoient bien la cause de cette extrême douceur dont il avoit usé envers ce Frere ; que c'étoit pour le gagner ; enfin ce Religieux ne profita pas longtems de la grace que Dieu lui avoit faite ; le Demon revenant à la charge par de nouvelles tentations ausquelles il ne résista pas avec toute la fidélité qu'il devoit ; or il retomba dans ses premieres imaginations, & son orgueil le porta à toutes sortes d'extravagances, lâchant tellement la bride à la nature corrompuë, qu'elle se rendit maîtresse absoluë de son cœur, & tous les soins qu'en prenoit le R. Pere devenoient inutiles, ses avertissemens sans fruit, & ses prieres sans effet ; de sorte que la dureté de son cœur sembloit être à l'épreuve de tout ce qu'on pouvoit faire pour l'amolir.

Mais le Seigneur fléchi par les larmes du saint Abbé, prenant compassion de ce pecheur, permit qu'il tomba malade d'un Rhume tres-violent. D'abord il n'en fit pas grand cas, mais voyant que le mal qui continuoit lui causoit du dégoût, des abattemens, des insomnies & des douleurs considérables, la vexation & l'affliction de son corps lui faisant ressentir les playes de son ame ; il reconnut pour la seconde fois le poids de la main de Dieu, & la fiévre l'ayant obligé d'aller *à l'Infirmerie*, il changea tellement de sentimens.

qu'après avoir demandé pardon au R. Pere, il le supplia de ne point lui accorder les soulagemens qu'on a accoutumé de donner aux autres malades, comme en étant tres-indigne. Le Pere lui ayant dit que cela ne se pouvoit pas, parce que la Régle le défendoit, ce pauvre Religieux fit tant d'instances, que le Superieur crut que Dieu demandoit cela de lui, & il disoit à tous ceux qui le venoient voir, qu'il avoit manqué aux promesses qu'il avoit faites à N. S. qu'il en fremissoit d'horreur, qu'il portoit ses maux avec autant de patience qu'il lui étoit possible par l'espérance qu'il avoit en la misericorde de Dieu; quoiqu'il ne se considerât que comme un vaisseau d'indignation & de colere. Il demanda même au R. Pere avec les dernieres instances qu'on lui ôtât l'usage des œufs, & qu'on ne le nourrît plus que d'un peu de pain & de potage sans beurre; mais le Pere pour ne le pas affliger, en lui ôtant l'usage des œufs, lui fit faire un pain particulier, avec des potages de gruau qui ne le soutenoient pas moins que les autres nourritures qu'on a coutume de donner aux malades. En un mot, ce digne Superieur ressentoit une telle consolation de voir l'ardeur que ce Pénitent avoit de réparer ses iniquités passées, que quand il en parloit, il disoit que ce malade lui donnoit incomparablement plus de joye de le voir en de si profonds sentimens de contrition, qu'il ne lui avoit causé de peines & d'afflictions par tous ses desordres.

En voici un trait. Le R. Pere qui étoit lui-même malade, lui ayant dit un jour qu'ils devoient bientôt comparoître l'un & l'autre au Jugement de Dieu: » Que dites-vous-là mon Pere (repartit ce Religieux) » Vous pensez à mourir ? Il faut que vous viviez, » vous qui ne faites que du bien. Vous êtes utile en » ce monde; mais pour moi qui ne suis qu'un mé» chant homme, il faut que je meure. : il faut que » Dieu me punisse, il faut qu'il me retire de cette vie » où je n'ai fait que du mal; je vous en ai fait à vous » plus qu'à personne; je vous ai comblé de tristesse » & d'affliction; cependant je ne laisse pas d'espérer » que Dieu me fera misericorde, & qu'il aura pitié

» de moi. Il persevera ainsi jusqu'à la mort dans des sentimens d'humilité & de pénitence. Il demanda ses Sacremens, témoignant y avoir une grande confiance; les ayant reçus avec l'Absolution de l'Ordre, il dit: » Je m'abandonne entre les bras de Jesus-Christ: j'ai » reçu les Sacremens de son Eglise, je ne doute point » qu'il ne m'en accorde les effets salutaires dans l'autre » vie«: Cela dit, on le mit sur la cendre & sur la paille où il expira en paix en la douziéme année de sa Profession.

Voilà les fruits admirables de la patience dsaint Abbé de Rancé & le pouvoir de ses prieres auprès de Dieu, se faisant ainsi tout à tous pour les gagner à N. S. Jesus-Christ.

CHAPITRE XIV.

De sa modification & de son amour pour la Penitence.

SI la mortification si recommandée dans l'Evangile, & qui a paru avec tant d'éclat dans tous les hommes Apostoliques à l'imitation de celui qui nous dit: Si quelqu'un veut venir avec moi; qu'il renonce à soi-même; qu'il porte sa croix & me suive. Cette vertu réglant l'interieur & l'exterieur du Chrétien, nous ne pouvons douter que M. de Rancé n'ait possedé cet esprit de pénitence dans un éminent dégré, comme nous l'avons vû dans cette Histoire: C'est pourquoi nous nous contenterons de rapporter ici quelques circonstances qui nous ferons voir plus en particulier jusqu'à quel point il a porté l'une & l'autre mortification. Commençons par celle de son corps.

Dès que ce grand homme eût entierement renoncé au monde, son premier soin fut de mortifier sa chair, pour étouffer ses vices & ses convoitises, mais étant Religieux, persuadé comme il étoet, que l'état Monastique est celui d'une souveraine mortification, où le serviteur de Dieu doit sacrifier & offrir sans-

cesse à Dieu son corps comme une Hostie sainte, vivante & agréable à ses yeux ; il sembloit n'avoir mis aucune mesure à ses austeritez. On lui a entendu dire plusieurs fois : » Que si ce n'eût été la crainte de » s'attirer une réputation qu'il ne méritoit pas, son » plaisir auroit été de ne vivre que de pain & d'eau, » jusqu'au dernier soupir de sa vie : Que son corps » étoit fait pour son ame, & que quand son corps seroit » usé, il le quitteroit comme une vieille robbe ; » qu'ayant gouté tant de plaisir pendant qu'il étoit » dans le siécle, il falloit qu'il en fit penitence, étant » en Religion «.

Ainsi se souvenant qu'il avoit autrefois beaucoup aimé les fruits, il n'en mangea point pendant plus de trente ans ; s'étant plû à boire les vins les plus délicats, il ne voulut plus boire que de la tisanne ; ce qu'un Gentil-homme du Païs ayant sçu, lui envoya du cidre. Le R. Pere pour ne pas contrister ce bienfaiteur, en but quelques jours ; mais il le quitta aussitôt, parce qu'il le croyoit au-dessus de ses mérites. Lorsqu'il étoit au Refectoir, si le Refectorier oublioit de mettre du pain à sa place, il n'en demandoit pas, mais il prenoit garde que les autres n'en manquassent point. Il ne se plaignoit jamais, & l'on ne s'appercevoit que sa boisson fût trop vieille que par des rencontres imprévûës. Il n'a jamais fait de feu dans sa chambre, & il a été plus de vingt ans sans poële. Il se chauffoit au chauffoir commun durant l'hyver ; mais comme il n'en avoit point le tems, à peine voyoit-il le feu, quoique rien ne l'incommodât davantage que le froid, auquel il étoit tres-sensible. Etant malade, il refusoit toutes les douceurs que ses amis lui envoyoient, les donnant à ses freres, souvent moins malade que lui ; ou si c'étoit des choses dont on n'usât point dans son Monastere, il les envoyoit aux pauvres : Car il se regardoit par sa profession comme un Pénitent public, & sa Maison comme un refuge sacré aux plus grands pecheurs.

Il étoit si persuadé que les Monasteres sont des aziles pour les criminels qui veulent se convertir &

entrer en grace avec Dieu, qu'étant un jour consulté par un Abbé de ses amis, s'il pouvoit recevoir un Prêtre noté d'infamie publique : Il lui fit la réponse suivante. » Si ce Prêtre scandaleux est touché de » Dieu, & s'il est dans une volonté sincere de se » renfermer dans le Cloître pour le servir le reste de » ses jours, non seulement il n'est point honteux à » l'Ordre de le recevoir à Profession, s'il en est jugé » digne, mais ce lui est un avantage, un bonheur & » une gloire devant les hommes, & encore plus devant » Dieu, de contribuer à l'accomplissement de ses des» seins, en procurant à cette ame les moyens de » travailler à son salut, & de satisfaire à la Justice » divine. Les Monasteres ont été autrefois des lieux où » l'on envoyoit les Prêtres qui avoient violé la sainteté » du Sacerdoce. *Detrudebantur in Monasteria*, pour » la peine de leurs pechez, & pour la punition des » excez qu'ils avoient commis dans le monde. »

La mortification interieure consiste à réprimer sur tout l'élévation de l'esprit & l'enflure du cœur, l'ambition & l'amour propre ; c'est à quoi M. de Rancé s'est étudié de toutes ses forces. Un homme de qualité, comme lui, chéri des plus grands Princes du siécle, honoré des premiers Prélats du Royaume, trés-profond en doctrine, tres-riche en revenus, renonça à tous ces avantages pour embrasser une vie cachée dans un Cloître au milieu des bois avec des pauvres Religieux, & y perseverer jusqu'à la mort ; calomnié de toutes parts, affligé de continuelles infirmitez, dans une extrême pauvreté ; c'est-là sans doute fouler aux pieds l'ambition, & en triompher glorieusement. Mais quels efforts n'a-t-il point fait aprés avoir quitté tous ses Bénefices, & donné tous ses biens aux pauvres pour se démettre encore de son Abbaye où il avoit établi la Réforme ; & voyant que les plus grands Evêques n'étoient point de cet avis, quelles plaintes ne poussoit-il pas de se trouver engagé dans la supériorité ? » Je crois, disoit-il, que c'est pour mes » pechez que Dieu ne veut pas que je joüisse avant de » *mourir*, de ce que je ne sçaurois envisager que

» de m'accorder la liberté après laq
» pire.

» On est bienheureux, dit-il, dans un
» de n'avoir point d'autorité sur les
» n'avoir à rendre compte à Dieu que
» conduite ; je vous assure que si quelq
» de tenter un dévolu sur le Monastere d
» je l'abandonnerois avec joye, dans la
» qu'on trouve hors des embarras &
» accompagnent la Supériorité. »

Il tint le même langage à une Abbesse.
» que vous êtes bien persuadée qu'il est
» se laisser conduire, que de conduire
» & que la qualité de Superieur est acc
» peines, de soins & d'inquiétudes capa
» bien ceux qui sont autant touchés qu'i
» être du salut des ames qui sont sous leur
» moins que Dieu ne les soutienne &
» sole ».

» Je vous avoüe (dit-il ailleurs :) qu
» me paroît digne d'envie : & que je n
» sans douleur de n'en pouvoir espérer m

» compte qu'ils rendront à Dieu de leur ministere. Je » souffre plus que je ne puis vous l'exprimer dans » l'emploi dont je suis chargé ; toutes les circonstan» ces en sont pénibles, & rien ne me les rend suppor» tables que l'assurance où je suis, que j'ai suivi l'ordre » de Dieu, & que je suis persuadé comme tout Chré» tien doit l'être, que la vie laborieuse étant celle » qui imite plus parfaitement celle que Jesus-Christ » a menée sur la terre ; nous devons à l'exemple de » cet adorable modéle l'embrasser & la pratiquer » jusqu'au dernier moment de notre vie. Tels ont été les sentimens de notre saint Abbé, comme nous l'avons dit ailleurs.

L'idée continuelle de la mort & des Jugemens de Dieu le mettoient à couvert de toutes vaines complaisances & de tout amour propre dans ses bonnes œuvres, & il ne commençoit point d'années, qu'il ne s'imaginât être la derniere de sa vie, & si on lui proposoit quelque dessein qui ne pût s'accomplir sur le champ, il avoit peine à l'écouter dans la pensée qu'il ne le verroit point finir, de sorte que tout ce qu'il voyoit & entendoit lui rappelloit le souvenir de la mort ; & quand on sonnoit la grosse cloche du Monastere, il disoit qu'on la sonneroit bien-tôt pour lui ; & ainsi du reste.

Mais bien loin que les pensées de la mort l'inquiétassent, elles faisoient toute sa consolation ; parce qu'elle le délivreroit du pesant fardeau de son Abbaye, & qu'il ne verroit plus les déréglemens & les injustices qui se commettent dans le monde, qu'il n'entendroit plus parler des outrages que les Novateurs faisoient à l'Eglise de Jesus-Christ ausquels il étoit tres-sensible : aussi bien qu'à une infinité d'autres miseres. Il regardoit donc la mort comme la fin de toutes ses peines, comme l'heureuse sortie de cette vallée de larmes & l'heureux passage qui conduit à la bienheureuse éternité, & pour s'en rendre digne, il tra*vailloit infatigablement* à sa propre sanctification & à *celle de ses Freres.*

Connoissant l'utilité de cette sainte & salutaire pen-

sée de la mort, il l'imprimoit tant qu'il pouvoit dans l'esprit de ses Religieux. C'est ce que l'Abbé d'Orval lui écrivoit un jour : L'on » a (disoit-il) » agitté dans nos Conferences ; d'où venoit qu'ayant » presque autant d'austeritez ; & même en certains » points de plus grandes que nos vénerables Confreres » de la Trappe ; l'on ne remarquoit point en nous » une componction égale à la leur ; & il a été dit : » Que ce pouvoit bien être à cause qu'on ne s'ap» pliquoit pas autant qu'eux à la méditation de la » mort, du Jugement dernier, des peines de l'En» fer, & de la Passion du Sauveur, comme faisoient » aussi les Peres du Desert.

En effet, c'étoit-là les méditations les plus ordinaires du Saint Abbé & de ses chers Enfans, & ce qui les conduisoit avec tant de rapidité dans le chemin du Ciel : Comme le Reverend Pere le fit entendre un jour à un sçavant Religieux, homme docte qui étant venu à la Trappe, fut tres-édifié & tres-consolé des entretiens qu'il eut avec le Pere Abbé ; comme il l'a depuis protesté, disant que toutes ses paroles étoient autant de dards enflammés. Un jour entr'autres, le R. Pere le conduisit dans un endroit fort solitaire, où les Religieux s'assembloient souvent pour faire leurs Conférences : Là s'étant assis l'un & l'autre, M. de Rancé dit à son Hôte : » Ne » m'avoüerez-vous pas, mon Reverend Pere, que c'est » ici un lieu bien propre à méditer sur la durée des » siécles éternels. Ce Religieux en convint ; mais » ajouta-t-il, cette Solitude est bien affreuse, & il » me semble qu'étant jointe aux travaux du corps » & aux jeûnes, elle conduit bien-tôt au tombeau. » Mon Pere, (reprit le Saint Abbé,) dès qu'un » Moine est entré dans un Monastere, il doit » toujours avoir la mort présente ; il se doit ap» privoiser avec elle, il y doit penser sans cesse, » & n'avoir point d'autres désirs, puisqu'elle » le délivre d'un nombre infini de maux, pour le » faire entrer dans la possession du souverain bien «.

Fin du sixiéme Livre.

LIVRE SEPTIÉME.

Son Esprit & sa Conduite dans le rétablissement de la Réforme de cette Abbaye.

CHAPITRE PREMIER.

Histoire abregée de l'Abbaye de la Trappe, depuis sa Fondation jusqu'à ce qu'elle soit tombée en Commande, tirée des Manuscrits, & autres Mémoires de ce Monastere.

L'Abbaye de la Maison-Dieu Notre-Dame de la Trappe fut fondée l'an 1140. par Robert Comte du Perche, & dédiée sous l'invocation de la Sainte Vierge, l'onziéme année du Pontificat d'Innocent II. sous le Regne de Loüis VII. Roi de France, S. Bernard étant premier Abbé de Clairvaux. Cette Maison est sortie de l'Abbaye de Breüil-Benoist, au Diocese d'Evreux, fondée l'an 1137. de l'Ordre de Savigny, qui avoit commencé en l'année 1112. Ainsi la Trappe fut dans sa Fondation de l'Ordre de Savigny : Mais le Bienheureux Serlon IV. Abbé de Savigny, l'ayant réüni à l'Ordre de Cîteaux en 1144. & mis sous la filiation de Clairvaux ; l'Abbaye de la Trappe passa sept ans après sa Fondation dans le même Ordre de Cîteaux. Ce qui n'a pas empêché que l'Abbé du Breüil-Benoist, n'eût toujours été consideré comme le Pere Immediat de l'Abbaye de la Trappe. Elle a sous sa filiation le Monastere des Clairets ; sur lequel l'Abbé de la Trappe a droit de Visite

en qualité de Superieur Immediat & de Pere.

Cette Abbaye de la Trappe fut autrefois celebre & en grande recommandation auprès des Papes & des Princes durant près de deux siécles ; mais rien ne la fit mieux connoître que la sainteté & les miracles du Bienheureux Adam, l'un de ses Abbez.

On trouve jusqu'à 14. ou 15. Bulles des Souverains Pontifes, adressées aux Religieux de la Trappe, pour conserver & confirmer les droits & les libertez que le Saint Siége leur avoit accordées. La premiere est datée de l'année 1147. & accordée par Eugene III. Après lui Alexandre III. Clement III. Innocent III. Nicolas III. Martin IV. Boniface VIII. Jean XXI. Benoist XII. leur confirmerent les exemptions des Dixmes dont joüissoit l'Ordre de Cisteaux, soit à l'égard des terres, soit à l'égard des bestiaux qu'ils nourrissoient eux-mêmes. Mais comme ces Religieux se trouvoient inquietez par des personnes puissantes dans la joüissance de ces exemptions, Innocent III. Honoré III. Eugene IV. excommunierent par leurs Bulles ceux qui les troubloient dans la joüissance de leurs biens & des exemptions accordées par leurs Prédecesseurs, & Paul II. en l'année 1469. sur les plaintes que lui fit Robert Abbé de la Trappe, envoya une Bulle à l'Official de Seez, par laquelle il lui ordonna d'avoir soin que nul ne troublât les Religieux de la Trappe dans la joüissance de tout ce qui leur avoit été accordé par le Saint Siége. On trouve encore une Bulle d'Alexandre IV. qui permet à l'Abbé de la Trappe de faire dire la Messe dans les Chapelles qui étoient dans les Fermes de l'Abbaye. Elle est de 1259.

Saint Loüis Roi de France confirma par Acte autentique les biens, les terres, & les droits de l'Abbaye de la Trappe qui lui avoient été accordés par Robert Comte du Perche, son Fondateur, & mit les Religieux & leurs biens sous sa protection.

L'an 1296. Charles fils de Philippes le Hardi Comte de Valois, d'Alençon, de Chartres & du

'erche confirma les Religieux de ce même Monastere dans la joüissance de tout ce qu'ils possedoient.

L'an 1390. les Anglois ravageant la France, & sur tout les Païs les plus proches d'Angleterre, comme la Normandie & le Perche; la Trappe se ressentit du dégât qu'ils faisoient par tout où ils passoient. Elle se trouva réduite dans une extrême pauvreté, n'ayant pas de quoi nourrir ses Religieux qui étoient au nombre de quinze, & qui vivoient dans la perfection de leur état. Cette nécessité les obligea à gagner leur vie à la sueur de leur visage, comme de vrais Moines, jusqu'à ce qu'il plût à la Providence de les secourir & les retirer de la misere.

Quant aux Abbés qui ont gouverné ce célébre Monastere, leurs noms sont tirez d'un Menologe ancien ou Martyrologe de plus de cinq cens ans, des Registres des terres de l'Abbaye, des Bulles des Papes, des Cartes de donations, des tombes qui sont dans le Chapitre. Les voici.

1. Dom Albode est compté pour le premier Abbé. Il obtint d'Eugene III. une Bulle par laquelle Sa Sainteté met son Monastere sous la protection du saint Siége, & lui accorde une exemption de Dixme. On ne sçait pas assurément l'année de sa mort; mais selon les apparences, elle arriva l'an 1152. le 28. d'Octobre marquée en ces termes. *Alboldus I. Abbas Domus Dei de Trappa.*

2. Dom Lambert. Il y a apparence que c'est de ce second Abbé de la Trappe dont il est parlé dans l'Histoire de Cisteaux, Tome 6. page 410. & que le nom de Lambert est celui qu'il avoit en Religion, comme celui d'Adam étoit celui de sa Famille, fort connuë dans le monde par sa Noblesse. Il obtint d'Eugene III. la confirmation des exemptions des Dixmes. Il mourut l'an 1175.

3. Dom Gervais. Il mourut vers l'an 1200. le 20. Avril.

4. Dom Herbert. Cet Abbé se croisa l'an 1202. avec un grand nombre d'Evêques & de Seigneurs du Royaume pour le recouvrement de la Terre-Sainte;

qui perdit la bataille contre Saguin-Caliphe d
il fut pris prisonnier où il demeura 30. ans.
de Montfort avec plusieurs autres pesronnes d
se trouverent dans le combat avec Rainauld
se sauverent, & avec eux l'Abbé de la Trap
étant de retour en France, fut députe
par Philippe Auguste vers le Pape Innoc
pour quelques affaires du Royaume. L'ann
1213. il fonda l'Abbaye des Clairets; il en
mier Pere & le premier Superieur. En 121
d'Avril, il fit dédier l'Eglise de la Trappe
chevêque de Roüen accompagné des Evêque
& de Seez. En 1226. il fit consacrer l'Autel c
ption. Il mourut vers l'an 1234. le 30. l
Pridiè Kalendas Decembris obiit D.
quartus Abbas Domus Dei de Trappa.

5. Dom Guillaume fut plus de quarante
visitant l'Abbaye des Clairets. En 1236. il
d'un different entre l'Abbesse du Mona
Moines de Nogent le Rotrou. Il reçut de S
l'Acte dont on a parlé, & mourut le 2
1279.

6. Dom Robert mourut vers l'an 12
d'Août.

7. Dom Nicolas mourut vers l'an 12

1. Dom Richard mourut le premier d'Octobre
ı.
e nom du douziéme Abbé étant incertain, on
:ra pour
ı. Abbé Dom Martin ; ce fut sous lui, comme
son prédécesseur que la Trappe fut pillée par les
;lois. Il mourut vers 1410.
3. Dom Jean Olivier. Il fut Abbé près de 50.
& mourut le 24. Juin 1458.
4. Dom Robert Lavolle. Il se démit volontairement
on Abbaye en 1476. il la résigna à son successeur
f ans devant sa mort, qui fut l'an 1485. le 3.
:embre.
5. Dom Henri Hoard en 1500. visita les Clairets
1504. Il fit dresser les Registres des terres de l'Ab-
e, & consacrer les Autels de Saint Pierre & de
nt Bernard, & mourut l'an 1514. au mois de
tembre, après avoir été 38. ans en Charge.
16. Dom Robert Rancé se déchargea de son Ab-
e quatre ans avant sa mort, qui fut l'an
!0.
17. L'Abbaye étant vacante par sa démission, les
ligieux élurent Dom Julien de Noïs l'an 1526.
mois d'Avril. Son élection fut confirmée en Cour
Rome; mais le Roy François I. ensuite d'une in-
mation contre cet Abbé & ses Religieux sur tous
rs déreglemens, nomma cette même année un
bé Commandataire, qui fut le Cardinal du Bellay
êque de Paris. Cependant, nonobstant cette no-
nation Royale, l'Abbé Regulier ne laissa pas de
maintenir dans sa Charge: Mais étant enfin con-
int de céder à l'autorité du Cardinal; il fut obligé
retourner à l'état de simple Religieux, & c'est en
te qualité de simple Religieux jusqu'en l'année
18. qu'il donna son suffrage pour l'élection d'un
uvel Abbé Regulier; car après la mort de M.
rtin Hennequin second Abbé Commandataire, les
igieux de la Trappe ayant voulu rentrer dans
: premier droit, ils élurent canoniquement pour

bes dans le Chapitre de l'Abbaye avec que.
criptions.

Le Monastere de la Trappe ayant été mis
mande pendant 130.ans, il étoit devenu une de
reglées Maisons du Royaume jusqu'au 17. A
que par les soins de M. de Rancé qui en étoit A
mandataire, il commença à sortir de cet état
où à peine y avoit-il quelques Religieux p
plir les fonctions régulieres. Mais le saint Ab
entré le 14. Juillet 1664. en qualité d'Ab
lier, les choses y allerent toujours de
mieux; mais foiblement, parce que la Co
n'étoit encore composée que de dix ou do
gieux, la plûpart venus de Perseigne.

L'an 1666. le R. Pere étant arrivé de Ro
de Mai, il y rétablit une Discipliue beau
exacte, en remettant en vigueur un grand
d'observances régulieres, anciennes & p
Tout y étoit néanmoins assez commun. On
onze heures les jours de jeûnes, les collations
fortes, le silence peu exact, aussi bien que
Depuis l'année 1668. Dieu ayant envoyé à la
plusieurs Célestins & autres excellens sujets,
plis de pieté & de ferveur pour la pénitence
pirant que le service de Dieu & la bienheure

ant presque toujours malade & hors d'état de
ver au Chapitre, afin d'examiner ses Freres,
iger leurs fautes; quoique l'observance regu-
t toujours la même. Ce refroidissement dura
n l'année 1680. que le R. Pere ayant en partie
ré ses forces, & la Divine Providence lui ayant
: de nouveaux sujets, la pieté se ranima, & par
cation continuelle du S. Homme, tout se re-
nme auparavant, & Dieu y répandit ses béné-
s avec tant d'abondance, que ces Saints Re-
: donnoient à l'Eglise une édification si générale,
célébre Docteur écrivant contre les Heretiques,
oposa la Vie de la Trappe comme une preuve
nquante de la perfection de la Religion Catho-
. Voici son discours.

e qui se passe à nos yeux dans le Monastere de
rappe, est une des choses du monde qui fait le
sentir l'existence de Dieu, & la puissance de sa
e sur le cœur de l'homme, pour y former des
ts si fort au-dessus de tout ce que la philosophie
aine n'a pû concevoir, qu'on est obligé de re-
noître, pour peu qu'on soit raisonnable, que
incipe & le modéle s'en doit trouver ailleurs que
la nature.

n y voit des hommes que l'esprit de Dieu a ra-
é de toutes parts, de divers Païs, de divers
s, de diverses conditions, qui sont tellement
ts au monde depuis qu'ils se sont retirez dans
: sainte Solitude, qu'ils ne sçavent pas même
ui se passe dans leurs propres familles; parcequ'ils
veulent plus sçavoir que Jesus crucifié, & ne
vivre que pour être crucifié avec lui, & qui
: ce qu'ils ont à dire à leur Superieur pour lui
esenter l'état de leur conscience, semblent avoir
u l'usage de la voix pour converser avec les
mes, & n'en avoir plus que pour chanter les
nges de Dieu qui fortifie tellement en eux par
race l'homme interieur, pendant que l'extérieur
étruit, que plusieurs sentant leur fin s'approcher

» se traînent ou se font porter à l'Eglise avec un coura-
» ge intrépide pour y recevoir les derniers Sacremens,
» & joignans la plus profonde humilité à la plus gran-
» de confiance en Dieu, ne se trouvent dignes que
» de mourir sur la cendre, comme des pécheurs, &
» que l'espérance de la béatitude leur fait dire avec
» David : Je marcherai sans rien craindre au milieu
» des ombres de la mort ; parce que vous êtes avec moi :
» je n'éxagere rien ici, j'en dis plutôt moins que plus ;
» ceux qui en douteront, peuvent en être éclairci sans
» sans beaucoup de peine. »

Ce fut le témoignage qu'en rendit aussi parmi les Heretiques une des plus belles plumes de ceux de leur Parti : Voici ses termes. » Ce qui m'embarrasse le plus
» dans votre Religion, dit-il, parlant à un de ses
» amis, c'est le relâchement que je vois parmi les Re-
» ligieux ; & ce qui me persuaderoit le plus de la vé-
» rité de votre croyance, ce seroit la vie qu'on méne
» à la Trappe ; parce que j'y vois une vive image &
» une représentation exacte de la primitive Eglise, &
» de la vie des premiers Chrétiens. Ce fut le saint Abbé lui-même qui raporta un jour à ses Freres ce petit passage, pour les encourager à la persévérance dans la vie pénitente qu'ils avoient embrassée. Depuis 1668. jusqu'en 1674. le pain de la Communauté étoit si noir, qu'on ne l'avoit cru bon qu'à donner aux chiens ; puisqu'on y trouvoit souvent même de la paille dedans. Les portions étoient telles, que les plus pauvres du Païs n'en pouvoient goûter ; tantôt c'étoit de la boüillie à l'huile au lieu de lait ou des carottes gâtées : dont la seule vûë faisoit mal au cœur ; tantôt des choux sans autre assaisonnement que l'eau dans laquelle on les avoit fait cuire, sinon qu'on mettoit sur les Tables des vinaigriers dont se servoit qui vouloit ; de plus on travailloit une heure & demie le matin, & autant l'aprè midi à des travaux tres-penibles, sans qu'on changeât de serge, quoiqu'elle fût souvent toute moüillé de sueur, & on travailloit égallement à la neige, à l pluye, & aux vents les plus froids, comme aux plu

grande

...urs du Soleil & parmi les broüillards les
... en sorte que durant l'Eté l'on étoit brulé
... du Soleil, & l'Hyver transi de froid,
... les mains dans l'eau, occupé à remuer
... faire des jardins potagers, émonder des
...chauffer dans ces commencemens, c'étoit
...tification : on alloit ainsi à table ou tout
...ou tout gelé, & pour rafraichissement,
...avoit que des portions toutes froides. Si
... à cela les jeunes prolongez en Carême
...uatre heures du soir, ou jusqu'à deux, aux
...guliers avec le chant continuel & un grand
d'autres fatigues d'esprit & de corps, on avoüe-
e fut une protection toute spéciale sur ce Mo-
, que durant ces années d'une telle pénitence,
it presque mourir personne : car depuis 1662.
1674. en ces douze années, il ne mourut qu'un
ix & un Convers, encore ce ne furent pas ceux
brasserent les premiers la réforme qui y don-
es plus grands exemples de perfection, puis-
s l'avoir soutenuë quelques années avec cou-
ls se retirerent ailleurs, à l'exception de deux
s; mais ce fut ceux qui leur succéderent, &
oraſſerent cette austérité.

...ste, comme saint Bernard au tems de la fon-
lu Monastere de Clairvaux, se crut obligé de
r l'austérité qu'il avoit introduite en sa Maison;
de Rancé crut de même que suivant le conseil
...nnes très-éclairées, il devoit adoucir la gran-
...rité dont nous venons de parler ; modération
duisit à ne pas prolonger les jeûnes si long-tems,
a maniere d'apprêter la nourriture de sorte
n pût manger avec moins de dégoût. Le nom-
Religieux s'y augmenta si considérablement
1 l'année 1674. que dans le tems qu'on y pen-
...oins, Dieu frapa de rhumatismes & de fluxions
rine les plus parfaits de cette sainte Réforme, &
rte de maladie qui dura depuis 1674. jusqu'au
de l'année 1681. en emporta plus de trente.

Ces maux cessez, on en a point vûs de se
depuis.

Une vie si pénitente qui devoit rebuter tout le
faisoit au contraire la bonne odeur de Jesus-
de sorte que si le R. Pere eût eû la liberté de
tous ceux qui se venoient offrir à lui, non si
des Séculiers, mais encore des Religieux de
Ordres, & que la Maison les eût pu cont
y eût vû en peu d'années trois à quatre ce
gieux.

CHAPITRE II.

La conduite en général qu'observa le R. Pe
rétablir en son Monastere la Régle de saint B
tant par son exemple, que par ses parol

LA premiere chose que le R. Pere se prop
rétablir la Réforme dans son Monaster
Trappe, ce fut d'étudier à fonds l'esprit & le
tions de l'Ordre de Cisteaux; & ayant reconnu
Peres & ses Fondateurs n'avoient eu en vûë q
server exactement la Regle de saint Benoist, qu
à ce dessein que tendoient tant de Réglemens,
liers qu'ils avoient fait de tems en tems;
dérant d'autre part l'état déplorable où se
réduit l'Ordre qu'il avoit embrassé, il se cr
pour satisfaire à la Justice de Dieu, de réme
désordres qui en ternissoient la beauté, & c
toient que trop capables d'y attirer sa malé
Enfin il se persuada qu'il devoit s'applique
ment avec le secours de la grace, à y faire
l'ancienne observance en tout ce qu'elle c
tant pour les pratiques intérieures, que pour
cices extérieurs.

Se voyant chargé en qualité de Superieur &

le la conduite de ses Freres, il fit de profondes réflexions sur ses devoirs, après quoi il se mit à la tête le sa Communauté, afin de l'animer par son exemple autant que sa santé le pourroit permettre. On le vit toujours depuis être le plus fidele dans toutes les observances régulieres, dans les travaux les plus vils, les pratiques les plus humiliantes & les plus penibles, nonobstant la délicatesse de sa complexion, & la vie commode à laquelle il s'étoit comme enraciné dans ses jeunes ans. Durant les froids les plus excessifs, on le voyoit conduire du fumier, faire la lexive, arracher des arbres, les mains tellement glacées, qu'à peine pouvoit-il tenir ses outils, défricher des terres remplies de tant de ronces & d'épines, qu'il en avoit les mains toutes déchirées.

On l'a vû occupé pendant deux mois au plus fort de l'Eté à nétoyer un étang plein de boüe & de fange, & en porter les terres dans les guerets du jardin, avec tant d'ardeur & de zele, que le chemin par où il marchoit, étoit arrosé de l'eau de ses sueurs. On compte pour rien les travaux moins penibles, comme de bécher la terre, laver la vaisselle à la Cuisine, préparer des racines pour le Réfectoire, laver les serges, nétoyer les étables, & toujours avec tant d'activité, qu'un jour le croc dont il se servoit, s'étant démanché, il tomba à la renverse sur le fumier, & comme on le plaignoit, il dit : » qu'il aimoit bien mieux que cet » accident lui fut arrivé qu'à un autre «.

Un Abbé de l'Ordre étant venu à la Trappe pour lui rendre visite, demanda à voir la Maison. Comme on la lui montroit, il passa dans un lieu d'où l'on appercevoit les Religieux appliquez au travail. Il en vit un qui agissoit avec bien moins de ménagement que les autres : il demanda qui il étoit ; sur quoi celui qui le conduisoit lui répondit : » Vous désirez voir notre » saint Abbé ; le voilà. Alors tout surpris d'admiration, » il dit à celui qui le conduisoit : Est-ce ainsi qu'il a » coutume d'en user ? Oüi, lui dit-il, & quelque » accablé qu'il soit de visites, de Lettres & de Réponses,

& toujours avec la vivacité & l'onction qui lui étoient naturelles, ou bien il entendoit les proclamations ; & de là il s'en alloit au travail. Il vêcut de cette sorte sans interruption, jusqu'en l'an 1671. qu'il tomba malade ; mais à peine fut-il guéri, qu'il recommença ses austéritez avec encore plus de ferveur qu'auparavant. Il en usa ainsi jusqu'en 1676. qu'il eut une seconde maladie qui le mit hors d'état de pouvoir agir extérieurement par la fluxion de son bras, mais il ne laissoit pas d'instruire toujours ses chers enfans, tant par ses exemples que par ses discours, en leur apprenant leurs obligations, & en les exhortant à les accomplir. Il le faisoit d'une maniere beaucoup plus patétique en certaines occasions, comme quand il parloit à des Postulans, à des Novices, ou à ceux qui faisoient profession. Les sujets de ses entretiens étoient pour l'ordinaire les vertus de son état ; il en prouvoit la nécessité, les avantages, l'étenduë, la maniere de les pratiquer ; il en parloit à fonds, & entroit fort avant dans le détail des obligations qu'elles imposent.

Il traitoit surtout le dégagement du siécle, la pureté de cœur, l'obéïssance à ses Superieurs, l'esprit de componction, la charité fraternelle, l'amour de la pénitence, des austéritez & des mortifications corporelles, l'observation exacte de la Regle, la pratique de la discipline Monastique, l'imitation des Saints, la nécessité de s'élever à la perfection, & d'édifier ses Freres, & semblables maximes.

Mais ces instructions étoient accompagnées des sentimens les plus capables d'embraser les cœurs de l'amour de Jesus-Christ, donnant à connoître que les Solitaires ont incomparablement plus besoin d'ardeur que de lumieres ; c'est pourquoi les exhortations de ce digne Superieur étoient si touchantes & si vives, qu'il n'étoit pas possible de resister au feu divin qui accompagnoit le tonnere de sa parole. Il animoit, il excitoit, il épouvantoit, il faisoit trembler, surtout lorsqu'il parloit des quatre fins dernieres ; mais il consoloit en même tems tous les cœurs qu'il sembloit avoir comme foudroyés

& réduits en poudre : il les relevoit & encourageoit par les paroles les plus tendres dont Dieu se soit servi par ses Prophetes. Et comme il étoit rempli de ses véritez qu'il puisoit dans la méditation des saintes Ecritures, toutes ses paroles étoient pleines de grace & de vérité & faisoient de puissantes impressions dans les cœurs. Ses discours étoient cependant sans art, sans études, sans recherche, & pour l'ordinaire sans autre préparation que la lecture qu'il entendoit de la Regle, ou bien quelque vérité qui lui venoient en l'esprit.

Quoiqu'il fût rres-excellent Théologien, & naturellement éloquent, il ne s'étudioit point à faire des piéces recherchées ; il ne parla jamais de Philosophie, ni de questions de Théologie capables de causer des disputes, partager les esprits, troubler la paix du cœur, alterer l'union, ruiner la charité, & dessecher les ames. Il sçavoit que saint Bernard a cru que la lecture même des saints Canons ne convenoit point à des Moines de qui toute la science ne doit consister qu'à sçavoir leurs obligations, & à s'en acquitter fidelement. Il évitoit même de citer les passages latins des Peres, & de nommer les Auteurs dont il tiroit ses riches pensées, excepté saint Augustin, saint Basile, S. Jean Climaque, Cassien & quelques autres ; mais il s'appuyoit beaucoup sur le Texte sacré & les oracles des Prophetes.

Il apprenoit aux subalternes à s'appliquer à la méditation de la Loi de Dieu, à s'instruire des devoirs de leur profession par la frequente lecture de la vie des Peres des Deserts, & particulierement de la Regle & de l'explication qu'il en a faite, & autres Livres de pieté, autant que leur emploi le leur permettoit, s'entrecommuniquant les uns aux autres les sentimens & les lumieres qu'ils avoient reçuës de Dieu. Voilà comment M. de Rancé a agi pour rétablir la discipline Religieuse dans le Monastere de la Trappe.

CHAPITRE III.

Comment le R. Pere s'acquit la confiance & le cœur de tous ses Freres, pour les porter à la Réforme.

COmme les dispositions de soumission, de respect, d'union & de confiance sont les principes de la sanctification des inferieurs, il n'y a rien aussi que les Superieurs ne doivent faire, pour s'atirer de leurs sujets ces sortes de sentimens. C'est ce que M. de Rancé a eu l'avantage d'obtenir de ses Religieux d'une maniere toute surprenante. La joye & le soin principal de ces saints Solitaires étoit de lui déclarer leurs pensées, leurs peines, leurs tentations, les playes de leurs ames; en un mot tout ce qui leur arrivoit de bien ou de mal, n'ayant pas de plus grandes satisfactions en ce monde que de s'entretenir avec leur Pere commun, l'assiegeant sans cesse dans sa chambre; & lorsqu'il ne pouvoit pas leur donner tout le tems qu'ils désiroient, il les renvoyoit querir dès qu'il étoit libre. Il disposoit de telle sorte le tems qu'il donnoit aux Hôtes, qu'il n'en retranchoit rien à ses Freres; & lorsque ces Hôtes étoient dans sa chambre, quoique de la premiere qualité, il ne faisoit nulle difficulté de les quitter pour parler à ses Freres dès qu'ils se montroient à la porte. Il ne leur permettoit pas de lui parler du monde, de leur famille, des affaires même de l'Eglise, ou de celles de l'Ordre, mais seulement de leur conscience & de leur salut. Il est vrai qu'il en agissoit autrement avec les Religieux qui venoient d'un autre Monastere. Il leur permettoit de s'entretenir les premiers jours, non par curiosité, mais afin qu'ils pussent lui décharger leurs cœurs, & connoître par là quels motifs ils avoient de passer de leur Maison en celle de la Trappe; & lorsqu'il en étoit suffisamment instruit, il retranchoit tous ces discours comme inutiles. Enfin plus on s'approchoit de ce saint homme,

plus on s'affermissoit dans le bien ; parce que ses discours étoient toujours accompagnés de cette pluye volontaire que Dieu prépare pour son champ, qui le rend toujours plus fertile & plus riche en moissons, & lui fait porter les fruits de toutes sortes de bonnes œuvres.

Ce fut ce qui lui attira tellement la confiance de ses Religieux, que chacun se persuadoit qu'il avoit son cœur tout entier. C'est par ce moyen que tous faisoient avec plaisir tout ce qu'il désiroit d'eux. Cette extrême confiance en leur Superieur les établissoit dans une soumission entiere, persuadés qu'ils étoient, qu'il avoit pour eux la tendresse d'un pere, ou les entrailles d'une véritable mere ; de sorte qu'ils étoient toujours disposez à recevoir avec humilité ses avis & ses humiliations, & cette confiance faisoit qu'ils recevoient avec joye les manieres dont il en usoit à leur égard, quelques dures & difficiles qu'elles fussent, & enfin elle alloit si loin, que plusieurs non contens de lui déclarer en sécret & en particulier le fonds de leur cœur, crurent qu'ils devoient lui donner même par écrit, tout ce qu'ils avoient de plus caché dans leur ame, & tout ce que la nature leur inspiroit de mauvais, afin qu'il se servit de cette connoissance pour les mortifier plus vivement, & leur ordonner des choses ausquelles ils avoient plus de repugnance, & les priver de celles pour lesquelles ils avoient plus d'inclination ; en quoi le R. Pere agissoit toujours avec une sagesse si surprenante, qu'elle donnoit même de l'admiration au Pere Visiteur, qui ne pouvoit comprendre comment ce saint Abbé tenant la main si ferme dans la conduite de sa Maison, tous les Religieux cependant n'avoient pour lui que du respect, de l'amour & une tendresse sans bornes.

A ce propos un Superieur consommé dans la conduite des ames (parce qu'il étoit en charge depuis 30. ans,) étant venu à la Trappe, le R. Pere voulant profiter de ses lumieres, le pria instamment de lui en faire part. Cet ancien Superieur commença son discours

ar ces paroles : » Mon Pere, la premiere chose sur laquelle vous devez compter & en faire comme le fonds de votre conduite, c'est d'être persuadé que celui de qui les Religieux ont moins de confiance, & auquel ils cachent avec plus de soin le fonds de leurs cœurs, c'est le Superieur. A ces paroles le R. Pere l'interrompant, lui dit : Mon Pere, trouvez bon, (s'il vous plaît,) que je vous assure qu'à mon égard mes Religieux sont dans des dispositions toutes contraires. Ils n'ont de confiance qu'en moi ; leur plus grande application est de me faire connoître l'état de leur conscience, & ce qu'il y a de plus caché dans leur interieur, & je les connois tous mieux qu'ils ne se connoissent eux-mêmes «. Cet homme it si surpris des paroles du saint Abbé, qu'il ne lui ut répondre autre chose, sinon, » Qu'il étoit l'unique Superieur dans l'Eglise auquel Dieu eut accordé une telle grace «.

Aussi comme Dieu combloit de ses faveurs les Relieux qui avoient pour ce digne Superieur une ouverure de cœur toute entiere, sa justice éclatoit ordinaiement sur ceux qui n'en agissoient pas de la sorte, permettant que manquant de fidelité à leur vocation, s abandonnassent la Religion. En voici un exemple igne d'une serieuse reflexion. Un Religieux de la commune Observance venu à la Trappe, y demeura près e six ans entiers. Durant tout ce tems, il se rendit n exemple de régularité. Sa penitence étoit affreuse ; étoit infatigable dans les travaux ; tous les Venredis de l'année il jeûnoit au pain & à l'eau avec ermission du Pere. Il ne beuvoit qu'une fois à chaue repas ; il ne se chauffoit jamais quelque froid qu'il it. Son silence étoit tel qu'il passoit ordinairement lusieurs mois de suite sans dire un seul mot, si ce 'étoit pour s'accuser en confession, ou au Chapitre, k une fois en deux mois rendre compte à M. l'Abbé le ses dispositions. Il avoit même un don extraordinaire de chasteté ; on le voyoit continuellement en prieres levant le Saint Sacrement, ferme comme une colomne,

gardoit. Il prenoit pour ses besoins ce
noit, sans y faire de reflexion. Un jour
de l'infirmerie à la Communauté, l'Infi
lui rapporter sa couverture dans sa celli
mit point en peine; & passa toute la
quoi que ce soit pour se couvrir, bien qu
de l'Hyver, & que le froid fut trés-c
infirmité. En un mot vous l'eussiez pris
anciens Anachoretes du Mont Seté, ou d
Mais parce qu'il n'eut jamais une plein
son Superieur, qu'il ne lui parloit qu
qu'il n'avoit pas une parfaite confiar
une entiere déférence à ses avis, Dieu
ont servi toutes ses austeritez & sa saint
On le proclama une fois au Chapitre
la voix naturellement discordante, il i
Chœur; on l'accusa encore de quelque
semblables. Ce Moine infortuné s'en fâ
venant trouver le R. Pere, il lui dit qu
retourner à son ancienne Maison, &
stere de la Trappe lui étoit devenu insi
R. Pere fit ce qu'il put pour lui persua

campagne. Ce malheur lui arriva, comme il est
ire, pour n'avoir pas eu de communication plus
entes avec son Superieur qui l'auroit établi dans
umilité plus profonde, & garanti des piéges du
on.
: saint Abbé s'étant donc attiré l'estime de ses
s, commença par leur inspirer une vénération
nde & une haute estime des Fondateurs de l'Ordre
steaux, & pour tout ce qu'ils ont autrefois éta-
régularité & d'austerité : Et pour leur impri-
e respect pour leurs Peres, il leur repetoit sans
ces paroles d'un Prophete : » Recherchez dans
voyes anciennes, quelle est celle qui conduit à
:u, marchez-y avec fidelité, & vous y trouverez
alut & la sanctification de vos ames : Et celle-ci.
ivenez-vous d'Abraham votre pere. Interrogez
x qui vous ont donné la naissance, & ils vous
rendront les voyes du Seigneur & de sa Justice «.
ur disoit que c'étoit cela même que saint Be-
ordonne dans sa Régle, lorsqu'il veut qu'un
e ne fasse rien qui ne soit conforme aux exemples
nciens, & pour s'appliquer lui-même cette im-
nte instruction, il rechercha dans l'antiquité de
lre, qu'elles étoient les pratiques de ceux qui
it été les Instituteurs, & prit la resolution de
revivre à la Trappe autant qu'il le pourroit, la
arité qui dès les premiers tems avoit fleuri.
ais rien ne fut plus admirable que la conduite
tint pour faire entrer ses Freres dans les pratiques
renouvelloit en son Monastere. L'autorité & le
andement n'y eurent point de part; il oublia
ainsi dire, qu'il étoit Superieur, pour se sou-
seulement qu'il étoit un Pere. Il ne prit point
re voye que celle de la douceur, & il agit avec
eligieux comme envers ses chers enfans. Il leur
ir d'un côté les avantages & la beauté d'une vie
iere, & de l'autre l'horreur qu'un bon Religieux
ivoir de l'infraction de sa Regle; il leur mit de-
les yeux les actions des anciens Solitaires, & les

's Réglemens. Ainsi dès que la tablette avoit été
ée, il s'informoit en peu de mots du Frere qui
soin du Jardin, à quoi il falloit travailler, sortant
cela du Chœur avant la fin de l'office.
; Religieux s'étant rendus dans le grand parloir,
permettoit plus à personnes de parler, à moins
: ne fût quelque mot court & à voix basse, qui
loit necessairement le travail : lui-même s'abste-
.e parler en le distribuant, quand il pouvoit se
entendre par signe. On y alloit dans le moment,
'on étoit envoyé dehors, l'on prenoit des Sabots,
oit necessaire, & des outils de la main d'un sub-
e, dans le lieu où on les met. Cela fait, on sui-
romptement le Superieur ou le Frere qui avoit
u Jardin, chacun selon qu'on se rencontroit &
in tel silence & une si grande modestie qu'on ne
ardoit jamais, & qu'on ne sçavoit pas ceux qui
loient ni qui suivoient, ni même ceux qui acompa-
nt. Pour le R. Pere, quelquefois il se mettoit à
e des Freres, d'autres fois au milieu, & souvent
suivoit afin de voir s'ils observoient la modestie
nable. S'il en aperçevoit quelqu'un tourner la
pour peu que ce fût, ou porter son outil d'une
re peu religieuse; s'il étoit près de lui, il ne man-
pas de le reprendre sur l'heure, & de le faire
rner : s'il en étoit éloigné il ne l'oublioit pas le
nain au chapitre. Les gens du monde qui n'ont
; gouté comme ils devroient le don de Dieu, ni
le prix de la vertu, critiqueront sans doute une
onduite, & traiteront ces pratiques de puerilité;
qu'ils se souviennent du soin que les Officiers de
re prennent de dresser leurs Soldats, à faire l'exer-
la ponctualité, le silence, la marche qu'ils y
bserver; *& illi quidem ut corruptibilem coronam
ant:* pourquoi donc les Superieurs qui conduisent
soldats dans le service du Roi des Rois ne leur
ndront-ils pas à manier leurs armes spirituelles &
ipter leurs mauvaises inclinations par l'exercice
exacte mortification, afin d'acquerir une courou-

ne incorruptible de gloire. Continuons ; les Religieux étant arrivez au lieu où ils devoient travailler, chacun commençoit sa tâche dans le moment, sans attendre ceux qui suivoient. Ils ne devoient pas même regarder s'il en restoit ou s'il n'en restoit pas. On s'éloignoit suffisamment les uns des autres, pour que le silence ne fût point interrompu. Ils joignoient au silence de pieuses & saintes reflexions, chacun selon sa capacité ; mais cette occupation interieure ne les empêchoit pas de travailler de toute leur force. Les uns recitoient des Pseaumes, les autres meditoient quelques endroits des Saintes-Ecritures. Il y en avoit qui se trouvoient si penetrez de l'esprit de componction, qu'ils avoient peine à retenir leur larmes, & la plûpart y étoient aussi appliquez à Dieu, & quelquefois plus, que durant l'Office ; ainsi le tems du travail n'étoit pas seulement un tems de penitence & de mortification pour le corps, mais encore de priere & de délices pour l'ame. Dès qu'on entendoit le signal, qui le finissoit, on le quittoit dans le moment, & l'on s'en revenoit dans le même recüeillement qu'on y étoit allez, & chacun s'en alloit comme il se rencontroit ; Cependant si on alloit loin de la maison on revenoit tous ensemble, de crainte que quelqu'un ne s'égarât. Chacun étant arrivé au lieu où l'on met les outils, nettoyoit le sien, le remettoit à sa place, alloit reprendre sa coulle, & toujours dans le même silence, n'étant pas permis de parler même aux Superieurs que revêtu de cet habit ; à moins que ce ne fût pour quelque faute qu'on eût fait dans le travail : le R. Pere observoit lui-même ces Régles, & s'il voyoit quelqu'un qui y manquât ou qui témoignât de la legereté, de la negligence, ou trop d'activité, ou qui ne travaillât pas proprement, ou commit quelque faute semblable, il le mettoit sur l'heure en penitence : car si ses yeux étoient toujours ouverts sur ses Freres ; c'étoit sur tout durant le travail, parce que cet exercice sembloit leur donner plus de liberté de se rependre au dehors & de se dissiper davantage.

Après le silence & la modestie, il ne leur recommandoit rien tant que la fuite des Seculiers, comme il arrivoit avant qu'il eût fait abbatre la ferme & obtenu du Roi la permission de détourner le grand chemin, afin que ses Freres n'en rencontrassent plus, lorsqu'ils alloient & revenoient du travail ; cependant comme ils pouvoient encore rencontrer des gens de journée, des domestiques ou Freres Donnez qui travailloient sur leur chemin, il avoit soin de les faire retirer, avant que les Religieux allassent au travail, & il ne souffroit pas même qu'aucun Frere Convers travaillât avec eux. Il vouloit que ses Religieux fissent eux-mêmes le Jardin qui est enclos de murailles, sans l'aide d'aucun Frere Convers, à l'exception de celui qui en avoit soin, ou de quelque postulant Convers, s'il s'en rencontroit ; il souffroit seulement qu'en quelques rencontres extraordinaires, comme dans le tems qu'il faut semer, quelques Freres Convers y travaillassent quelques heures chaque jour. Il avoit pour cela un très-grand soin que les portes du Jardin fussent fermées, de peur que quelques Seculiers n'y entrassent par hazard. Aucun hôte n'y entroit non plus, que par son ordre exprès, & qu'il n'y fût conduit par le Religieux portier ou hospitalier, mais qui ne leur permettoit pas de s'approcher des Religieux qui y travailloient. Quand le R. Pere le conduisoit lui-même, il en pouvoit user autrement. Or ayant experimenté qu'un travail trop penible ne pouvoit être long tems continué, parce qu'il affoiblissoit trop la santé de ses Freres ; il voulut vers l'année 1690. que les Religieux après avoir travaillé une heure à des travaux penibles pussent changer, & s'occuper à d'autres moins rudes, selon que celui qui présidoit au travail le jugeoit à propos : car jusqu'alors on n'en changeoit que rarement.

Troisiémement, le R. Pere sçachant que la retraite & la stabilité qui renferment les Religieux dans leurs Cloîtres sont comme le nerf de la discipline reguliere, il retrancha les promenades, qui auparavant avoient été frequentes, comme des occasions prochaines de

une indulgence & non pas une ordonn[illegible]
voir dans le recit qu'un Religieux a fait
promenades de quelle sorte se passoit ce
le saint Abbé a permis durant le tems de
» Vers la feste de S. Jean (dit il ,) le
» gieux ne s'y attendoient pas , le R. Pe
» tous le parloir aprés None , & leur d
» ou dix ans que nous ne sommes sortis
» du Monastere , que pour travailler , j
» aujourd'hui à aller vous promener dans
» l'ordre que vous garderez : chacun ir[illegible]
» avec modestie jusqu'à l'entrée du bois
» separera de côté , & d'autre dans la f
» pourra s'éloigner d'un bon quart de lie
» tera en [illegible] on fera oraison chacun sel
» [illegible] , puis on se rassemblera pour la
» [illegible] en entendra le signal. Pour [illegible]
» [illegible] jamais [illegible] de m[illegible]
» [illegible] & dés que [illegible] perd[illegible]
» Freres je fondis en larmes dans la co[illegible]
» bonheur & de la misericorde que Dieu
» de me retirer à la Trappe , parmi des A
» ou des hommes qui n'avoient rien d'[illegible]
» figure . La Trappe me parut alors toute

» que je vois ici : & que fait-on au Ciel que de se délasser
» dans la contemplation de votre divine Majesté, comme
» le font ces Saints Solitaires : allez mondains abomi-
» nables, vos vains plaisirs n'ont rien qui puisse être
» comparé avec les douceurs solides & veritables que
» l'on goute dans cette aimable solitude. Dans ces extа-
» ses d'amour, j'étois très-persuadé que mes Freres
» prioient encore avec bien plus de ferveur que moi,
» puisque je leur étois bien inferieur en grace : mais
» je pensois sur tout aux dispositions où se pouvoit trou-
» ver notre saint Pere, lequel s'étoit éloigné seulement
» d'environ cinquante pas du lieu où se devoit faire la
» conference, & qui ne craignant plus d'être aperçu de
» ses Freres, avoit répandu son cœur en la présence de
» son Dieu comme il nous parut visiblement à tous,
» lorsque nous nous fumes rejoins : car nous le vîmes
» le visage tout en feu, & les yeux baignez de larmes,
» lequel après avoir ordonné de nous asseoir à terre,
» nous parla en ces termes : mes Freres, je pensois il
» n'y a qu'un moment au bonheur dont Dieu nous a
» comblé, & à la grace que sa divine Majesté a daigné
» nous faire de nous avoir separez de la masse corrom-
» puë du monde pour nous cacher dans un petit coin de
» la terre : que lui rendrons-nous pour toutes les mise-
» ricordes dont il nous a prévenus, sur tout pour nous
» avoir mis à l'abri des orages du siécle ? disons-lui
» avec le Prophete : *In me sunt Deus vota tua : quæ red-*
» *dam laudationes tibi* : oüi, mes Freres, nos cœurs
» doivent être sans cesse offerts & immolez comme des
» victimes toutes pures à notre Dieu. On ne voit au-
» jourd'hui de la fête de S. Jean que réjoüissances dans
» le monde, la joye est publique & universelle ; & l'on
» allume des feux pour honorer celui qui rendit témoi-
» gnage à Jesus-Christ, la lumiere du monde. Pour nous,
» mes Freres, de qui la joye doit être toute spirituelle &
» toute sainte nous devons nous rejoüir, comme dit
» S. Bernard, *non in festivitate* ; mais de *festivitate*.
» Nous devons à l'exemple de S. Jean le plus grand
» des enfans des hommes, être des lampes ardentes,

» nous devons entretenir inceſſamment dans nos cœurs
» ce feu divin que Jeſus-Chriſt eſt venu apporter ſur
» la terre & qu'il deſire y voir bruler ſans diſcontinua-
» tion.

» Après que le ſaint Abbé nous eût conſolez par ſes
» diſcours qui procedoient de l'abondance de ſon cœur ;
» il fit parler ſes Freres ; & je remarquai qu'il n'écha-
» pa pas une ſeulle parole à aucun d'eux qui ne fût
» édifiante & qui ne portât à Dieu. La joye ſainte &
» la paix de Jeſus-Chriſt reluiſoient ſur leur viſage, il
» n'y paroiſſoit aucune contrainte ni aucun ſigne de
» triſteſſe ; & l'onction de la grace leur rendoit la croix
» & les auſteritez délicieuſes & agreables.

» Un Religieux nommé Dom Silveſtre de qui la ſim-
» plicité approchoit beaucoup du Diſciple du grand
» S. Antoine, Paul le ſimple, parlant à ſon tour, dit :
» En verité, mon Pere, Dieu par ſa grace a effacé dans
» mon cœur les impreſſions de ce qui ſe paſſe dans le
» monde, je n'ai point du tout ſongé aux feux de
» S. Jean ni aux divertiſſemens qui les ſuivent ; & ſi
» vous n'en euſſiez parlé le premier je n'y aurois pas
» penſé ; quelle folie de faire conſiſter le culte des Saints
» dans des divertiſſemens prophanes, & de ne ſe point
» mettre en peine d'imiter leurs vertus.

» Un autre dit, qu'il avoit fait ſon entretien dans le
» bois de ces paroles qui s'étoient préſentées à l'ouver-
» ture de la ſainte Regle ; *otioſitas inimica eſt animæ* :
» Mon Pere, dit-il, il y a bien de l'oiſiveté dans le
» monde, car premierement tous ceux qui n'y travail-
» le pas pour Dieu & avec Dieu, ne font rien ce me
» ſemble, quoiqu'ils travaillent beaucoup ; & ils ſont
» du nombre de ceux de qui le Prophete dit, qu'ils ont
» travaillé en vain : mais il n'y a guere moins d'oiſi-
» veté aujourd'hui dans la plupart des Cloîtres ; &
» je ne ſçai par quel abus les Moines y ont retranché le
» travail manuel pour ſubſtituer à la place de longues
» meditations, de grandes lectures, des études ſcho-
» laſtiques & d'autres exercices ſemblables ; parce que,
» diſent-ils : la pieté eſt utile à tous, & que l'exercice

›rps sert à très-peu de chose. Ils prétendent par-
:querir un grand fond de spiritualité, & ils s'i-
nent qu'il est indigne d'un Moine destiné aux
s de manier ni bêche, ni hoyau : s'ils fussent de
urez dans le monde, ils auroient été bien obligez
la plûpart, de travailler de leur mains, mais
: qu'ils sont Moines, ils croyent avoir le privi-
de faineantise & d'oisiveté.
Oüi, reprit le R. Pere Abbé, je suis fort de
e sentiment, & exceptez les infirmes & ceux
l'ordre de Dieu applique à quelques autres
:ices, de plus grande importance tout Moine
ne travaille pas des mains, ou qui vit dans
iveté sans s'occuper de Dieu, est une homme
é ; & il devroit sçavoir, que les Cloîtres n'ont
t été destinés pour chicaner & pour ergoter,
; pour gemir & pour pleurer. Que l'étude de
:s autres sciences que celle du salut, ou le bien du
hain, n'est pas l'occupotion d'un penitent.
:nt à ses longues meditations, souvent ce sont des
des créuses & de pures speculations qui ne pro-
:nt gueres de solides ni de veritables vertus. Il
toujours prier, il est vrai : c'est-à dire, mes Freres
l ne faut rien faire, ni penser, que dans la vûë de
u ; il faut soupirer sans cesse vers lui, & aspirer
tous les désirs de notre cœur aux biens qu'il nous
.ne ; il faut incessamment élever nos cœurs jus-
.u Trône de Sa Majesté, par des regards amou-
: & de profonds aneantissements, par des actions
races & par des loüanges ; mais tout cela se peut
: dans les differentes occupations qui remplissent
journées ; & hors les attraits & les mouvemens
:iculiers dont Dieu nous previent quelquefois,
›eut dire qu'il y a souvent de l'illusion dans ces
gues meditations. On s'entretient dans la mollesse,
s une dévotion imaginaire, dans une délicatesse
ne permet pas de rien souffrir de contraire à
ature ; ce n'est pas là le chemin que nos Peres
tracé : la peine des travaux manuels a toujours
né dans les Déserts, tant qu'il y a eû de l'obser-

» vance. C'est par là qu'on soumet le corps à l'esprit,
» & que l'on se rend maître de la chair rebelle ; rien
» n'a tant santifié & multiplié les Solitaires que le tra-
» vail, & il ne faut point douter qu'ils n'ayent rendu
» de grands services à l'Eglise, lorsque par leurs tra-
» vaux & leurs sueurs ils nourrissoient des millions de
» pauvres. Il faut donc prier & travailler, prier en
» travaillant à travailler en priant. *Hæc oportet facere,*
» *& illa non omittere* «.

» Le premier coup de Vêpres termina ainsi la con-
» férence & la promenade innocente de la Communauté
» & nous retournâmes tous au Monastere dans un pro-
» fond silence. Comme on étoit prêt de se lever de des-
» sus l'herbe, il parut au travers des bois un pauvre re-
» vêtu de haillons, qui crioit & demandoit l'aumône.
» Le R. Pere lui dit, mon frere, nous sommes
» aussi pauvres que vous ; mais allez à la porte du
» Monastere on vous soulagera en votre misere. car
» nous ne refusons personne ; puis le Pere se retour-
» nant vers nous ; Dieu soit beni, dit-il ; il vaut
» mieux qu'on nous trouve ici occupez à parler de
» Dieu, qu'à courir les bêtes dans nos bois, comme
» on y trouvoit souvent les Moines avant la Reforme «.

CHAPITRE V.

Le R. Pere forme ses Religieux à la pieté & à l'amour de la Penitence ; & leur inspire l'estime de leur vocation à la sainte Religion.

DE ce que le R. Pere disoit contre ceux qui passent presque tout le tems dans les Cloîtres à lire & à mediter, on ne doit pas conclure que ce saint homme blamât pour cela l'Oraison Mentale ni la contemplation. Il sçavoit que tous ces Anciens Solitaires, les Machaires, les Pauls, les Onuphres, les Antoines, les Sabbas & tous ces grands Saints qui ont autrefois peuplé les Deserts & remplis les Monasteres, étoient

[..]s des gens d'oraiſon & des maîtres de la plus [..]blime contemplation. Saint Bernard dans ces derniers [..]ns, Saint François, Saint Dominique & tous les [..]ats Fondateurs d'Ordres étoient des hommes tous [..]avans dans la Théologie myſtique. M. de Rancé [..]a donc voulu blâmer qu'une eſpece d'oraiſon qui [..]eſt point accompagnée de bonnes œuvres, où cette [..]rétenduë myſticité des Quietiſtes contre laquelle Ro[..]e auroit bien déſiré qu'il eût écrit ; mais il a voulu [..]ecommander à ſes Religieux cette maniere de prier ſi [..]rdinaire aux anciens Solitaires, qu'on appelle orai[..]on jaculatoire. Cela eſt ſi vrai qu'un des plus grands [..]oins de ce digne Superieur dès le commencement de [..]a Réforme, fut d'inſpirer à tous ſes Freres une telle [..]rdeur pour l'oraiſon mentale : que quand ils étoient [..]hors des régularitez communes ; on en voyoit toujours [..]pluſieurs en prieres en l'Egliſe, & devant le S. Sacre[..]ment. C'étoit-là que ces illuſtres pénitens fondoient [..]en larmes par le ſentiment d'une vraye componction, qu'ils ſe repandoient devant Dieu, & attiroient ſur [..]eux & ſur tout le monde les bénédictions du Ciel ; [..]c'étoit-là qu'ils trouvoient de la conſolation & de la force pour ſe ſoutenir dans l'auſterité ; c'étoit-là enfin que ces hommes divins par la converſation continuëlle qu'ils avoient avec notre Seigneur, s'animoient à embraſſer les premiers cette voye ſi étroite qu'avoient autrefois tenus leurs Peres. Cela eſt ſi vrai que le Card. le Camus, qui avant que d'être Evêque, venoit ſouvent à la Trappe, & où même il prit les ſemences de l'éminente pieté qui a paru en lui, voyant les Religieux ſi aſſidus à l'oraiſon, dit un jour au R. Pere. » Je ne doute point » M. l'Abbé, que votre Réforme n'ait d'heureuſes » ſuites, puiſque vos Religieux aiment ſi fort la priere «. En effet l'oraiſon mentale ou la contemplation eſt la clef de tous les tréſors du Ciel, comme dit S. Jean (1.) Chriſoſtome. C'eſt elle dit S. Bonaventure (2.) qui dé[..]racine tous les vices, & plante toutes les vertus. C'eſt

1. De oratione.
2. Medit vit. Chriſt.

un pont, dit S. Jean-Climaque *, qui nous empêche de faire naufrage dans nos tentations. C'est une épée toujours victorieuse qui nous défend contre tous nos ennemis. Aussi n'y a-t-il rien selon S. Bernard dans ses Livres de la Considération au Pape Eugene, qui égale l'oraison pour donner à notre ame de la force contre nos tentations, & la rendre prompte & disposée à toutes sortes de bonnes œuvres. Le saint homme s'appliqua donc d'abord à faire connoître à ses chers Confreres les avantages de l'oraison mentale, & leur en enseigna la pratique, & dans la suite semblable à l'Aigle qui voltige sur ses petits, afin de leur apprendre à voler, qui les porte même quelquefois sur ses aîles pour les accoutumer à régarder fixement le Soleil; il leur insinua peu à peu les voyes les plus sûres & les plus élevées de la contemplation qui nous conduisent, » comme S. Bernard l'assure, à ce qu'il y a de plus agréable dans le Jardin de l'époux, à la douce odeur des roses, à la beauté du Désert, à la fraicheur des Fontaines, à l'agréable odeur des parfums, & enfin jusqu'au trône du Roi. On ne peut nier (dit Hugues de S. Victor) qu'il n'y ait dans l'Eglise une espéce d'oraison beaucoup plus élevée que la simple méditation qui nous fait approcher encore de plus près de la vérité que nous pouvons appeller, dit ce Pere, la verité même; parce qu'il n'y a rien au-dessus de cette idée qui puisse nous la démontrer, à cause que l'homme en tant que contemplatif (écrit l'Angelique Docteur) est quelque chose bien au-dessus de l'homme; parce que la vie contemplative, comme S. Gregoire le grand l'enseigne, se défait de toutes les images corporelles, pour attacher son cœur directement à la lumiere qui est sans borne. C'est dans cette solitude & ces communications interieures de l'époux avec son épouse qu'on peut bien rencontrer le chemin qui conduit à ce divin sanctuaire ». Cet homme du Ciel leur enseignoit que Jesus-Christ l'homme-Dieu en étoit la porte, que per-

* Tract. de orat.

sonne ne pouvoit monter à son Pere que par lui, qu'il falloit dans ce festin des nôces spirituelles, choisir toujours le plus bas lieu & la derniere place, jusqu'à ce que le Maître du banquet nous dise : mon ami, montez plus haut : Que nous devions embrasser les pieds du Sauveur, les laver de nos larmes, & les essuyer de nos cheveux, avant que d'oser répandre nos parfums sur sa tête ; mais que ces grandes communications exigeoient un profond silence, non seulement interieur qui est celui des passions & des puissances de l'ame, mais encore un exterieur, pour pouvoir dire avec le Prophete : J'écouterai ce que le Seigneur dictera à mon cœur, parce qu'il ne prononce que des paroles de paix sur ceux qui rentrent en eux-mêmes ; ainsi en quelque grand nombre que ces bons Religieux se trouvassent à l'Eglise, tous y étoient dans le silence, de crainte qu'ils ne fussent les uns aux autres un sujet de distraction pendant leur oraison. Le saint homme vouloit qu'on marchât sans bruit dans cette Maison de prieres, qu'on en ouvrît & fermât les portes doucement, & que les Prêtres dissent la Messe à voix basse. Il portoit même si loin le silence, qu'il ne vouloit pas que l'horloge sonnât autre chose que les heures & les demies heures, disant que le surplus ne servoit qu'à causer des distractions. Il faisoit singulierement observer ce silence durant la méditation qui se faisoit entre l'Office de la Sainte Vierge & les Matines de Notre Seigneur, & le soir après Complies. Durant tout ce tems, ce silence étoit si profond, qu'on auroit jugé qu'il n'y avoit personne dans l'Eglise, quoiqu'il y eût quelquefois plus de six-vingt personnes. Pour maintenir cette régularité si édifiante durant l'oraison, il faisoit entrer ceux qui étoient incommodez dans les deux Chapelles fermées, ou dans le Chapitre.

Il accoutumoit de bonne heure les Novices à cette exercice, & tout le monde y étoit dans une tel recueillement, qu'on s'abstenoit même, autant qu'il étoit possible, de tousser, cracher & moucher, & afin que tous y portassent leur attention, & qu'on y eût moins de

ſtractions, il vouloit, conformément à la Régle, ıe la méditation ne paſſât pas une demie heure.

Mais ſon principal ſoin pour la bien faire, étoit d'in-irer une grande mortification intérieure. Il n'ignoroit ıs ce que dit S. Laurent Juſtinien : Que l'intempe-nce de la chair eſt un lien terrible qui nous attache étroitement à nos ſens que ce n'eſt qu'avec peine ı'elle ſe ſoumet au joug de la foi; parce que cette pru-ence eſt contraire à la ſimplicité chrétienne qui eſt la ere de la douceur interieure. Ainſi pour être un hom-e interieur, il faut ſe conduire par les lumieres de la i, & ſuivre fidelement les attraits de la grace; c'eſt que faiſoient les Religieux de la Trappe, comme le . Pere l'écrivit lui-même à un de ſes amis. » Ils font (lui dit-il) conſiſter leur pieté ſelon l'eſprit de nos Inſtituteurs, non pas en de longues méditations, mais à n'avoir pas d'autre volonté que celle de Dieu; à ſe tenir en ſa préſence dans les differens emplois où on les applique, à faire mourir dans leurs cœurs l'eſprit du monde, & à attendre en paix celui de l'éternité. Cependant ni la multitude des travaux, ni la ſucceſſion des actions différentes, n'empêchent pas que le recueillement ne ſoit grand, & que leur vie ne ſe paſſe dans une retraite & dans un extérieur exempt de la diſſipation qu'on s'imagine être attachée à leur état «.

Mais outre cette mortification interieure, ce ſage irecteur leur inſpiroit encore l'eſprit de penitence, omme étant eſſentiel à l'état Monaſtique, & l'un des rands moyens de devenir des ames toutes d'oraiſon;

›nnée de toutes parts, veuillent la défendre de l'air
ntagieux du monde : C'est-là (continuë ce sça-
nt homme) que des gens que nous avons vû parmi
us forment un peuple different de nous par son lan-
ge, par ses mœurs, par ses manieres. Ce peuple
ore en esprit & en verité le Dieu de la verité.
: Temple destiné à l'exercice du culte qu'ils luy
ndent, est des plus simples ; l'or & le marbre n'y
illent point ; la seule presence de la divinité le
nd majestueux, & le zele & la pieté des Ministres
font les principaux ornemens ; & c'est-là où le
eur & la langue sont d'accord pour honorer le Sei-
ieur : on n'y ouvre la bouche que pour le loüer,
ie pour s'édifier, & se corriger charitablement
; uns les autres. Les passions semblent être mortes
ceux qui habitent cette terre des vivans ; l'intem-
:rant s'y accoutume au jeûne, le voluptueux ne s'y
cupe qu'à crucifier sa chair, le paresseux y cher-
e le travail, l'ambitieux y trouve les emplois les
is vils au-dessus de lui, l'avare n'y thesaurise
e pour le Ciel : le médisant y a toûjours une
rde de circonspection posée sur ses lévres ; l'hom-
: de sang n'y fait plus la guerre qu'à ses passions ;
bel esprit même y veut être ignorant, l'innocent
r traite en coupable de peur de le devenir, le ser-
:eur fidele, après y avoir mis à profit les talens
'il a reçûs, se regarde encore commé inutile à
1 maître ; & les ouvriers qui ont travaillé dés le
itin à la vigne du Pere de famille, qui ont essuyé
poids de la chaleur & du jour, voyent sans mur-
irer ceux qui sont venus sur l'onziéme heure re-
voir la même recompense qu'ils reçoivent ; en un
ot la charité a pris en eux la place de la cupidité,
si l'amour-propre se fait sentir, ce n'est qu'en
r inspirant le dessein de devenir éternellement
ureux à quelque prix que ce puisse être. On n'a
int dans ce tranquile séjour de ces tems vuides
i sont suivis de nuits laborieuses ; comme tous les
irs sont pleins ; on y passe toutes les nuits dans le

» repos du Seigneur ; l'abondance & la délicatesse y » sont réduites au seul necessaire, la magnificence n'y » consiste que dans la simplicité, dans la propreté, & » la lassitude trouve son soulagement où la molesse » trouveroit sa peine & son supplice. Tout y marche » sans cesse d'un pas égal. Tout y est dans une subor- » dination merveilleuse, & il n'est difficile que de s'ap- » percevoir qu'un homme à qui Dieu a donné l'esprit » d'intelligence & de conseil propre à gouverner de » grands Etats soit le chef de ce peuple choisi, qui » n'est que d'environ cent personnes. Ce nouveau » Moyse y conduit son Israël dans le desert avec sa- » gesse, douceur & fermeté, & loin d'y trouver » quelqu'un qui lui resiste, il n'y trouve que des » gens toujours prêts à luy obéir avec joye, avec hu- » milité, avec amour.

Il est vray que le saint homme ayant lû cette descrip- tion de son Monastere qu'on luy envoya, ne put s'em- pêcher d'écrire ce qui suit à celui qui en étoit l'Au- teur : Je suis obligé de vous avoüer, Monsieur, qu'il » n'y a rien de plus beau, ny de plus éloquent que » la Lettre que vous m'avez envoyée : les expressions » sont nobles, choisies, éclatantes : mais en même- » tems je ne me puis dispenser de vous dire que nous » sommes infiniment éloignez de ce que nous devrions » être : Car dans la verité, Monsieur, vous ne dites » rien qui ne nous convienne, & que nous ne dussions » regarder comme des obligations attachées à notre » état ; ce sont des traits qui expriment au naturel ce » qu'il faut que soient des hommes engagez dans la

c. Cette réponse qui est du 24. Janvier 1696. ne minuë en rien la verité de ce que M. Bouquillon voit écrit dans la sienne ; elle en confirme la verité par la profonde humilité qu'elle nous découvre en M. de Rancé, lequel répondit à M. Desons Doyen de Senlis, à peu près dans le même sens le 9. Mars 1676. » Monsieur, vous êtes trop bon, de prendre autant d'interêt que vous faites à ce qui nous regarde, & de nous en donner des marques si obligeantes & si charitables. Je ne sçai non-plus que vous, ce que le monde veut dire, de considerer comme quelque chose d'extraordinaire ce qui n'a rien que de tres-commun, & de condamner d'excez ce qui est si fort au-dessous de l'austerité que nos Peres & nos Fondateurs nous ont enseignées, non-seulement par leurs instructions, mais encore par leurs exemples. Ce que vous avez pris la peine de nous envoyer de la penitence primitive des Chartreux, est tout-à-fait remarquable. Cependant nous ne voyons pas qu'on se soit élevé contre elle, ni qu'on ait traité d'indiscrets & d'extravagans ceux qui l'ont instituée. Vous m'avoüerez, Monsieur, que quand on mettra ce que nous faisons auprès de ce qu'ont pratiqué ces saints Solitaires, on trouvera entre leur penitence & la nôtre, des distances presque infinies; ce qui obligera ceux qui en feront les paralelles, de nous accuser de mener une vie molle & relâchée. »

» On rapporte du bienheureux Guigo, une chose digne de remarque. Ses Freres lui disoient que sa grande rigueur feroit que peu de personnes embrasseroient son Institut. Il répondit : Réjoüissez-vous, mes Freres, quand vous verrez que votre nombre sera petit ; car ce sera une marque que vous ne vous relâcherez pas, & que vous vous conserverez dans l'esprit de penitence. Je vous assure, Monsieur, que ce que nous faisons, nous paroît si peu de chose, & nous y trouvons tant de facilité, que bien loin d'être contens

» de nous-mêmes, & satisfaits de nos œuvres, nous
» y trouvons de perpetuels sujets de nous humilier &
» de nous confondre ; & soit que nous regardions les
» pechez dont nous sommes obligez de faire pénitence,
» soit que nous ayons devant les yeux les devoirs de
» notre profession, nous ne voyons rien en nous qui
» nous console, & nous demeurerions accablez sous
» le poids de nos propres miseres, si Dieu ne nous
» soutenoit en nous inspirant une confiance secrette en
» sa misericorde. Je vous dirai, Monsieur, que si
» nous joüissons de quelque tranquilité, c'est la per-
» suasion dans laquelle nous sommes; que Dieu qui pe-
» netre le fond de nos cœurs voit les intentions sinceres
» que nous avons de luy plaire & de le servir, &
» qu'il nous jugera selon sa parole, *praeparationem
» cordis eorum audivit auris tua*, & non pas sur nos
» actions, qui ne sont pas dignes de trouver place devant
» lui. En voilà assez, Monsieur, pour vous faire
» connoître que nous sommes bien éloignez d'entrer
» dans les sentimens du saint Evêque, & que nous nous
» mettons fort peu en peine de la censure des hommes,
» mais que nous demandons seulement le secours de
» vos saintes prieres, avec toute l'instance possible, &c.
» Ce saint Abbé étoit si peu satisfait des austeritez
» qu'il pratiquoit dans sa Réforme, qu'il fut tenté
» de quitter son Ordre & son Abbaye, pour entrer
» dans l'Ordre des Chartreux, où il croyoit que l'Ob-
» servance étoit plus étroite ; il en écrivit même à
» Rome, & en obtint la permission de sa Sainteté ; mais
» de grands Serviteurs de Dieu l'en détournerent «.

Ce n'étoit pas seulement à ses Religieux qu'il ins-
piroit l'esprit de pieté, de retraite & d'oraison, c'é-
toit encore à quantité de Seculiers qui se retiroient
pour quelque-tems à la Trappe, pour y goûter les dé-
lices de la vie chrétienne. C'est ce que M. de Treval
écrivit un jour au saint Abbé : » Je sçai ce que m'ont
» dit de votre hermitage, Messieurs de Tournay, de
» Grenoble, d'Aulone, des Lions, Foret & Richard,
» qui me l'ont representé comme une terre de bene-

fection, comme une académie de toutes sortes de vertus ecclesiastiques & religieuses, comme une Ecole où se forment les saints Evêques, les bons Pasteurs, les dignes Prêtres, les pieux Maréchaux de France, les Capitaines, les Magistrats qui gardent la Justice, & autres celebres pénitens. Vous voulez bien que je loüe Dieu de vous avoir donné à son Eglise comme un Arsene ou un Pacôme. »

Or voici un abregé des principaux Avis que M. de Rancé donnoit aux personnes du siécle, qui venoient à la Trappe, faire quelques jours de retraite, & mettre ordre à leur conscience.

1°. Il commençoit par leur faire voir les avantages de cette retraite.

« Il faut (leur disoit-il) demeurer en solitude le plus qu'on peut; c'est-là que Dieu se communique à l'ame, & il ne faut pas se flatter & croire qu'on profite davantage dans la conversation: car étant seul uni à Dieu on obtient plus de graces pour vivre avec le prochain qu'en lui parlant; & l'on ne doit point lui parler, à moins qu'il ne nous l'inspire, & que notre état ne nous y engage ».

2°. Il faut que l'ame s'estime indigne de toutes les graces qu'elle reçoit, & qu'elle n'en parle jamais qu'elle n'y soit obligée, ou par obéïssance, ou par inspiration; parce que de raconter aux autres les graces que Dieu nous fait, sous ombre de servir aux autres, ou de demander leurs prieres, c'est s'exposer à la vaine gloire, & à ne plus recevoir de faveurs de Dieu, qui veut que notre secret soit pour nous.

3°. Il faut que notre oraison soit continuelle, parce qu'en tous tems, en tous lieux & en tous emplois, on peut servir celui qui est par tout. Pour cela,

4°. Abstenons-nous de pensées, de paroles, & d'actions inutiles, & surtout de curiosité; & quoi que nous fassions, tendons toujours à la paix interieure. »

5°. Il faut par conséquent garder son esprit pour ne s'occuper que de Dieu, & son cœur pour n'aimer que lui; en retranchant tout ce qui n'est point

[illegible] pour notre fon- [illegible] abandonnons à [illegible] de se trouver pas [illegible]

[illegible] ayez pour [illegible] laquelle vous ne [illegible] devoirs, & sans [illegible] avantage; [illegible] souvenir que vous [illegible] que sa miséricor- [illegible] ceux [illegible] pourvu que ce soit [illegible] commandé pour quel- [illegible] ennemis de Jésus-Christ [illegible] votre courage, ni sur [illegible] dans le combat [illegible] votre confiance; [illegible] l'estime des hom-mes [illegible] qu'une crainte d'un [illegible] Couronne immortelle.

[illegible] conseillent pour [illegible] seroit trop long [illegible] Chrétiens fort dé- [illegible] résolutions prin- [illegible] exercices spi- [illegible] des terres, un or- [illegible] à sa qua- [illegible] le nombre de

» mode pas de ce qui la prive de sa liberté, & qui ce-
» pendant est le sacrifice le plus saint, le plus puissant,
» & le plus capable d'attirer la misericorde de
» Dieu ».

On ne peut comprendre les biens spirituels que produisoient ces exercices dans une multitude incroyable de personnes de toutes sortes d'états, sous la conduite du R. Pere, aussi bien que dans ses bons Religieux; en sorte que la Trappe par son moyen devint en peu d'années le jardin de délices du divin Epoux.
» O toute sainte & miraculeuse Réforme de la Trappe
» (s'écrioit un Religieux Prémontré) chef-d'œuvre
» de la toute-puissante grace de Jesus-Christ, que ton
» mérite est grand, & qu'il est inconnu! Si on sça-
» voit les grands avantages spirituels & les richesses
» inestimables de l'esprit de Dieu que tu contiens pour
» élever les ames à la parfaite sainteté; mais l'erreur
» a mis un bandeau devant les yeux des hommes de ce
» siécle corrompu pour leur cacher tes trésors; il faut
» que je dise que tu es une forteresse impénétrable
» aux puissances de l'Enfer, pour la multitude de tes
» saints & admirables Reglemens: tes armes & tes
» soutiens si sagement établis, que tu considere com-
» me les productions de l'esprit de Dieu que tu con-
» serve comme la prunelle de l'œil, que tu garde avec
» tant de soin & d'exactitude, que tu aimerois mieux
» perdre la vie, que d'en enfreindre une seule: que ta
» fidelité est grande! & que les récompenses qui te
» sont préparées de la part de Dieu seront abondantes!

CHAPITRE VI.

Le R. Pere inspire à ses Freres une grande horreur de l'esprit du monde & l'amour du silence.

MOnsieur de Rancé persuadé que la premiere & la plus considerable faveur que le Ciel puisse accorder à un fidele, est de le retirer du monde, pour

» ce qu'il a fait pour eux ; quels sont les
» il les a mis à couvert, les grands biens
» procuré par cette séparation, toute leur
» seroit en actions de graces & en des recon
» continuelles ; mais ce qui est fâcheux,
» passe la vie sans reflexion, qu'on ne sçai
» mer ce qui mérite de l'être, & qu'on ne
» priser le riche trésor dans le tems-même
» possede. Les Saints qui ont vû les choses
» miere de Dieu, étoient tellement pénét
» qu'il avoit fait pour eux, en leur inspiran
» pre avec le monde, & ils étoient si remplis
» tages qui sont inséparables de la vie R
» de cette multitude de moyens, de facilitez
» cours qu'elle contient pour s'unir au souve
» qui fait toute l'ambition des ames sain
» manquoient d'expressions lorsqu'ils voulo
» entendre le sentiment qu'ils avoient de l'
» de leur Profession ; & ils n'ont point
» dire trop, ni que ce fût une exagération
» parer à la vie des Anges ; parce qu'ils ne
» point d'état ici bas qui pût l'égaler.

» Voilà sans doute ce qui doit confondre
» qui étant dans une condition si élevée,
» une vie toute naturelle & toute commun

pendant c'est un malheur si général, qu'on ne assez le pleurer. Il est vrai, continuoit-il, écri- à un ami, que j'ai de grandes obligations à la é de Dieu de m'avoir retiré des agitations du de pendant que tout est dans la confusion & le trouble. C'est une grace que je ne puis assez nnoître ; & quoique je fasse pour profiter d'un and bonheur, je me trouve si éloigné d'en fai- out l'usage que je dois, que j'ai grand sujet de ndre que Dieu ne condamne comme une ingra- de ce que les hommes regardent dans ma con- e comme une grande fidélité. Le poids des gran- misericordes est quelque chose de terrible, & il y a tres-peu qui répondent aux desseins de Dieu, mme ils y sont obligez. Cependant il est écrit, e l'espérance de l'ame ingrate sera dissipée com- la glace se fond à l'ardeur du Soleil. Oüi, je le pete, le poids des graces de Dieu est d'une pesan- ur que l'on ne connoît point, & l'on ne peut dire mbien il y aura de personnes condamnées ; par ce ui devoit faire leur sanctification, & l'on peut di- e que le peché des hommes le plus commun & le lus irrémissible est l'ingratitude, & à le bien pren- re, il n'y a pas d'instant dans notre vie, où Dieu n'ouvre sur nous les mains de sa misericorde, com- me il n'y en a point où nous ne lui donnions des té- moignages plus sensibles de notre dureté. En un mot le monde est le Royaume des ingrats, & Dieu ne fait » autre chose que de semer & de faire pleuvoir sur des » rochers ». C'est ainsi que le R. Pere portoit ses En- fans à reconnoître la grace que Dieu leur avoit faite de les retirer du monde pour les tenir cachez à l'ombre de ses aîles dans la solitude.

Mais ayant remarqué que dans cette liberté qu'il leur donnoit au commencement de la Réforme de s'entretenir les uns & les autres, quoiqu'ils le fissent avec attention, il leur échappoit souvent de se ressou- venir encore des enfans de la miserable Babylone, & de s'entretenir de ce qui se passoit dans la Terre d'E-



bien remarqué dans son Traité de l'Extrên
qu'il donna l'an 1678. que M. de la Tr
pas seulement interdit à ses Religieux t
avec les Externes, mais aussi entre eu
même pour une fois, mais pour toujours :
ò cum exteris & advenis, sed & cum s
quolibet interdicens; nec semel quidem
vivis egerint, eos ferens sese invicem all
ullum iis, seu de suorum consanguineoru
obitu, de rerum ullarum, quæ hîc quoq
vicissitudine nuntium innotescere patien
que dès le moment qu'ils sont entrez dar
son, vous diriez qu'ils sont comme ensev
si toutes choses étoient mortes pour eux
n'eussent plus l'usage ni de leur esprit
langue, sinon pour chanter publiquemen
ges de Dieu, employer toutes leurs forc
pler les merveilles & les grandeurs de cet
rain, & de s'entretenir des moyens de se
plus en plus. Cet illustre Abbé (continu
Professeur) a rétabli dans ce Monastere
a pu cette admirable vie que le grand sa
avoit mise dans Clairvaux. J'ose dire qu
que à la Trappe des choses encore plus p

le saint homme pour leur interdire aussi la parole, retablit l'usage des signes, autrefois si usité dans l'Ordre, & dont la connoissance est venuë jusqu'à nous; mais bien loin que ce silence fût à charge tant aux Religieux du Chœur qu'aux Convers & aux Freres Donnez, ils y trouvoient une joye & une consolation ineffable; ils y goutoient une douceur si grande, que ce leur auroit été une peine sensible, si on leur avoit ôté cette mortification si douce & si utile.

Pour preuve de l'exactitude de ce silence, on rapporte de Dom Augustin qu'il enseignoit le chant aux Novices dans un profond silence; & il apprit lui-même sans prononcer un seul mot, à faire des panniers. Dom Paul étant proche de la mort, passa la nuit gardant le silence, quoique ce fût la derniere de sa vie. Un Convers travaillant dans les champs, un jeune Taureau lui donnant un coup de corne dans l'estomach, & l'ayant jetté par terre, mit ses habits en piéce, le tournant tantôt d'un côté, tantôt d'un autre, pour en faire son jouet, ne cria à lui que lorsqu'il se vit en danger de mort, encore s'en accusa-t-il comme d'une infidélité.

Deux Peres vinrent à la Trappe pour y voir leurs enfans, ils furent reçus avec toute la cordialité possible; & comme ils étoient Maçons, ils travaillerent de leur métier pendant quinze jours, sans pouvoir jamais les faire parler, bien qu'ils travaillassent en leur compagnie. Ces deux Convers se contentoient de lever les yeux au Ciel lorsqu'ils leur entendoient dire quelque chose de bon & d'édifiant, & reprenoient leur gravité quand ils les entendoient parler de choses indifferentes, ou qui ne les portoient pas à Dieu. Ces bonnes gens demeurerent si édifiés du recueillement & de la modestie de leurs fils, qu'ils protesterent au Pere Abbé que s'ils n'avoient point eu d'engagement indispensable dans le monde, ils seroient restés à la Trappe avec eux jusqu'à la mort. Les Manœuvres & les Valets-mêmes étoient tellement retenus par



particuliere du Ciel, il ne s'étoit pr
tiré ; ce qui n'empêcha pas qu'elle ne l
tre les paroirs de la carriere, & qu'elle
fort, qu'il y auroit péri, si les Freres
çurent de cette accident, ne l'eussent p
couru, sans qu'il dit un seul mot, pour
en rompant le silence.

Au reste, on ne peut dire combien c
à garder le silence à fait de conversion
biens : En voici quelques exemples. E
Convers, il y en avoit un nommé F.
s'étoit converti à Dieu de cette maniere
chand, & s'étant égaré dans les bois
lorsqu'il alloit vendre sa marchandise
il entendit une cloche sur les huit heur
lui fit juger qu'il y avoit quelque Mon
te solitude ; il poursuivit son chemin
l'avoit entenduë, & étant sorti du bo
l'Abbaye, & comme il étoit nuit, il
pitalité, on l'y reçut avec la charité c
sans lui dire un seul mot, parce que c
du grand silence. Ce silence le toucha
lendemain à son reveil, il fit reflexio
heureusement perdu dans ce bois, parc
voit voulu conduire au port de salut. A

acheter quelque chose pour le Monastere, auquel on marqua précisément ce qu'il devoit dire. Aprés s'être fidelement acquité de ce qu'on lui avoit ordonné, quelques Gentilshommes qui se trouverent là, luy firent plusieurs questions; mais il ne leur répondit que par sa modestie & son silence: Ces Messieurs n'étans pas content de ses inclinations respectueuses, luy parlerent trés-rudement, sans qu'il leur répondit autrement; ils se disposerent à s'en aller; mais ce Frere s'apercevant que ces Messieurs avoient besoin de son service, il se hâta de le leur rendre avec toutes sortes d'affection & de joye. Cela surprit si fort ces Gentilshommes, & les toucha tellement, qu'ils vinrent à la Trappe trouver le R. Pere, pour lui témoigner combien ce Convers les avoit édifiez.

Monsieur Pelisson Secretaire du Roi, Maître des Requêtes, & l'un des beaux genies de son siecle, étant venu à la Trappe pour y voir le R. Pere Abbé, il le pria de lui envoyer quelqu'un de ses Religieux pour l'entretenir, lorsque le R. Pere seroit occupé: surquoi Monsieur de Rancé lui dit. » Je ne doute » pas, Monsieur, que vous ne soyez convaincu du » respect que j'ai pour votre personne. Il n'y a rien » de possible au monde que je ne voulusse faire pour » votre satisfaction; mais vous me demandez une cho- » se que j'ai peine à vous accorder: vous sçavez qu'il » faut si peu de chose pour infecter le cœur d'un Soli- » taire que les moindres conversations leur réveillent » bien-tôt les idées de ce qu'ils ont vû autrefois, & » qu'ils doivent avoir oublié pour jamais, qu'en ve- » rité il est expédient de ne les pas exposer à de telles » tentations. Néanmoins, Monsieur, si vous le vou- » lez absolument, j'accorderai cette satisfaction à » vos prieres. Monsieur Pelisson goûta si fort cette » raison, & la sage conduite du saint Abbé, qu'il le » pria de n'en rien faire, & publia partout ce silence » perpetuel qui l'avoit si fort édifié. »

Les esprits mal faits, & les personnes passionnées en murmurerent, mais cela ne servit à ce digne Réfor-

mateur que d'un motif encore plus pressant pour porter ses freres à s'y rendre plus exacts & plus fideles.
» On ne sçauroit trop aimer le silence (leur disoit-il)
» on ne parle jamais même dans les communications
» les plus saintes que l'on ne perde quelque chose de
» son recüeillement & de son interieur. Helas ! mes
» Freres, croyez moi, s'il y a quelque bien dans ce
» Monastere par la grace de Jesus-Christ, vous &
» moi nous en sommes redevables au silence & au tra-
» vail : comptez que dès que l'un ou l'autre cessera, il
» n'y aura plus de réforme. Car d'un côté l'oisiveté
» est la mere de tous les vices, & de l'autre notre force
» est dans le silence, & la confiance en Dieu : *in silen-*
» *tiâ & in spe erit fortitudo vestra.* Je n'accorderai
» donc jamais qu'on ait des heures pour se recréer ;
» parce que dans ces entretiens de recréations, on
» commence par l'esprit & l'on finit par la chair, on
» commence par y parler des affaires de l'Eglise, puis
» de celles de l'Ordre, & enfin de celles du monde,
» où l'on ne prend que trop de goût. Ainsi nous ver-
» rions bien-tôt l'esprit de componction se dissiper :
» & toute notre Réforme s'éclipser : Or, le lieu &
» l'exercice où on le doit observer avec plus de reli-
» gion, c'est dans le travail des mains. Le Superieur
» seul qui y préside peut y parler, mais d'un ton si
» bas & si moderé, qu'il ne puisse être entendu que
» de celui à qui il parle. On doit le pratiquer avec
» une retenuë toute semblable dans les Parloirs, &
» les Superieurs qui y parleront doivent éviter avec
» beaucoup de soin qu'on ne s'y trouve plusieurs en-
» semble, à moins qu'on n'y soit obligé par une vraye
» necessité ; & si plusieurs Religieux venoient s'y pré-
» senter tout à la fois, on ne doit faire aucune diffi-
» culté de les remettre à un autre tems, où l'on puisse
» les écouter seuls.

» Tout le monde convient que la pieté & le bon or-
» dre se conserveront à la Trappe, tant qu'on y ob-
» servera le silence : & qu'aussi-tôt qu'on s'en separe-
» ra on aura le déplaisir de voir cette Maison tomber

s le déreglement & la confusion, comme tant
utres Monasteres ; & l'Eglise perdra l'édifica-
ı qu'elle en recevroit, & les gens du monde la
ıne odeur qu'ils continueroient à y trouver, si la
ularité y étoit continuée.
Pour ce qui est du silence de la nuit, le Superieur
obligé de le garder comme les autres Religieux ; le
erier le garde à l'égard des Convers & des Secu-
s ; les Religieux qui sont à la porte, à l'égard
Hôtes ; & l'Infirmier, à l'égard des Malades. »
oilà les instructions que M. de Rancé donnoit à
eres sur le silence, qu'il faisoit pratiquer si ri-
eusement, qu'un jour celui qui devoit dire la
e de la sainte Vierge (qui se dit dès le matin
les Freres Convers) n'ayant pû la dire ; l'un de
onvers ayant tiré à part le R. Pere, lorsqu'on
oit Prime, pour l'avertir que cette Messe n'avoit
été dite ; le R. Pere pour punir cette transf-
on du silence de la nuit, vint au Chapitre, &
ce Convers avec tant de severité, qu'il fit trem-
ous ceux qui étoient presens.
ı pourroit dire que ces bons Religieux obser-
t le silence dans les Letires même qu'ils écri-
t à leurs parens avec la permission du R. Pere,
'y mettant que le pur necessaire, sans aucuns
imens ; & les moindres penitences qu'il impo-
our avoir dit un oüi ou un non, étoit le jeûne au
t à l'eau, ou la discipline dans le Chapitre ; ce
e servoit pas peu à y maintenir l'union & la
entre les Freres, comme on le peut voir dans
ıple suivant. Un Religieux d'un Ordre qu'on
mme pas, avoit conçû une telle aversion contre
ıt Abbé, qu'inspiré du Démon, il vint exprès à la
é pour y mettre la division. Il feignit d'y vou-
meurer ; mais dans tout le tems qu'il y resta, il
y faire le moindre mal, parce que dès qu'il se
oit à joindre quelqu'un des Religieux, pour leur
aniquer le poison de la médisance, ils prenoient
inent la fuite, sans lui dire un seul mot.

Bien plus, le R. Pere ne reprenoit pas seulement les paroles, mais encore les signes qui étoient superflus, comme contraires à l'exactitude du silence, & punissoit ceux qui par signes s'informoient de la santé les uns des autres, ou de ce qui se passoit dans la Maison, ou autres nouvelles du monde : C'est pourquoi, il étoit défendu aux Convers de se trouver plusieurs ensemble devant quelque Subalterne, à moins que ce ne fût pour s'éclaircir de quelque chose necessaire, & cela seulement durant un *de profundis* tout au plus, & encore en s'adressant au Superieur, ou à l'Abbé, si le discours étoit long. Pour les Infirmes, il vouloit que les Subalternes qui les alloient voir parlassent à chacun d'eux, mais d'un ton bas. Le Prieur seul pouvoit parler à deux Infirmes ensemble, excepté en hyver, que les Subalternes pouvoient parler à tous les Infirmes ensemble lorsqu'ils étoient auprés du feu.

CHAPITRE VII.

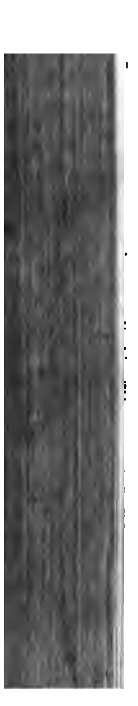
Le Reverend Pere établit l'ancienne pauvreté & simplicité des Fondateurs de l'Ordre dans son Monastere, & une entiere séparation du monde.

TOus les saints Fondateurs des Ordres Religieux ont eu pour l'un des principaux fondemens de leur Institut, les mépris de la terre, la pauvreté & la simplicité. Le digne Réformateur de l'Abbaye de la Trappe a fait tout ce qu'il a pû pour rétablir ce même esprit parmi ses Freres ; car non seulement il ne permettoient pas qu'aucun d'eux eut rien en propre sans permission, pas même pour son usage, si elle ne lui étoit necessaire, il reprit aussi la simplicité du Chant ancien, & voulut qu'on suivît toujours les anciens Antiphoniers & Graduels.

Ce fut par esprit de pauvreté & de simplicité, qu'il se défit d'un Livre d'Eglise que ses Freres avoient transcrit avec des Caracteres de cuivre, dont les let-

ures étoient trés-belles & fort grosses ; parce qu'il ne lui parut pas assez simple, & qu'il y avoit sur la couverture de gros cloux de cuivre fort propres. Il en fit présent à un Abbé de son Ordre. Il vouloit à la verité que le linge de la Sacristie fut propre, blanc & honnête ; mais seulement de toile commune & à l'ordinaire ; il fit pourtant garder une Aube de toile fine pour les Evêques ou Abbez qui pourroient venir celebrer dans son Monastere. Ce même esprit de pauvreté lui fit refuser un parement d'Autel magnifique en soye, & broderie d'or, dont une Princesse vouloit lui faire présens, & une Lampe d'argent qu'une personne de qualité donnoit à l'Eglise, les regardant comme contraires à la sainte pauvreté Religieuse dont il faisoit profession.

Durant plusieurs années on ne se servoit au Refectoire que de vaisselle de terre ; mais comme on en cassoit trop, il permit qu'on la changeât, & quoyqu'il cherit fort la sainte pauvreté, il ne laissoit pas d'ordonner que tout fût propre dans l'Eglise, les Dortoirs, le Cloître, le Réfectoire, même les endroits qui pour l'ordinaire le sont le moins, reprenant séverement les Religieux mal propres, qui donnoient à connoître que leur interieur étoit en un aussi mauvais ordre que leur exterieur, ajoutant que saint Benoist & saint Bernard étoient des hommes trés-propres dans leur simplicité & leur pauvreté, en quoi il étoit le premier à leur donner l'exemple, n'ayant aucune chose qui pût le distinguer de ses enfans, sinon que sa coulle & ses autres habits étoient les plus usez, prenant plaisir à porter les vêtemens de ses freres, souvent remplis de pieces. Il estimoit que c'étoit un défaut contraire à la simplicité Religieuse pour un Abbé, d'avoir auprès de soi un Religieux pour lui rendre des services particuliers, s'étant déclaré en toutes rencontres contre cet abus ; & entre les avis qu'il donne aux Abbez ses Successeurs, & qu'on a trouvé dans ses papiers après sa mort, celui-ci est un des plus remarquables : » Qu'aucun Religieux ne



» de la Régle. »

Mais si le R. Pere demandoit de ses R
telle simplicité exterieure, il n'en deman
moins grande dans leur ame : c'est po
pouvoit souffrir dans ses freres la moind
tion, & l'on remarquoit qu'il cherisso
tous les autres ceux qui avoient le cœur
: Or,.il crut que le veritable moyen de
freres dans cet esprit de droiture de cœur
té, étoit de les séparer generalement de
ce avec les Seculiers, & il leur persuada
séparation même d'avec leurs plus proche
daignoient pas même les regarder. Ain
Dom Charles étant allé à la Trappe pour
on lui dit que les Religieux ne parloient p
de dehors, pas même à leur pere. Ce
qui desiroit au moins de le voir, deman
fils diroit la Messe, étant bien aise de l'
qu'on lui permit, & après que Dom
achevée, son pere prit garde où il all
action de graces, & sans lui parler il se
de lui, qu'il n'étoit pas possible à ce Re
le pas apperçevoir; mais ce bon fils ne j
lement un coup d'œil pour le regarder
dit-il, depuis au R. Pere, j'avois à a

rier, par ordre du Superieur, commanda à ce Frere de le suivre, sous prétexte de lui faire voir de l'ouvrage (car il étoit Maçon) il le mena donc dans la cour de dehors, & le fit passer devant elle ; mais comme il marchoit à son ordinaire la vûë baissée, il ne l'apperçût point, quoiqu'il passât assez proche, laquelle l'ayant vû, s'en alla trés-satisfaite.

Cependant lorsque des personnes de distinction demandoient à parler à quelque Religieux en particulier, le R. Pere le leur accordoit, pourveu qu'il fût assuré que ces visites ne seroient point nuisibles à ces Religieux, & qu'ils en retireroient quelque avantage. Pour ce qui est de parler aux femmes, c'est ce que le R. Pere ne leur a jamais permis. La Sœur & la Belle-Sœur d'un Religieux venuës exprès de Paris à la Trappe pour y voir leur Frere, eurent le chagrin de s'en retourner sans le voir, quoique ce fussent des personnes de qualité, & même des Parentes du saint Abbé, & que lui-même eut de pressantes raisons pour permettre cette entrevuë. C'est pourquoi ce digne Réformateur, qui n'avoit pû se défendre d'accorder ces entrevûës à la grande Duchesse, à S. A. Royale Madame de Guise, & à la Reine d'Angleterre, résolut de ne les plus souffrir à l'avenir, de crainte que ces exemples ne tirassent dans la suite à consequence, à moins que ce ne fût la Reine qui avoit toute autorité ; & hors ces rencontres extraordinaires, dont il n'étoit pas le maître, il ne vouloit point parler aux femmes ; & l'on sçait que sa niéce la Comtesse de Blin étant venuë plusieurs fois à la Trappe afin de voir ce cher Oncle, il s'excusa toujours, se contentant d'envoyer quelqu'un lui parler à sa place.

Quant aux nouvelles du monde, nous dirons qu'elles ne venoient pas jusqu'à la Trappe : jusques-là que le Superieur s'entretenant un jour par occasion avec un Ecclesiastique, qui tira quelque morale sur la mort de M. de Louvois ; le Pere lui dit qu'il ne sçavoit pas de qui il vouloit parler : Quoy ! lui répondit cet Ecclesiastique, vous ne sçavez pas qui étoit

M. de Louvois ? Cela eſt étonnant qu'à la Trappe
n n'ait point entendu parler d'un homme qui s'eſt fait
raindre juſques dans le nouveau Monde. Leur éloigne-
nent de tout commerce étoit tel dans ce Monaſtere, que
Clement I X. étant mort ; & ſon ſucceſſeur portant
e même nom, on prenoit ces deux Papes pour un
nême, parce qu'on ignoroit le décès du premier. Le
» Pere dit auſſi dans ſes déclarations : Que l'Abbé ne
» ſe mêle jamais des affaires du monde, ſoit de l'E-
» gliſe, ſoit de l'Etat ; qu'il prenne garde que les nou-
» velles ne viennent point aux oreilles de ſes Freres ;
» afin qu'il les préſerve auſſi bien que lui-même de
» tout ce qui ne porte point à Dieu ; étant les uns &
» les autres deſtinez à méditer ſes grandeurs dans un
» profond ſilence.

» C'eſt le défaut de ce ſilence, écrivoit-il à une
» Religieuſe, qui produit les entretiens & les nou-
» velles du monde qui empoiſonnent les ames, qui les
» rendent toutes ſéculieres & mondaines, qui étei-
» gnent en elles l'eſprit de pieté, & empêchent par
» conſéquent qu'elles n'arrivent à la perfection à la-
» quelle leur profeſſion les engage. Il fait peine à bien
» des gens, cependant il fait toute la béatitude de notre
» eſprit. » Mais il ne faut pas s'étonner ſi les Religieux
e la Trappe n'avoient aucune connoiſſance de ce
ui ſe paſſoit dans le monde ; puiſqu'ils n'en avoient
as même de celles de leur Monaſtere. Le R. Pere ayant
nvoyé ſon Prieur avec deux Novices, afin de réta-
lir l'obſervance dans une Maiſon de l'Ordre ; de

quelque chose de plus (dit un Auteur) ils virent la démission de leur Abbé, & un autre installé en sa place, sans qu'aucun se soit informé quel en étoit le sujet. Ils furent les témoins de l'opposition faite à la prise de possession de l'Abbé qui les gouverne aujourd'hui, & des mouvemens qui en furent les suites, sans qu'ils ayent eu la curiosité d'en apprendre les motifs, à l'exception de trois ou quatre ; les autres ne s'en étant non plus informés, que si la chose s'étoit passée au bout du monde, tant l'ancien Abbé » les avoit formés à ne s'occuper que du soin de leur » salut. Cet exemple est peut être unique, mais il n'en » est pas moins digne d'admiration. Que de mouve» mens une pareille affaire n'eût-elle point causée » dans une autre Maison ? Que de partialitez ? Que d'intrigues ? Quel tems n'eût-il point fallu pour » calmer les esprits ? Personne à la Trappe n'abandon» na sa situation, ni n'interrompit son silence. «

Il est vrai que M. de Rancé prenoit des soins extraordinaires, afin qu'aucun de ses Religieux n'eut lieu de se plaindre de son gouvernement, ni de sa conduite, s'étant démis de son Abbaye en faveur de Dom Armand son digne Successeur, les Ennemis de la Trappe firent courir le bruit dans le monde que ce nouvel Abbé en usoit tres-mal envers son bienfaicteur. L'homme de Dieu ne put souffrir l'injure, qu'on faisoit à Dom Armand, & se crut obligé de réparer cette calomnie par l'Acte suivant, qui fait voir le mérite de l'un, & la justice de l'autre.

» F. Armand-Jean, ancien Abbé de la Trappe ; » reconnois & me vois obligé de déclarer dans la con» jonćture présente, que le R. Pere Armand mon Suc» cesseur, s'est conduit avec tant de bénédiction dans » le gouvernement de cette Communauté, que jamais » la pieté & la discipline n'y a été plus exacte, que » toutes les pratiques de régularité & de pénitence » y ont été conservées avec tant de zele & d'ardeur, » que tous ceux qui sont venus visiter la Maison sur » le bruit qui s'étoit repandu du contraire, y ont trou-

» vé toute l'édification qu'ils en avoient esperé ; ce » qui n'a pû être que l'effet, non-seulement de l'in» struction & de la parole, mais encore de la Priere, » de l'action & de l'exemple du R. P. Dom Armand. » Je ne puis aussi me dispenser de témoigner, que » presqu'aussitôt qu'il s'est vû en place, on a attaqué » sa réputation ; qu'on a débité contre lui quantité » de choses fausses, & qui ne sont point venuës à ma » connoissance, quoique je ne sois point sorti du Mo» nastere. C'est ce que je certifie très-veritable.

» J'ajoûte à ce témoignage, que je ne puis m'em» pêcher de parler de la malignité outrée avec laquelle » on le traite, publiant de tous côtez qu'il ne me parle » jamais qu'avec des manieres offençantes ; qu'il se » sert de termes & d'expressions dures, comme si son » dessein étoit de me chagriner, & que depuis une » conversation de cette nature, je lui avois déclaré » que je ne pouvois plus le souffrir, & que je m'en » allois dans un autre Monastere pour y chercher la » paix. J'affirme devant Dieu, comme devant les » hommes, que tous ces reproches sont faux ; & la » verité est, que toutes les fois qu'il m'est venu voir, » il s'est mis à genoux devant moi, comme un Novice » devant son Superieur ; & qu'en aucun de ses entre» tiens, il ne lui est jamais sorti de la bouche une pa» role qui n'ait été accompagnée de charité, d'hon» nêteté & de moderation. Ce n'est pas assez dire, il » faut ajoûter, d'un respect qui ne convenoit ni à lui, » ni à moi. Mon intention est qu'on prenne tout ce » que je dis au pied de la lettre, n'y ayant rien qui

CHAPITRE VIII.

La conduite que le R. Pere a tenuë pour conserver l'union & la charité entre ses Freres.

LA charité fraternelle n'est pas seulement le caractere des vrais Disciples du Fils de Dieu, mais encore le lien de la perfection, comme dit Saint Paul. C'est aussi la vertu que le saint Abbé a le plus souvent recommandée à ses chers Enfans, leur repetant sans cesse ces belles paroles du Disciple bien aimé. » Dieu » est charité, celui qui demeure dans la charité, de» meure en Dieu, & Dieu demeure en lui. Les Mo» nasteres, ajoutoit ce grand homme, où la charité » ne regne pas, ne sont que des Synagogues de Satan, » & Jesus Christ ne nous a tous assemblé, qu'afin que » nous commencions dès ici bas à nous entre-aimer & » à être unis, comme nous le devons être dans le » Ciel ». C'est pour entretenir cette parfaite union qu'il établit dans sa Reforme une Communauté d'exercices, de pratiques, de prieres, de lectures, de conférences, de silence, & autres régularitez. C'est pour cultiver l'estime véritable qu'on doit avoir les uns pour les autres, qu'il marquoit envers tous, tant en général qu'en particulier, une égale tendresse, sans qu'on s'apperçût au dehors qu'il aimât plus les uns que les autres ; en sorte que ce qui sembloit devoir alterer & diminuer cette bonté qui est l'usage des proclamations, il n'y avoit rien qui servit davantage à l'entretenir ; en voici la preuve. Un Religieux de l'Ordre totalement prévenu contre cette pratique, étant un jour au Chapitre, & ayant été témoin de la maniere qu'elles s'y faisoient, se trouva dans un si grand étonnement, qu'au sortir du Chapitre il vint trouver le Superieur qui l'avoit reçu dans la Maison & lui dit : » Je vois bien maintenant, mon » Pere, que je me suis étrangement trompé, &



cut quelque tems avec beaucoup de fid
fication ; mais dans le tems qu'il y pen
un Abbé de son Ordre vint à la Maison
qu'on lui fît la Tonsure. Le R. Pere
Religieux. Or durant qu'il rasoit cet A
de lui que l'Abbé du Monastere d'où il
avec lequel il avoit eu de si grands d
mort. A cette nouvelle ce Religieux per
ment le souvenir de toutes les graces que
faites à la Trappe, & ne pensa plus
tourner à son premier Monastere. Le R
ce qu'il put pour lui faire voir le pié
mon lui tendoit ; le menaçant même
gneur l'abandonneroit, puisqu'il aba
même sa vocation, & qu'il tomberoit
veniens ausquels il ne s'attendoit pas.
Religieux sourd à tous ces avis, s'en re
premier Monastere. Là dégouté de ses
ne trouvant point entre ses Confreres
charité qu'il avoit trouvée à la Trapp
pas y retourner, de peur qu'on ne le
stance, il sort de sa Maison, quitte son
ligieux, prend un habit de Soldat, se
Troupes, passe en Angleterre, & se f

moindre vent. C'est pourquoi le R. Pere seul &
Maître des Novices sçavoient le nom, le Païs, la
ndition, les moyens, & les emplois qu'avoient eu
n, le monde ceux qui se présentoient à la Trappe
ur y faire profession. Les Religieux de cette sainte
aison, vivoient dans une heureuse ignorance des
fauts & des imperfections les uns des autres; c'est
urquoi on ne doit pas s'étonner s'ils n'étoient pas
pables de former le moindre jugement desavanta-
ux d'aucun de leurs Freres. D'ailleurs étant persua-
z que rien ne se faisoit dans la Communauté que
r l'ordre de M. l'Abbé, pour lequel tous avoient
ie vénération singuliere, ils se reposoient en paix
r sa prudence. Les infirmes étoient édifiez des au-
:ritez des sains, & les sains de la patience des in-
mes. Voici un exemple de ce que nous disons.
Il y avoit dans la Communauté un Religieux qui
oit fait son Noviciat partie à Perseigne & partie
la Trappe dans le tems que le R. Pere étoit à Rome,
ii sous prétexte de quelque legere infirmité, ne gar-
it ni régle ni régularité, n'assistant à aucun exer-
ce; cependant il n'arriva à aucun d'eux de penser
moindre chose sur sa conduite, ni d'en porter au-
n jugement desavantageux, croyant qu'il faisoit
core beaucoup, par rapport à ses infirmitez; & mê-
: celui qui sous le R. Pere avoit la principale auto-
:é dans la Maison, & qui par sa charge pouvoit
endre connoissance de la maniere d'agir de ce Reli-
eux indolent & tiéde, il n'en pensa point autrement,
ne vit jamais rien en lui dont il ne s'édifiât, per-
adé comme le reste de ses Freres que le R. Pere avoit
; raisons pour ne le pas pousser, & sçavoit de quelle
rte il en usoit. Ainsi hors le Chapitre & les entre-
iës particulieres avec le R. Pere, où ils pouvoient
couvrir ce qu'ils avoient rémarqué de défectueux
ns leurs Confreres, il ne leur arrivoit jamais de re-
arquer le moindre manquement pour se les repro-
er les uns les autres.

De plus, cet admirable Réformateur prenoit un

D d

même soin que les Religieux vécussent ensemble avec toutes sortes d'honneurs, d'estime, de prévenance & de respect, bannissant absolument de tous leurs discours toutes les incivilitez, les souris & les familiaritez particulieres, qui sont la ruine & la peste des plus saintes Communautez. S'il appercevoit qu'un de ses Religieux eut quelque chose sur le cœur contre un autre, il le prenoit en particulier, & lui disoit tout le bien qu'il pouvoit de celui contre lequel il étoit en haine, & en faisoit autant à l'égard de l'autre, & les ayant ainsi préparé à la paix, ils ne les quittoit point qu'ils ne se fussent embrassez. Il ne vouloit point permettre que l'innocent proclamât le coupable, jusqu'à ce que leur colere fût passée. Si l'un d'eux ignoroit la haine de l'autre, il prenoit toutes les mesures nécessaires, afin que le premier n'eût aucune connoissance de celle du second; mais ayant dissipé les nuages, il les faisoit venir l'un & l'autre en sa présence, & leur ouvrant son cœur, il les portoit à s'en faire mutuellement autant; & tout cela se passoit dans un tel secret, qu'aucun autre que le R. Pere n'en avoit connoissance, car pour les Superieurs subalternes, on ne s'adressoit point à eux pour leur parler des besoins de l'ame qu'avec une nécessité particuliere.

Il avoit soin que ceux qui étoient dans un emploi pour le service de leurs Freres, s'en acquitassent avec toutes les marques extérieures de bonté, & qu'ils ne négligeassent aucune des choses dans lesquelles ils pouvoient leur rendre quelque bon office, témoignant en tout la joye qu'ils avoient de les servir.

voit jamais soupçonner ceux qui avoient déclaré
aute au R. Pere.
Comme aux Chapitres il humilioit les plus par-
s, encore plus que les foibles qu'il épargnoit tou-
rs, personne ne pouvoit avoir mauvaise opinion de
x qu'il corrigeoit si sévérement, parce qu'ils ju-
ient que leur vertu étoit bien solide, puisqu'il les
renoit si fortement. Quant aux fautes plus im-
tantes, il ne vouloit plus qu'on en parlât aux Cha-
·es, pour ne pas donner lieu aux jugemens témé-
·es, & tout ce qui pouvoit blesser ou altérer la cha-
: en étoit banni, & il disoit à ses Freres : Que si les
clamations leur étoient préjudiciables, il faudroit les
·lir.
Cette douce conduite du R. Pere faisoit que tous
Religieux comme les premiers fideles, n'avoient
'un même cœur, & qu'lis se rendoient service les
aux autres, avec autant de joye que s'ils l'eussent
du à Jesus-Christ-même. Chacun s'incommodoit
ır accommoder son Frere ; chacun se croyoit moins
tueux que son compagnon ; chacun vouloit que les
vaux les plus pénibles fussent pour lui, & les ma-
es-mêmes étoient plus touchez des souffrances des
res, que des leurs propres. Au moindre signe
'ils se faisoient, chacun s'y rendoit avec la même
élité que si ç'eût été pour l'Abbé, & l'on pouvoit
e d'eux ce que les Payens disoient autrefois des pre-
:rs Chrétiens. Voyez comme ils s'aiment ! Voyez
nme ils sont toujours prêts de donner leur vie les
; pour les autres.
Les plus legeres contradictions leur paroissoient des
nes énormes : mais quelles étoient ces contradi-
ons ? C'étoit si un Religieux manquoit dans le mo-
nt de répondre à ce que son Frere désiroit de lui.
celui qui étoit chargé refusoit le soulagement qu'on
offroit. Si le Religieux qui servoit au Refectoire re-
oit quelque refus de ce qu'il presentoit, si le Ser-
eur de l'Eglise portant de la lumiere à l'Hebdoma-
re, celui-ci la renvoyoit, parce qu'il pouvoit s'en

passer. Voilà les contradictions dont on parle qu'e[...] punissoit sévérement, afin d'en imprimer pl[...] d'horreur & éteindre l'amour propre. En voici u[...] exemple. Le vénérable Abbé de Châtillon qui s'éto[...] démis de son Abbaye pour se rendre à la Trappe, [...] qui avoit plus de 80. ans, montant au Dortoir, f[...] rencontré par un Religieux qui portoit de la chan[...] delle. Ce Religieux sçachant que ce bon vieillard n'a[...] voit pas la vûë trop bonne, voulut l'éclairer; mai[...] l'Abbé de Châtillon ne croyant pas qu'on dût av[...] égard à lui, fit un signe de refus par maniere de r[...] mercîment qui fut apperçu par le R. Pere. Le lende[...] main il vint au Chapitre, où contre la coutume i[...] fit demeurer les Novices; ensuite il proclama l'Abb[...] de Châtillon de cette contradiction, & lui parla à [...] peu près en ces termes. Est-il possible, mon Pere,
» que vous qui avez été Abbé pendant 25. ans, qui
» avez dû apprendre à vos Freres la Regle de Saint
» Benoist, tant par vos exemples, que par vos paroles,
» que vous ne sçachiez point encore qu'un des prin-
» cipaux points de cette Regle est de rendre service à
» ses Freres & d'en recevoir, afin de leur donner
» lieu de pratiquer la charité, & de se donner des
» marques mutuelles d'estime, de respect & de dé-
» ference. Quoi un de vos Freres veut vous rendre
» service, & vous le refusés ? vous lui faites signe
» que vous ne voulez point. Si à l'âge que vous avez,
» vous ne sçavez pas encore les premiers principes
» de votre Regle, vous ne sçauriez les pratiquer.
» J'ai fait rester les Novices pour les avertir qu'ils doi-
» vent bien se garder de suivre un exemple si capable
» d'abolir tout le bien que nous avons tâché d'établir
» depuis plusieurs années. Allez, mon Pere, vous n'a-
» viez que faire de quitter votre Abbaye, pour nous
» apporter de tels exemples; vous n'êtes pas digne
» d'être du nombre de ceux que Dieu a appellez parmi
» nous. Je vous recommande aux prieres de toute la
» Communauté, & pour la porter davantage à vous
» l'accorder, vous vous tiendrez à genoux à la porte

l'Eglise, lorsque les Religieux y entreront, au
:our du Refectoire.
'est ainsi que le R. Pere suivoit la conduite des
ds Abbez des premiers siécles, qui pour don-
à leurs Freres de l'éloignement des fautes les plus
res, reprenoient avec beaucoup de force ceux
tre leurs Freres qui avoient plus d'âge & de mé-
; & qui étoient plus dignes de vénération; afin
les autres comprissent comment ils devoient souf-
les humiliations les plus dégradantes, voyant que
personnes si élevées au dessus d'eux les recevoient
: tant d'humilité.
r pour faire voir jusqu'à quel point les Religieux
ı Trappe portoient leur déférence pour leurs Fre-
nous dirons que Dom Jacques qui avoit été
efois Religieux Celestin, & qui faisoit l'Of-
le Chantre, étant un jour occupé par le R. Pere
:ire en tres beaux caracteres des Livres de chant;
eune Religieux qui se mêloit aussi du chant lui
dire qu'il n'y entendoit rien, & se servant de la
ence du Prieur Dom Urbain, il voulut persuader
ın & à l'autre que si Dom Jacques posoit ses notes
maniere qu'il pensoit, que le chant en seroit plus
. Dom Jacques remontra humblement au Prieur
ce que vouloit ce jeune homme étoit contre
:s les régles, mais voyant que le jeune homme
:oit, il pria Dom Prieur de trouver bon qu'il dis-
t ses notes comme ce Disciple le désiroit, & qu'il
montrât comment il les falloit placer. Ce que
ı Prieur crut devoir accorder, pour faire voir à
une Religieux la vertu de Dom Jacques. Cepen-
le chant étoit si desagréable, qu'on fut obligé
la suite de corriger ces notes, & de les mettre
ne Dom Jacques l'avoit prémédité.

CHAPITRE IX.

De quelle maniere le R. Pere formoit ses Fre l'obéïssance & à la modestie.

L'Obéïssance étant un des principaux articl sacrifice qu'un bon Religieux fait à Dieu d personne ; il n'y a rien à quoi il doive s'étudi vantage qu'à le bien accomplir, en remettant son amour sa liberté toute entiere entre les ma son Superieur. C'est cette vertu que M. de Rancé si profondément gravée dans le cœur de ses Relig qu'on a peine à croire jusqu'à quel dégré de ction ils la portoient ; c'est ce que nous allo dans les exemples suivans.

Un Religieux doüé d'une grande simplicité un jour trouver le R. Pere, qui étant alors ex ment occupé, lui dit, pour lui marquer qu'il n voit lui parler sitôt. » Allez vous promener au » du jardin «. Ce Religieux prenant cette pa la lettre, s'en alla dans l'endroit qu'il crut milieu du jardin, & s'y promena. Le saint I ne le voyant point aux exercices reguliers, se de ce qu'il lui avoit dit, & l'envoya chercher trouva qui se promenoit en effet comme le Pe avoit dit. Voici deux exemples d'une obé ce encore plus rare & plus surprenante.

L'on avoit dit en Chapitre que ceux qui droient au Réfectoire hors le tems du repas, tenteroient de ce qu'ils trouveroient à leur pl que s'il n'y avoit rien, qu'ils attendroient q tems ; & qu'en cas que le Refectorier n'apport ils s'en retourneroient en paix. Un Frere qui pu se rendre à table avec les autres, & ne tr rien à sa place de quoi souper, se met à tab *Benedicite*, attend fort en paix. Le Refectori l'avoit entierement oublié, ne lui apporte rien.

Quand ce Frere eut attendu autant de tems qu'il auroit mis à manger, il se léve de table, dit ses graces, & s'en va aussi content & paisible, que s'il avoit bien soupé.

C'est une regle générale que quand le Superieur ordonne à quelqu'un de prendre la discipline, de ne pas cesser qu'il ne l'ordonne, un Convers ayant eu pour pénitence de la prendre en sa cellule, & le R. pere ayant oublié de lui en fixer le tems, ce Convers continuoit toujours de se frapper, jusqu'à ce qu'un Religieux passant par hazard auprès de la cellule de ce bon Frere, y entra, & le trouva les épaules toutes sanglantes. Ce spectacle l'ayant étrangement surpris, il lui fit signe de cesser, à quoi il obéït.

Un autre eut ordre du Célérier d'aller au plus fort de l'Hyver travailler dans un grenier exposé au froid le plus piquant; il y demeura toute la journée avec une constance extraordinaire, sans même qu'il lui vint en pensée que ce n'étoit pas l'intention du Célérier qu'il y fût si long tems; bien que le froid lui pénétrât tellement les mains; qu'il y en eût une où la gangrene s'étant mise, il lui falut couper l'extrêmité de tous les doigts.

Enfin le R. Pere avoit si bien inspiré à ses Freres de ne rien faire que par obéïssance, qu'on en a vû, qui n'osoient pas même séparer les feüillets de leurs Livres collez par la Relieure, sans en demander la permission. Le R. Pere tenant un jour la conférence dans le bois, un Religieux ayant vû un Crapaut qui entroit dans un trou, à l'endroit-même où il alloit s'asseoir, en eut peur, à ce qu'il témoigna par quelque geste naturel. Le R. Pere toujours attentif à exercer ses Freres à la vertu. Quoi, mon Pere, lui dit-il, vous craignez un Crapaut? He! que feriez-vous, si on lâchoit sur vous des Ours & des Lions, comme on faisoit sur les Martyrs? Vous n'avez gueres de constance; au premier jour vous m'en apporterez un dans vos mains. Ce Religieux prenant cela pour un commandement, en porta effectivement un au saint Abbé, qui

ui ordonna sur le champ de le jetter, en admirant son bëïssance.

Mais rien ne persuadoit davantage la nécessité & 'utilité de l'obéïssance aux Religieux de la Trappe, ue la maniere avec laquelle le R. Pere punissoit les noindres fautes commises contre cette vertu. Un Coners ayant acheté une plus grande quantité de fil qu'on e lui avoit ordonné, parce qu'il l'avoit trouvé à ort bon marché, le R. Pere fit brûler tout ce fil à la ûë de tout le monde quoiqu'il y en eut pour environ rente écus plus qu'on ne lui avoit dit.

Un Convers fit sans permission une corbeille d'osier lanc, tres-bien travaillée. Le R. Pere ne l'eût pas lûtôt sçu, qu'il la fit rompre par celui-même qui 'avoit faite, en présence de tous les Religieux qui étoient au Refectoire.

Le Religieux qui avoit soin du jardin ayant planté quantité de petits arbres nains sans permission, ce digne Abbé les arracha, & les jetta tous pardessus le mur les uns après les autres en présence de ce Religieux; de peur, dit-il, qu'ils n'apportent dans notre Monastere des fruits de l'amour-propre.

Le Cuisinier le jour de Noël au soir, voulant régaler ses Freres dans ce jour qu'on ne jeûne pas, avoit de son propre mouvement préparé un mets qui consistoit à de la chicorée cuite avec du lait en forme de bouillie. Le R. Pere, selon sa coûtume, étant à la cuisine avant le repas, demanda à ce Cuisinier ce qu'il donneroit à souper aux Religieux. Il dit simplement ce [redacted]

Roche du Chapitre, ordonna au Célérier de faire apporter toute la fournée en présence de tous les Religieux, reprit séverement le Boulanger & le Célérier lui-même de son peu d'application à veiller sur les Convers, lui disant : » Que c'étoit là un commen» cement de relâchement, qu'il ne falloit que de pe» tites choses de cette nature pour tout renverser, & » que ce n'étoit point à de pauvres Moines à man» ger d'un tel pain. » Cela dit, il fit donner tout ce qu'on avoit cuit aux pauvres, à la porte de la Maison.

Un Religieux s'étant accusé d'avoir lû quelques mots dans un papier qu'il avoit trouvé, le R. Pere le reprit si sévérement de sa désobéïssance, qu'il fit trembler tout le monde, parce qu'on avoit défendu cette espéce de curiosité en plein Chapitre, mit toute la Communauté en pénitence pour la faute de leur Frere, fit prendre la discipline à tous les Religieux dans leurs cellules, & ordonna des abstinences particulieres, sans parler de celles qu'il imposa au Religieux qui avoit commis la faute, qu'il compara à celle d'Achan.

Ce saint Homme portoit l'obéïssance encore plus loin ; car il vouloit qu'elle fût mutuelle entre tous les Freres les uns aux autres : & les moindres penitences contre cette vertu, étoit la discipline dans le Chapitre. Ainsi il mit en penitence pour huit jours un Religieux pour une legere faute qu'il avoit faite au Chœur à l'égard du Chantre.

Deux Convers travailloient à un bâtiment ; l'un d'eux fit signe à l'autre de se retirer en un certain endroit, sur une pierre qui ne tenoit presque point, & qui en tombant devoit faire tomber ce Frere. Cependant ce bon Frere par obéïssance, quoiqu'il connût évidemment le danger où il s'alloit exposer, & que son Frere ne voyoit pas ; cependant il s'y mit : mais il a avoüé depuis qu'il croyoit tomber & se tuer ; néanmoins Dieu ne permit pas qu'il lui arrivât aucun accident, & de plus, il s'accusa au Chapitre

avoit refusé à s'y mettre, s'appercevant du danger où il s'exposoit, regardant ce doute comme une faute contre l'obéïssance qu'il devoit à son Frere.

Le R. Pere ne recommandoit pas moins à ses Freres le recueillement interieur & la modestie exterieure, que la promptitude de l'obéïssance. Il en faut ici donner quelques exemples.

L'on a vû à la Trappe des Religieux, qui après avoir été deux & trois cens fois au Refectoire, ne sçavoient pas où il étoit; ils suivoient seulement ceux qui y alloient, & en revenoient sans examiner par où ils marchoient; & lorsqu'ils alloient dans le Monastere, ils regardoient seulement devant eux de crainte de se blesser: ils alloient & revenoient de même du travail, se suivant les uns les autres, sans voir autre chose que la trace de ceux qui marchoient les premiers; & ils s'arrêtoient si peu à considerer ce qu'ils rencontroient en chemin, qu'un d'eux fut toute l'année de son Noviciat sans lever une seule fois les yeux en haut; en sorte qu'à la fin, il ne sçavoit pas comment étoit fait le haut de sa cellule, quoiqu'elles soient si basses, que pour peu qu'un Religieux soit grand, il y peut toucher de son doigt.

Le Frere d'un Religieux s'étant retiré à la Trappe, & ayant pris l'habit de Convers; ce Religieux fut trois ou quatre mois sans s'en appercevoir, quoiqu'il tombât cent & cent fois sous ses yeux, & souvent même qu'il le touchât, tant leur recueillement étoit extraordinaire.

l'où revenant tous deux une heure après, & repassant par le même endroit ; ce Prélat fut bien surpris de voir le Theologal, avec son petit vase auprès de lui, encore prosterné au même lieu où ils l'avoient laissé : & le Prélat se tournant vers l'Abbé, lui dit : » En » vérité, Monsieur, je vous trouve bienheureux d'a- » voir de tels Disciples, & j'en suis extrémement » édifié ».

Il s'en est trouvé dans le Monastere, avoir passé quatre à cinq cens fois devant le petit Dortoir qui conduit à l'Infirmerie, sans sçavoir non plus comment il étoit fait, que s'il eût été à cent lieuës d'eux. Le R. Pere rapporte lui-même dans la Relation de quelques-uns de ses Freres, que l'un d'entr'eux étoit tellement accoûtumé à avoir la vûë baissée, qu'il ne voyoit pas les signes qu'on lui faisoit pour lui assigner son travail. Qu'un autre passoit & repassoit presque tous les jours devant deux Chapelles qu'on bâtissoit, sans y donner un coup d'œil, quoiqu'il s'entendit fort aux bâtimens, & que ce fût lui qui eût conseillé au R. Pere de les faire bâtir ; & lui ayant un jour demandé ce qu'il en pensoit, ce Religieux lui répondit fort simplement, qu'il n'en sçavoit rien, parce qu'il ne lui avoit pas ordonné de regarder ce qu'on faisoit ; & cette pratique n'étoit pas seulement observée par quelques particuliers, mais de toute la Communauté en general.

La Grande Duchesse étant venuë à la Trappe avec un si gros train, que tous les Cloîtres étoient remplis de gens de sa suite, on mit sous la lampe un Prie-Dieu & un fauteüil, qui n'étoient éloignez que de six ou sept pas de l'entrée du Chœur ; de sorte que les Religieux ne pouvoient pas y entrer sans voir cette Princesse : mais leur recueillement & leur modestie furent tels, que pas un d'eux ne s'apperçût qu'elle fut dans l'Eglise ; chacun se contenta de croire que cet appareil étoit pour quelque personne de distinction, sans s'en informer davantage. Il est vrai qu'il y eût un Religieux dont la place n'étoit éloignée que de quel-

que par du tapis, qui s'accusa dans le Chapitre d'avoir été tenté de regarder cet Evêque qui étoit sous la lampe; mais aucun d'eux ne s'imagina que ce fût une Dame.

Enfin la presence de Dieu remplissoit tellement les cœurs de ces dévots Religieux, qu'ils ne pouvoient tourner leurs regards du côté des creatures, sçachant que Nôtre Seigneur devoit récompenser leurs corps, aussi-bien que leurs ames, ils faisoient un continuel sacrifice de tous leurs sens; ce qui édifioit tout le monde, & causa la conversion de bien des gens.

« Je suis sorti de chez vous, écrivoit une personne de Qualité au R. Pere, si pénetré des aneantissemens de vos Religieux, & de la penitence qui paroît dans tout leur exterieur, que je puis dire en verité que j'en ai été plus pénetrée, que de ce que j'ai oüi de nos plus grands Prédicateurs pendant tout le Carême; & Dieu m'est témoin, que j'aimerois mieux une place dans vôtre Communauté, que dans le Conseil du Roy ».

Un Curé peu pénétré de la grandeur de son ministere, assistant tous les Samedis à Vêpres dans l'Eglise de la Trappe; son cœur fut si touché de la vûë de ces saints Religieux, qu'il renonça à son Benefice pour finir ses jours avec eux.

Un Huguenot les ayant seulement vûs une fois, & reçu le pain de l'Eau-benite en leur Compagnie, prit la résolution de se convertir. Et M. Pelisson fût tellement touché de la vertu de ces Anges incarnez, qu'il

CHAPITRE X.

Regles que le R. Pere observoit dans ses Conference, dans ses Corrections, & dans les Chapitres.

L'Abbé de Rancé voyant que le silence profond qu'il avoit établi dans sa Communauté, empêchoit ses Religieux de se consoler les uns les autres par la parole, ordonna, à l'imitation des anciens Moines, comme on le voit dans Cassien, des Conferences communes, afin de s'encourager mutuellement par des discours de pieté, au moins une fois la semaine, afin de se délasser un peu l'esprit, & dissiper les nuages qu'un silence si étroit, joint à leur solitude, pouvoient faire naître dans leurs ames.

Et voici les Regles qu'il vouloit qu'on y gardât; car il aimoit mieux que ses Freres y parlassent que lui-même, quoiqu'ils ne se lassassent point de l'entendre.

1. Les sujets de ces Conferences, étoient les Vies des Saints de l'Ordre; les Actions des anciens Solitaires; les souffrances des Martyrs; les instructions des saints Moines, rapportées par saint Jean Climaque, saint Dorothée, S. Basile, S. Ephrem, Cassien, & saint Bernard. Ils s'entretenoient aussi des misericordes de Dieu, des biens de la vie future, des miseres de la presente, & autres matieres propres à toucher leurs cœurs, & les encourager: mais il vouloit qu'on reservât pour le Chapitre les sujets les plus sérieux qui pouvoient exciter la componction & la douleur des pechez. Pour les questions de Theologie, on n'en parloit jamais, non-plus que des Nouvelles, des Histoires de l'Eglise, de l'Ordre, pas même de celles de la Maison. Le Pere ne vouloit pas non-plus qu'on citât les Auteurs nouveaux, les longs passages Latins, mais qu'on ne s'y entretint que des véritez qui regardoient la profession, les devoirs essentiels de la

pieté Chrétienne, & ce qui pouvoit le plus contribuer à leur sanctification : aussi étoit-ce dans ces discours que l'on voyoit la tendresse que ces Religieux avoient les uns pour les autres, le zele que chacun avoit pour son avancement, & combien ils étoient reconnoissans envers Dieu de la grace de leur vocation.

2. Il ne vouloit point que dans ces entretiens, on interrompit celui qui parloit ; ce qu'ils observoient avec tant d'exactitude, qu'après une Conference, le R. Pere voyant un Religieux qui avoit le visage tout en sang, lui en demanda la cause. Ce Religieux lui répondit que c'étoit une guespe qui l'avoit mis en cet état : mais que pour ne pas interrompre l'attention des Freres dans l'excellent discours qu'on leur faisoit, il n'avoit pas voulu la chasser.

3. Jamais en ces Conferences le R. Pere ne reprenoit les coulpes ni generales, ni particulieres sous quelque prétexte que ce fût ; il n'y disoit rien que de consolant, & capable d'animer chacun à son office ; de maniere que les Freres en sortoient tellement embrasez d'amour, & dans de si saintes dispositions, que les Prêtres n'en auroient point demandé d'autres pour celebrer les sacrez Mysteres.

4. Le but principal qu'il se proposoit dans ces Entretiens, étoit de les exhorter à s'élever toujours à la plus sublime vertu, en leur representant que Dieu ne les favorisoit de ces graces extraordinaires, qu'afin de les porter à une fidélité qui eût du rapport à l'excellence de leur état ; & qu'une perfection commune ne leur suffisoit pas. Sur cela, un des Freres lui dit un jour : » Mais, mon Pere, quelle est la voye la plus » courte pour arriver à cette sainteté dont vous nous » parlez, & qui nous est d'une si grande obligation ? » Et moi je vous le demande, repliqua l'Abbé de » Rancé. Il me semble, dit le Religieux, que c'est » d'avoir Dieu present, parce qu'il n'est pas possible » de se négliger en la moindre chose, lorsqu'on pense » que Dieu est témoin de toutes nos pensées, paroles ;

» & actions . Le Pere lui ayant fait une seconde question, à laquelle il répondit : » Que la Priere lui » paroissoit une voye certaine pour ne point offenser » Dieu, parce que par elle on obtient tous les secours » dont nous avons besoin dans nos tentations ; qu'elle » nous unit à lui, & nous conduit peu à peu à la per» fection ». Le R. Pere en ayant interrogé un second, il dit, qu'il croyoit que le chemin le plus court pour parvenir bientôt à la sainteté, c'étoit de faire de dignes Communions, parce que par ce Sacrement nous sommes intimement unis à Jesus Christ, comme à l'ame de notre ame, & nous conduit à lui comme au principe de toute perfection. Un troisiéme dit, que c'étoit de se rendre très-ponctuel à sa Regle, parce que Jesus-Christ a déclaré que de faire ce que Dieu ordonne, c'est là le chemin de la vie éternelle : les autres donnérent des réponses semblables, que le R. Pere ayant toutes entenduës, y répondit à peu près en ces termes. » Tous les moyens, mes Freres, que vous » venez de proposer, sont assurément tres efficaces pour » nous élever à une haute perfection. Qu'y a-t-il pour » cela de plus puissant que de nous tenir continuelle» ment en la présence de Dieu, puisqu'il dit lui-même » à Abraham. *Ambula coram me, & esto perfectus.* » Que de s'unir à Jesus-Christ dans la participation » des saints Mystéres, puisque c'est boire dans la sour» ce-même de toute perfection, & puiser la sainteté » dans un ocean infini de sainteté, que d'attirer dans » son cœur par le canal de la priere, l'Esprit saint, » l'Esprit de toute sainteté, & de faire les autres cho» ses que vous venez de rapporter. Cependant j'esti» me que tous ces moyens quelques bons & utiles qu'ils » soient, doivent être soutenus & accompagnez d'un » autre qui ne nous est pas venu dans l'esprit, & sans » lequel tous ceux que vous avez marquez n'auroient » pas d'heureuses suites ; car sans lui, en cent rencon» tres la présence de Dieu & votre oraison seroient » troublées en mille occasions. Ce soin que vous avez » de vous préparer à la sainte Communion se dissi-

nferences entre ses Freres, il y mit aussi en pra-
que les corrections des fautes dans le Chapitre, afin
affermir solidement ses Religieux dans la vertu,
voir par ces épreuves s'ils y arriveroient ou non.
se conduisoit néanmoins dans ses reprehensions
vec tant de sagesse & de lumiere, qu'il ne chargeoit
ersonne au-dessus de ses forces : ce qu'il faisoit avec
es paroles si humiliantes, qu'on jugeoit aisément
u'elles ne pouvoient venir que de l'esprit de Dieu ;
ccompagnant d'ailleurs ses corrections de tant d'on-
tion, que plus l'humiliation étoit profonde & sensi-
e à la nature, plus l'ame se trouvoit comblée de con-
lation ; & c'est par ce moyen (qui sembloit lui être
ngulier) qu'il a conduit en tres-peu de tems un
rand nombre de ses Religieux au comble des plus
minentes vertus.

Il ne se contentoit pas d'user de cette conduite dans le
hapitre, il les humilioit aussi au Refectoire, reprenant
s uns de manger avec trop d'avidité, les autres d'être
alpropres, quelquefois même il faisoit cesser le Lecteur
: leur imposoit des pénitences proportionnées à leurs
éfauts ; & tout cela aux désirs de ses Religieux,
ui le prioient souvent de ne les point épargner,
ersuadez qu'ils étoient que rien ne pouvoit contribuer
avantage à leur sanctification, que ces actes d'humi-
té. Ainsi le lait & le miel se trouvoient sous ses lévres,
n même tems que l'amour dans le cœur ; de sorte
ue le saint Abbé étoit tout ensemble leur médecin,
ur guide, leur exemple, lenr consolateur, leur re-
ge, leur protecteur auprès de Dieu, leur directeur
leur pere, les relevant dans leurs chutes, les éclai-
nt dans leurs doutes, les calmant dans leurs troubles,
levant leur courage dans leurs abattemens, dissipant
urs tentations ; & il suffisoit même de l'aller trouver,
ns le dessein de chercher la paix de sa conscience ;
peine étoit-on entré dans sa chambre, que l'on
erdoit jusqu'au seul souvenir des choses qu'on venoit
i demander ; un seul mot de sa part faisant plus d'im-
ession qu'un long discours d'un autre n'auroit pû

operer. Un Religieux qui étoit un jour accablé de pensées étranges contre ce digne Instituteur, étant venu pour les lui déclarer, le saint homme l'ayant écouté paisiblement, ne fit que lui dire; est-ce là tout ce qui vous fait peine? Allez en paix, mon Pere, & dans l'instant sa tentation s'évanoüit. Un autre au sortir d'un entretien qu'il venoit d'avoir avec ce digne Abbé à qui il avoit dit ses peines, en avoit reçu de telles consolations, que rencontrant le Superieur, il s'écria dans un transport de joye: » Que je viens » de trouver un bon Pere! quelle tendresse! quelle » bonté! Non, je ne puis vous exprimer jusqu'où va » mon contentement; je viens de lui découvrir mon » cœur, & il m'a aussi découvert le sien, & je n'y ai » rien trouvé de ce que j'apprehendois d'y trouver»; preuve sensible qu'il faisoit sur les esprits telles impressions qu'il vouloit. Le saint Abbé écrivant à l'un de ses confidens, lui parle ainsi.» Que nous vivons » ici dans une profonde paix, & que tous nos Freres » se portent saintement d'eux-mêmes à leur devoir, » sans que j'aye besoin d'user de rigueur envers eux. » Dieu par sa grace leur a donné avec la connoissance » de leur perfection le désir de remplir leurs obliga- » tions, & comme les fautes qui leur échappent, ne » viennent point de la malice de leur cœur, j'ai sujet » de croire, pour ma consolation, qu'elles ne leur » seront point imputées. Il est vrai aussi qu'encore que » je regarde dans le soin qne j'ai de faire observer la » Regle, toute l'exactitude à laquelle je me crois obli- » gé, néanmoins je n'accable personne, & si j'ai de » mauvaises humeurs, elles leur sont tellement ca- » chées, que je crois qu'elles ne leur sont point con- » nuës. C'est-à-dire que la paix dont ils joüissent est » beaucoup moins l'effet de ma vertu, que de leurs » dispositions particulieres. Pour ce qui est de l'affe- » ction qu'ils ont pour moi, je ne sçaurois douter » qu'elles ne soient sinceres; mais je ne puis me dis- » penser de l'attribuer plutôt à la grace que Dieu leur » fait d'aimer celui qu'ils doivent aimer en moi, qui

» est Notre-Seigneur, conformément au précepte de
» notre Regle, qu'à mes mérites, ni même qu'à leur
» bon naturel ».

Or ce grand Abbé, qui sçavoit que les Chapitres ne doivent se tenir en Religion que pour maintenir & conserver la Discipline réguliere, & pour empêcher qu'il ne s'y introduise des nouveautez, afin de s'en tenir aux pratiques & à l'esprit des premiers Peres, y tenoit la main de tout son pouvoir par les regles suivantes.

La 1. Que celui qui seroit accusé, quoique sans sujet, ne s'excusât jamais, qu'après le Chapitre fini.

La 2. Il ne permettoit à qui que ce soit d'y donner son avis, pas même pour excuser son Frere, qu'à l'oreille du Superieur.

La 3. Si celui qui accusoit son Frere exageroit sa faute, il lui ordonnoit sur l'heure de prendre la discipline, ou de se prosterner aux pieds de celui qu'il venoit de proclamer.

La 4. Il ne vouloit point qu'on le proclamât par soupçon, afin de couper chemin à la vengeance. Et c'est à cette occasion qu'il disoit « que les Com-
» munautez dont les Religieux sortent de tems en tems,
» leurs chagrins s'évanoüissent plus aisément ; mais
» que ceux qui vivent dans un silence exact & une
» retraite continuelle, les moindres peines leur restent
» dans l'esprit, par la vûë continuelle des mêmes ob-
» jets, n'ayant rien qui divertisse les idées fâcheuses
» qu'on a une fois contractées. C'est pourquoi le plus
» grand soin d'un Superieur doit être d'avoir beau-
» coup d'égard aux dispositions de ses Inferieurs, &
» de tâcher de les dissiper par toutes les voyes possibles
» de douceur & de condescendance ».

Ce sont les sages conseils qu'il donnoit un jour à un Superieur touchant la conduite qu'il devoit garder à l'égard d'un de ses Religieux qui étoit tombé en quelques fautes considérables. « Je veux croire (lui
» écrit-il) que ce Religieux est tel que vous le dites.

» & que c'est sa mauvaise humeur & son orgueil qui » ont donné lieu à tous ses desordres ; mais cela n'em- » pêche pas qu'il ne faille compatir avec les foi- » bles, & s'abbaisser quelquefois, pour les empêcher » de tomber. Enfin il faut souffrir ce qu'on ne peut » corriger, & on ne sçauroit user de trop de douceur, » quand la rigueur augmente les maux, au lieu de » les guerir. Je demeure d'accord, mon tres-Reverend » Pere, que les proclamations sont tres-saintes & » tres-utiles ; mais elles supposent des dispositions » précédentes ; & à moins qu'il n'y ait un profond » silence dans le Monastere, que la charité entre les » Freres ne soit parfaite, que l'on n'ait une confiance » entiere au Superieur, un amour véritable & sin- » cere pour les humiliations, & qu'on ne les dési- » re ; Elles ne causent que des murmures, & ne pro- » duisent jamais aucuns fruits. Ainsi le premier pas » qu'il faut faire avant que de s'en servir, c'est » d'en donner une grande estime aux Religieux, & » de faire en sorte qu'ils les souhaitent, qu'ils les » demandent. Je puis dire qu'elles sont établies par- » mi nous, peut-être autant qu'elles l'ont été au » commencement de notre Ordre. Cependant si je » voyois quelqu'un de nos Freres qui n'en fût pas » capable, je n'aurois garde de m'en servir à son égard ; » & si toute la Communauté n'y trouvoit pas les avan- » tages qu'elle y doit rencontrer, je m'en abstiendrois » tout-à-fait. Il faut, comme vous le sçavez aussi bien » que moi, mesurer les épreuves aux dispositions des » Sujets, & ne pas imposer un joug que l'on ne puisse » supporter.

Outre ces régles générales, le R. Pere en observoit d'autres dans la conduite de ses Freres qui le regardoient en particulier.

1°. Il ne parloit jamais de lui dans le Chapitre, ni en bien, ni en mal, hors quelques nécessitez extraordinaires.

2°. Si un Religieux en lui parlant en particulier, commettoit quelque faute, il ne le proclamoit point ;

mais il le reprenoit sur le champ, afin qu'il s'en corrigeât ; parce que les Chapitres ne se font que pour corriger les fautes communes.

CHAPITRE XI.

De quelle sorte le R. Pere formoit les Superieurs subalternes, & les Officiers du Monastere.

L'Homme de Dieu avoit tellement inspiré à ses Freres l'humilité, le recueillement & le silence, qu'il n'y en avoit pas un qui ne fît tout son possible pour éviter les Charges de la Maison; de sorte que les Superieurs subalternes n'étoient en place que par pure obéissance, toujours disposés au moindre signal, à se démettre de leurs Emplois, pour s'occuper uniquement des biens éternels, & à s'unir à Dieu sans partage ; car il leur apprenoit que celui qui se plaira dans une Charge de Superieur, & qui s'y attachera, n'aura pas grande bénédiction dans son ministere. » S'il » en pense autrement (leur disoit-il) il est dans l'illu- » sion, puisqu'il est certain, qu'afin que Notre Sei- » gneur le benisse dans son Emploi, deux choses sont » nécessaires. La premiere, que son entrée dans sa » Charge soit sans desirs de sa part, aussi bien que » sans défauts. L'autre, que de son propre choix il » doit mieux aimer être soumis, que d'avoir autorité » sur les autres. C'est pourquoi dès qu'un Religieux » desire la Charge de Superieur, il en est indigne, » quelque capacité & quelque mérite qu'il ait d'ail- » leurs; parce qu'il s'appelle lui-même à son Emploi, » & que Dieu n'approuve jamais ceux qui en usent » ainsi. Que si l'on dit que ce n'est pas par rapport à » soi que l'on souhaite une telle place, c'est parce » qu'on croit qu'on y pourroit faire plus de bien qu'un » autre qui n'a pas les mêmes talens. Il faut certes » avoir ou bien peu d'humilité pour penser cela de » soi, ou bien peu de lumiere, pour ne pas s'apper-

» cevoir de quelle sorte l'amour-propre nous séduit,
» pour spiritualiser & trouver bonnes nos inclinations
» les plus contraires à la vraye pieté. C'est pour cela
» que tout bon Religieux quelque capable qu'il soit,
» ne doit point prendre d'autre parti dans sa Religion,
» que celui de s'éloigner par soi-même de toute su-
» périorité, laissant à Dieu & à son Superieur de dis-
» poser de lui selon leur bon plaisir. «

De plus, l'Abbé de Rancé prenoit un tres-grand soin que les Superieurs subalternes eussent entr'eux une grande union. Que s'ils avoient quelque diversité de sentimens, que du moins ils fussent connus à la Communauté & ailleurs: il vouloit aussi » que si quelque
» Superieur rompoit la charité en quelque chose, qu'il
» ne méritât pas moins que d'être déposé de sa Charge.
» Il n'est pas possible (continuoit-il) que l'union sub-
» siste entre les Freres, s'ils s'apperçoivent que les Su-
» perieurs ne sont pas unis de sentimens. Je dis même
» que l'Abbé ne doit jamais rien avancer devant ses
» Freres, qui témoigne qu'il y a de la mesintelligence
» entre lui & les Superieurs subalternes. »

» Le Prieur évitera d'avoir avec les Freres de longs
» entretiens quand ils s'adresseront à lui pour s'é-
» claircir de leurs doutes, leurs maladies, & même
» les choses qui regardent leurs consciences; mais il
» les renvoyera à l'Abbé, & leur representera que
» les eaux puisées à leurs sources, sont toujours les plus
» pures. Cependant s'il estime pour quelque raison
» particulieres qu'il leur soit plus avantageux de les
» écouter, il le fera avec toute la douceur & la charité
» possible «.

Troisiémement le R. Pere ne vouloit pas que les Superieurs subalternes perdissent de vûë la Communauté, afin que les Freres eussent toujours quelques Superieurs avec eux à qui ils pussent parler sans peine dans leur besoin. La régularité du silence (disoit-il)
» est nécessaire, mais elle est pénible, & le moyen
» de la leur rendre douce, c'est de leur accorder la faci-
» lité de se déclarer à quelqu'un des Superieurs toutes

» les fois qu'ils le souhaitent ; autrement ce silence » leur deviendroit insupportable «.

Il vouloit même que ces Superieurs s'offrissent d'eux-mêmes aux Freres au sortir de l'Office, du travail, du Refectoire, & des autres exercices qui n'étoient pas suivis de régularités destinées au silence ; & un jour le Sou-prieur ne s'étant pas trouvé au Parloir à la sortie du travail, pour attendre ceux qui auroient eu besoin de lui parler, il lui en fit une sévére réprimende ; & une autrefois l'ayant trouvé en priere dans l'Eglise, lorsque les Religieux faisoient leur lecture, il lui dit brusquement : » Que faites-vous-là, vous » qui veillez sur les Religieux ? Allez faire votre priere » sous les Cloîtres, vous n'en sçauriez faire de meil- » leure que d'être avec eux. Des Religieux, disoit-il, » souvent, sont tout autres, lorsqu'ils sont veillez, » que quand ils ne le sont pas «.

40. Il vouloit qu'ils veillassent sur la régularité exterieure, pour la faire exactement observer, non qu'il n'y veillât aussi lui-même ; & il leur ordonnoit de punir même sur l'heure ceux qui transgresseroient les Reglemens & l'ordre, soit dans le Chœur, soit dans le travail, afin d'aller au devant des moindres relâchemens : de sorte que bien qu'il fût sur la fin de sa vie, souvent à l'Infirmerie, toutefois rien ne se démentoit en sa Communauté, par le soin qu'il avoit pris de former les Superieurs subalternes à cette vigilance continuelle, tant de nuit que de jour.

50. Mais il demandoit d'eux qu'ils s'acquittassent de leurs Emplois dans une totale dépendance du premier Superieur, & qu'ils fussent encore plus dans la soumission parfaite que les autres Religieux ; qu'ils n'eussent en vûë que Dieu seul ; qu'ils ne pensassent jamais à s'attirer l'estime & la considération de leurs Freres. Ceux qui faisoient autrement, il les comparoit à des chiens muets, qui n'osent aboyer, quand il s'agit de la gloire de Dieu & de la conservation de l'esprit primitif, qui de peur de passer pour des gens outrés, tolerent les irrégularitez, où ne les reprennent

que foiblement, & qui sont lâches à corriger sous prétexte qu'ils ne tirent autre utilité de leurs corrections que de se mettre mal dans l'esprit de leurs Freres.

6°. Dans les Chapitres, il ne permettoit pas que les jeunes Superieurs reprissent avec dureté ceux qui l'avoient été avant eux : mais il vouloit qu'ils leur témoignassent en toute rencontre tout le respect qu'ils méritoient par le droit d'ancienneté. Enfin le R. Pere prétendoit : que les Superieurs subalternes se considerassent comme des gens tout dévoüez au bien de leurs Freres, afin de porter avec leur saint Abbé une partie du poids de la charge.

C'est pour cela qu'ils doivent penetrer ses intentions & les suivre autant qu'il leur est possible, s'avancer d'eux-mêmes dans la plus exacte regularité, l'Abbé aïant souvent de grandes raisons pour ne pas commander tout ce qui seroit à propos; car il doit ménager les esprits foibles, pour s'attirer leur confiance & leur estime ; mais les Subalternes doivent avertir l'Abbé de ce qui se passe de mauvais, afin qu'il y remedie ; & s'il ne le fait pas, lui representer avec respect les fautes qu'il commet dans sa Charge.

Au reste le sentiment de M. de Rancé étoit que moins il y avoit de Subalternes dans un Monastere, & mieux c'étoit ; & qu'il n'y avoit que la necessité seule qui pût obliger à les multiplier, parce qu'il est rare de rencontrer beaucoup de Religieux ; qui concourrent tous à la même conduite ; & qu'il est difficile de trouver des gens qui ayent assez de lumiere & de prudence pour le bon gouvernement d'une Maison ; car souvent un mot dit par hazard & mal-à-propos, est capable d'alterer & de troubler les esprits. Le R. Pere vouloit aussi pour conserver la paix qu'il n'y eût jamais que le Superieur qui tint le Chapitre : c'est ce qui s'est pratiqué à la Trappe pendant trente ans, n'y ayant jamais eu que deux Religieux qui tinssent en même tems le Chapitre : un troisiéme (disoit le Pere) n'étoit point necessaire.

Ainsi

Ainsi durant ses maladies, c'étoit le Sou-prieur, qui le tenoit.

Quant aux Officiers du Monastere, il leur demandoit trois choses : La premiere, qu'ils reçussent leur Emploi avec obéïssance, & qu'ils y fissent leur devoir : La seconde, qu'ils ne perdissent pas le mérite & les avantages de la Regularité ; & qu'hors les nécessitez pressantes, ils se trouvassent au Refectoire, à l'Office, au travail, au Chapitre, & autres exercices communs. La troisiéme, qu'ils servissent leurs Freres avec humilité, comme ils auroient servi Jesus-Christ, avec toute la promptitude possible, sans leur témoigner de chagrin, ni de mauvaise humeur, lorsqu'on leur demanderoit des choses à contre-tems. » Il disoit à ce sujet, que le vice détestable de la pro- » prieté n'a été introduit dans les Cloîtres, que par » la négligence des Officiers ; parce que les Religieux » manquant des choses nécessaires, ont pensé à s'en » pourvoir eux-mêmes, & à avoir chacun leur pe- » cule. Ainsi les Officiers ne sçauroient avoir trop » de soin de pourvoir à tout, pour ne pas obliger » leurs Freres de se pourvoir ailleurs. Mais il est vrai, » que des Religieux qui ne peuvent souffrir en paix » la privation de quelques petites choses, sont bien » éloignés de la sainteté de leur état ».

Descendant aux particuliers, le saint Homme vouloit que l'Infirmier considerât Jesus-Christ dans la personne de tous ses malades ; qu'il les traitât avec respect ; qu'il les servît avec propreté : qu'il leur parlât avec douceur, mais sans trop de familiarité ; qu'il eut un soin particulier de leur santé, & qu'il leur donnât tous les soulagemens permis, suivant l'ordre qu'il en avoit reçu du Superieur ; qu'il ne parlât aux malades que quand il seroit nécessaire, & d'un ton si bas, qu'il ne fût point entendu des autres infirmes qui seroient dans la même chambre ; qu'il ne leur parlât point de ce qui entroit dans leurs remedes, & qu'il ne les préparât point en leur présence ; qu'il ne parlât jamais à ceux qui venoient voir les malades ;

qu'il devoit venir rendre compte à l'Abbé des fautes dont il s'appercevoit, & les proclamer dans le Chapitre particulier, qui se tenoit une fois la semaine dans l'Infirmerie sur les irrégularitez où les malades pouvoient tomber. Cet Infirmier devoit être un Prêtre d'un grand mérite.

Il ordonnoit aux Religieux qui étoient à la porte & qui avoient soin des Hôtes, de leur témoigner toute l'honnêteté possible, de ne point s'étendre avec eux en de longs discours; qu'ils leur apprissent par leur exemple à aimer le silence; que leurs entretiens ne respirassent que la pieté, & qu'il n'y eût rien en eux qui ne fût édifiant. » La plûpart des Hôtes (leur di» soit-il) ne viennent point au Chœur, & n'y voyant » pas les Religieux, ils jugent d'eux par votre maniere » d'agir; & croyent qu'ils vous ressemblent tous, & » s'ils appercoivent en vous des choses reprehensibles, » & qui ne répondent pas à la sainteté de votre pro» fession, ils en tirent de mauvaises conséquences » contre tout le reste de la Communauté. Ayez donc » grand soin (comme dit l'Apôtre) d'être la bonne » odeur de Jesus-Christ, & craignez ce reproche » que Dieu a fait à son peuple. A cause de vous, » mon Nom est deshonoré parmi les gens du » monde «.

Il representoit aux Chantres: qu'ils étoient établis pour exercer l'action la plus sainte & la plus divine qui soit au monde, qui est de loüer Dieu jour & nuit, à l'imitation des Anges, & de toute la Cour Celeste par des Cantiques solemnels que Saint Benoist appelle par excellence l'œuvre de Dieu. Il leur disoit qu'ils devoient sur tout prendre garde qu'il n'y eut pas de confusion au Chœur; & que pour cela tous les Livres fussent uniformes, que tous les Religieux observassent les regles du Chant: afin d'édifier les Anges & les hommes.

Il donnoit avis au Sacristain de ne pas traiter les choses saintes par habitude, & d'une maniere commune, ni de manquer de respect pour ce qui en mérite

l tâchoit de lui faire bien concevoir qu'il
ours en la présence de Jesus-Christ dans son
& dans son Sanctuaire ; à toucher les vases
es Reliques des Martyrs, & choses sembla-
on ces paroles du Saint-Esprit : *Mundamini,*
vasa Domini. Il lui recommandoit princi-
la propreté des Autels & du Tabernacle,
néanmoins que l'on observât la simplicité &
eté primitive que les Saints Fondateurs fai-
bserver dans leurs Eglises, dans les ornemens,
mens & le reste.

moit, que les Offices de Celerier & de Vetis-
ent d'une tres-grande conséquence » : Car il
avec Saint Basile „ que leur négligence &
capacité cause souvent la ruine de la discipline
renversement des Communautez les mieux re-
; c'est pour cela qu'ils doivent imiter ce qui
rit des Apôtres ; Qu'ils distribüoient à chacun
ses besoins les choses qui étoient necessaires :
s sont obligez de faire ressentir à leurs Freres
ets d'une compassion tendre, & d'une douceur
urs égale, & de ne donner jamais lieu de croire
soupçonner qu'ils soient capables par au-
ffection particuliere de préférer les uns aux
; ".

hortoit le Celerier à ne sortir du Monastere
ur les nécessitez indispensables ; qu'il eut soin
dre à tous les exercices communs & reguliers,
au Refectoire avec la Communauté ; de faire
ans une retraite de dix jours, afin de se re-
& de s'animer dans les devoirs de sa profession.
uloit pas qu'il se donnât rien de particulier ;
'il reçût des Officiers comme les autres Reli-
tout ce dont il auroit besoin. Il lui ordonnoit
onner absolument toutes les affaires temporel-
Fêtes & les Dimanches, pour consacrer ces
ours entierement à la priere, à la lecture, &
ce de Dieu, & de prendre garde de donner
le édification au dehors, que la Communauté

n'en reçût aucun blâme.

Il lui recommandoit surtout de payer promptement tous ceux qu'on faisoit travailler, sans rien rabattre de ce qu'on avoit coutume de leur donner ; d'assister liberalement les pauvres du Païs, en s'informant de leurs besoins ; d'agir en tout d'une maniere noble, généreuse, desinteressée, honnète & charitable ; car il ne pouvoit souffrir la conduite de certaines Communautez qui font profession d'avoir renoncé au siécle, à ses biens, & d'avoir tout quitté pour Dieu, & qui cependant par un esprit d'avarice, ne veulent rien rabattre de ce qui appartient à leur Maison, qui exigent avec la derniere rigueur tout ce qui leur est dû, qui préferent un gain temporel à l'exemple, & à l'édification qu'ils doivent à tout le monde, avec un scandale public, dont eux-mêmes souvent ne s'apperçoivent pas. Enfin le Reverend Pere souhaitoit que le Celerier de la Trappe eut toujours devant les yeux ces avis salutaires de Saint Dorothée : » Si vous » voulez éviter de tomber dans la colere, ou dans la » haine, n'ayez point trop d'attachement aux biens » temporels. Ne témoignez point que vous estimez » par excès les meubles de votre Monastere, ni que » vous les méprisez ; ne manquez pas de donner à » un chacun ses besoins. Que si quelque chose se rompt » ou se perd par mégarde, ou par negligence, n'en » ayez ni trouble, ni inquietude. Ce que vous devez » faire, non parce que vous négligez les meubles » de votre Communauté, puisque vous en devez pren- » dre tout le soin possible, mais pour vous conser- » ver dans la paix, & vous préserver devant Dieu » autant que vous le pourrez, exempt de toute agita- » tion ; c'est de quoi vous viendrez à bout, pourvû » que vous regardiez ces choses, non comme si elles » vous étoient propres, mais comme appartenans à » Dieu, & que vous les considériez comme n'en ayant » que la charge & la dispensation. C'est ainsi que vous » garderez le milieu entre un attachement & une né- » gligence blâmable. Que si vous manquez de vous

» mettre cette fin devant les yeux, assurez-vous que
» vous ferez de la peine aux autres, & que vous vous en
» ferez beaucoup à vous-même.

Au reste, le Reverend Pere étant quelque fois obligé de multiplier les Officiers dans un même emploi, il leur permettoit de s'entretenir de ce qui regardoit leur Office; mais il les obligeoit de garder un silence exact pour toutes celles qui ne les touchoient point; ce que l'on dit des Officiers, étoit une regle générale pour tous les Religieux, qui par des nécessitez particulieres, pouvoient se parler. Ainsi les Novices ne pouvoient parler à celui qui leur montroit le chant, que de ce qui regardoit précisément le chant. Si un Religieux apprenoit un métier à un autre Religieux, il ne pouvoit l'entretenir que de ce qui regardoit son métier. Le Confesseur-même ne pouvoit parler à ses Pénitens, que de ce qui regardoit leurs consciences.

CHAPITRE XII.

De quelle maniere il formoit les Novices à la vie Religieuse.

Le Reverend Pere sçachant que la conservation des Monasteres dépend sur tout de la maniere dont on y éleve les Novices, & qu'ordinairement ils sont tels après leur Profession, qu'ils ont été durant leur Noviciat, il n'y avoit rien à quoi il s'étudiât davantage, qu'à les rendre dignes de l'état qu'ils devoient embrasser. C'est pourquoi il vouloit que celui qui étoit chargé de leur conduite, s'occupât tout entier à les transformer en des hommes nouveaux, les exhortant à se dépoüiller de l'esprit du monde, afin de se revêtir de celui de Jesus-Christ.

Et pour cela le Pere-Maître les exerçoit en toutes sortes d'humiliations, sans avoir égard, ni à ce qu'ils

avoient été dans le monde, ni à leur condition, ni à leur âge, mais seulement à la disposition de leurs cœurs, & vouloit que d'abord il leur donnât une connoissance parfaite de tous les devoirs de leur Regle; afin qu'ils fissent de serieuses reflexions sur eux-mêmes; & vissent s'ils avoient suffisamment de quoi bâtir la Tour dont parle l'Evangile, de crainte qu'après en avoir jetté les fondemens, ils n'eussent pas les moyens suffisans pour conduire l'ouvrage à sa perfection. Les regles qu'il vouloit qu'on gardât dans l'éducation des Novices, font voir les grandes lumieres que le Saint-Esprit lui avoit communiquées pour l'execution de son entreprise.

1o. On leur mettoit devant les yeux le Tableau de la Religion tel que les premiers Solitaires l'ont peint; afin qu'ils s'étudiassent à se rendre les parfaits imitateurs de ces grands Hommes; qu'ils en prissent toutes les maximes, afin qu'étant les Enfans de tels Peres, ils pussent être les héritiers de leur sainteté.

2o. Il ordonnoit de leur faire comprendre que la Regle qu'ils embrassoient étoit toute spirituelle, que les exercices exterieurs ne servent de rien, si l'on n'a soin de les rapporter aux interieurs, & que les instructions & les préceptes contenus dans les Chapitres 4. 5. & 7. de la Regle de Saint Benoist concernant la direction des mœurs, sont si essentiels à leur état, qu'à moins de les pratiquer avec zele, & application, c'est en vain qu'on porte l'habit de Religieux.

3o. Il ne dispensoit pas des jeûnes, si ce n'est que quelques jours de la semaine, il faisoit prendre le matin un morceau de pain à ceux que la trop grande jeunesse dispensoit de cette pénitence, afin qu'ils vissent pendant leur Noviciat, s'ils pouvoient toute leur vie porter le poids de la mortification qu'on pratique à la Trappe.

4o. Il leur faisoit dire tous les jours leur coulpe au Chapitre, excepté les Dimanches & les Fêtes.

5°. Quand il étoit question de les recevoir à Profession, il n'avoit égard uniquement qu'aux saintes dispositions de leurs ames, pour l'état qu'ils embrassoient. Si cela ne se trouvoit pas, aucune consideration ne pouvoit l'obliger à les recevoir.

6°. Il jugeoit de leur vocation par le caractere de leur esprit, qu'il consideroit & pesoit meurement dans les épreuves qu'il en faisoit.

Il congedia un jeune homme, pour avoir employé quelques heures à composer des Vers à la loüange de la Solitude, disant : » Que s'il eût été appellé à la » vie de la Trappe, il se seroit plûtôt occupé à pleu- » rer ses pechez, qu'à composer des Vers.

Il remit pour dix jours un Novice qui devoit faire Profession le lendemain, parce qu'il avoit remarqué que ce Novice en arrachant des herbes, craignoit d'être piqué par les orties.

Il conseilla à une Abbesse de renvoyer une Novice de sa Maison, quoiqu'elle occupât une des places de nomination Royale, parce qu'elle n'avoit pas l'esprit de sa vocation.

En consequence de ces saintes maximes, il écrivit un jour à un Postulant les lignes suivantes : » Si vous » êtes dans la volonté sincere d'abandonner le soin de » votre vie à la divine Providence : Si vous êtes en- » tierement résolu de vous décharger de tout ce qui » vous regarde pour l'en charger uniquement : Si » l'horreur des longs hyvers, l'injure des Saisons, la » privation de tout commerce, de toute consolation » humaine, dans laquelle il faut que vous fassiez état » de passer le reste de votre vie : Si la necessité dans » laquelle vous vous trouverez de partager vos jours » entre la priere & la lecture ; enfin si toutes les sui- » tes que peut avoir un renoncement tel que celui qu'il » faut que vous fassiez, ne trouble point votre cœur : » Si l'amour de Dieu, & le desir d'être entierement à » lui, & de n'avoir autre occupation dans ce monde, » que celle d'attendre son avenement : Si la vûë de » l'Eternité qui est toujours plus proche de nous que

[redacted]

[illegible] ; [illegible]
[illegible] la consolation [illegible]
[illegible] la diligence [illegible]
[illegible] est une médiocre
[illegible] ; & on ne peut [illegible]
[illegible] qu'il ne suffira pas
[illegible] pas moins
[illegible] dans une condition [illegible]
[illegible] , que de le [illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible] le p[illegible]
[illegible] à leur [illegible]
[illegible] de la [illegible]
[illegible] d'une [illegible]
[illegible] & par [illegible]
[illegible] Religieux que [illegible]
[illegible] à la [illegible]
[illegible]

[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible] , qu[illegible]
[illegible]
[illegible]

le Chapitre, & n'ayant point voulu confesser sa faute, quoique le saint Abbé l'eut ordonné par trois fois afin que celui qui en étoit coupable s'en humiliât, assurant qu'il excuseroit cette faute ; le serviteur de Dieu dit : » Mes Freres, où en sommes-» nous ? cette faute n'est rien, mais cette dissimula-» tion, cette opiniâtreté est quelque chose de si » grand dans une Communauté où l'on fait pro-» fession de servir Dieu avec pureté, que je ne puis » me resoudre à laisser faire profession à des Novices » qui ont de telles dispositions, & je prie Dieu qu'il » permette que le bras me seche, plûtôt que de re-» cevoir jamais au nombre des Religieux de la Trappe » celui d'entre vous qui ayant fait cette faute, ne » veut pas s'en humilier. Il est impossible que celui-là » soit jamais un vrai Religieux, & qu'il puisse ob-» server notre sainte Regle, ni en prendre l'esprit. » Retirez-vous tous, peu s'en faut que je ne renvoye » tous les Novices ; de peur que je ne reçoive parmi » vous un prévaricateur, & un faux pénitent ». Il ordonna aussi-tôt à un Prêtre d'aller dire la sainte Messe, afin qu'il plût à Dieu de lui faire connoître ce Novice dissimulé ; & de ne pas permettre qu'il prononçât ses vœux. Le même jour le Novice pressé des remords de sa conscience, vint se jetter aux pieds du Reverend Pere, qui en eut compassion & le consola ; mais cet arbre maudit par le serviteur de Dieu, ne porta jamais de bon fruit ; il tomba dans une si grande tiédeur, qu'il retourna de lui-même dans le monde, & y fit malheureusement naufrage ; quoique le digne Abbé eut ordonné un jeûne public au pain & à l'eau à toute la Communauté le jour même de Sainte Madeleine, pour obtenir par l'intercession de cette grande pénitente, le pardon de cette faute à ce pauvre malheureux.

8°. Il demandoit aux Novices un grand détachement de leurs parens, jusqu'à perdre même (s'il étoit possible) le souvenir de leur naissance. C'est ce qu'il déclaroit un jour à une Abbesse. » Croyez-moi, lui

« disoit-il, tant qu'une Religieuse se souviendra qu'elle
« a quelque qualité, & quelque avantage de naissance,
« elle sera toujours éloignée de ce qu'elle doit être.
« J'ai des gens de qualité sous ma conduite : mais je
« vous proteste que s'il y a quelque chose de rude &
« d'abjet à faire dans le Monastere, c'est toujours
« pour eux, & que je les traite exterieurement avec
« moins de consideration que les autres : aussi disoit-il
« au Pere Maître des Novices : Avant toutes choses,
« prenez garde qu'une lâche indulgence n'affoiblisse
« la rigueur de la Discipline ; car si par une cruelle
« douceur vous dissimulez les fautes, & n'imposez pas
« des penitences salutaires & convenables, je m'éle-
« verai contre vous au Jugement de Dieu. *Sanguinem eorum de manu tua requiram.*

9°. Après leur Noviciat (où ils ne lisoient que Saint Jean Climaque ou Cassien, ou Saint Dorothée, ou les Ouvrages de la vie Monastique, avec le Nouveau Testament que quelques-uns ont lû jusqu'à dix ou douze fois) le jour de leur Profession étant venu, il ne permettoit à aucun de leurs parens ni amis d'y assister, afin qu'ils ne s'occupassent que de cette importante action, qu'ils devoient faire avec le plus de recüeillement qu'il leur seroit possible.

10°. Les nouveaux Profez n'étoient point admis à aucun Office du Monastere, tant qu'ils étoient sous la conduite de leur Pere Maître, & on les y laissoit les deux & trois ans après leur Profession pour se fortifier.

[redacted]

remarquoit de la vocation pour la vie Religieuse. Voici comme il s'en explique dans une de ses Lettres. Souve-
» nez-vous que nos Monasteres ne sont point destinez
» pour des personnes saines, robustes, ou sçavantes;
» mais pour ceux à qui Dieu par sa misericorde in-
» spire l'aversion du monde, le desir de la retraite,
» & l'amour de la pénitence, & que nos Peres qui ont
» été remplis de l'esprit de Jesus-Christ, ont jugé
» des vocations sur ces principes, Qu'ils n'ont jamais
» fermé les portes de leurs Monasteres à ceux que la
» Providence y a conduit avec ces saintes dispositions,
» & que ceux qui aspirent à leur sainteté, doivent
» les imiter dans la confiance qu'ils ont eu en la pro-
» tection de Dieu. Il y a dans un endroit de l'Ecriture
» Sainte, que le Laboureur qui observe trop exacte-
» ment le tems & les saisons, ne séme point, afin de
» nous faire voir que souvent pour être trop prudent,
» on ne l'est point du tout, & que d'ordinaire
» ceux qui agissent avec tant de précaution, tombent
» en des inconvéniens considérables. Celui qui cacha
» dans la terre le talent qui lui avoit été donné, pour
» ne pas hazarder le bien de son Maître, avoit une
» raison tres-spécieuse; cependant elle ne fut point
» écoutée, & il fut traité comme un mauvais ser-
» viteur. Il faut constament se laisser conduire à Jesus-
» Christ, étudier ses volontez plus que vos raison-
» nemens; c'est une verité principale, que plus nous
» nous défaisons d'une certaine sollicitude qui est
» presque toujours l'effet d'une crainte mal fondée,
» plus Dieu se charge du soin des choses qui nous
» touchent, & se charge de notre protection. Et écri-
» vant à un Abbé de l'Ordre. Je ne ferois point de diffi-
» culté de recevoir pour Religieux du Chœur une per-
» sonne de pieté, pourvû qu'elle eut toutes les qua-
» litez necessaires, quoiqu'elle ne sçût point de latin;
» parce que les Livres utiles aux Moines, ont tous
» été traduits en françois dans ces derniers tems. Il
» dit aussi dans ses déclarations. On ne doit pas se
» faire une regle générale de refuser ou d'admettre les

„ infirmes qui se peuvent présenter pour êt
„ dans le Monastere. On refusera ceux q
„ qu'une vertu commune, de crainte que le
„ venant à se multiplier, il ne diminuë la vig
„ la discipline, mais s'il s'en rencontroit qu
„ qui fût recommandable par sa pieté, rec
„ sans rien craindre; car la patience avec laq
„ supportera ses infirmitez, vous attirera plus
„ nédiction, que la santé & la force avec la
„ il auroit pu soutenir les travaux & les austeri
„ la pénitence; sur tout s'il embrasse par l'ar
„ disposition de son cœur ce que la foibless
„ son corps ne peut pas accomplir ».

CHAPITRE XIII.

De quelle maniere il formoit les Convers.

LE Monastere de Clairvaux du tems de Sai Bernard, n'étoit pas seulement rempli d'hon mes illustres par leur naissance & leur sçavoir, ma encore de Freres Convers, qui n'ayant ni lecture connoissance des Lettres, ne laissoient pas d'être rem plis de l'Esprit-saint qui les instruisoit de tout ce qu'il devoient pratiquer, beaucoup mieux que tous le Livres & les Docteurs pour arriver au comble de l sainteté. C'est pourquoi Saint Bernard avoit pour eu une tendresse toute particuliere. Ce qu'on a vû Clairvaux sous ce grand Saint, s'est aussi vû à l Trappe sous l'Abbé de Rancé. Il eut la consolatio d'avoir des Convers qui par la bénédiction que Die donna à ses soins, ne céderent guere en mérit & en vertus à ceux qui étoient au Monastere Clairvaux.

1o. Il les forma dans une obéïssance sans bornes dans les humiliations les plus profondes, & da une présence de Dieu si continuelle, qu'ils l'a co servoient presque sans interruption, au milieu d

travaux les plus dissipans, & dans une simplicité qui étonnoit tous les hommes. Il la leur demandoit tellement, qu'écrivant à un Religieux (qui lui envoyoit un jeune homme pour être Convers à la Trappe) il lui dit ce peu de mots : » J'ai peine à recevoir le Convers » que vous m'adressés ; les notres sont fort simples, » & se portent tous à leur devoir. J'apprehende que » celui-ci étant plus habile qu'eux, ne les en » détourne «.

2°. Il les formoit lui-même à cette vertu ; il les recevoit à Profession sans aucune cérémonie, sans prieres, sans Etole, & sans bénédiction ; mais auparavant il leur faisoit connoître l'étenduë des obligations de l'état qu'ils embrassoient, l'excellence de leurs vœux qui renferme en soi tout ce que la Regle de Saint Benoist a de plus parfait, sur tout il leur apprenoit à aimer le travail, à y être fideles & assidus, comme étant la principale partie de leur pénitence, & le moyen le plus efficace pour se rendre agréables à Dieu : » Car nos Saints Peres, » disoit-il à l'un d'eux, ordonnoient qu'on ne re» çût point de Convers qui ne pût fournir le travail » d'un homme de journée. Etant ainsi instruits, il se contentoit de recevoir leurs vœux d'obéissance, & de leur mettre leurs Chappes, pour suivre la pratique de ses Peres.

3°. Afin de les soutenir dans le travail où ils étoient infatigables, le R. Pere leur permettoit une demie heure de lecture spirituelle dans la Vie des Saints ; mais ils ne portoient aucun Livre à l'Eglise, afin de ne s'y occuper qu'à l'oraison mentale, dans laquelle ils excelloient tous, & sçavoient parfaitement bien profiter des lectures publiques, & des instructions que leur faisoient les Superieurs. Les Fêtes & les Dimanches, & particulierement les jours de grandes solemnités que l'Office est plus long, ils étoient des cinq & six heures de suites en priere dans l'Eglise, où ils recevoient des graces si extraordinaires, que leurs Superieurs-mêmes en étoient surpris.

Entre ces Convers il y en avoit un nommé Fre[illegible] Mathurin qui n'avoit jamais appris à lire, & q[illegible] devint aveugle sur la fin de sa vie ; cependant il pa[illegible] loit des choses de Dieu avec tant d'onction, & d'u[illegible] maniere si sublime dans sa simplicité, qu'on ne [illegible] lassoit point de l'entendre, & l'on ne sortoit de [illegible] entretiens, qu'embrasé d'un feu tout divin.

40. Leur modestie jointe à l'honnêteté avec la[illegible] quelle ils agissoient, alloit au-delà de tout ce qu'o[illegible] en peut dire. Les Hôtes qui venoient au Monastere, passoient une partie de leur tems à les regarder tra- vailler des fenêtres de leur Appartement, ne pouvant comprendre que des gens qui n'étoient point sous les yeux des Superieurs, conservassent un aussi grand recueillement, que s'ils avoient été en prieres devant le Saint-Sacrement, admirant la retenuë avec laquelle ils s'entresaluoient les uns les autres ; sans se regarder, & sans se parler autrement que par signes, lorsqu'il en étoit besoin.

Un Abbé de considération Docteur de Sorbonne, qui étoit venu à la Trappe, ayant vû ces Convers se saluer & se parler par signes, comme nous venons de dire, voulut avant que de sortir, s'éclaircir de tous ces gestes avec le Reverend Pere, qui lui fit cette réponse : » Je vous assure, Monsieur, que je ne » comprends pas non plus que vous, ce que nos Freres « veulent se dire par leurs signes. Je les observe » souvent d'une chambre de l'Infirmerie : mais inu- » tilement ; ce que je puis vous dire, c'est que telle » est leur maniere de s'expliquer, & ils ont entr'eux » une telle déférence, qu'au moindre signe tout leur » tombe des mains, par l'obéïssance qu'ils se ren- » dent les uns aux autres. A cette parole cet Abbé » repondit, fondant en larmes : Est-il possible que » dans le siécle où nous sommes, il y ait des hommes » de cette trempe ? Je sors de votre Maison, mon » Reverend Pere, tout pénetré de ce que j'y ai vû, » & je n'oublierai jamais ces miracles de la grace,

& ces prodiges de notre siécle.

Nos Convers (disoit M. de Rancé à un de ses amis) sont semblables à cet homme de l'Evangile à qui l'on dit : *Vade, & vadit.* Ils volent plûtôt qu'ils ne marchent, lorsqu'on leur commande quelque chose ; ils sont insensibles aux injures ; ils avalent les humiliations comme l'eau : En un mot je vous assure qu'ils me sont un sujet d'admiration.

5°. L'amour qu'ils avoient pour la sainte pauvreté étoit si grand, qu'il ne pouvoit aller plus loin. Les habits les plus usez & pleins de piéces, étoient encore trop bons pour eux. Il falloit l'ordre exprès des Superieurs pour leur en faire prendre de neufs ; ils ramassoient tout ce qui pouvoit être de quelque usage, & ne souffroient pas que la moindre chose fût perduë. Les herbes & les racines que d'autres auroient jettées, étoient conservées pour les donner aux pauvres, après les avoir bien apprêtées. Leurs cellules étoient si simples, qu'on n'y trouvoit que les choses dont la pauvreté la plus rigoureuse ne sçauroit se passer.

6°. On étoit pénétré du zele avec lequel on les voyoit travailler. Un jour comme ils lavoient la lescive à un étang, le Domestique d'un homme de qualité étant entré dans le jardin neuf où ils étoient, il fut si touché de leur modestie, de leur silence, & de leur recueïllement, qu'il demeura immobile comme une statuë, après quoi fondant en larmes, il conçût tant de regret de ses pechez, que depuis ce jour-là il ne pensa plus qu'à son salut. Aussi le Reverend Pere, assuroit-il à ses amis, que rompre le silence & proferer des blasphêmes, étoit pour eux la même chose.

7°. Leur pénitence étoit telle qu'ils passoient les Hyvers les plus durs sans se chauffer ; ils trouvoient dans les flâmes de leur amour pour Dieu & dans le desir de souffrir quelque chose pour lui, le moyen de se passer de feu. Ils ne demandoient que jeûnes, que travaux accablans, qu'humiliations ; ils se plaignoient

continuellement de ce qu'ils ne faisoient point péni-tence, disant qu'ils étoient traitez plus doucement dans le Monastere, qu'ils n'eussent été dans le monde. Rien n'étoit plus édifiant que de les entendre se proclamer; ils le faisoient avec une candeur & une humilité si extraordinaire, que la plûpart des Religieux qui étoient présens, ne pouvoient retenir leurs larmes, & quelques-uns ont assûré qu'il n'y avoit rien qui les édifiât davantage, que la maniere dont ils disoient leurs coulpes.

8°. On ne peut exprimer la consolation que ressentoit le saint Abbé dans les admirables dispositions de ces Convers; aussi avoit-il pour eux une tendresse toute extraordinaire, prenant plaisir à leur parler, à les écouter, lui proposer leurs difficultés, s'informant avec soin de tout ce qui les regardoit: » Quant aux Religieux, disoit-il, ils ne manquent pas de lumiéres; ils connoissent ce qu'ils » doivent faire: ils n'ont qu'à demeurer fermes où » ils sont, & suivre leurs connoissances; mais ces » pauvres gens que deviendront-ils après ma mort? parce qu'il craignoit extrêmement qu'on ne les négligeât, lorsqu'il n'y seroit plus pour les conduire.

9°. Il estimoit si fort leur condition, qu'on lui a souvent oüi dire: » Plût à Dieu qu'il me fût » permis de me faire Convers, je n'hésiterois pas » d'un moment. La profession des Religieux de Chœur » est tres sainte, & donne des moyens infinis de se » sauver: cependant celle des Convers me paroît en» core plus souhaitable & plus sûre; car ce sont eux » plus que qui que ce soit au monde, qui imitent » Jesus-Christ dans l'obéïssance exacte à son Pere. Cela étant, il ne faut pas s'étonner, si ces Convers avoient pour lui une vénération & un amour que nous ne pouvons mieux exprimer, qu'en empruntant les propres termes du Reverend Pere Abbé du Val Richer, Dominique Georges, au Procès verbal qu'il fit dans une de ses visites en l'Abbaye de la

frappé ; car parlant de ces Freres Convers : » Ils se representent (dit-il) le Reverend Pere Abbé, ils l'aiment d'un amour parfait, & le regardent comme leur tenant la place de Dieu sur la terre, écoutant toutes ses paroles comme des oracles sacrés. Avant que de partir, je les fis venir, & les exhortai avec beaucoup d'instance, de prier Dieu pour la conservation du Reverend Pere Abbé & sur le champ tous animez d'un même esprit, ils se jetterent contre terre fondans en larmes, demanderent à Dieu de les retirer tous de ce monde, avant que d'en retirer leur saint Abbé «.

Aussi veilloit-il nuit & jour sur leurs ames, & sur tout prenant garde qu'ils ne courussent aucun risque avec les Seculiers. Il n'a jamais approuvé que l'on envoyât des Convers aux Fermes pour les faire valoir, croyant que c'étoit trop exposer des Religieux, que de les commettre avec des personnes de l'un & de l'autre sexe indifferemment, fondé sur l'experience qu'il en avoit, ayant une fois envoyé un de ses Convers pour vendre des ouvrages de quelques Religieux. Il rencontra dans le lieu-même où on l'avoit envoyé, une fille qui le sollicita au peché, ce qui l'obligea de s'en revenir promptement an Monastere en faire le recit au R. Pere, qui comprit par là, combien le Demon en veut à ceux qui servent Dieu avec pureté. Ce Frere lui demanda ensuite ce qu'il auroit à faire, si après sa mort on l'envoyoit à quelque Ferme ; il repondit, » obéissez ; mais si vous y » trouvez des femmes, revenez au Monastere, & si on » veut vous obliger de retourner à la Ferme, l'écrire » au P. Visiteur, & lui demander une Maison où vous » puissiez vous retirer «.

Enfin le R. Pere ne pouvoit non plus approuver que les Convers excédassent le nombre de 40. en y comprenant les Novices ; parce qu'il est à craindre qu'un plus grand nombre n'énerve dans la suite la discipline reguliere, & ne forme un parti dans une Communauté, comme l'on n'en a vû que trop d'exemples.



L tems dans leur premier état ; parce
Dieu avoit cho si pour en être les P
point immortels, & que ceux qui le
n'ont pas toujours le même esprit qu
Hommes, & ne marchent pas toujc
traces. L'Abbé de Rancé craignant qu
n'arrivât à son Monastere, cherchoit to
de prévenir le relâchement & la décad
exacte régularité qu'il y avoit établie.
sérieusement pensé devant Dieu, il trou
sordre dans son principe ne venoit que
dre attention sur l'infraction des plus
servances, d'un assoupissement des Su
ne voyent pas, ou ne veulent pas voi
innombrable de petites fautes qui se gli
Maisons Religieuses, c'est une oraiso
vente, une exactitude moins grande à l
pieté moins ardente, une pénitence m
» pour en être persuadé (disoit-il à ses
» a qu'à jetter les yeux sur l'Ordre de C
» dans le tems même que commençoit le
» n'étoit pas moins éclatant devant les

...ra dans les plus excessives.
...ence dans nos exercices spi-
...e vertu, & nous prive de
... Parce que celui qui a em-
...bien, ne peut en conscienee
...int Gregoire) pour en em-
... Souvenez-vous, dit Jesus-
...tes déchu. Faites-en pénitence,
...tre premiere charité, sinon vous
...jouta notre Abbé que vous avez
... Religion, de tendre de toutes
...ction".

...mes Freres (continuoit-il) ce que
... de tiédeur par cette comparaison.
...oureux & d'une santé parfaite, prend
...t; ce poison n'a d'abord aucun autre
pêcher que sa santé & sa vigueur ne
mais il passe insensiblement d'une
...use à une moindre, delà à de legeres
enfuite à un épuisement de ses forces
... à la mort. Faites l'application de ceci
... dont je parle, & vous comprendrez
...nes comment elle vous jette dans les
les plus scandaleux.

...uroit embrasser ni continuer une vie
...'est qu'une suite non interrompuë de
de corps & d'esprit sans une puissante
Dieu. Avec elle tout est aisé; vous
...nêmes que votre vie, toute affreuse
...ie aux gens du monde, n'a rien pour
...oit agréable & facile, parce que la
...it puissant vous soutient; mais si elle
vous d'un instant, vous succombe-
...ardeau dont vous ne sentez pas à pre-
...eur. La cause véritable de la déca-
...Maison Religieuse, est donc que Dieu
& il ne s'en éloigne que parce que
...geons, sans quoi il nous conduiroit
...ême, & nous feroit marcher à grands



» Ainsi, mes Freres, pour éviter le
» il faut toujours vous tenir proche
» pour cela vous attacher à ses volo
» pratiques qu'il a établies parmi v
» plus que je ne vous ai rien ordonné q
» forme à votre sainte Regle, auss
» exemples & aux ordonnances de no
» nos Fondateurs, que vous sçavez av
» de l'Esprit de Dieu, & qui n'o
» scrit que par ses inspirations, &
» res.

Il ne faut pas dire que vous ne nég
minuties; » tout ce que Dieu comma
» viteurs est important, & doit être
» soin. Les plus petites choses ont Dieu
» & portent par elles-mêmes leur auto
» a pas une qui ne soit ou pour procurer
» ou pour prévenir quelque mal. Je sça
» gue experience, que jamais on n'a nég
» dre point des Reglemens, qu'il n'e
» quelque inconvenient. Que de pech
» bles n'ont point eu d'autres causes,

pour s'en appercevoir, ou de zele pour
: cours, & les laiſſent paſſer en cou-
reprenant pas avec la vigueur néceſſai-
orriger des fautes d'une maniere foible
nte, & ne les pas corriger, c'eſt la
. C'eſt donc mes Freres la négligence
lumiere des Superieurs des Monaſterés,
té des Freres qui s'oppoſent aux deſir
e ceux qui les conduiſent, qui cauſent
lheurs. Dans le premier cas les Supe-
euls reſponſables du relâchement ; la
de Dieu les accablera, & Jeſus-Chriſt
comme les auteurs & les cauſes de tous
qui arriveront auſquels ils n'auront
. Cependant dans ces premiers com-
le la décadence, les Religieux qui n'y
contribué, ne laiſſeront pas de ſe ſau-
u'ils ne manqueront pas de ſecours né-
ir faire leur ſalut, quoi qu'avec moins
ion que dans l'état primitif «.
econd cas, les Inferieurs ſeuls ſeront
du relâchement ; & les Superieurs
point chargé au jugement de Jeſus-
urvû qu'ils ayent faits ce qu'ils étoient
faire pour s'oppoſer au mal naiſſant ;
t plus grand, qu'il eſt difficile que
ıx r'entrent jamais dans leur premiere
ju'ils en ſont une fois déchus. La pre-
r eſt une effuſion d'une grace qui n'eſt
ne, & que pour l'ordinaire Dieu ne
ois, au moins avec la même plénitude.
s eſt Deus Ainſi lorſque des Reli-
pas conſervé avec ſoin cette riche effu-

» étoient dans le commencement de leurs conversi
» ce qui doit les animer puissamment quand ils s'a
» perçoivent de leur relâchement à faire tout ce q
» dépend d'eux, & à prendre toutes les voyes po
» bles pour rentrer dans leur premiere perfection
» s'appuyant sur la bonté de Dieu, seule suffisante po
» les assister de nouveau, lorsqu'ils feront des effo
» sinceres pour l'obtenir.

Après avoir fait connoître en general comment les Religieux tombent dans le relâchement, M. de Rancé leur adresse ces paroles : » Si vous voulez, mes Freres, vous conserver après ma mort, comme vous avez fait jusqu'ici dans l'état où Dieu vous veut, il faut que vous vous unissiez tous ensemble pour maintenir la regularité telle que nous avons tâché de la rétablir. Les uns sans les autres ne feront rien, & je vous déclare que tant que la charité se conservera parmi vous, aussi animée qu'elle est maintenant, que vous serez unis comme vous l'êtes à votre Superieur par une confiance pleine & entiere, assurez-vous que le relâchement ne s'introduira point parmi vous. Mais si vous vous négligez, & si vous laissez affoiblir ces choses qui sont comme les bases & les colomnes qui soûtiennent cette Réforme, Dieu se retirera de vous insensiblement, & ne vous couvrira plus de sa protection puissante, sans laquelle vous ne pouvez rien. Alors n'étant plus que foiblesse, son joug vous deviendra insupportable ; les travaux fâcheux & les nourritures grossieres, vous seront d'un tel dégoût, qu'il faudra vous les changer. La penitence exterieure ainsi affoiblie, vous ne pourrez plus persévérer ; la pratique des humiliations vives deviendra dure : vous y deviendrez délicats ; il faudra vous y ménager. Cette dépendance si generale qui ne vous permet point de faire un pas qui ne soit reglé par l'obéïssance, vous paroîtra trop penible. En un mot votre interieur, aussi bien que votre exterieur se relâcheront ; & par des chûtes insensibles, cette décadence dont vous ne vous êtes pas apperçu d'a-

bord, vous portera à une vie tiede & relâchée.

Voilà pour ce qui touche les Inferieurs : quant à ce qui regarde les Superieurs, il ne faut pas croire qu'ils introduisent le relâchement par des volontez déreglées : non, mes Freres, mais c'est parce que ceux qui en sont cause, écoutent trop leur propre jugement ; qu'ils suivent trop leurs pensées, & qu'ils ne s'attachent pas avec assez de simplicité à ce que leur Réformateur avoit ordonné. Ils croyent avoir des raisons justes & legitimes de changer diverses petites choses à ce qu'ils avoient reglé, & peut-être qu'en quelques rencontres ils ont fait un grand nombre de changemens ausquels ils n'auroient jamais dû penser. Ils se sont accoûtumez eux-mêmes, & ont accoutumé leurs Freres à ne pas regarder avec le respect qu'ils doivent tout ce qui étoit de l'Institution des Fondateurs ou des Réformateurs, & à changer diverses choses qui leur paroissoient legeres ou peu importantes. De ces petites choses, ils ont passé aux grandes ; du changement des unes, ils tirent des consequences pour les autres : & Dieu voyant qu'ils se séparent de ce qu'il avoit prescrit par le ministere de leurs Peres, les abandonne de telle sorte à leur aveuglement, que s'imaginant bien faire en changeant ce qu'il avoit établi, ils ont défiguré son ouvrage, & l'ont insensiblement rendu méconnoissable ; car encore que la place où ils sont, leur donne droit d'y faire des changemens, ils doivent cependant se souvenir de cette parole de l'Apôtre : Tout m'est permis, mais tout n'édifie pas : tout m'est licite, mais tout n'est pas utile ; & ce qui est utile & édifiant pour eux-mêmes comme pour leurs Freres, c'est de soutenir la maniere de vivre que leur a laissée leur Pere ; qu'ils le fassent revivre en leurs personnes ; qu'ils permettent ce qu'il a permis ; qu'ils défendent ce qu'il a défendu ; qu'ils soient fermes & indulgens dans les rencontres comme il l'a été. Qu'ils fassent comme s'il étoit encore avec eux. Qu'ils apprennent à leurs Inferieurs

» avec quelle ſimplicité ils doivent leur obéïr, par l'obéïſſance ſimple qu'ils rendront eux-mêmes à ce qu'il leur a laiſſé : qu'ils le conſidérent comme une choſe ſacrée, à laquelle il n'eſt pas permis de toucher.

» Il peut cependant y avoir des occaſions où le Superieur peut, & même doit faire quelques changemens. Cela eſt vrai : mais ces occaſions doivent être rares ; & il faut poûr cela des néceſſitez preſſantes, & non des néceſſitez ſouvent imaginaires, comme de ſimples commoditez peu importantes, dont on peut ſe paſſer ; même dans ces néceſſités, le Superieur doit prendre l'avis des anciens en toutes rencontres.

» Entre deux maux, il faut toujours éviter le plus grand : or il y a bien moins de mal à ſouffrir de petites incommoditez, qu'à introduire les moindres petits changemens dans les pratiques des Fondateurs, parce que c'eſt par-là que les décadences ont toujours commencé. Les prétextes ont été beaux : c'eſt (dit-on) la charité, la condeſcendance qu'on doit avoir pour les foibles : c'eſt la prudence, la diſcretion qui obligent à faire tel & tel changement : mais on ne prend pas garde que tout ce qui a l'apparence de charité, de prudence, de diſcretion, n'eſt pas toujours véritable ; & que ces vertus fauſſes ſont des vices en effet, d'autant plus pernicieux, qu'ils ſe couvrent du nom des vertus les plus eſſentielles à la Religion. Auſſi un Superieur ne peut jamais moins ſe tromper, qu'en ſuivant ce qui a été reglé par le Fondateur.

» Les Superieurs doivent s'appliquer ſans relâche à animer la pieté de leurs Freres, à les réveiller dans leurs langueurs, à les relever dans leurs chûtes ; à les encourager dans les voyes de Dieu les plus auſteres par des exhortations continuelles ; à veiller ſur eux, & ne pas ſouffrir qu'ils s'éloignent de leurs pratiques primitives.

» Il eſt vrai que la vigilance des Superieurs eſt pénible ; mais s'ils ſe négligent, ils ſeront cauſe que

... les maximes de leur Réformateur ne ...ries ; qu'il s'en introduira de toutes ... qui passeront dans la suite pour des ...gitimes : & qu'enfin une réforme très- ...es-penitente dégenerera en une vie toute ... qui conduira aux plus grands relâche- ... malheur tôt ou tard, mes Freres, arri- ... Trappe ; mais qu'il ne soit pas dit que ce ...otre faute. Laissez aux autres cette œuvre ...é, & demeurez fermes dans tout ce que ... établi par notre ministere. Conservez ... l'esprit de penitence & de pauvreté dans ...tte Maison s'est formée : l'un vous fera sou- ...que vous n'y êtes pas venus pour y chercher ...s ; mais bien pour en faire un sacrifice à ...Christ par les sueurs & les exercices d'une ...nce qui ne doit finir qu'à la mort ; l'autre ne ...permettra pas d'oublier qu'en qualité de pau- ...els que vous êtes pour l'amour & par la grace ...ésus-Christ, vous devez trouver dans vos tra- ...le fond & la subsistance de votre vie «.

...e dites pas que les tems sont changez ; & que ...i se faisoit du tems de nos Peres ne se peut pratiquer ; car ce seroit une chose absurde de ...aginer que ce qui s'est fait à la Trappe, il y a ...gt & trente ans, ne s'y pût faire maintenant : ...e est la même ; vous respirez le même air : vous ...z les mêmes secours & les mêmes avantages : ... corps ne se sont pas affoiblis en si peu de ...ms ; Dieu récompensera votre fidélité. Prenez ...urage : il essuyera lui-même vos sueurs, & vous ...onnera des couronnes immortelles, d'autant plus ...lorieuses, que vos penitences auront été rudes : songez que la vie est de peu de durée, & que le tems de votre Pelerinage ne mérite pas que vous cherchiez à alleger la penitence que vous avez embrassée «. C'est ainsi que parloit le Serviteur de Dieu ; & voilà les moyens qu'il a proposé à ses Freres, afin de se préserver du relâchement qu'il craignoit si fort.

CHAPITRE XV.

Conduite que le Reverend Pere se proposa, lorsqu'il se fit Religieux, & qu'il prit le gouvernement de son Monastere.

» JE me proposai en entrant dans l'Ordre de Cîteaux, de prendre des pratiques toutes contraires à celles que j'y voyois établies; & comme l'Ordre me paroissoit tres-saint dans son origine, je résolus de me conformer le plus que je pourrois aux Regles que les Instituteurs y avoient prescrites par leurs exemples.

1. *Nourriture du Refectoire.*

» Le premier Reglement que je fis à mon retour de Rome, fût qu'on ne mangeroit dans notre Monastere, pour les portions communes, ni œufs, ni poissons, contre l'usage observé jusqualors, mais seulement des herbes, des legumes, du laitage, de la boüillie, du gruau & des racines. Que les œufs seroient pour les malades; mais qu'on n'useroit jamais de poisson en maladie, non plus qu'en santé. Que l'on n'assaisonneroit rien de ce qu'on mange au Refectoire avec l'huile & le beurre, mais qu'on y mettroit quelquefois un peu de lait.

2. *Le Pain & la Boisson.*

» Qu'au lieu de pain blanc & du vin, dont l'usage est universel, on se contenteroit de pain noir ou bis, avec du cidre, ou de la bierre.

3. *L'heure du manger.*

» Comme je vis que dans l'étroite Observance, on dînoit à onze heures les jours de jeûnes, & que cela me parut contraire à l'esprit de penitence, aussi bien qu'aux pratiques anciennes; qu'on ne mangeroit qu'à midi dans les jeûnes de l'Ordre, & une demie heure plus tard dans les jeûnes d'Eglise. Et pour le soir, je ne pûs souffrir que l'on donnât du fruit avec

» une quantité de pain considerable ; je crûs qu'il » suffisoit de prendre trois onces de pain, & rien davantage, pour ceux qui se porteroient bien.

4. *Maniere de traiter les Hôtes.*

» Je n'ai jamais pu approuver les peines & les » soins qu'on se donnoit dans les Monasteres, pour » préparer à manger aux personnes de condition » quand ils y viennent, soit pour la qualité des vian» des, comme pour la maniere de les apprêter : cela » fut cause que j'ordonnai qu'on ne serviroit aux Hô» tes qui viendroient nous visiter, de quelque rang » qu'ils fussent, que la nourriture ordinaire de la » Communauté ; à quoi j'ai fait ajoûter des œufs, avec » cette difference que les choses seroient mieux apprê» tées, & que l'on y apporteroit toute la propreté » possible. Et Dieu a si bien beni mon dessein, qu'» ayant eu l'avantage de recevoir dans notre Maison » de grands Seigneurs, des Maréchaux de France, des » Ducs & Pairs, des Cardinaux, des Princes & des » Princesses du Sang Royal, des Rois & des Reines. » En un mot des personnes les plus considerables de » tous Etats, il n'y en a eu aucune qui n'aye témoigné » être parfaitement content des choses qu'on leur a » presentées, aussi bien que de la propreté avec la» quelle on les a servies. Ils ont même paru être plus » édifiez que si on leur avoit donné des viandes plus » recherchées : & afin qu'on s'acquittât avec fidelité » de ce devoir qui me paroissoit un des plus essentiels, » j'allois moi-même tous les jours à la cuisine, pour » voir si les choses étoient telles qu'elles devoient » être. Je m'apperçus aussi qu'on alloit au Refectoire » comme par tout ailleurs, sans modestie, & avec une » promptitude qui n'avoit rien d'édifiant, & qu'on » n'avoit point de retenuë pendant le repas ; je per» suadai à mes Freres, qu'il falloit avoir autant de » retenuë en ces deux actions, que s'ils eussent été à » la Procession, ou à chanter les loüanges de Dieu » dans l'Eglise ; & que tout cela étoit contre les usa» ges & les pratiques ordinaires. J'ordonnai aussi que



» teremment sur les choses du monde, con
» conversations ordinaires ; je les réduisis
» semaine, puis à une seule qui étoit le Je
» j'ajoûtai le Dimanche, qui est enfin derr
» jour auquel les Freres se trouvent ensemb
» matiere de ces Conferences, je n'en v
» d'autres que celles qui regardent notre sa
» nous excitent à l'observation de nos devo
» comme les anciens ; à nous séparer de
» nouvellement introduites, & nous prîn
» jets ordinaires, les Vies & les actions de
» Deserts, & en bannîmes les Questions
» gie, dans la pensée que rien n'étoit plus
» dissiper l'esprit de solitude, que ces sort
» tieres, & Dieu me fit la grace de le persu
» Religieux. *6. Spacimens retranchés*

» Nous retranchâmes les spaciemens &
» sorties, que l'on avoit tous les huit jou
» qu'elles me parurent pleines de dissipation
» traires à l'esprit interieur dans lequel un
» est obligé de vivre.

7. Paillasses.

» Nous reglâmes pour l'Infirmerie que l'
» cheroit les chemises & autres linges qu
» cordoit aux Religieux, aussi-tôt qu'ils é

» on avoit coutume de faire le Service Divin, & au
» lieu de cette dissipation où se trouvoient les Reli-
» gieux, en s'acquittant d'une chose si sainte, nous
» les obligeâmes à ne s'y trouver qu'avec pieté & re-
» cueillement extérieur, qui donnât de l'édification
» à tous ceux qui les verroient.

9. *Maniere de Communier.*

» Comme j'avois toujours eu de la peine de ce que
» dans presque toutes les Observances, les Religieux
» vont à la Communion d'une maniere toute commune
» dans les Messes qui se disent au grand Autel, & qui
» n'a nul rapport à la sainteté ni à la grandeur de l'a-
» ction; nous avertîmes nos Freres du mal que fai-
» soient ceux qui ne s'en approchoient pas avec la
» pieté nécessaire. Nous ordonnâmes qu'ils se donne-
» roient avant la Communion le baiser de paix les uns
» les autres, & qu'ils feroient cette action avec toute
» la préparation intérieure & extérieur qu'il leur se-
» roit possible; ce qu'ils ont toujours faits jusqu'à
» present avec édification.

10. *Reglement du Chant.*

» Pour le Chant, je fis retrancher cette grande
» quantité de notes & de répétitions qui me parurent
» superfluës, & qui n'étoient nullement ni de l'es-
» prit, ni du tems de Saint Bernard, & abolîmes
» la multiplicité de *Kyrie* & de *Gloria in excelsis.*
» Nous nous contentâmes du Commun & du Solemnel
« en nous conformans de plus près à la simplicité des
» anciens.

11. *Reception gratuite des Novices.*

» Comme je sçavois qu'on recevoit des Religieux
» par des motifs d'interêts ou d'utilité, que les Com-
» munautés en pouvoient recevoir, & que cela fai-
» soit qu'on en admettoit souvent qui n'en étoient
» pas dignes; je formai la résolution de ne donner ja-
» mais l'Habit de Religion qu'à ceux en qui je ver-
» rois des marques d'une vocation véritable.

12. *Retranchement des sorties de l'Abbé.*

» Comme je vis que la coutume étoit que le Supé-
» rieur mangeât avec les Hôtes, & qu'il sortît sou-
» du Monastere pour faire des visites, sous prétexte
» de se faire des amis, & d'en conserver à la Maison,
» je m'imposai comme un devoir, de ne sortir jamais
» du Monastere que pour aller au Chapitre général.
» Et en effet, je n'ai jamais mangé avec qui que ce
» soit, & je n'ai jamais fait de visites, à l'exception
» d'une seule que j'ai renduë à mon Evêque. Je n'ai vi-
» sité ni Lieutenans Generaux, ni Gouverneurs, ni In-
» tendans, ni grands Seigneurs, ni Officiers de Justice,
» quoiqu'ils me soient venus voir; & comme je n'en ai
» usé de la sorte, que par un sentiment de régularité,
» & non point, graces à Dieu, par une suffisance
» ridicule, personne n'a blâmé ma conduite.

13. *Solitude & éloignement des Seculiers.*

» Pour la solitude, nous l'avons gardée avec
» toute l'exactitude ancienne; nous avons retranché
» à nos Freres toutes sortes de communications en-
» tr'eux; & à l'égard des personnes du dehors, elle
» a été si entiére, qu'ils n'ont pas même vû leurs pa-
» rens les plus proches, comme leur pere & leurs freres,
» quand ils sont venus dans le Monastere, à ce
» dessein.

14. *Charité fraternelle.*

» Nous avons ôté toute familiarité entre les Freres.
» Nous les avons porté à avoir entr'eux une charité
» sincére & fraternelle.

15. *Chapitres.*

» Pour ce qui est des Chapitres, ma pensée a été
» qu'ils sont d'une grande utilité pour former les Reli-
» gieux dans l'esprit de leur profession.

16. *Sacristie & Ornemens.*

» Nous avons étendus nos vûës dans la Sacristie
» comme ailleurs; nous en avons retranché les or-
» nemens magnifiques & superflus, comme nous

» versations que les Religieux ont avec leurs proches
» & avec les personnes de leur connoissance, je fis
» voir à nos Freres, que rien ne pouvoit contribuer
» davantage à leur repos, que de vivre dans la soli-
» tude, éloignés de tout le monde. Ils en furent tel-
» lement persuadez, qu'ils me prierent d'en faire un
» Réglement; ce que je fis, contre l'usage reçû
» dans presque tous les Monasteres.

21 Penitence dans tous les tems.

» J'ordonnai aussi que contre l'usage reçû dans
» toutes les Communautez Regulieres, on ne mettroit
» aucune difference dans la nourriture, qui précéde
» le Carême, ni le jour des Rois, avant que d'entrer
» dans les jeûnes, aussi bien que les jours de Profes-
» sions. Que le Refectoire seroit toujours servi d'une
» maniere égale, & que les Religieux dans ce tems-
» là n'auroient aucune récréation extraordinaire.

22. Respect aux Evêques.

» Comme je vis qu'on n'avoit point dans notre
» Ordre tout le respect que l'on doit aux Evêques,
» ni les égards & la déférence qu'on est obligé d'avoir
» pour les dispositions & les Regles Ecclesiastiques,
» j'ai pris une conduite toute contraire, & pour mar-
» quer quels étoient en cela mes sentimens, j'ai tou-
» jours eu une soumission profonde pour mon Evêque.
» Je l'ai témoigné dans toutes les occasions où je l'ai
» pû faire, & c'est dans cet esprit que j'ai voulu
« qu'on célébrât dans notre Monastere la Dédicace de
» l'Eglise de Seez, les Fêtes des Patrons du Diocese;
» & de la Parroisse.

23. Habit Regulier hors le Travail.

» Comme j'avois remarqué que les Superieurs &
» les Religieux étoient sans coulle dans les Monasteres,
» je changeai de conduite pour la bienseance & l'édi-
» fication, & hors les heures du travail régulier,
» j'ai toujours porté la coulle, & ordonné que tous
» les Religieux la portassent, nonobstant les chaleurs
» & les autres prétextes dont on se sert dans les Cloî-
» tres peu réglez, afin de se mettre à son aise.

24. *Proclamation.*

Comme je sçavois que les Religieux s'étoient négligez; & que l'on avoit aboli l'usage des proclamations » dans les Monasteres, & que la plûpart des Superieurs » reprenoient leurs Freres par les mouvemens de l'hu» meur d'une maniere, dure & violente, & que leur gou» vernement paroissoit plûtôt une domination secu» liere, qu'une direction Monastique, & qu'entre ceux » qui conduisoient & qui sont conduits, la charité » est fort rare, je resolus de temperer l'exactitude » & la sévérité qui est nécessaire pour la conduite, » par la douceur & la charité dont j'aurois soin de » donner des marques à mes Religieux; de » telle sorte que je viendrois à bout de leur persuader » la charité que j'avois pour eux, & que conformé» ment à la Regle, j'aurois plus de soin de me faire » aimer, que de me faire craindre. *Plus studeat ama» ri, quàm timeri* Et pardessus tout, je me fis une » loi certaine de paroître toujours, quand ils me vien» droient trouver, & de les recevoir avec un visage » serein & sans nuages; afin de leur faire connoître » qu'ils ne m'étoient point à charge, & j'étois plus » appliqué à ceux qui m'étoient moins agréables qu'à » tous les autres.

25. *Attention sur les besoins des Religieux.*

» Comme j'ai été informé que la plus grande par» tie des Superieurs ne s'appliquent point aux besoins » de leurs Freres dans ce qui regarde les vêtemens, » & que souvent ils les laissent manquer des choses » nécessaires, j'ai eu soin de m'informer de tous leurs » besoins, afin d'y pourvoir, sçachant que rien n'est » plus capable d'attirer la haine d'un Religieux envers » son Superieur, que de s'en voir négligé, j'ai » étendu mes soins sur tous les Offices, & je puis dire » qu'on ne donnoit pas à l'Infirmerie un verre » de prisanne, que ce ne fût par mon ordre.

26. *Application aux nécessitez des Foibles.*

» Je sçai qu'il y a des Religieux de grandes vertus, » qui pourroient se passer de tous ces soins, & souffrir

» les privations avec plaisir, mais ce sont des faits &
» des dispositions particulieres, qui n'empêchent
» pas cette application générale, dont il faut user
» pour soutenir les foibles.

27. *Sur les Malades.*

» Comme dans presque toutes les Communautez
» Monastiques on regarde avec peine un Religieux
» malade, quand la maladie est longue, & qu'elle
» le met hors d'état de s'acquitter des regularitez
» communes, qu'il devient à charge au Superieur
» & au reste de ses Freres, & qu'on lui témoigne en
» toutes occasions qu'on se sent importuné de la
» continuation de ses infirmitez, comme si son mal
» n'étoit qu'un effet de sa négligence & de son immor-
» tification; je me suis fait un devoir principal de m'ap-
» pliquer à ces sortes de malades, pour reconnoître
» la cause de leurs incommoditez; & lorsque j'ai vû
» (selon le rapport que m'en faisoient les Religieux)
» qu'elles consistoient en des douleurs interieures,
» qui n'avoient aucunes marques sensibles, je leur ai
» souvent represénté qu'ils s'attiroient la colere de
» Dieu; s'ils feignoient d'avoir des maux qu'ils
» n'avoient pas; qu'ils pouvoient bien tromper les
» hommes, mais que le Juge à qui on ne pouvoit im-
» poser, les jugeroit dans la derniere sévérité. Je les
» voyois, je leur parlois avec toute la charité possible,
» comme on a pû voir ailleurs.

28. *Retranchement des Valets.*

» Comme j'étois informé, que presque tous les
» Superieurs des Communautez considérables ont
» quelques Domestiques ou quelques Religieux qui
» les servent, j'ai évité l'un & l'autre, comme quel-
» que chose d'indigne d'un homme qui fait profession
» d'imiter Jesus-Christ, & particulieremrnt en ce
» qu'il dit: Qu'il est venu rendre service aux autres &
» non pour en recevoir; & cette conduite m'a paru
» entierement contraire à la simplicité Religieuse, à
» moins que ce ne soit par de pressantes nécessitez.

29. *Vigilance du Superieur.*

» Comme mon dessein étoit de rompre tout com-
» merce entre nos Religieux, selon l'intention de
» la Regle; je me chargeai autant qu'il me fut pos-
» sible, de tous leurs besoins; & j'établis qu'en quel-
» que lieu que je fusse, même dans l'Eglise, on me
» viendroit avertir pour les moindres choses, sans
» crainte de m'importuner, pour y donner les ordres
» nécessaires. Cette conduite faisoit qu'il n'y avoit
» personne qui ne fût dans la dépendance, & que les
» secours n'étoient point differez.

30. *Places au Chœur.*

» Je sçavois que dans l'Ordre on donne place au
» dossier du Chœur aux Religieux avec peu de distin-
» ction. Cela m'obligea à prendre la résolution de n'y
» admettre que les Abbez & les Prieurs des Mona-
» steres qui sont en Commande; parce qu'ils sont Su-
» perieurs en chef, mais les Docteurs en Théologie
» à qui on a accoutumé de céder cette place, je les
» en ai exclus, ne pouvant m'imaginer que cette
» qualité pût faire prendre un rang à des Moines qui
» font profession de la Regle de Saint Benoist. J'ai
» toujours reservé ces places pour les Hôtes, qui
» portent avec eux une recommandation particuliere
» de dignité, ou d'amitié.

31. *Son exactitude.*

» Ceux entre les mains de qui ce Manuscrit pourra
» tomber (car je ne l'ai point fait écrire pour le te-
» nir secret, & pour n'être vû de personne) porte-
» ront de moi tel jugement qu'il leur plaira; mais j'ai
» pour moi l'expérience de plus de 30. années, m'a fait
» connoître que le relâchement qui a pris dans les
» Monasteres la place de la discipline & de la régu-
» larité, n'y a été introduit que par la mauvaise con-
» duite de ceux qui en ont eu la charge & la direction.
» En un mot la maniere dont un Superieur conduit
» sa Communauté, cause dans l'Eglise l'édifica-
» tion ou le scandale.

32. *Chauffoir.*

» J'avois oublié de dire que les manieres dont tous
» les Religieux se trouvent au Chauffoir dans notre Or-
» dre comme ailleurs, me parut un vrai relâchement; ain-
» si je ne pouvois souffrir que mes Religieux se chauf-
» fassent assis; cela me parut une commodité con-
» traire à l'esprit de mortification, & propre à entre-
» tenir les Religieux dans la lâcheté & la paresse,
» ce qui m'obligea à faire ôter tous les siéges du
» Chauffoir, & d'ordonner que tous se chaufferoient
» debout.

33. *Les Ordres Sacrez.*

» Je trouvai étrange que contre l'institution des
» Moines, & contre la pratique des anciens Solitaires,
» on ne reçut presque point de Religieux, que dans
» le dessein de les engager dans les Ordres Sacrez;
» j'admis tous ceux en qui je trouvai l'amour & l'es-
» prit de la retraite, & je n'ai présenté au Sacerdoce
» pendant trente-quatre années que trois Religieux.
» Toutes les fois qu'il m'est venu dans la pensée, ou
» qu'on m'a dit que je manquerois de Prêtres, j'ai ré-
» pondu & me suis dit à moi-même: Que Dieu n'a-
» bandonneroit pas son ouvrage, & qu'il m'envoye-
» roit des gens pour le soutenir. Je ne me suis pas
» trompé dans ma confiance; car j'ai vû dans ce Mo-
» nastere, avant que j'en quittasse la conduite, jus-
» qu'à vingt Prêtres, & je crus selon l'esprit que
» Dieu m'avoit donné, que je devois m'interdire
» toutes les choses qui sont plus recherchées, que
» celles dont les Religieux peuvent se servir. Je reser-
» vai quelques ornemens que j'avois fait faire plus
» propres que les autres, pour les Evêques & les autres
» Abbez de qualité, comme je l'ai dit ci-devant «.

DISCOURS

QUE FIT LE REVEREND PERE

A l'Abbesse des Clairets, dans la Cérémonie de sa Bénediction.

» Je prends trop d'interêt à votre salut, ma tres-
» Reverende Mere, & je me sens taop chargé de
» la part de Dieu d'y contribuer, pour ne vous pas
» dire : qu'il n'y a rien qui vous puisse donner des
» connoissances plus véritables & des idées plus pures
» de la grandeur de vos devoirs, que cette action &
» cette Céremonie si importante & si sainte. Disons
» que rien n'est plus capable de vous attirer avec cer-
» titude les bénédictions nécessaires pour vous en ac-
» quitter ; que les dispositions que je m'assure que
» vous y avez apportées, & le soin que vous avez
» eu de vous y préparer : pour vos devoirs, vous les
» apprendrez par les paroles que l'Eglise prononcera
» par ma bouche, & il n'y en a pas une seule dont
» vons ne deviez être pénétrée, & qui ne doive faire
» sur vous de puissantes impressions.

» Quand je dis que vous les apprendrez par ces pa-
» roles que l'Eglise va vous adresser, j'entends les prie-
» res qu'elle est prête d'offrir à Dieu par mon mini-
» stere, par lesquelles elle ne lui demande que les dis-
» positions essentielles à votre état, & qui vous sont
» tellement nécessaires, que sans elles vous ne pourrez
» lui plaire, ni le servir. Elle va demander à celui
» qui est le Maître des cœurs, & qui tient le votre
» dans ses mains, qu'il vous rende digne du soin qu'il
» prend de votre sanctification, & que vous perseve-
» riez avec tant de fidélité dans l'engagement que
» vous renouvellez aujourd'hui par le sacrifice que
» vous lui faites de votre personne ; que rien ne soit

» capable de vous séparer de ses desseins & de ses or-
» dres, ni même de vous en divertir, ni distraire,
*Ut quæ per manûs nostræ impositionem hodiè Abba-
tissa constituitur; sanctificatione tuâ digna & electa
» permaneat.* Elle demande à Dieu, cette Eglise, qu'il
» vous accorde la grace de demeurer constante dans
» tout le bien que vous avez entrepris & que vous
» pouvez entreprendre. *In bono opere perseverantiam.*
» Qu'il vous rende ferme & inébranlable dans les con-
» trarietez. *In adversis constantiam.* Patiente dans les
» tribulations & les peines qui croissent toujours dans le
» chèmin de ceux qui le servent. *In tribulationibus tole-
» rantiam* Qu'il fasse par un don spécial, que vous ai-
» miez l'austerité des jeûnes, *In jejuniis.* Que vous
» ayez compassion des ames qui lui refusent la pieté
» & le culte qu'elles lui doivent. *In impietatibus
» misericordiam.* Que vous gouverniez avec humilité
» celles dont il vous a confié la direction & la con-
» duite. *In humilitate principatum.* Que vous ayez
» de la haine pour tout ce qui sent l'orguëil. *In
» superbia odium.* Que vous animiez votre foi par
» votre amour. *In fide dilectionem.* Que vous soyez as-
» siduë & exacte à instruire. *In doctrinâ pervigilan-
» tiam.* Que votre charité soit entiere & complette;
» qu'elle vous porte a vous abstenir de tout ce qui
» seroit capable de ternir la pureté de votre ame, aus-
» si bien que celle de votre corps; c'est-à-dire, que
» vous évitiez les pechez de l'esprit, comme ceux des
» sens. *In castitate continentiam.* En effet que vous ser-
» viroit-il d'avoir la chasteté du corps, si vous n'a-
» viez celle du cœur? puisque Dieu punira l'orguëil
» l'envie, la colere & autres déreglemens sembla-
» bles, avec autant de séverité & de rigueur, que
» l'impudicité-même. C'est ce que J. C. n'a point
» voulu que nous ignorassions, quand il nous a appris
» que les cinq Vierges folles de l'Evang. quoiqu'elles
» eussent leur virginité, ne laisserent pas d'être chas-
» sées de la Salle de l'Epoux.

» Enfin ma Sœur, comme je ne puis m'étendre,

» étant pressé par la Cérémonie, je me contente de » vous dire, que rien ne peut vous faire connoître d'une » maniere plus forte & plus puissante, ce que Dieu » veut que vous soyez, que cette priere que l'Eglise » lui adresse, quand elle lui demande qu'il vous pro- » tege jusqu'à ce point, que vous lui gardiez dans » l'exercice de la charge qu'il vous a imposée, une » fidélité & une intégrité pareille à celle que lui a gar- » dée dans les fonctions de son ministere, ce Diacre » si célébre & si saint, qui eut le privilege de répan- » dre le premier son sang pour la confession de Jesus- » Christ. *Te tribuente, Domine, in hoc ministe- » rio perseveret, qualis vita electus ab Apostolis san- » ctus Stephanus meruit perdurare.* Peut-on désirer une » pieté plus éminente? & que n'êtes vous pas obligée » de faire pour répondre à une telle distinction? » Quoi Dieu vous déclare qu'il veut que vous soyez » remplie de la foi, de la charité, de la constance de cet » homme Apostolique, & que vous travailliez com- » me lui à établir son Royaume; c'est-à-dire, que vous » fassiez qu'on le craigne, qu'on l'aime, & qu'on » le serve dans la place que la Providence vous a » assignée.

» L'Eglise continuë de demander à Dieu (ou plû- » tôt je lui demande par elle) qu'il fasse que dès au- » jourd'hui vous renonciez pour jamais à toutes les » maximes, les affections, les sentimens, les con- » duites, en un mot, à l'esprit du monde: disons » mieux, que vous rompiez commerce avec tous » ceux qui sont capables de vous l'inspirer. *Totam » ab hâc die mundanam conversationem despiciat.* » Que vous n'ayez que du mépris pour toutes les » choses qui passent, & que celles du Ciel dont la » durée est fixe & invariable, qui ne connoissent ni » changement, ni vicissitude, soient l'unique objet de » votre amour & de vos desirs. *Contemnet præsentia, » diligat cœlestia & desideret sempiterna.* Enfin que » votre conduite soit si réglée & si accomplie, qu'elle » soit comme un exemple de vertu & de justice;



que vous fassiez, afin que
e, ses vœux & ses désirs
cette bénédiction que vous
cevoir, ait tout l'effet que
ous dirai, qu'il faut pour
, vous mettre dans une dis-
conforme à tous les desseins
e rien en vous qui le dé-
qui lui parle en votre faveur :
tions aux siennes ; entrez dans
vouloir d'une volonté vive &
n lui demande pour vous s'ac-
lire, avoir une résolution fer-
ucune des obligations que l'on
ui sont renfermées dans les prie-
. Enfin soyez parfaitement déter-
acrer toute entiere à son service
'il le desire, sans que nulle consi-
jamais donner la moindre atteinte
& à l'intégrité de votre enga-

al avis que je puisse vous donner, ma
e vous préserver des inconveniens qui
trop ordinaires aux personnes qui se
ns la conjoncture où vous êtes. L'un
dre d'un cœur sec & indifférent ces ex-
saintes & si animées, & de n'être non plus
des veritez que Dieu vous annonce ; que si
de marbre ou de bronze ; ce qui seroit à pro-
parler, répondre à la plus grande de toutes
cez par la plus noire de toutes les ingrati-
L'autre est de n'envisager en cette action
e préférence & une distinction purement hu-
, & de n'y considérer que l'avantage & le
ue ressentent les ames superbes & mondaines,
s se voient l'autorité sur les autres : car
moyen de trouver votre condamnation
ite dans cette Cérémonie qui doit em-
zele, combler votre pieté, & rendre

uelque endroit qu'il vous vienne, ſoit
votre propre fonds, ſoit qu'il parte de
, de l'ignoratce, ou de la malice de
ront vous approcher. Enfin regardez
rs & les raiſonnemens qui attaquent &
t ces principes ſi certains; comme des
ncien ſerpent, & comme des paroles de
ıenſonge. Je ne doute pas, ma Sœur,
nſtructions ne trouvent dans votre
ı'elles y doivent avoir, qu'elles ne
elles n'y excitent de nouvelles ar-
ıe raniment votre Religion, & que
es ces connoiſſances, ces ſentimens,
à toutes les autres diſpoſitions que
;uës de la bonté de Dieu, elles ne
onduite cette excellente perfection
;liſe lui offre aujourd'hui tant de
que faiſant un ſaint uſage de l'au-
s met dans les mains, & l'em-
ıtification de vos ſœurs, comme
:uliere, vous n'obteniez enfin la
attendre de ſa miſéricorde & de
mble, une diſpenſation exacte,
ıable.

du VII. Livre.

LIVRE HUITIÉME

Qui comprend un paralelle de ce grand Homme avec S. Bernard Abbé de Clairvaux, & plusieurs Pieces justificatives de cette Histoire, avec quelques Lettres très-édifiantes.

Idée generale de la Vie de M. de Rancé, & son Paralelle avec saint Bernard.

L'HISTORIEN saint Luc, qui s'est fort étendu sur la conversion, les miracles, les Prédications, les persécutions, & la vie toute miraculeuse de saint Paul pour exalter la puissance de la grace sur ce Vaisseau d'élection, n'a pas manqué de nous faire connoître quelle avoit été d'abord sa fureur, son faux zele, & son entêtement à détruire le Christianisme dès son berceau (s'il avoit pu) afin que nous apprissions par son exemple les richesses inestimables de la bonté de Dieu envers les hommes, qui des pierres en fait, quand il lui plaît, des enfans d'Abraham, & qui change les loups en agneaux ; les Persécuteurs de son saint Nom en Défenseurs de sa Gloire ; c'est sur ce modéle, qu'après avoir rapporté dans cet Ouvrage, la Vie, les vertus, & l'Esprit de M. l'Abbé de Rancé, nous avons jugé à propos de donner ici une idée generale de sa vie, de sa conversion, de sa pénitence, en le comparant en plusieurs choses avec le dernier des Saints Peres, puisque Dieu l'a suscité dans ces derniers tems pour faire revivre, autant qu'il a pu, l'esprit, les sentimens, & les pratiques de cet âge heureux de

eu suscité les Etiennes, les Roberts,
rdre de Cîteaux sous la Regle de
1108. & le grand saint Bernard
ieurs autres en cet Ordre l'an 1113.
après fut fait le premier Abbé de
iviere d'Aube dans le territoire de
omme la premiere Colonie sortie du
îteaux, afin que nous ayons lieu
r, & de benir la bonté divine dans
a tenuë sur son Serviteur ARMAND
ILLIER DE RANCÉ, le tirant par
nce de sa Grace, d'un état criminel,
en faire un modéle & un portrait
n chef d'œuvre de toutes sortes de
pour le rendre le Pere, le Guide, &
vrayement sainte & religieuse, qu'il
ée dans l'ame de tant d'excellens So-
ient sur ses vestiges, & qui à l'odeur
rent à grand pas sur son exemple,
ils, & ses instructions salutaires
Ciel.
nuniqué à M. de Rancé les quali-
du corps & de l'esprit, & les ta-
s plus rares, comme nous l'avons
pitre de cet Ouvrage. Mais, helas!
lusions du siecle, il a passé les plus
vie à se repaître de fumées d'hon-
es lumieres qu'il avoit prises dans
x profanes, ne servoient qu'à l'a-
antage, bien loin d'en tirer du pro-
it de ses mœurs.
ui avez abaissé les Cieux, qui avez
es, & qui les avez ébranlées; par
x quels charmes avez-vous attiré
nour, & vous en êtes-vous rendu le
en fut rempli d'étonnement; les
en frémirent de colere : mais en
a de rage d'avoir perdu sa proye,
joïe de voir cette brebis égarée ren-

trer dans son Bercail, & votre Serviteur, mon Dieu mettant toute sa confiance en vous, ne consideroit plus qu'avec horreur & mépris les vanitez du siécle. Ainsi déchargé du pesant fardeau de tant de Benefices, ayant dit un éternel adieu aux compagnies mondaines, il consacra à Jesus-Christ tout ce qu'il avoit auparavant employé pour le monde, lui en faisant comme autant de sacrifices.

Mais la plus juste idée que nous puissions donner de notre saint Réformateur après sa conversion ; c'est de le regarder comme un nouveau saint Bernard. Quoiqu'il n'y ait aucune ressemblance entre l'un & l'autre ; si on les considére du côté de la vie qu'ils ont menée dans le monde : néanmoins la grace de la conversion de M. de Rancé fit en lui un tel changement, & le remplit avec tant d'abondance de l'esprit de sa vocation à l'état Monastique, qu'il parût en un moment plein des sentimens de cet illustre Abbé de Clairvaux. Et pour en voir les rapports dans un plus grand jour. Le premier se retire à Cîteaux, pour y vivre inconnu aux hommes, tout occupé de ces paroles qu'il avoit apprises de saint Arsene : *Bernard, Bernard, qu'es-tu venu faire dans le desert ?* Le second se retire avec de pareilles vûës, & des sentimens égaux, dans le Monastere de la Trappe, dont à peine connoissoit-on le nom. L'un embrasse la vie dure & affreuse de Cîteaux, parce qu'il se crût avoir besoin de toute la rigueur de la Regle pour guérir les playes de son ame. L'autre prononce ses vœux, le cœur pénétré de la plus vive douleur que puisse inspirer l'esprit de pénitence, persuadé qu'il n'y a rien d'assez mortifiant dans ses pratiques pour expier l'énormité & le nombre de ses crimes. Il est vrai que le premier bâtit son édifice sur le fondement d'une grande innocence ; & le second sur les ruines de son innocence perduë, mais reparée : Ils conviennent cependant en ce que tous deux se consacrent à Dieu comme des Victimes d'amour, s'immolant sans réserve à sa gloire, dans la même douceur, la même consolation, joüissant l'un & l'autre d'un égal bonheur, & goûtant les prémices des félicitez éternelles

au milieu des austeritez les plus affreuses.

Saint Bernard est choisi pour bâtir une nouvelle Maison dans un lieu d'horreur, qui avoit été jusqu'alors une retraite de Voleurs, appellée pour cela *la Vallée d'Absinthe.* L'autre rétablit un Monastere où demeuroient des Moines libertins, scandaleux, & dont même quelques-uns voloient ceux qui passoient par les bois de la Trappe, & a changé ce desert plein d'absinthe dans un champ fertile en toutes sortes d'excellens fruits, puisqu'on y voit l'accomplissement de cette prophétie d'Isaïe (c. 16.) » L'iniquité d'abord » habitera dans le desert; mais ensuite la justice habi» tera dans la solitude : le silence la cultivera pour » jamais, & l'on y trouvera une heureuse tranquilité. » Mon peuple se reposera dans la beauté de la paix, » dans les Tabernacles de confiance, & dans un repos » plein d'abondance. Le Seigneur changera les deserts » dans un lieu de délices, & on y verra la joye » & l'allegresse. Tout y retentira d'actions de graces » & de Cantiques de loüanges. Le Seigneur deviendra » votre lumiere éternelle : & votre Dieu sera votre » gloire «.

Mais saint Bernard entrant à Cîteaux, avoit devant les yeux les exemples d'une sainteté éminente, qui pouvoient l'animer à établir en son Monastere de Clairvaux une courte régularité. Mais l'Abbé de la Trappe n'avoit dans ce lieu que des Religieux révoltez; & seul il entreprend, soûtenu de la main du Tout-puissant, de changer toute la face du Monastere, en retrancher les abus, en corriger les vices, & y faire refleurir la piété & l'ancienne Discipline des Peres de l'Ordre.

Saint Bernard est obligé d'entreprendre le voyage d'Italie par ordre du Pape, pour secourir le Vaisseau de saint Pierre dans un grand danger, & dans la tempête d'un schisme dont il étoit fort agité ; & M. de Rancé fait le même voyage par ordre de ses Superieurs, qui le députent ; afin de soûtenir auprès de Sa Sainteté les affaires de son Observance, & de la sauver du naufrage.

Saint Bernard par ordre du Ciel prêche la Croisade contre les Infideles ; cependant cette entreprise eût un succès assez malheureux. L'Abbé de Rancé fait divers voyages pour procurer la réformation de son Ordre, écrit diverses Lettres, & se donne pour ce sujet quantité de mouvemens, & ne tire cependant aucun fruit de toutes ses peines ; Dieu voulant leur réserver pour le Ciel une récompense que le monde ne pouvoit leur donner.

Saint Bernard n'eût pas plutôt fondé Clairvaux, qu'il y voit venir de tous côtez, non-seulement des Séculiers de toutes conditions, mais même un grand nombre de Religieux des autres Ordres, qui venoient se mettre sous sa conduite. Et M. de Rancé à peine a-t-il commencé la Réforme de la Trappe, qu'il y vient fondre de toutes parts des Séculiers, des Nobles, des Ecclesiastiques, & un nombre prodigieux de Religieux, presque de toutes les Observances pour se mettre sous sa direction, & commencer une vie toute nouvelle.

Saint Bernard est persecuté, calomnié par les Moines de Cluny, qui ne peuvent souffrir qu'il reçoive de leurs Religieux dans son Monastere. L'Abbé de la Trappe est traité de même par ceux qui ne peuvent voir que leurs Freres les quittent pour embrasser sa Réforme, & en portent même leurs plaintes au Saint-Siege.

Saint Bernard brûlant de zele pour le Seigneur Dieu des Armées, & pour la sainteté de sa Profession, reprend avec liberté les abus qu'il voyoit s'introduire dans l'Ordre de Cluny. Et M. le Bouthillier animé d'un pareil zele, combat hautement & de vive-voix & par écrit les désordres des Cloîtres.

Le saint Abbé de Clairvaux, tout languissant qu'il est, ne peut se résoudre à rien diminuer de ses austeritez. Il faut un commandement exprès des Superieurs pour l'obliger à prendre quelque soulagement. Il faut de même que le Pape ordonne expressément à l'Abbé de la Trappe de recevoir les soulagemens nécessaires à

sa

nté, les prieres de ses Freres & les recommenda-
des Chapitres généraux n'ayant point eu assez
ouvoir sur son esprit, persuadé qu'il étoit, que
Moines ne sont pas faits pour avoir soin de leurs
s, mais pour les immoler à Jesus-Christ par les
aux de la pénitence.

aint Bernard, au grand étonnement de toute la
, sçait allier la douceur avec la rigueur, la con-
endance avec la fermeté, l'humilité avec l'auto-
, l'action avec l'oraison, la dévotion avec le soin
son Monastere & de toute l'Eglise; on sçait avec
elle liberté il parloit aux Prelats, aux Cardinaux,
même aux Papes: Et le saint Abbé de la Trappe
pas moins surpris tous ceux qui ont eu le bien de
connoître, voyant en lui l'esprit de recüeillement
milieu des affaires les plus importantes, l'érudi-
on profonde avec la simplicité religieuse, la condes-
ndance quand il en étoit question, la fermeté lors-
u'il s'agissoit de la gloire de Dieu, de soutenir le bon
rdre dans son Monastere, & celui de l'Eglise dans
es occasions, parlant aux Evêques avec tout le respect
qu'il leur devoit; mais leur representant aussi leurs
devoirs, lorsqu'il le jugeoit nécessaire, avec beaucoup
de vigueur: Témoin la maniere avec laquelle il parla
aux Cardinaux, étant à Rome pour le bien de la Re-
forme.

Saint Bernard aimoit tellement la retraite, qu'on lui faisoit violence quand on l'arrachoit de Clairvaux. M. de Rancé résiste à tout ce qu'on peut lui represen-ter pour l'obliger de sortir de son Monastere, s'il n'y est contraint par les Superieurs majeurs; sa stabilité est si constante en ce point, que son propre Evêque ne trouve en lui aucune déference, & c'est pour cela qu'il refuse la Charge de Visiteur.

Saint Bernard, après s'être appliqué les premieres années de son gouvernement à la conduite de ses Fre-res eut dans la suite les occasions d'assister un grand nombre d'ames qui périssoient, & d'instruire la poste-rité par ses Ouvrages. Dieu pour cela l'ayant rendu

infirme sur la fin de ses jours, & incapable de faire les exhortations à ses Freres, & de se trouver à plusieurs regularitez, afin qu'il fût plus libre de donner par écrit plusieurs instructions à ses Religieux, & entretenir les personnes de dehors qui avoient recours à ses lumieres. Ce fut aussi de cette maniere que la Providence en usa envers notre digne Reformateur; après s'être donné tout entier durant dix ou douze ans de suite à former ses Freres à tous les exercices de la vie Religieuse, ses infirmitez presque continuelles le reduisirent dans l'impuissance de les accompagner dans le travail des mains & autres régularités communes, afin qu'il eût plus de tems pour composer des instructions qui servissent à ses Freres, & de mettre en lumiere tant d'excellens Ouvrages, d'écrire tant de Lettres si édifiantes, & de donner de si salutaires conseils à toutes sortes de personnes, qui venoient l'entendre comme un oracle, & admirer son éloquence & sa doctrine.

Le Saint Abbé de Clairvaux est décrié auprès des Rois, calomnié auprès des Souverains Pontifes, & perd pour un tems leurs bonnes graces: Il est même accusé d'avoir conspiré contre la personne de Louis VII. Roi de France, & de faire des ligues avec les ennemis de Sa Majesté. L'Homme de Dieu dont nous parlons, est aussi calomnié auprès de Louis le Grand, lui qui avoit pour Sa Majesté un attachement inviolable, & qui avoit un cœur si tendre pour son Prince, qu'il n'en pouvoit parler, sans verser des larmes, qui ne perdoit aucune occasion d'en faire l'éloge, & à qui même on a fait un crime de ne pouvoir se taire quand il témoignoit les sentimens de respect, d'estime, & de vénération pour un si grand Monarque. Mais si Louis VII. écoute les calomnies contre Saint Bernard, Louis XIV. connoît trop bien le mérite de l'Abbé de Rancé, pour prêter l'oreille aux mauvais rapports qu'on lui fait, de tenir en son Monastere des Assemblées contre l'Etat, & d'avoir des liaisons avec les ennemis de la Couronne de France.

De même si quelques Cardinaux le traitent à Rome d'homme emporté, passionné, & animé de l'esprit des Heretiques, Innocent XI. ne reçoit pas avec tant de facilité les accusations que l'on forme contre l'Abbé de la Trappe que le Pape Innocent II. fit celles qu'on lui porta contre Saint Bernard.

Saint Bernard s'acquiert une telle reputation de sainteté, par sa pieté, ses travaux pour l'Eglise, son zele contre les Heretiques de son tems, & par ses miracles, qu'on s'estimoit heureux de le voir, ou de le toucher. Monsieur de Rancé par sa Religion, sa foi, ses pénitences, ses écrits, & la sainteté de sa vie, qui est le plus grand miracle qu'un Chrétien puisse faire, a fait que les calomnies presque innombrables, qu'on a inventées contre lui, se sont dissipées comme une fumée; les gens de bien l'ont eu en vénération, & sa mémoire subsistera dans tous les siécles par les prodiges qui s'operent à son Tombeau.

Au milieu de la joye qu'a eu Saint Bernard de voir la plus forte partie de sa Communauté marcher à grands pas vers la Terre promise, il a eu la douleur, comme il le dit lui même, d'en voir d'autres s'éloigner de la fidélité qu'ils avoient promise à Dieu; témoin celui qu'il avoit choisi pour son secretaire. De même quelque consolation qu'ait ressenti notre digne Abbé de voir un grand nombre de ses Freres mourir entre ses bras de la mort des justes, il se trouve néanmoins accablé d'une douleur qui lui perce le cœur, quand il considére le déreglement de quelque-uns d'entre ceux de la conduite desquels il est chargé devant Dieu.

L'on étoit si persuadé de la vertu & des lumieres de Saint Bernard, qu'on s'en rapportoit à lui sur les affaires les plus importantes de l'Eglise; en sorte qu'on disoit, qu'il ne s'y étoit fait aucun bien de son tems, auquel il n'eût eu part, & dont le Public ne lui fût redevable. L'Abbé de la Trappe étoit dans une considération si générale, que les plus grands Prelats du Royaume le consultoient sur les matieres Ecclesiastiques

les plus difficiles, & que le saint Siege étoit persuadé qu'il n'y avoit personne au monde plus capable que lui, pour s'opposer aux Erreurs du Quietisme, par un Traité solide sur l'Oraison mentale, & qu'on peut dire qu'il a eu beaucoup de part par ses Livres de la Vie Monastique, à la reformation de plusieurs Maisons Religieuses.

Saint Bernard refuse plusieurs Evêchés, s'en jugeant indigne : Et Monsieur de Rancé est dans la disposition de ne point accepter le Chapeau de Cardinal que le Pape lui destine.

Saint Bernard avoit pour la Sainte Vierge une dévotion incomparable : Et l'Abbé de la Trappe comptoit pour perduë la journée dans laquelle, outre le culte général que l'Eglise lui rend, il ne l'avoit pas honorée par quelques prieres particulieres.

La grande communication que Saint Bernard avoit avec Dieu dans l'oraison, faisoit rejaillir sur son visage un éclat qui imprimoit dans le cœur de ceux qui l'approchoient, l'amour & la vénération pour sa personne. Il paroissoit de même dans le grand Homme, dont nous faisons l'éloge, une majesté, une douceur, & une vertu toute céleste, qui ne pouvant être que l'effet de la présence de l'Esprit saint dans son ame, qui attiroit toutes les personnes qui l'abordoient, & les forçoit doucement à l'estimer, l'aimer, l'écouter avec un profond respect & à lui marquer une vénération toute particuliere.

Saint Bernard aimoit si tendrement ses Freres, qu'il ne les pouvoit oublier, & quand il étoit absent de son Monastere, il leur écrivoit comme à ses chers enfans. L'Abbé de la Trappe étant à Rome ne pouvoit oublier ceux qu'il avoit enfanté à Jesus-Christ ; il les nourrissoit comme une bonne mere du fruit de ses instructions, afin de les animer & consoler : & toute sa vie il les a porté dans son cœur, se faisant tout à tous.

Saint Bernard qui avoit toute sa vie defendu, & travaillé à édifier l'Eglise, voulut aussi mourir dans le

de l'Eglise, en présence de plusieurs Evêques
oins de ses sentimens si humbles & si catholiques;
le saint Abbé Armand-Jean le Bouthillier de Rancé,
dans le sein de l'Eglise Romaine, toujours par-
ement obéïssant à cette mere commune des fidéles,
ulut aussi que son Evêque, au nom de cette même
lise, reçut ses derniers soupirs, lui rendit les der-
rs devoirs de la pieté chrétienne, & l'assistât à ce
rnier passage.

Enfin si Saint Bernard a mérité qu'on ait publié
s loüanges dans toutes les Chaires, & que son nom
t été prononcé par toutes les bouches : Notre illustre
eformateur en attendant que le saint Siege parle en
a faveur, mérite que plusieurs plumes écrivent ses
oüanges, & nous racontent ses grandes actions;
comme nous avons taché de le faire dans cet Ouvrage
que nous soumettons humblement au jugement de la
Sainte Eglise Catholique, Apostolique & Romaine,
notre tres-sainte Mere.

EPITAPHE

En l'honneur du tres-illustre Abbé de la Trappe, Armand Jean le Bouthillier de Rancé, par M. Thomas Conseiller Honoraire au Châtelet de Paris.

Spirat in Armando pietas, & nobilis ardor.
Illius immensum Trappa recondit opus.
Et Titulos & Spes, & Stemmata spernit & Aulam
Et tenet in toto quæsiit orbe casam.
Sed miranda Viri sapientia, copia fandi,
Ar'que trahendi animas non habuere pares.
Hinc novus eximio micat in grege Climacus, æque
Te Bernarde gradu, te Benedicte sequens.

Tout respire en Armand la pieté, le zele;
La Trappe est le grand fruit de son travail fidéle,
Il méprise les Biens, les Dignitez, la Cour,

Un Lieu pauvre en ce monde il choisit pour séjour.
Le don de s'exprimer en lui est admirable ;
L'art de gagner les cœurs n'a point eu de semblable.
Un Climaque nouveau dans ce Desert paroît,
Et suit d'un pas égal & Bernard & Benoist.

Lettre de la Reine Mere, Anne d'Autriche, au Pape, en faveur de la Reforme que M. de Rancé veut faire à l'Abbaye de la Trappe.

A NOTRE S. PERE LE PAPE. Alexandre VII.

TRES-SAINT PERE,

Je loüe Dieu de toute mon affection, de ce qu'il lui a plu rendre la santé à votre Sainteté, & le prie de la lui vouloir conserver longues années pour le bien de son Eglise & l'augmentation de sa gloire. C'est à cette fin qu'il m'inspire de consacrer le reste de la vie qu'il m'a conservée par une protection singuliere, pour l'employer à son service; & comme il n'y a gueres d'affaires présentement en ce Royaume qui touche de plus près la gloire de Dieu, que celle de la Reforme de l'Ordre de Cisteaux, qui a été établie de l'autorité du saint Siége, je prie Votre Béatitude d'agréer que je lui en demande encore la confirmation avec toute l'instance qu'il m'est possible, & que je lui presente un Mémorial qui lui fera connoître, combien il est important pour le service de Dieu & pour l'honneur de son Pontificat, de conserver cette Reforme en son entier, en la même maniere qu'elle a été ordonnée de son autorité par mon Cousin le Cardinal de la Rochefoucault. Tous les gens de bien de ce Royaume en sont tres édifiés, & esperent du zele & de la justice de Votre Sainteté la consommation d'un ouvrage si important au salut des ames. Mon Cousin le Cardinal de Retz lui expliquera plus amplement mes intentions sur ce sujet. Je supplie

Votre Sainteté de lui donner une audiance favorable, & de croire que je serai jusqu'au dernier moment de ma vie,

Votre dévote Fille
ANNE.

A Paris le 30. Octobre 1665.

Lettre de ladite Dame Reine au Cardinal Albizze.

A MON COUSIN LE CARDINAL ALBIZZE.

MOn Cousin, les Abbez reformez de l'Ordre de Cisteaux m'ont fait sçavoir l'affection avec laquelle vous voulez les aider à obtenir du saint Siége la confirmation de leur Reforme établie en ce Royaume d'autorité Apostolique; & comme j'ai toujours aimé & protegé cette Reforme, tant pour l'édification que l'Eglise en reçoit, que pour ce qui en a été ordonné à l'instance du feu Roi mon Seigneur; j'ai voulu vous témoigner par la présente, la particuliere reconnoissance que j'ai des soins que vous en avez pris, & vous prie de les continuer jusqu'à la fin, spécialement à present que je désire faire un dernier effort sur l'esprit de Sa Sainteté & sur celui de la Congregation, députée pour cette affaire. Vous connoîtrez plus particulierement mes intentions par le Mémoire que j'ai fait dresser, dont je vous envoye copie. Je vous conjure de vous appliquer avec votre vigueur ordinaire, à en obtenir l'effet; vous rendrez en cela un service important à Dieu & à l'Eglise, & à moi un office tres-agreable, duquel je conserverai le souvenir, & serai avec affection,

Votre bonne Cousine, ANNE.

Lettre de ladite Dame Reine, à M. Fagnani Prelat de la Cour de Rome.

MOnsieur, j'ai reconnu par vos dernieres Lettres l'affection que vous avez pour me procurer la satisfaction que je demande il y a plus d'un an, de voir la Reforme de Cisteaux entierement confirmée en ce Royaume, avec la même autorité Apostolique, qu'elle a été établie. Vous m'avez promis que vous ferez lire & examiner en la Congregation les Mémoriaux que je vous ai envoyez jusqu'à present. En voici encore un dernier qui contient plus particulierement mes intentions sur cette affaire, qui ne tendent qu'à conserver dans les Monasteres de France une grande union, & une seule observance conforme à leur Regle, qui retranche toute occasion de division & de procez pour l'avenir. Vous me ferez une office des plus agréables de m'obtenir la fin de ce Mémoire, par le crédit que je sçai que vous avez auprès de Sa Sainteté & de la Congregation, sans quoi je ne pourrai plus empêcher le cours de la Justice de ce Royaume, laquelle se portera toujours à maintenir la Reforme en la maniere qu'elle a été établie de l'autorité du saint Siege; mais comme il sera plus glorieux à Notre Saint Pere de le faire lui-même, vous lui ferez un service digne de votre zele, d'obtenir cette grace de lui. J'attends cela de l'affection que vous m'avez promise, de laquelle je ne perdrai point le souvenir, Cependant je prie Dieu, &c.

ANNE.

Harangue du Reverend Pere Dom Armand Jean le Bouthilier à Sa Sainteté Alexandre VII. quand il fut à Rome en 1664.

TRES-SAINT PERE, sortis des Monasteres où nos pechez nous ont obligés de nous retirer, nous venons, suivant les Ordres de Votre Sainteté, & ceux de Notre illustre Monarque le Tres-Chrétien Roy de France Louis XIV. nous presenter aux pieds de Votre Sainteté, chargez des vœux de tous ceux qui ont embrassé la Reforme établie dans l'Ordre de Cisteaux par l'autorité du saint Siege; nous venons, dis-je, écouter Votre Sainteté comme l'Oracle par lequel le Seigneur veut nous faire connoître ses volontez. Toutes les personnes pieuses se plaignoient de voir la discipline de l'Ordre de Cisteaux entierement éteinte; elles murmuroient de voir que la Reforme, quoique demandée par tant de Rois, de Princes, & de grands Seigneurs, ne s'y faisoit point, & l'Eglise qui se souvenoit de l'ancienne beauté de cet Ordre, ne cessoit de répandre des larmes de se voir si long tems depoüillée de cet ancien ornement; mais Votre Sainteté qui a reçu de Jesus-Christ la vigilance pastorale, comme elle en a reçu la puissance souveraine, par une bonté digne de ses soins, & dont nous ne sçaurions trop la remercier, bannit la tristesse, & essuye les larmes de tout le monde, en accordant les Bulles à ce nécessaires; dans l'espérance, que non seulement cet Ordre qui depuis tant de siécles étoit tombé dans le relâchement, se relevera de sa chute; mais même qu'on le verta bientôt dans son premier éclat. Ce ne seroit point, TRES-SAINT PERE, rendre justice à la réputation que votre pieté vous a si legitimement acquise dans toute l'Eglise, ni répondre à l'attente où elle est, si nous manquions à la remercier d'un bien qui fait sa plus grande application, & dont les souhaits



Benoist une affection toute particulie
distingué par sa pieté & sa profon
autant qu'aucun autre de ses Prédécess

Bref de Notre Saint Pere le Pape pour l'Election d'un Prieur à la perpétuelle Mémoire.

LA sollicitude pastorale de l'Empl à Dieu de nous confier, nous eng tous les moyens de retablir le bon ord nasteres où il n'est plus, & de travaill ver, & même à l'augmenter dans ceux servé par la misericorde divine. Jean A thillier notre Fils bien-aimé, Abbé du la Trappe, de l'Ordre de Cisteaux, de Seez, nous a fait exposer, que la Reforme dans ce Monastere, qu' Commande pour sa vie : par la perm Siege, il avoit pris l'Habit que les Rel tume de porter, & fait comme eux p

tems aux exercices de la vie religieuse, afin de pouvoir ensuite servir Dieu avec plus de ferveur dans l'ancienne observance de ce Monastere : Mais ledit Jean Armand dans la crainte (comme il nous l'a ensuite fait exposer) que le Monastere de la Trappe ne se donnât en Commande par l'autorité du saint Siege, ce qui ne seroit pas sans exemple, & que cela ne donnât quelque atteinte à la Reforme que l'on y voit établie, & qui est d'un si bon exemple pour les autres Monasteres qu'il édifie non seulement la France, mais encore les Provinces voisines ; il souhaite ardemment que nous accordions aux Religieux de ce Monastere nos Fils bien-aimez, le pouvoir d'élire le Prieur de ce Monastere qui sera confirmé par l'Abbé de Clairvaux leur Superieur immediat qui sera pour lors, d'élire, dis je, un Prieur capable de gouverner & conduire ce Monastere, & qu'on ne puisse le déposseder sans cause légitime ; c'est pourquoi il nous a fait prier humblement de lui donner des Lettres du saint Siege, & de l'appuyer de notre autorité Apostolique. Voulant donc, autant que nous le pouvons, selon le Seigneur, favoriser dans ses desirs ledit Jean Armand, & voulant seulement pour l'effet des presentes, le relever de toute Sentence d'excommunication, de suspense, d'interdit, & de toutes autres censures & peines Ecclesiastiques, soit qu'elles soient portées par le Droit, ou par un homme, de quelque maniere qu'il les ait encouruës, l'en relevant donc & déclarant qu'il sera relevé, & ayant égard à ses remontrances, en vertu de notre autorité Apostolique, nous donnons par ces présentes aux Religieux de la Trappe toute la permission dont ils ont besoin pour pouvoir licitement & valablement en Chapitre & selon les regles qu'il faut observer, en cas qu'après la mort dudit Abbé Jean Armand, le Monastere de la Trappe vienne à être donné en Commande par l'autorité du saint Siege, d'elire parmi eux pour Prieur un Religieux profés de la Trappe, qui aura donné des marques de son zele, de sa pieté, de sa prud

& des autres vertus de la vie Religieuse, qui sera confirmé par l'Abbé de Clairvaux, qui conduira & gouvernera le Monastere de la Trappe, tant pour le spirituel, que pour le temporel : y fera garder la discipline, & qui ne pourra être dépossedé sans cause legitime. Si cependant l'Abbé de Clairvaux refusoit de confirmer l'élection, il n'y aura que le saint Siege qui puisse en accorder la confirmation, voulant que ces presentes soient executées à la lettre à present & dans la suite, & que ceux à qui il convient & conviendra, les feront executer dans toute leur étenduë, qu'eux-mêmes s'y soumettront & les observeront inviolablement. Ainsi tout Juge ordinaire, ou Delegué, même les Auditeurs des causes du Palais Apostolique déclareront nul & sans effet tout ce qu'on auroit entrepris de faire contre ces presentes, de quelque qualité & condition que soient ceux qui l'auroient voulu faire, sans, ou avec connoissance ; nonobstant toutes Lettres anterieures, toutes Constitutions Apostoliques ; & quand même ce que l'on attesteroit, seroit confirmé par le serment du Monastere & de l'Ordre, par des Statuts en Cour de Rome, & quelque fermeté qu'ils semblassent avoir d'ailleurs, soit par des Privileges, des Indults, ou quelque autre Lettres que ce puisse être, ausquelles tant en général qu'en particulier nous dérogeons expressément par ces présentes, & cette fois seulement ; les laissant d'ailleurs dans leur force. Donné à Rome à Sainte Marie Majeure, sous l'Anneau du Pêcheur, ce 2. jour d'Août de l'an 1677. & la premiere année de notre Pontificat.

I. Scurius.

Lettre du Reverend Pere au même Pape, pour le prier d'étendre la grace qu'il avoit accordée aux Religieux de la Trappe d'élire un Prieur.

TRES-SAINT PERE.

Nous ne ſerions point aſſez perſuadés, que Votre Sainteté a été par la miſericorde de Dieu élevée au plus haut degré de l'Apoſtolat, & chargée de toute la conduite de l'Egliſe, pour travailler au ſalut & à la conſolation de toutes les perſonnes pieuſes, ſi nous ne pouvions avoir recours à elle, lorſque nos néceſſitez publiques; ou particulieres nous y engagent. En effet, TRES-SAINT PERE, de quoi nous ſerviroit-il que Dieu eut donné à l'Egliſe un Paſteur ſelon ſon cœur, orné de toutes les vertus que l'on remarque dans les Apôtres, s'il n'avoit des occaſions de les exercer, en permettant à chacun de s'adreſſer à lui, comme exerçant la ſouveraine puiſſance de Jeſus-Chriſt, pour répandre ſon ame en ſa préſence, & lui découvrir tous les ſecrets de ſon cœur. C'eſt dans cette vûë, TRES-SAINT PERE, que je me proſterne humblement aux pieds de Votre Sainteté, pour lui expoſer avec autant de confiance que de reſpect, ce que l'amour que j'ai pour Jeſus-Chriſt, & le zele ardent de ſa gloire ne me permettent pas de cacher. La douleur que j'avois conçuë de mes pechez depuis long-tems, le rigoureux examen que je dois ſubir au jugement, & enfin l'envie d'expier mes iniquitez par mes larmes & par ma pénitence, me firent prendre la réſolution de ſortir du milieu de Babylone où j'étois encore arrêté par le deſir de plaire aux hommes. Alors ayant quitté les Bénéfices & les emplois Eccleſiaſtiques dont j'étois accablé dès mon enfance, comme d'un peſant fardeau, je me ſuis reſervé en des Monaſteres de Ciſteaux

qui m'avoit été donné en Commande longtems auparavant, où par un déplorable renversement de l'Ordre entier, on ne voyoit plus aucun vestige de la discipline ancienne; on y voyoit au contraire qu'un scandale, dont tout le monde étoit témoin. J'ai ensuite fait assembler les Peres de cet Ordre qui étoient de la plus étroite Observance, que peu de tems après par l'inspiration divine j'ai moi-même embrassée, croyant que c'étoit le meilleur moyen pour rétablir l'ancienne discipline dans ledit Monastere.

Ayant pris l'Habit Regulier, & fait profession parmi les Religieux, je me suis entierement appliqué à y reveiller la pieté entierement éteinte.

Ainsi, TRES-SAINT PERE, me voyant suivi de quelques Freres qui s'étoient joint à moi dans le même esprit de Religion, nous avons commencé à remettre en vigueur la retraite, l'éloignement des hommes, le silence perpétuel, la méditation de la Loi de Dieu, le travail des mains, les jeûnes, les veilles, la pauvreté & l'austerité dans la nourriture & les habits. Zelez pour les Loix de nos Peres, nous avons tâché de faire revivre les heureux âges des Saints Benoist & Bernard, & les siécles d'or de Clairvaux, croyant qu'on ne pouvoit point appeller téméraires les enfans qui font leur possible pour imiter la pieté de leurs Peres. Dieu a eu égard aux prieres des humbles, & a répandu tant de bénédictions sur l'ouvrage que nous avons commencé, qu'en peu de tems on a vû plus de cinquante Religieux ou Convers se retirer dans ce Monastere, quoique peu renommé, pour y passer le reste de leurs jours dans une vie pénitente.

Tous ceux qui ont le cœur pur ont témoigné la joye que leur donnoit un changement si prompt, dont on ne doit certainement toute la gloire qu'à Dieu seul. Ils ont, comme ils le doivent, loüé le Seigneur, d'avoir rebâti en leur faveur, une ville abandonnée, depuis tant de tems, & rassemblé ses heritages dispersez. Voilà, TRES-SAINT PERE, quel

a été l'état de ce Monastere depuis près de quinze ans. Cette plante nouvelle ne s'est point sentie du trouble répandu dans tout l'Ordre ; il semble au contraire, que l'orage n'ait servi qu'à lui faire pousser de plus profondes racines ; de sorte que cette Institution naissante semblable à un rocher, est demeurée inébranlable par le secours de celui qui commande à la mer & aux vents.

Votre Sainteté vient de nous accorder une grande grace, en donnant à nos Freres le pouvoir d'élire un Prieur pour gouverner ce Monastere, en cas qu'on le remit en Commande ; mais pour conserver l'ouvrage de Dieu, nous demandons à Votre Sainteté qu'avec sa bénédiction Apostolique, qui nous console & nous protege, qu'elle empêche que personne ne trouble dans leurs résolutions ceux qui y perseverent ; qu'en vertu de son autorité elle enjoigne à tous les Superieurs & premiers Abbez de l'Ordre d'apporter toute l'attention possible, pour empêcher que la Reforme que nous y avons si heureusement faite ne souffre aucun dommage. Si Votre Sainteté croit que nous manquions à quelque chose dans notre maniere de vivre, si elle croit nécessaire d'y ajouter quelque chose, pour nous rendre plus conformes à nos Peres, en menant une vie plus austere, Votre Sainteté peut l'ordonner, elle trouvera en nous une parfaite soumission à ses ordres. Dieu sçait, Pere Tres-Saint, combien nous souhaitons qu'il n'y ait que la mort qui puisse mettre des bornes à notre zele.

Je rougis de la longueur de ma Lettre. Je sçai, T. S. P. qu'étant aussi petit que je le suis, il ne me convient nullement de tenir de si longs discours à une ajesté si Auguste ; cependant ayant commencé, je ntinuerai de parler à mon Seigneur, quoique je ne s que poussiere & que cendre ; car je ne croirois m'être parfaitement acquitté de mon devoir, ie pro ernant aux pieds de Votre Sainteté ave- Abbez de la plus étroite Observance &

Deputé je ne faisois dire à mes larmes : que c'est fait de l'Ordre de Cisteaux, si Votre Sainteté n'y remedie ; que la Reforme établie par Alexandre VII. ne subsiste plus ; que personne ne l'embrasse ; que même les désordres se sont tellement fortifiez par le mépris que l'on a fait des remedes, qu'à present on les confond avec les choses les plus permises ; que la plus étroite Observance, aprés avoir été attaquée pendant plus de soixante ans, ne peut subsister plus longtems, si Votre Sainteté ne la releve, & n'en prend soin par un effet de sa charité paternelle ; c'est ce que souhaitent & esperent avec nous, T. S. P. tous ceux qui s'interressans à la beauté de la Maison du Seigneur, & qui sensibles aux malheurs de l'Eglise, gemissent de voir les pierres du Sanctuaire dispersées. Nous prions Dieu avec instance, T. S. P. qu'il donne à Votre Sainteté une vie longue & heureuse, & que lorsqu'aprés avoir fourni la penible cariere de cette vie, il jugera à propos de retirer Votre Sainteté du gouvernement de ce bas monde, il la fasse passer à celui qui est au-dessus de nous, pour la couronner de l'immortalité des Saints, qui l'ont précédé, & dont il lui a donné les vertus & les mérites. C'est ce que souhaite plus que personne & ce que demandera continuellement au Dieu tout-puissant, TRES-SAINT PERE,

de Votre Sainteté,

Le tres-humble & tres-obéïssant fils,
Frere Armand Jean, Abbé de la Trappe.

Au Monastere de la Trappe ce 18. Octobre 1677.

...verend Pere Abbé à Monseigneur ...r le prier de presenter au Pape le ...il lui envoyoit.

...r Favoriti, Prelat en Cour de Rome;

...IGNEUR.

... long-tems que j'eus l'honneur de vous ... une affaire qui interessoit toute notre ... Aujourd'hui une nouvelle nécessité m'o... recours à vous pour des choses qui ne ...e nous. Il y a quelques mois, Monsei... Sa Sainteté par un Bref Apostolique, ...s Freres le pouvoir d'élire un Prieur pour ...ce Monastere, en cas qu'après ma mort on ...n Commande. Le Roi Tres.Chrétien a re... , lorsque nous le lui avons presenté, & il l'a ...ment fait homologuer en Parlement, suivant ...du Royaume; mais afin qu'il ait plus par...nt son effet, & pour ôter aux premiers Abbez ...dre toutes occasions de faire sur ce sujet des ...nes mal fondées, je m'adresse une seconde fois ...nt Siege, le conjurant d'expliquer sa pensée, & ...onté touchant quelques articles qui ne sont point ...imés dans le Bref, & qui sont cependant absolument ...ssaires pour la conduite d'une Communauté Re...euse. C'est pourquoi je vous prie, Monseigneur, ...favoriser mon dessein, & de m'appuyer de votre ...edit auprès de Sa Sainteté. Ce sera ainsi que met...tant les mains à cette sainte entreprise, Jesus-Christ qui s'est engagé de recompenser un verre d'eau donné en son Nom, ne manquera pas de recompenser éternellement la grace signalée que vous aurez faite à ses serviteurs. Je vous souhaite toute prosperité, étant, Monseigneur, Votre tres-humble & tres-obéissant serviteur, &c.

Lettre du Reverend Pere au Secretaire du Pape.

NOus avons cru, Monsieur, qu'il étoit à propos d'écrire au tres-Saint Pere, pour le remercier, du Bref qu'il nous a accordé en lui apprenant dans quel état étoit le Monastere, & le prier de le conserver par sa bénediction & par son autorité souveraine, si vous vouliez prendre la peine de presenter notre Lettre à Sa Sainteté, nous vous aurions, Monsieur, des obligations infinies; car nous sommes persuadez qu'elle la recevra avec plus de plaisir de votre part, que de la notre. Nous en avons tiré une copie qui vous fera voir que nous n'avons rien mis qui puisse déplaire à Sa Sainteté.

Servius 23. Janvier 1678.

Reponse de Monseigneur Favoriti au Reverend Pere Abbé. Elle se rapporte au Livre troisiéme.

Augustin Favoriti, salut.

Au Reverend Pere Armand Jean Abbé de la Trappe de l'Ordre de Cisteaux.

AUssi-tôt que Sa Sainteté a sçu les raisons que vous apportiez dans votre Lettre, pour l'engager à étendre le Bref, comme un moyen tres propre pour mieux assurer l'ordre qui s'observe dans le Monastere, où votre pieté & votre vertu ont fait revivre la Regle de l'ancienne discipline, avec un succès qui a donné de la consolation à toutes les personnes pieuses; Elle a approuvé votre demande, & a fait ajouter les explications que vous souhaitiez, comme vous le voyez par le nouveau Bref que l'on vous a expedié. Je puis vous assurer avec verité, que Sa Sainteté approuve si fort la maniere Apostolique avec laquelle

à la Trappe, & que vous avez établie, mbrassera toutes les occasions qui se présen- seconder votre travail, & d'en faire passer la posterité. Je crois que l'abstinence & le de tous les biens de ce monde, dont vous ofession dans ce Monastere, seront loüez de s personnes; mais je doute fort qu'il s'en trou- coup qui vous imitent; mais cette raison ne diminuer le zele de ceux qui peuvent par leur & leur credit donner quelque accroissement à rage si saint. Pour moi je puis vous assurer que naite y pouvoir contribuer en quelque chose on application & mes soins. Ne m'oubliez pas vos prieres, afin que par leur moyen je puisse ir le pardon de mes pechez : souvenez-vous ent de moi dans votre retraite, dans vos saints fices, & dans vos tendres entretiens avec l'Epoux, ous en conjure avec toute l'ardeur qu'il m'est ible, afin qu'il me rende digne de l'Emploi que Sainteté m'a confié, & que je ne sois pas un Ou- er lâche & inutile dans la vigne de Jesus-Christ. ieu, consolez-moi par vos commissions.

A Rome ce 24. Mai 1678.

Bref du Pape qui étend la grace qu'il avoit accordée pour l'Election d'un Prieur.

INNOCENT Pape XI. pour perpetuelle mémoire.

A la Requête de nôtre fils bien-aimé, Jean A. le Bouthillier Abbé du Monastere de la Trappe, de l'Ordre de Cisteaux, dans le Diocese de Séez Nous donnâmes autrefois des Lettres conçuës en ces ter- es. *La sollicitude pastorale que demande l'emploi que u nous a confié, &c.* Mais led. J. A. Ab. nous ayant depuis peu exposer : qu'il craignoit que dans la la Reforme & la discipline qu'il avoit établie ce Monastere ne tombassent, si on ne prenoit de

nouvelles précautions pour l'y faire subsister ; & nous ayant fait prier de lui envoyer des Lettres favorables à son dessein, & de lui donner quelque marque de la bienveillance du saint Siege : souhaitant autant que nous le pourrons, avec la grace du Seigneur, rendre plus ferme & plus solide le bien de l'Observance reguliere qui est dans ce Monastere, & accorder une faveur plus speciale & plus considérable audit Jean Armand Abbé ; & voulant pour l'effet seulement des presentes, le relever, & croyant qu'il sera relevé de toute excommunication, suspense, interdit & de toutes autres censures & peines Ecclesiastiques : soit qu'elles soient portées de droit, ou par un homme de quelque maniere, pour quelque sujet, & par quelque occasion qu'il les ait encouruës. Ayant égard à ses remontrances, Nous donnons & accordons par ces presentes, en vertu de notre autorité Apostolique, que si le Monastere de la Trappe devenu vacant par la mort de Jean Armand, qui en est Abbé, par sa démission, ou de quelque maniere que ce soit, est donné par l'autorité du saint Siege en Commande à un seculier, les Religieux de ce Monastere auront le pouvoir d'élire un Prieur pour ce Monastere, qu'on pourra élire une seconde fois, ou de nouveau ; ou de trois ans en trois ans, autant de fois que les Religieux le jugeront à propos, pour le bien & l'avantage de ce Monastere. Le Prieur qui aura ainsi été choisi, pourra pendant le tems pour lequel son Election aura été faite, recevoir des Novices dans ce Monastere, leur donner l'Habit de l'Ordre, & leur faire faire profession selon les regles qu'il faut y observer, établir des Officiers & des Ministres, & quand ce Monastere viendra à vacquer ou par la mort dudit Jean Armand Abbé, ou par sa démission, ou de quelque autre maniere que ce soit, le Religieux qui se trouvera pour lors en charge, présidera à la premiere Election du Prieur ; & ce sera le sous-Prieur du même Monastere qui présidera à celles qui se feront, comme on l'a déja dit de trois ans en trois ans. Voulons au reste que les

Lettres que nous avons ci-devant accordées, ayent leur force & vigueur avec tout ce qu'elles renferment, déclarant de plus que ces presentes sont & seront fermes & stables; qu'elles seront ponctuellement observées dans la même forme, & c'est ainsi qu'elles seront jugées par toutes sortes de Juges ordinaires ou extraordinaires, même par les Auditeurs des Causes du Palais Apostolique, qui jugeront nul & sans effet tout ce qui se feroit de contraire, par quelque personne que ce fût, & de quelque autorité qu'elle soit, que ce soit avec, ou sans connoissance, nonobstant toutes Lettres anterieures, Constitutions, Reglemens du saint Siege, ni aucunes des choses que nous pourrions avoir ci-devant accordées, & nonobstant tout ce qui pourroit être contraire aux presentes. Donné à Rome à saint Pierre, sous l'Anneau du Pêcheur, ce 23. Mai, & la seconde année de notre Pontificat. J. Scurius.

Lettre de Monseigneur le Cardinal Cibo, écrite par l'ordre du Pape au Reverend Pere Abbé.

Au Reverend Pere Armand Jean Abbé de la Trappe.

ON a fait à Sa Sainteté la lecture de votre Lettre, datée du 20. Janvier; elle est un témoignage certain de votre attachement au Saint Siege. On y remarque le zele que vous avez d'assurer pour la posterité la discipline que vous avez retablie dans ce Monastere selon la regle sainte de l'ancienne observance, & pour l'instruction du celebre Ordre de Cisteaux, ce qui a été approuvé généralement de tous les gens de bien. Ainsi Sa Sainteté connoissant votre desir par votre Lettre, vous accorde les explications du Bref que vous souhaitez, & les secours plus assurez pour y conserver & aggrandir la discipline que vous y avez établie. Elle a ajouté aussi, comme vous le verrez dans le Bref, qu'elle esperoit de la bonté du Seigneur

qui vous avoit choisi devant la création du monde pour être l'auteur d'un si bel ouvrage, & si digne de votre pieté, que votre vertu & votre abstinence seront tres-avantageuses, non seulement à votre Ordre, mais même à toute la France, & qu'elles feront honneur à notre siecle. C'étoit à cela que vous destinoit le Seigneur, en vous apprenant à trouver son joug leger dès votre plus tendre jeunesse. Voilà ce que j'avois à vous répondre pour satisfaire à la volonté de Sa Sainteté. J'ajoute la benediction apostolique que je crois qu'elle vous donne, comme un témoignage de l'amour paternel qu'elle a pour vous & pour votre Monastere. Je vous offre de tout mon cœur mes soins & mon travail, s'ils peuvent vous être utiles. J'espere, que le Seigneur vous donnera toute prosperité & consolation, avec une continuelle augmentation de sa grace. Je suis mon tres Reverend Pere, votre serviteur. A. Cardinal Cibo

A Rome ce 15. Mai 1678.

Promesse de l'Abbé de Thamie d'embrasser la plus étroite observance de la Regle.

Elle se rapporte au Livre 2.

JE soussigné Abbé de Thamie, pour executer le dessein que j'ai eu dès mon entrée dans l'Ordre, d'en pratiquer toutes les observances (comme elles sont prescrites par la Regle de Saint Benoist & nos anciens Statuts, & l'exemple de nos premiers Peres dans Cisteaux, dans Thamie, sous la conduite de saint Pierre Archevêque de Tharantaise, & notre Premier prédecesseur; promets à Dieu de travailler dès que je serai arrivé à notre Monastere, à y retablir cette ancienne discipline de tout mon mieux par le secours des Religieux qui me seront envoyez par la charité des plus zelez Abbez & Religieux pour le rétablissement de la discipline. C'est ce que j'ai promis à Dieu, dont les presentes seront un témoignage.

ce 15. Sept. 1677. F. Jean-Antoine, Abbé de Thamie.

Premiere Carte de Visite de la Trappe.

Rere Hervé du Tertre, Abbé de Nôtre-Dame de Prieres, de l'étroite Observance de Cîteaux au ...oçese de Vannes en Bretagne, Vicaire Général des ...nasteres desdits Ordres d'Observance, dans les ...ovinces de Bretagne, Normandie, le Maine, & au...s adjacentes; sçavoir faisons, que visitans le dévot ...onastere de la Trappe, accompagné de notre véné...ble Confrere Dom Bernard Corbiere notre Adjoint Secretaire, Prêtre Profès de nôtredite Abbaye de ...ieres; Nous y avons trouvé le R. Pere en Dieu Dom ...ean Armand Abbé Titulaire, & avec lui trente-trois Religieux de Chœur; sçavoir seize Prêtres, onze Clercs, & six Novices, avec douze Freres Convers, faisant ensemble le nombre de quarante-six, lesquels Nous avons appris être venus pour la plûpart de differentes Provinces; comme de celles d'Anjou, Bretagne, Normandie, Poitou, Bourgogne, & autres, dont quelques uns étoient Ecoliers étudians en divers Colleges, d'autres Cavaliers, d'autres Soldats, d'autres Clercs, d'autres Prêtres Seculiers & Reguliers, d'autres Docteurs en Theologie, d'autres Religieux de divers Ordres, comme de celui des Chanoines Reguliers & des Hermites de saint Augustin, des Benedictins même de la Congregation de Saint Maur, des Celestins, des Cordeliers du Val-des Choux, & du nôtre même, tant de la commune, que de l'étroite Observance, & d'autres de diverses conditions & professions, & d'âges fort differens. Tous lesquels nonobstant cette grande difference de pais & de condition, Nous les avons trouvez si unis ensemble par le lien de la charité fraternelle si uniformes en toutes choses, si également portez à leur devoir, & si universellement zelez pour l'Observance Reguliere, & joüissans ensemble d'une si profonde paix, que pendant trois jours

entier employez à nôtre Scrutin Régulier, Nous n'avons reçû aucune plainte des Superieurs contre les Inferieurs, ni des Inferieurs contre les Superieurs, ni des Inferieurs les uns contre les autres, & n'y avons apperçû ni remarqué non seulement aucun mécontentement, murmure, division, alienation, partialité, aversion ou dégoût les uns des autres, non pas même la moindre apparence ou ombre de tout cela, dont ils ont un très pressant & indispensable sujet de remercier continuellement Dieu avec nous ; & ainsi tout bien consideré, Nous n'avons pas jugé à propos ni nécessaire de leur faire aucune Ordonnance ni Reglement, mais seulement de les exhorter comme Nous faisons de travailler toujours à s'avancer dans la perfection par l'exercice de la pénitence qu'ils ont embrassée, pensant au commencement de chaque jour que ce peut être le dernier de leur vie, & au commencement de chaque œuvre de pénitence, que ce pourra bien être la derniere qu'ils feront jamais pour leur salut ; & au commencement de chaque action de pieté, soit à l'Eglise, au Chœur, ou ailleurs, que ce peut être aussi la derniere qu'ils auront le bonheur de faire en ce monde pour y glorifier Dieu : & afin qu'ils puissent toujours demeurer fermes & inébranlables dans la profonde union & concorde dont Dieu les a jusqu'ici favorisez, Nous les conjurons par les entrailles de la misericorde de nôtre Dieu, qui les a ainsi daigné visiter par des graces si extraordinaires, de perseverer de leur part dans l'amour & la pratique des moyens que sa divine bonté leur a fait embrasser.

Premierement, dans l'amour de la solitude, renonçant de plus en plus de cœur & d'affection à toutes les habitudes, connoissances, commerce même par Lettres, visites & conversations, tant en dedans qu'au dehors du Monastere, de peur que s'ils en avoient aucunes avec les Séculiers & les Mondains, il ne leur arrivât comme à la plûpart des autres Religieux : *Qui commixti inter gentes didicerunt opera eorum, & servierunt sculptilibus eorum, & factum illis in scandalum*

dalum, qui s'étant mêlez parmi les Nations, ont appris à faire comme elles, ont adoré leurs Idoles, & se sont ainsi perdus.

Secondement, dans la Solitude à l'égard d'eux-mêmes par une constante & véritable observance du silence en tout tems, & en tous lieux, de peur que sous prétexte de s'entredire quelques mots de recréation, ou quelques paroles de consolation ou d'édification, il ne leur en échapât quelqu'une qui leur causât du déplaisir, du chagrin, du mépris, du dégoût, ou de l'aversion les uns des autres, & ensuite le trouble dans leur paix, la perte de leur amour mutuel, & la ruïne de la charité, étant très-certain, qu'il ne faut qu'un mot dit mal-à-propos, quoiqu'assez innocemment, & sans aucun mauvais dessein pour allumer en des Communautez entieres des feux, des discordes & des inimitiez entre les esprits les plus sages, que les plus zelez Superieurs ne sçauroient qu'à peine éteindre.

Troisiémement, dans l'aversion & la fuite de l'oisiveté, parce qu'elle est, selon notre saint Legislateur, l'ennemie capitale de nôtre ame, qui selon le Sage, a enseigné toutes sortes de malice aux hommes, & que les Moines même en ne faisant rien, ont appris à mal faire, & sont tombez en diverses tentations, illusions, ennuis, chagrins, dégoûts de leur profession, amour des passe-tems & des divertissemens mondains & irreligieux, comme babil, jeu, conversations, promenades vagabondes, visites actives & passives, chasses, & autres semblables, dont les Moines ne se seroient jamais avisez, si leur oisiveté entretenuë par l'abondance de leurs biens, ne leur en avoit fourni la matiere, le tems & les occasions. Pour les prévenir, Nous exhortons & conjurons lesdits Religieux de fuir toujours soigneusement, ainsi que Nous avons dit, tous ces differens vices; & pour cet effet d'employer tous les momens de leur vie en divers exercices du corps & de l'esprit, de lectures de livres pieux & non curieux, de Prieres, d'Oraisons, de Méditations, de Psalmodies, de chant de Religion, de dévotion, de pieté & de tra-

vail des mains, suivant l'Ordonnance de notre saint Legislateur, le prenant & acceptant en esprit de penitence, les pratiquant avec soumission à l'ordre de Dieu, & comme en execution de la Sentence prononcée contre nous tous en la personne de nôtre premier Pere Adam, en ces termes : *In sudore vultûs tui vesceris pane*; Vous mangerez votre pain à la sueur de votre visage. En passant ainsi tout leur tems successivement en ces divers exercices spirituels & corporels, ils en seront moins exposez aux tentations de leurs ennemis visibles & invisibles, moins susceptibles de toutes leurs mauvaises impressions, plus dégagez de toute occasion de mal faire, moins sujets aux ennuis, aux dégoûts de leur profession, moins curieux des consolations humaines, qui souvent font perdre les célestes & les divines avec l'esprit de penitence, dont tous les Religieux solitaires doivent faire une singuliere profession.

De quoi nous avons bien voulu avertir lesdits Religieux & leur laisser par écrit; afin que d'un côté ceux qui sont maintenant dans les saintes dispositions, où nous les avons trouvés; s'encouragent de plus en plus à s'y affermir, & que ceux qui viendront après eux, en étant informés comme ils le pourront être par la présente Carte de visite que nous voulons être luë au Chapitre tous les Quatre-Tems de l'année, ils apprennent quels ils doivent être, en considerant l'heureux état, où par la grace de Dieu nous avons trouvez ceux que sa divine providence a choisi pour être les Reformateurs d'une aussi miserable & déplorable Maison qu'étoit celle-ci, tant au spirituel qu'au temporel, avant que la Reforme & l'étroite Observance y eussent été rétablies, comme elle est à present depuis quatorze à quinze ans, par la vigilance & le travail dudit Reverend Pere Abbé.

Fait & prononcé ausdits Religieux capitulairement assemblez audit Monastere de la Trappe le septiéme Fevrier 1676. sous notre sein manuel, celui de notre Secretaire & l'apposition de notre sceau. Ainsi signé

minuer, n'a fait qu'augmenter, se confirmer, & perfectionner, ce que nous déclarons & certifions, non pour leur donner sujet de s'en estimer davantage, & d'en tirer vanité; mais pour les avertir, comme de la part de Dieu, au nom duquel nous sommes venus les visiter, qu'ils ont une obligation indispensable de l'en remercier toute leur vie, & pour leur servir comme de mémorial & à ceux qui leur succederont & composeront ci-après leur Communauté; afin que s'il arrivoit qu'ils se sentissent portez au relâchement en quelqu'unes desdites choses, ils eussent honte de le faire, & confusion de finir mal à propos, après avoir si bien commencé, & afin aussi que si ceux qui viendront après eux, venoient à s'oublier de leur devoir, & à vouloir se relâcher en de si loüables observances, ils en fussent empêchez sur l'exemple de leurs prédécesseurs, & sur la peine qu'ils ont prise à rétablir la discipline reguliere en ce lieu.

Ce qui étant ainsi arrêté & certifié devant Dieu par nous comme véritable, nous n'avons point jugé à propos de leur faire aucune nouvelle ordonnance, sinon celle de se bien souvenir de se servir toujours de ces trois moyens que nous leur avons marqué dans notre précédente Carte de visite, pour se maintenir dans leur bonne observance, les assurant que pourvû qu'ils s'en servent bien, ils suivront de près nos premiers Peres, aussibien que leurs Confreres qu'ils ont eu le bonheur d'avoir pour compagnons dans les exercices de pénitence, & qui sont passez de cette vie en une autre meilleure, comme pour leur en frayer & montrer le chemin.

Et pour les aider de plus en plus de notre part, selon l'obligation que nous en avons, comme leur Pere & Superieur, quoiqu'indigne, & s'y avancer de jour en jour, nous les prions & admonestons de se souvenir de ce que nous leur avons dit & representé tant en public qu'en particulier, au Chapitre & ailleurs.

Et sur ce que nous leur avons remontré, qu'ils

oient ci-devant morts à la grace par le peché, ils doivent prendre de là occasion de s'humilier & de se confondre en la présence de Dieu, d'avoir été assez malheureux d'offenser sa divine Majesté; ils doivent s'entr'exciter à venger sur eux-mêmes par la pénitence, l'injure qu'ils lui ont faite; en détruisant en eux ce qui pourroit à l'avenir, nourrir & entretenir le vice & le peché. Afin qu'après avoir été morts à la grace par le peché, ils soient devenus morts au peché par la grace, & entr'autres par celle du Baptême, par celle de la Pénitence & par celle de leur Profession Religieuse, qui a été pour eux comme un second Baptême, ils doivent en premier lieu tâcher de conserver à jamais la mémoire d'un si signalé bienfait. En second lieu employer tous les jours leurs cœurs & leurs bouches à chanter des Pseaumes, des Hymnes & des Cantiques de loüanges pour en remercier Dieu, invitant même toutes les créatures, à les aider à s'acquitter de ce devoir. En troisiéme lieu, puisqu'ils ne sont sortis de l'état de mort, & ne sont retournez à la vie que par la grace, ils doivent en tout & par tout en suivre les attraits, & faire toutes choses en son esprit, & non par une inclination naturelle, par coutume & par nécessité, ils doivent prendre pour eux cet avis salutaire de la grace contenu en ces mots: *Ressuscita gratiam quæ est in te, quæ data est tibi.* Faites revivre la grace qui est en vous, & qui vous a été donnée, tâchant de la renouveller continuellement en vous mêmes par celles que vous avez reçuës de Dieu au Baptême.

Lettre des Religieux de la Trappe au Pape, pour le prier d'interposer son autorité, afin d'obliger leur Abbé d'avoir plus de soin de sa santé. Elle se rapporte au Livre 3.

TRES-SAINT PERE,

Nous les Religieux du Monastere de Sainte Marie de la Trappe, de l'Ordre de Cisteaux (où nos pechez nous ont obligés de nous retirer) prosternez aux pieds de votre Sainteté, la prions humblement & avec larmes, de nous recevoir avec bonté, tout indignes que nous en sommes. Les bienfaits, Tres-Saint Pere, dont vous nous avez comblé jusqu'à present, ont été si considérables & en si grand nombre, qu'il n'y a rien que nous n'osions espérer d'une si grande bonté. Il y a plusieurs années, Tres-Saint Pere, que par une grace particuliere de Dieu, nous joüissons d'un grand & précieux trésor dans la personne de notre Pere Abbé; mais il va nous être enlevé, si votre Sainteté ne se hâte de nous secourir: car embrasez du même desir que l'étoient la plûpart des Saints, lorsqu'après avoir essuyés beaucoup de dangers dans une longue & penible navigation, ils ne desiroient que d'arriver au port qui devoit les mettre en possession du repos éternel; il va à la mort avec joye, n'étant occupé que de la dissolution de son ame d'avec son corps; dont il est aussi vivement pénétré, que s'il la voyoit devant ses yeux, & quoiqu'épuisé par des travaux sans nombre, il ne veut rien prendre de ce qui pourroit réparer ses forces; nos prieres, nos larmes & nos gemissemens, ne peuvent changer sa résolution, ni le porter à prendre soin de son corps. Il chante avec l'Apôtre: Si la maison de terre que nous habitons, vient à se dissoudre, Dieu nous donnera dans le Ciel une demeure qui ne sera point faite

par la main des hommes, mais qui durera éternellement. Nous prions donc Votre Sainteté de nous secourir, pour conserver notre Pasteur, & que Jesus-Christ nous l'ayant donné comme une marque sensible de son amour, nous lui soyons redevables de sa conservation par l'autorité du Souverain Pontife qui est sur la terre comme le trône de la charité de Jesus-Christ; qu'il nous survive, qu'il nous ferme les yeux, qu'il nous mette dans le tombeau, & pour nous expliquer plus clairement, que comme il travaille avec une application infatigable pour notre salut, nous puissions aussi prendre le même soin de sa santé, & que comme nous sommes obligez de lui obéïr pour la guérison de nos ames, il soit aussi obligé par votre autorité d'obéïr au Prieur & au Celerier de notre Monastere en tout ce qui sera conforme à la profession & à la Regle, & en ce qu'ils jugeront à propos pour sa santé; & bien qu'il souhaite de mourir pour s'unir à J. C. sa vie nous est nécessaire, & à l'Eglise qu'il édifie par ses paroles, ses actions, & ses vertus. Nous ne prendrions pas, Tres-Saint Pere, la liberté de dérober des momens si précieux & reservez à un si grand nombre de choses importantes, si nous n'étions contrains d'implorer votre bonté. Votre Sainteté nous demandera peut-être ce que nous craignons; c'est que le troupeau ne perde celui qui en prenoit soin; que les brebis ne perdent leur pasteur; que les fils ne perdent leur pere; les Religieux leur Abbé; les Disciples leur Maître; le païs un protecteur; le vaisseau l'excellent pilote qui le gouvernoit; l'Ordre de Cisteaux sa beauté; l'Eglise un de ses principaux ornemens; & enfin qu'une mort cruelle ne nous enléve cette pierre précieuse que nous avons achetée, en méprisant tous les biens de ce monde. L'éclat de ses brillantes vertus lui ont attiré de toutes parts une infinité de personnes qui souhaitent vivre & mourir sous la conduite d'un pere si illustre, qui nous est plus cher que notre vie; que nous ne regardons qu'avec admiration, & nous n'avons point d'autres délices,

que de lui être parfaitement soumis, & joüir de sa présence. En un mot si Jesus-Christ nous fait goûter quelque consolation dans cette vie, si la paix & la charité se trouvent parmi nous; si nous avons quelque vertu, & si nous faisons quelque chose d'agréable à Dieu & à Votre sainteté, & tout ce qui est de bonne odeur (pour nous servir des termes de l'Apôtre) tous ces avantages, Tres-Saint Pere, & un grand nombre d'autres dont Dieu nous comble, ne doivent être attribuez qu'à lui seul. Si donc nous perdions pour nos pechez un pere si parfait & si cheri, que deviendriens-nous ? nous le pouvons dire avec chagrin, que notre vie se passeroit dans l'affliction, & comme dit le Prophete, nous rugirions comme des Lions; nous gémirions comme des tristes & plaintives Colombes. Ouvrez donc, Tres-Saint Pere, les entrailles de votre compassion à nos gémissemens, ayez égard aux prieres des humbles, vous qui êtes l'Oint du Seigneur. Que Votre Sainteté ne rebute pas ceux qu'elle a déja comblé de bienfaits, & qui en osent esperer la continuation en leur accordant sa bénédiction apostolique, pour être leur appui & leur soutien. Nous ne pouvons pas, Tres-Saint Pere, rendre à Votre Sainteté les graces que mériteroit la magnificence de ses dons; mais nous pouvons l'assurer; que nous ne laisserons passer aucun jour de notre vie sans offrir au Dieu tout-puissant des prieres continuelles & des sacrifices, afin qu'il conserve longtems Votre Sainteté à son Eglise, & qu'il la comble de toutes sortes de biens. Voilà l'objet de nos vœux & de nos prieres, étant, Tres-Saint Pere, de Votre Sainteté, les tres-soumis & tres-obéissans serviteurs & fils, Frere Eustache Prieur.

Frere Pierre Sous-prieur.

Frere Robert Cellerier.

Dans le Monastere de Sainte Marie de la Trappe, le 17. Juin 1683.

Extrait d'une Lettre écrite à Dom Pierre le Nain, par Mr de Saint André, Grand Vicaire de Meaux en 1705. au sujet de Monsieur de Rancé, qui prouve sa Catholicité.

JE vous dirai avec franchise, mon Reverend Pere, qu'il est tres-important en tout sens, de dire les choses avec candeur & sincérité. Or il est constant que votre saint Pere, ou plûtôt le nôtre n'a jamais été dans le Parti qu'on appelle Jeanseniste, au contraire, je suis prêt de faire voir clair comme le jour une Tradition constante de ses sentimens uniformes sur sa soumission de cœur & de bouche aux décisions de l'Eglise, & je répondrai sans peine à toutes les foibles objections qu'on fait pour lui attribuer là-dessus une variation dont il n'a jamais été capable: ce seroit une chose douloureuse pour les véritables amis de ce saint Homme, quon jettât des nuages sur une foi aussi pure, ou si vous voulez: sur une docilité aussi entiere que la sienne. Je suis, &c.

SENTENCES EN VERS, PLACÉES EN DIFFERENS ENDROITS DANS L'ABBAYE DE LA TRAPPE.

Sur la premiere Porte de l'Abbaye.

LA Trappe est un Monde nouveau,
Où l'on ne doit entrer que pour perdre la vie.
Il faut qu'à tout moment l'homme s'y sacrifie,
Et travaille sans cesse à creuser son tombeau.

Sur la deuxiéme Porte du Monastere.

TU veux sçavoir ce qu'il faut faire,
Quand on vient dans ce Monastere ;
De ces Anges mortels partager l'heureux sort.
Il faut d'abord haïr tout ce que le monde aime,
Commencer par mourir à ses biens, à soi-même.
Non, ce n'est pas assez, il y faut entrer mort.

Sur l'Image de la Sainte Vierge qui est au dessus de la Porte.

O Qu'il est consolant pour un pauvre pécheur,
Qui fuit le monde, & vient ici se mettre en place
Pour fléchir le couroux d'un juste Dieu vengeur,
D'y trouver en entrant la Mere de la grace.

Sur les Cloîtres.

MOrtel, c'est dans ces Lieux consacrez au silence,
Loin du bruit de la Ville & de la Cour des Rois,
Que Dieu parle, & que l'homme attentif à sa voix,
Possede en paix son cœur, & vit dans l'innocence.

Sur l'Eglise.

VOis-tu ce Temple ouvert? viens te joindre aux
deux Chœurs
Qui chantent tour à tour de ton Dieu les loüanges;
Mais pour mêler ta voix à celle de ces Anges
Il faut être comme eux pur & saint dans tes mœurs.

Sur le Sanctuaire.

ON ne voit point briller l'or dans ce Sanctuaire,
Mais il est d'une propreté,
Qui sans blesser la pauvreté
Aux yeux les plus mondains ne laisse pas de plaire.
C'est dans ce saint Autel où rien ne peut distraire,
Qu'un Ministre fidele inspire la vertu,
Quand dans cet auguste Mystere,
Où Jesus par ses mains est offert à son Pere,
De Jesus-Christ lui-même il paroît revêtu.

Sur l'Image de la Sainte Vierge qui est au-dessus du grand Autel, tenant d'une main le Saint Sacrement suspendu.

TOi qui viens animé de l'esprit de la foi,
Afin de recevoir le sacré Pain de vie;
Mange-le dignement, Chrétien, & souviens-toi,
Qu'il est pétri du sang le plus pur de Marie.

Sur le Chapitre.

LE plus leger défaut passe ici pour un crime,
Sans pitié, sans excuse, il est toujours puni;
Et le corps de l'esprit, l'innocent ennemi,
Par de saintes rigueurs en devient la victime.

Sur le Dortoir.

QUoiqu'on ne trouve rien plus étroit que ce lieu,
Dans l'espace duquel chacun ici repose,
Personne ne s'en plaint : mais en sçais-tu la cause ?
C'est qu'on n'y voit jamais rien de plus grand que
DIEU.

Sur les Cellules.

LA Cellule est le port où le cœur éloigné
Des Objets qui jadis corrompoient ses desirs,
Commence dès ce monde à goûter des plaisirs,
Dont les Saints sont comblez dans le Ciel empirée.

Sur les Lits.

LOrsque ton corps repose, il faut que ton cœur
veille,
Et qu'avant ton sommeil tu craignes sagement,
Que la voix de ton Juge en sursaut ne t'éveille,
Pour te dire, il est tems ; ça viens au jugement.

Sur la Bibliotheque.

QUi ne sçait point Jesus sur une Croix mourant,
Sçait-il toute autre chose, il n'est qu'un igno-
rant.
Chrétien tu ne peux t'en défendre,
Il y va du salut, Dieu le veut, tu le dois ;
Tu dois sçavoir Jesus, mais pour le bien apprendre,
Sçache avec lui, qu'il faut s'attacher à sa Croix.

Sur le Lieu du travail manuel.

QUand on veut du travail ne se point rebuter ;
Il faut qu'à tous momens on pense
Que l'on ne fait qu'executer

D'un Dieu juste vengeur l'immuable sentence,
Et que tous ces legers, que tous ces courts travaux,
Seront recompensez d'un éternel repos.

Sur la Boulangerie.

TOi qui pétris le pain dont nous avons besoin
Pour fournir à nos corps leur sobre nourriture;
Tout ton travail est vain, si tu n'as pas le soin
D'en faire à ton esprit une sainte pâture.

Sur la Cuisine.

QUe l'on prépare ailleurs par cent mille artifice,
Tous ces friants ragoûts, qui flatant trop les sens,
Servent d'alimens à nos vices.
Ici les meilleurs mets sont les moins nourrissans;
Quand la rigueur du jeûne affoiblit la nature,
La vertu se nourrit & croît de plus en plus.
Et quand le corps languit faute de nourriture,
L'esprit plus aisément sçait prendre le dessus.

Sur le Cellier.

LE Cidre & la boisson dont ce Cellier est plein,
L'esprit de pénitence en a banni le Vin.
Mais ce Cidre est pour nous encor trop délectable,
Quand nous nous souvenons du fiel dont Jesus-Christ
Par la cruelle main d'un soldat détestable,
En Croix fut abreuvé, prêt à rendre l'esprit.

Sur le Refectoire.

QUelque herbe cuite au sel avec un peu de pain,
Est le seul mets qu'on sert en tous tems sur la table.
C'est bien peu, mais le corps ne sent pas qu'il a faim,
Quand le cœur vit & se sent plein
De l'amour d'un objet infiniment aimable.

Sur la Salle des Hôtes.

SI c'est l'esprit de pénitence,
Qui t'a conduit dans ce saint lieu.
Tout mets est bon pour toi, car c'est par l'abstinence
Que tu dois appaiser le couroux de ton Dieu.

Sur le Chauffoir.

QUand la rigueur du froid rendra ton corps de glace,
Ici la charité te fera trouver place.
Mais il y faut venir un bon Livre à la main,
Qui pendant que le corps sa chaleur renouvelle,
De ton cœur rallume le zele.
Par les ardens soupirs d'un amour tout divin.

Sur le Vestiaire.

LOin de t'acquerir quelque estime,
Cet habit que tu prens sera ton deshonneur,
Si le dedans n'a la candeur,
Qu'au dehors la blancheur exprime.

Sur le Jardin.

NE t'attends pas ici de voir un beau parterre
Que l'on n'offre à tes yeux que pour les rejoüir:
Nous cherchons de quoi nous nourrir,
Quand nous cultivons cette terre.
Que nous serions heureux, si jamais d'autres fruits
N'avoient eu le malheur de plaire
Aux yeux de nôtre premier Pere,
Que le fruit inconnu que ce Jardin produit.

Sur la Forêt.

SEigneur; que je me plaît à l'ombre de ces Bois,
Où j'entends raisonner sans cesse à mes oreilles
Des Oyseaux les plus douces voix,

Qui chantent à l'envie les plus rares merveilles ;
Mais helas ! que je suis confus,
Quand je vois ces chênes battus
Par les vents qui leur font la guerre,
Malgré tous leurs efforts s'élever jusqu'aux Cieux ;
Et que mon foible cœur se présente à tes yeux
Lâchement rampant sur la terre.

Sur l'Apotiquaiterie.

LOrsque l'amour du Ciel un malade possede ;
Il ne cherche point de remede
Aux maux que Dieu lui fait souffrir.
Ce n'est point la santé, c'est Dieu seul qu'il desire ;
Le desir d'en joüir fait que son cœur soupire
Après le doux plaisir qu'il se fait de mourir.

Sur l'Infirmerie.

L'On considere ici les maux,
Comme les sources du repos,
Que Dieu promet aux siens pour prix de leur victoire.
Quoi ! lâche, parle : voudrois-tu
Que l'on te couronnât de gloire,
Sans jamais avoir combattu?

Sur le Cimetiere.

ICi gissent des morts qui sont encor vivans.
Si par les loix de la nature
Tu vois leurs tristes corps réduits en pourriture ;
Leurs esprits immortels sont au Ciel triomphans ;
Leur bonheur te fait-il envie ?
Comme eux haïs ton propre corps,
Ranime ton courage, & fais tous tes efforts
Pour imiter leur sainte vie.

Sur l'ancien Abbé.

Saint Abbé, des Abbez le plus parfait modele,
De tes fameux travaux l'exemple glorieux,
Forcera tôt ou tard tes plus fiers envieux;
De loüer l'ardeur de ton zele.
On les verra, confus de leurs égaremens,
Venir pleurer chez toi de saintes Colonies,
Pour rappeller dans leurs Convents
Les vertus qui par eux en ont été bannies,
Et par un miracle nouveau,
De ces troupeaux divers ne former qu'un troupeau.

Sur le nouvel Abbé.

Je te connois pieux, sçavant, discret, & sage.
Mais ce qui te fait plus d'honneur,
C'est d'être par Rancé jugé digne à ton âge,
D'être aujourd'hui son Successeur.



TABLE DES CHAPITRES CONTENUS DANS CE LIVRE.

LIVRE I.

LIVRE II.

LIVRE III.

LIVRE IV.

LIVRE V.

LIVRE VI.

LIVRE VII.

LIVRE VIII.

PIECES JUSTIFICATIVES.

Laus Deo.



